



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

-COPIE-

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 10 janvier 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 22 décembre 1982 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

1/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 22 décembre 1982. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adopté.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

2/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire. Adopté.

RAPPORTS DE COMITES

Le Secrétaire-trésorier soumet les rapports: Bibliothèque, incendie, travaux extérieurs 82, loisirs

CORRESPONDANCE

Victoria
ville
Remercie.

M. Denis St-Pierre, Maire de la Ville de Victoriaville, remercie les membres du Conseil de leurs félicitations lors de son élection à la mairie.

Branche#5
Ruisseau
StCharles#5
complété
Rapport
PAREL

M. Gilles Noel, ingénieur au Ministère de l'Agriculture avise que les travaux d'amélioration du cours d'eau "Branche StCharles#5 du Ruisseau Saint-Charles" ont pris fin le 4 décembre 1982

La firme Bendwell et Associés soumet le rapport d'étape du programme P.A.R.E.L. depuis janvier 1982. Pour Pointe-du-Lac, des rénovations pour un montant de \$99,169. ont été accomplies.

Associat.
Prévent.
Incendies

L'Association de Prévention des Incendies soumet deux résolutions adoptées par ses membres le 19 décembre dernier.

- 1) L'Association avise de la nomination de M. Maurice Crête comme pompier volontaire.
- 2) L'Association se plaint du mauvais service donné par TéléCommunication relativement aux appels erronés que reçoivent les pompiers.

Brigadier
MmeArnold
applicat.

Madame Françoise Arnold soumet son application pour remplir un poste de brigadier scolaire à l'école Notre-Dame. Elle souligne de plus qu'elle détient depuis trois ans une carte l'autorisant à agir comme Agent Privé dans une agence de sécurité.

G.Biron
démission

M. Gérard Biron remet sa démission comme surveillant des deux puits d'aqueduc situés dans le 6e Rang St Charles.

P/Gagné
chemin
Lot 338

M. Paul Gagné, 4370 Rg St Charles, avise que le chemin construit sur le lot 338 lui appartient puisqu'il l'a construit lui-même. Ce chemin lui sert d'accès aux lots 277 et 278. Pour renseignements supplémentaires, M. Gagné demande de communiquer avec Me Michel Lupien, son avocat.



No. de résolution
ou annotation

M. Michael Hiller, Spécialiste en aménagement de la M.R.C. de Francheville avise que le projet de règlement de contrôle intérimaire a été modifié et/ou précisé suite à une rencontre tenue le 14 décembre dernier avec des représentants du ministère des Affaires Municipales. Ces modifications et/ou précisions concernent:

- 1- La définition des cours d'eau
- 2- Les droits acquis
- 3- La compatibilité entre la loi 90 et la loi 125
- 4- Les motifs de désaveu du ministère
- 5- La nomination des inspecteurs régionaux adjoints

Appui Police Yamachic. Les Municipalités de la Paroisse et du Village de Yamachiche font parvenir une résolution d'appui à la Municipalité de Pointe-du-Lac dans ses revendications auprès du Ministère de la Justice du Québec.

M.R.C. appuie Police Le Conseil de la M.R.C. de Francheville appuie par résolution, la Municipalité de Pointe-du-Lac dans ses revendications auprès du Ministère de la Justice du Québec.

CommScol. Chavigny du comité de l'école Notre-Dame relativement aux mesures Brigadier de sécurité à prendre à cette école.

Taxe Scolaire 82-83 M. Yves Lacombe de la Commission Scolaire Chavigny souligne que le montant de taxe scolaire à percevoir pour l'année d'imposition 1982-83 est de \$166,514.

UMQ colloque L'Union des Municipalités du Québec invite la Municipalité à participer à un colloque régional sur la décentralisation qui se tiendra les 14 et 15 janvier prochain à l'Hotel LeBaron. Les frais d'inscription sont de \$75.00 pour le premier représentant, \$50. pour le 2e, \$40. pour le 3e et \$30. pour le 4e. Le thème du colloque est "Quel pouvoir voulons-nous?"

3/83 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest et résolu de défrayer l'inscription et les frais des personnes disponibles pour assister à ce colloque.

Renouvel. Cotisat. Sec.Trés La Corporation des Secrétaires municipaux du Québec invite le ou les secrétaires-trésoriers à procéder au renouvellement de leur cotisation pour l'année 1983.

4/83 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu de défrayer les cotisations du Secrétaire-trésorier et de l'adjoint à la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec pour l'année 1983 au coût de \$180.00 chacun.
Adopté

Congrès AQTE L'A.Q.T.E. invite la Municipalité à déléguer un ou des représentants à ses 21e assises annuelles qui se tiendront à l'Hotel Reine Elisabeth du 9 au 12 mars 1983. Les frais d'inscription sont de \$160. pour les membres et de \$205. pour les non-membres.

Glissoire Peinture Loisirs Les Loisirs de Pointe-du-Lac demandent que le Conseil les oriente pour l'emplacement de la construction d'une glissoire et demande l'autorisation d'effectuer la décoration et la peinture du Centre Communautaire. Ces projets faisant partie du programme subventionné.

5/83 Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'autoriser les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. à procéder à la décoration du Centre Communautaire. Que le Conseil étudiera l'emplacement adéquat pour la glissoire projetée.
Adopté.

Subvention Loisirs Les Loisirs de Pointe-du-Lac demande que la Municipalité verse un montant de \$5,000. pour couvrir les dépenses initiales du projet subventionné, Aménagements Loisirs.

6/83 Il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de verser au Loisirs de Poin-



Dépenses
incompr

No. de résolution
ou annotation

te-du-Lac Inc. un montant de subvention de \$6,000.
Soit \$3,668. pour le solde à verser de la subvention
1982 et \$2,332. à même le montant prévu de la subvention de
1983.

Adopté.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de la Municipalité
de Pointe-du-Lac, certifie qu'il y a des fonds disponibles
dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés, dans
le budget de l'année 1983 par le Conseil Municipal, le 22 dé-
cembre 1982, soit:

- 1- Rémunération des élus
- 2- Salaires des employés municipaux
- 3- Rémunération du personnel pompiers
- 4- Toutes les contributions de l'employeur
- 5- Service de la dette et autres frais de financement
- 6- Licence et permis pour véhicule automobile
- 7- Location, entretien et utilisation de l'équipement,
de machinerie et de véhicules automobiles
- 8- Le ou les contrats d'enlèvement et d'enfouissement
des ordures ménagères
- 9- Le ou les contrats d'enlèvement de la neige
- 10- L'éclairage des rues
- 11- Rémunération du personnel au secteur aqueduc
- 12- Rémunération du personnel au secteur loisirs
- 13- Toutes autres dépenses nécessaires telles que:
Electricité, chauffage, téléphone, papeterie,
frais de bureau, frais de poste, location de
photocopieur.

7/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame
Jacqueline Moreau, et résolu d'autoriser le Secrétaire-tréso-
rier à payer les charges et factures, et à effectuer les écrit-
tures comptables pour les objets ci-haut mentionnés.
Adopté.

Retard
Compte
StCharles

CONSIDERANT que la Municipalité a adopté le règlement
No. 41 relatif à l'égouttement des eaux d'une partie des rangs
St-Charles, du 5e Rang et des Petites Terres,

CONSIDERANT que ce règlement décrète une taxe spéciale
au secteur concerné pour couvrir une partie du coût des tra-
vaux nécessaires,

CONSIDERANT que M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé,
a fait une demande de subvention au Ministère des Transports
du Québec, et que cette demande devrait recevoir une réponse
favorable incessamment,

8/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois,
appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que le Conseil
ordonne au Secrétaire-trésorier de ne pas procéder à l'expé-
dition des comptes de taxe spéciale pour les contribuables
concernés par le règlement No. 41. Que le Conseil attende
d'obtenir la réponse à la demande de subvention faite par le
Député Picotte.

Adopté.

Remerciem
GBiron

CONSIDERANT que M. Gérard Biron était chargé de la sur-
veillance des puits d'aqueduc dans le 6e Rang depuis nombre
d'années,

CONSIDERANT que celui-ci a remis dernièrement sa démis-
sion à ce poste,

9/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest
appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu de remercier M.
Gérard Biron pour les innombrables services rendus au cours
de ces dernières.

Adopté.

Engagement
ABiron

CONSIDERANT la démission de M. Gérard Biron comme sur-
veillant des puits d'aqueduc de la Municipalité,

CONSIDERANT que M. André Biron est prêt à assurer cette
tâche,

10/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit
appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de retenir les services



Rencontre
No. de résolution
ou Personnel

de M. André Biron pour effectuer la surveillance journalière des puits d'aqueduc de la Municipalité situés dans le 6e Rang, selon les exigences fixées par l'inspecteur municipal. Que la Municipalité versera à M. André Biron la somme de \$140.00 par mois pour accomplir ce travail.
Adopté.

CONSIDERANT que le Conseil désire remercier les employés municipaux, et quelques autres collaborateurs pour les services rendus au cours de l'année 1982.

11/83

Il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'inviter les employés municipaux et leurs conjoints, les membres du Conseil et leurs conjoints, M. le Député Yvon Picotte, M. Benoit Bouchard du Ministère des Transports, Me Robert Legris et un représentant de la firme Consultants H.L.R. Inc., à un souper qui se tiendra le 21 janvier 1983 au Restaurant Miss Louiseville.
Adopté.

Nettoyage
Réparation
Puits #1
SteMarg.

CONSIDERANT que la Municipalité doit procéder au nettoyage du puits #1 de la station Ste Marguerite,

CONSIDERANT que les réparations s'imposent aussi à la pompe de ce puits,

CONSIDERANT que la Firme R.J. Lévesque et Fils soumet un prix pour accomplir ces travaux,

12/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de retenir les services de la firme R.J. Lévesque et Fils Inc. pour procéder au nettoyage du puits #1 et à la réparation de la pompe à la station Ste-Marguerite. Que la Municipalité verse à ladite firme la somme de \$3,000. pour le nettoyage du puits et la somme de \$2,186.78 pour réparer la pompe. Le tout tel que décrit dans la proposition du 23 décembre 1982.
Adopté.

13/83
AvisMoti
Règl.
Const.

Il est proposé par M. Henri-Paul Martin, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement visant à promouvoir la construction domiciliaire.
Adopté.

Assurances
GJanvier
Déneigem.

CONSIDERANT que la firme Assurances Jean Villemure Inc. avise qu'elle annule l'assurance responsabilité de M. Guy Janvier, concernant le déneigement des terrains de la Municipalité,

14/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'aviser M. Guy Janvier de couvrir sa responsabilité concernant le déneigement du terrain des loisirs et du Stationnement municipal dans un délai de trois jours.
Adopté.

Brigadier
EcoleND

CONSIDERANT que le Comité de l'école Notre-Dame recommande la mise en place d'un brigadier scolaire à cette école,

15/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'ouvrir un poste de brigadier scolaire pour l'école Notre-Dame. Que la Municipalité recevra les applications des personnes intéressées jusqu'à 16 heures le 24 janvier 1983.
Adopté.

Achat
Aspirate

CONSIDERANT que l'inspecteur municipal suggère l'achat d'un aspirateur,

Considérant que les prix suivants ont été soumis:
Compagnie Choisy Modèle TV6 Prix \$637.00
Compagnie Dustbane Modèle PC-51 Prix \$587.55

16/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'acheter



Location
Roulotte

No. de résolution
ou annotation

17/83

Décora-
tions
CStPierre

18/83

Zonage
SDubé
P-245,
P-246

19/83

l'aspirateur de la Compagnie Dustbane au prix de \$587.55.
Adopté.

CONSIDERANT que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. pro-
jette la tenue de tournois de hockey,

CONSIDERANT que des chambres supplémentaires de joueurs
sont requises pour la tenue de ces activités,

IL est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par
M. Denis Ferron, et résolu que la Municipalité procède à la
location d'une roulotte pour y aménager deux chambres supplé-
mentaires de joueurs pour la période du 25 janvier au 25 fé-
vrier 1983.

Adopté.

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la période des Fêtes,
plusieurs personnes ont procédé à la décoration de leur pro-
priété,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal est fier de l'i-
nitiative et des décorations qui sont réalisées,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline
Moreau, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu
que la Municipalité de Pointe-du-Lac offre ses plus sincères
félicitations pour la beauté des décorations de la propriété
de M. Claude St-Pierre, 1515 rue Notre-Dame Est.
Adopté.

CONSIDERANT QUE M. Simon Dubé et Marc-Aurèle Messier
s'adressent à la Commission de Protection du Territoire agri-
cole du Québec pour obtenir l'autorisation d'aliéner une par-
tie de leur propriété, soit les lots P-245 et P-246.

CONSIDERANT que les demandeurs et l'acquéreur éventuel
ne désirent pas obtenir un changement de l'utilisation actuel-
le, soit agricole,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin,
appuyé par Madame Denise Charest, et résolu que la Municipali-
té ne s'objecte pas à la demande d'aliénation d'une partie
des lots P-245 et P-246.
Adopté.

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a
des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour
les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est proje-
tée par le conseil de la susdite Municipalité.

Signé ce 10e jour de janvier 1983

Jean-Bte Pothier Sec. trés.

COMPTE FOLIO 612

1	Alain Beaumier	Cours Univers.	275.00
2	Michel Thiffeault	Location	140.00
3	Copie Express	Papeterie	28.22
4	Hydro Québec		1,637.24
5	Banque Nationale Yam.	Règl. 105-26	12,915.83
6	Guy Janvier	Déc. 82	358.33
7	Sani Paré	Déc. 82	3,258.17
8	Gérard Biron	Déc. 82	140.00
9	Gaëtan Roberge	Déc. 82	229.17
10	Ministère Revenu	Déc. 82	2,182.64
11	Receveur du Canada	Déc. 82	1,202.73
12	La Survivance Ass. Coll		300.18
13	Suz. Denoncourt	temps suppl.	444.28
14	Le Nouvelliste	Abonnement	122.00
15	Comité Retraite empl.	Déc. 82	515.70
16	Imprimerie Auger Inc.	papeterie	75.14
17	P.V. Ayotte Ltée	papeterie	26.49
18	Papeterie Mauricienne Inc.		40.70
19	Formules Municipales	papeterie	258.60



No. de résolution
ou annotation

20	Télé Communication T.Riv.	Incendie	60.00
21	Annulé		
22	Le Nouvelliste	Annonce	96.00
23	Escouade Canine Prov.	Règl. chiens	550.00
24	Réal Trahan	Divers	24.03
25	Motorola Ltée	Rép. Incendie	175.22
26	C.F.S. Ltée	Rép. Incendie	73.33
27	Marc Brulé Inc.	"	112.09
28	Thomas Bellemare Fils	Voirie	202.50
29	Société Canadienne Sel	Voirie	1,606.04
30	Louis Dugré	aqueduc	90.00
31	Marcel Girard		101.86
32	J.Paul Deshaies Inc.		801.36
33	Sergaz Inc.	essence	255.47
34	Distribution Robert Enr.	Divers	91.38
35	Georges Lapierre Enr.	Entretien	65.00
36	Martial Beaudry	8 janv. 83	663.93
37	Martial Beaudry	22 janv. 83	663.93
38	Suz. Denoncourt	8 janv. 83	432.24
39	Suz. Denoncourt	22 janv. 83	432.24
40	Hélène Leclerc	8 janv. 83	391.04
41	Hélène Leclerc	22 janv. 83	391.04
42	Jean Bte Pothier	8 janv. 83	724.35
43	Jean Bte Pothier	22 janv. 83	724.35
44	Gaétan Roberge	8 janv. 83	596.65
45	Gaétan Roberge	22 janv. 83	596.65
46	Marcel Crête	8 janv. 83	567.47
47	Michel Thiffeault	8 janv. 83	605.25
48	Michel Thiffeault	22 janv. 83	605.25
49	Martial Beaudry	Pompier	50.00
50	Raymond Benoit	"	75.00
51	Gilles Bourgoin	"	75.00
52	Marcel Crête	"	70.00
53	Sylvio Dufresne	"	100.00
54	André Dugré	"	25.00
55	Jean-Marc Guay	"	75.00
56	Marcel Guay	"	75.00
57	Normand Hélie	"	50.00
58	Maurice Crête	"	25.00
59	Rénald Légaré	"	50.00
60	Denis Lesmerises	"	50.00
61	Michel Lesmerises	"	100.00
62	Jean-Yves Pépin	"	125.00
63	Michel Thiffeault	"	75.00
64	Réal Trahan	"	75.00
65	Jean Claude Turgeon	"	25.00
66	Garage Pépin Fils	"	246.12
67	Quincaillerie Guilbert Inc.	"	110.03
68	Atelier Reliure Sag Lac	Bibliothèque	545.87
69	Pagé Const. Inc.	Voirie	2,092.50
70	Bell Canada	"	639.10
71	Hydro Québec	"	2,606.85
72	Marcel Bergeron	Divers	48.64
73	Mme Doris Lebeau	10 au 22 janv.	100.00
74	Ministère Revenu	Mutations	12.00
75	Launier Ltée	aqueduc	100.28
76	Bibliothèque Centrale	"	6,867.09
77	Serge Hamel Inc.	"	450.00
78	Laurentienne Mutuelle Ass.	Fonds Pension	7,036.08
79	Caisse Pop. Pte du Lac	Remb. Sec. Dugré	1,697.80
80	Caisse Pop. Pte du Lac	Obligations 15 janv.	16,205.14
81	Corp. Loïsins Pte du Lac	"	6,000.00

20/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612. Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un citoyen de la route 138 se plaint de la coloration de l'eau dans l'aqueduc. Cette coloration est due à une fuite dans le réseau survenue la semaine dernière..

L'ordre du jour étant épuisé

21/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, et résolu de lever la présente assemblée. Adopté.

L'assemblée est levée.

Jean Bte Pothier Maire

Jean Bte Pothier Trésorier



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 17 janvier 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest et Denis Ferron, sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur Gaétan Roberge sont aussi présents.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier en date du 13e jour de janvier 1983.

L'ordre du jour est:

- 1- Acceptation du procès verbal de l'assemblée du 10 janvier 1983
- 2- Glissoire sur le terrain des loisirs
- 3- Local Garderie: Normand Hélie
- 4- Règlement Corvée Habitation
- 5- Modification budget 83

22/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'ajouter à l'ordre du jour: Une résolution pour se plaindre de la lenteur du déneigement et sablage par la firme Pagé. Adopté.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 10 janvier 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

23/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée du 10 janvier 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adopté.

L'item Glissoire sur le terrain des loisirs est reporté à la prochaine réunion.

Local Garderie
NHélie

CONSIDERANT que M. Normand Hélie demande d'obtenir un local au centre communautaire,

CONSIDERANT que celui-ci désire mettre sur pieds un projet de "Garderie"

24/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de prêter un local du Centre Communautaire à M. Normand Hélie pour une période d'un an. Adopté.

25/83

Corvée Habitat. AMotion
Il est proposé par Madame Denise Charest, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure, d'un règlement visant à promouvoir la construction domiciliaire. Adopté.

Modifica-
tion Budget83

CONSIDERANT que la Municipalité a adopté ses prévisions budgétaires et ses différents taux de taxes pour l'année 1983,

CONSIDERANT qu'après vérification, il appert que la Municipalité recevra, pour la dernière année, une subvention de \$59,600.00,

CONSIDERANT que cette subvention doit être incluse dans les prévisions budgétaires de 1983,



26/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu, de modifier la résolution 399-82, et par conséquent de modifier les prévisions budgétaires et les taux de taxes 1983 de la façon suivante:

REVENUS

Taxe foncière	\$414,992.	45.74%
Taxe eau	121,000.	13.34%
Taxes services (vid. égout, lum. etc)	101,300.	11.16%
Compensation tenant lieu de taxes	74,280	8.19%
Services rendus	2,500	.28%
Revenus de sources locales	103,500.	11.41%
Subventions	89,600.	9.88%
	<hr/>	
	907,172.	100. %

DEPENSES

Administration gén.	292,050.	32.20%
Sécurité publique	24,500.	2.70%
Transport routier	138,150.	15.23%
Eclairage des rues	28,000.	3.09%
Aqueduc-égouts	44,700.	4.93%
Enlèv. dest. ordures	64,400.	7.10%
Urbanisme-zonage	8,500.	0.94%
Loisirs-culture	58,200.	6.42%
Edifices-véhicules	18,000.	1.98%
Immobilisations	76,000.	8.38%
Service de la dette	154,500.	17.03%
	<hr/>	
	907,000.	100 %

M. le Maire soumet les différents taux de taxe qui doivent être imposés pour couvrir les montants de dépenses du budget de l'année 1983.

Taxe foncière	\$ 0.62 du \$100. évaluation
Taxe vidange	\$37.00 usager annuel 22.00 usager saisonnier
Taxe égouts (sec. StCharles)	\$40.00 /an/usager
Taxe eau	\$85.00 usager annuel \$50.00 usager saisonnier
Taxe de piscine	\$15.00 année
Taxe de lumière de rues:	
Secteur Village	\$ 0.086 du \$100. évaluation
" Ave St Jean Bapt.	\$91.00 /an/usager
" Ave Simard	\$48.00 /an/usager
" Ave des Arts	\$44.00 /an/usager
" Ave des Erables	\$ 7.00 /an/usager
" Place Garceau	\$10.00 /an/usager
" Ave Julien Proulx	\$ 8.00 /an/usager
Taxe spéciale: sec. StCharles	\$ 0.57 du \$100. évaluation
Taxe de compensation de service pour institutions rel.	\$ 0.62 du \$100. évaluation du terrain
Taxe scolaire 82-83	\$ 0.249 du \$100. évaluation
Taxe spéc. Sec. Dugré	\$ 4.24 le pied linéaire

Madame Denise Charest souligne qu'elle aurait préféré ne pas augmenter le montant des dépenses au budget 1983 et diminuer encore plus le taux de la taxe foncière.

Avis à
Pagé &
David
Déneigement
Sable

CONSIDERANT que les firmes Pagé Construction Inc. et Guy David Inc. sont chargées d'accomplir le déneigement et le sablage des chemins de la Municipalité,

CONSIDERANT qu'au cours des dernières occasions de déneigement et/ou de sablage, les délais furent très longs



No. de résolution
ou annotation

27/83
EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'aviser les firmes Pagé Construction et Guy David Inc. que le déneigement et/ou le sablage des rues et rangs de la Municipalité ne s'effectuent pas dans les délais raisonnables; de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour corriger cette situation.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

M. André Charron souligne que le préposé au déneigement circule sur sa propriété plutôt que sur la servitude à cette fin.

Un citoyen suggère d'avoir recours aux médias d'informations pour annoncer les assemblées spéciales.

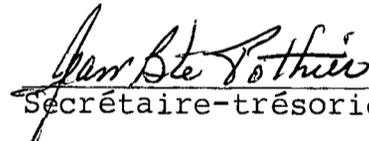
On souligne qu'une glissoire à 30 pieds de hauteur demande peut-être une surveillance constante. La hauteur a été réduite à 25 pieds.

28/83

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Ferron et résolu de lever la présente assemblée spéciale.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
Régul.
24 janv 83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 24 janvier 1983, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest et Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 17 janvier dernier et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

29/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 17 janvier 1983.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

30/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le Secrétaire-trésorier soumet le rapport de la bibliothèque municipale.



No. de résolution
ou annotation

M. Henri-Paul Martin souligne qu'il a assisté le 20 janvier dernier à une rencontre du Comité Conseil de Sécurité Publique. Que ledit comité recommande l'adoption d'une résolution, laquelle apparaît à l'ordre du jour.

PERIODE DE QUESTIONS

Un citoyen fait remarquer qu'il n'y a pas d'abreuvoir au chalet de loisirs. Que dimanche après-midi des adolescents se promenaient sur la patinoire avec des chaises.

On demande d'avoir des heures de patinage libre sur la grande patinoire.

CORRESPONDANCE

AFEAS
Remerc.

Madame Nicole Parent (Dion), Secrétaire de l'A.F. E.A.S. de Pointe-du-Lac, remercie le Conseil Municipal d'avoir prêté la salle de l'Hotel de Ville pour la tenue d'un marché aux puces et d'une soirée des fêtes.

Voirie
Traverse
Ecoliers
Piétons

M. Benoit Bouchard, ingénieur chef du district 43 au Ministère des Transports du Québec accuse réception de la résolution #381/82. M. Bouchard souligne que son Ministère procédera à l'installation d'une traverse d'écoliers face à l'Ecole Notre-Dame. Par contre, le Ministère ne procède pas à l'installation de traverse, à la signalisation et au marquage de la chaussée pour l'usage du public en général. Toutefois, la Municipalité pourrait le faire elle-même selon les normes du code de la route et des normes de signalisation routière.

Pompier
Commun.

Jean-Yves Pépin, secrétaire de l'A.P.I. fait parvenir copie d'une résolution adoptée lors d'une réunion tenue le 12 janvier 1983 et par laquelle les pompiers qui se rendent à la caserne lors du déclenchement des appareils de communications soient rémunérés selon le tarif établi. Motorola devra être contacté pour connaître la nature de ce problème et les solutions à apporter.

Rencontre
Bédard &
U.C.C.Q

M. Jean-Marie Moreau, Président de l'Union des Conseils de Comté et Municipalités Locales du Québec avise que son organisme tiendra une rencontre avec le Ministre de la Justice du Québec et les Municipalités de 4,500 habitants et plus afin de proposer des formules d'amendements à la loi 48, loi de Police. L'endroit, la date et l'heure seront précisés prochainement.

Ministre
Justice
Acc.Rec.
Etude
TRO.

Le Ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, accuse réception de la résolution du 13 décembre 1982 relativement à une demande d'étude à la ville de Trois-Rivières Ouest.

Orchestre
Symphon.
Subvent.

M. Jacques Brochu, président du Conseil d'administration de l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières souligne que l'orchestre a présenté de nombreux concerts dans les villes de la région. Cette popularité grandissante fait que progressivement il se dirige vers le statut de 3e Orchestre professionnel permanent au Québec. Pour poursuivre ses buts l'orchestre demande la contribution financière de la Municipalité soit \$100.00 pour devenir membre corporatif pour la saison 1983-84.

Croix
RougeDon

La Société Canadienne de la Croix-Rouge sollicite le support financier de la Municipalité pour pouvoir continuer à dispenser les nombreux services qu'elle offre à la population.

31/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de verser un montant de \$75.00 à la Société Canadienne de la Croix-Rouge. Adopté.

Branches
Bouchard
& Houle

Messieurs Michel Houle et Mario Bouchard domiciliés au 610 et 620 Chemin Ste Marguerite demandent l'autorisation de nettoyer le terrain de la Municipalité à l'arrière de leur propriété respective. Comme ils sont prêts à nettoyer en enlevant les arbres pourris et dangereux à leurs frais, ils demandent de fournir quelqu'un pour faire



C.R.D. 04
No. de résolution
ou annotation

32/83

Comité
Cons.
Sécurité
Publiq.

brûler ou pour transporter les branches ou encore de donner une indemnité pour ces travaux.

Les membres du Conseil préfèrent ne pas créer de précédent, d'autant plus que le contrôle de ces travaux n'est pas facile à réaliser.

Le C.R.D. 04 invite la Municipalité à renouveler son adhésion à cet organisme. Le coût est de \$0.03 par habitant pour les municipalités.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu que la Municipalité adhère au C.R.D. 04 et défraie la cotisation de \$0.03 par habitant. Que M. Gérard Harnois soit le représentant de la Municipalité à cet organisme.

Adopté.

Le Comité Conseil de Sécurité Publique suggère que le Conseil Municipal demande à l'Union des Municipalités

- 1° Le moratoire sur l'application du décret du 17 novembre 1982
- 2° De réétudier l'article 64 de la loi 48, soit réétudier les modalités d'application de cette loi en établissant de nouveaux critères.

Le Comité suggère aussi qu'une lettre soit adressée à L'Union des Conseils de Comté afin qu'ils agissent en notre faveur, qu'ils intercèdent à nouveau auprès du Ministre Bédard.

CONSIDERANT qu'une rencontre fut tenue le 7 décembre 1982 avec un représentant de l'Union des Municipalités du Québec,

CONSIDERANT le consensus intervenu entre les municipalités participantes à cette réunion,

CONSIDERANT que le conseil d'administration a accepté les recommandations formulées,

33/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et unanimement résolu, de demander à l'Union des Municipalités du Québec:

- 1) D'organiser une rencontre avec le Ministre de la Justice du Québec et les municipalités concernées par l'article 64 de la loi 48 pour demander un moratoire sur l'application du décret du 17 novembre 1982. Que ce moratoire puisse permettre une négociation avec le Ministère pour établir un taux moindre pour les services de la Sûreté du Québec.
- 2) Que l'Union des Municipalités obtienne un avis légal de son contentieux sur la possible nullité du décret du 17 novembre 1982.
- 3) De donner le maximum d'informations aux média sur les démarches entreprises par l'Union.

Adopté.

Cotisation
COLASP

M. Paul-Emile Caron, président de la Corporation de Mise en Valeur du Lac St-Pierre, remercie les membres du Conseil de leur appui à cette association.

34/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et unanimement résolu d'adopter le règlement portant le numéro 43 et intitulé "Règlement visant à promouvoir la construction domiciliaire".

Adopté.

REGLEMENT NO. 43

REGLEMENT VISANT A PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE.

CONSIDERANT qu'en vertu des dispositions de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire (L292, L.82), les municipalités sont habilitées à subventionner les acquéreurs d'immeubles neufs selon les modalités qu'elles jugent appro-



No. de résolution
ou annotation

priées;

CONSIDERANT que l'achat de biens et services découlant du projet de relance de la construction domiciliaire contribuera substantiellement à l'essor économique local;

CONSIDERANT que le Conseil de Pointe-du-Lac désire collaborer à la relance de la construction domiciliaire en établissant un programme de subvention apte à encourager la construction dans les limites de la Municipalité;

CONSIDERANT qu'avis de motion a été donné à cet effet par Madame le conseiller Denise Charest en date du 17 janvier 1983

IL EST par le présent règlement STATUE ET DECRETE comme suit, savoir: -

ARTICLE 1. PROGRAMME DE SUBVENTIONS:

1.1 Le premier acquéreur d'un immeuble neuf situé sur le territoire de Pointe-du-Lac est éligible à une subvention municipale en autant que les conditions d'octroi ci-dessous soient respectées.

1.2 Le montant de la subvention s'établit comme ci-dessous, en fonction du genre d'unité de logement acquis, à savoir:

Unifamiliale: bâtiment isolé comprenant un seul logement construit sur un lot distinct;

Unifamiliale jumelée: bâtiment isolé comprenant deux (2) logements unifamiliaux séparés par un mur mitoyen et construits sur des lots distincts pour chaque logement;

Unifamiliale triplée et quadruplée: bâtiment comprenant trois (3) ou quatre (4) logements dont chacun est relié aux autres par des murs ou parties de murs communs, construits sur des lots distincts pour chaque logement;

Unifamiliale en rangée: bâtiment comprenant au moins trois (3) logements dont un (1) ou les deux (2) murs latéraux sont communs (mitoyens) à ceux des logements adjacents, l'ensemble formant une bande continue et chaque logement étant construit sur un lot distinct;

Bifamiliale: bâtiment comprenant deux (2) logements superposés et construit sur un lot distinct:
(par édifice)

Multifamiliale: bâtiment comprenant trois (3) logements et au plus cinq (5) avec entrée principale commune et construit sur un lot distinct et n'étant pas du type condominium où chacun possède son logement; (par édifice)

Multifamiliale (condominium): bâtiment comprenant trois (3) logements et au plus cinq (5) avec entrée principale commune, construit sur un lot distinct et dont chacun des logements est vendu séparément. (par édifice)

1.3 Le présent programme de subvention cesse d'avoir effet le 1er septembre 1986. Le Conseil peut cependant, par règlement, fixer une date de cessation antérieure au 1er septembre 1986.

1.4 Pour les fins du présent règlement, une construction sera considérée comme ayant été commencée entre le 1er janvier 1983 et le 31 décembre 1983 si les fondations sont coulées.



No. de résolution
ou annotation

ARTICLE 2. CONDITIONS D'OCTROI:

- 2.1 Le présent programme de subvention s'applique à l'acquéreur d'un immeuble neuf admis au sens de la Loi, des règlements et du programme provincial visant à promouvoir la construction domiciliaire en autant que:
 - 2.1.1 Il s'agit d'une personne physique qui est majeure.
 - 2.1.2 Le genre d'unité de logement soit mentionné à l'article 1.2 du présent règlement, construit et enregistré par un entrepreneur accrédité en vertu du programme de certification des maisons neuves de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec ou tout autre programme équivalent.
 - 2.1.3 Dans le secteur urbain, les exigences réglementaires municipales et provinciales soient respectées et le terrain sur lequel la maison est ou sera située soit présentement desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux ou que le règlement décrétant l'installation desdits services soit en vigueur et/ou que ledit terrain soit adjacent à une rue publique.
 - 2.1.4
 - a) où les services d'égouts et d'aqueduc sont en cours de construction; ou
 - b) où le début des travaux d'égouts et d'aqueduc ont été autorisés par le Conseil avant le 31 décembre 1983; ou
 - c) ayant façade sur une voie publique ouverte à la circulation.
- 2.2 Toute subvention consentie en vertu du présent règlement n'est pas transférable et est annulée dès que le propriétaire cesse d'être propriétaire de l'immeuble déjà admis au programme. Nonobstant ce qui précède, la subvention est transférable entre conjoint ou par succession en ligne directe et de l'entrepreneur au premier propriétaire.
- 2.3 Une même personne ne peut être éligible à plus d'une subvention municipale durant la durée du programme.
- 2.4 Une subvention consentie en vertu du présent règlement peut être cumulative avec celles annoncées au budget fédéral du 28 juin 1982.

ARTICLE 3. MODALITES D'APPLICATION:

- 3.1 Tout entrepreneur construisant des unités de logement admissibles aux bénéficiaires prévus par la Loi, les règlements et le programme provincial visant à promouvoir la construction domiciliaire doit, lors de la demande de permis de construction, compléter le formulaire annexé au présent règlement.
- 3.2 Le requérant d'une subvention prévue au présent règlement doit compléter le formulaire de demande ci-annexé.
- 3.3 Toute subvention à être consentie en vertu du présent règlement nécessite l'approbation du Conseil.

ARTICLE 4. PAIEMENT DE SUBVENTION:

- 4.1 Le paiement de la subvention s'effectue par chèque payable à la personne désignée à l'article 2.2 du présent règlement pour chacune des deux premières années pour lesquelles l'immeuble apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour



No. de résolution
ou annotation

l'année complète.

- 4.2 Les chèques seront émis vers le 15 juillet de l'année visée à raison des versements suivants:

Première année-----\$400.

Deuxième année-----\$300.

- 4.3 Pour avoir droit à la subvention, le propriétaire devra avoir payé les taxes municipales et scolaires affectant le ou les logements pour lesquels la subvention est demandée.

ARTICLE 5. APPROPRIATION DES DENIERS:

- 5.1 Pour les fins du présent règlement, un fonds de subvention de \$10,000 est créé et le conseil devra approprier les montants suivants:

\$3,000. à même les fonds généraux de 1984

\$5,000. à même les fonds généraux de 1985

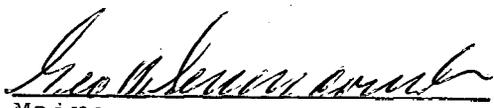
\$2,000. à même les fonds généraux de 1986

Le conseil se réserve le droit d'y ajouter des deniers selon les besoins du présent programme de subvention et ce, en fonction des revenus de nouvelles constructions.

ARTICLE 6. ENTREE EN VIGUEUR:

- 6.1 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

PASSE ET ADOPTE, ce 24e jour du mois de janvier 1983.


Maire


Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 26e jour de janvier 1983.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26e jour de janvier mil neuf cent quatre-vingt-trois.


Secrétaire-trésorier

Emprunt
tempor.

CONSIDERANT que la Municipalité ne prévoit pas être en mesure d'expédier ses comptes de taxe avant la fin de février 1983,

CONSIDERANT que la Municipalité doit rencontrer des obligations financières pour cette période,

35/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'autoriser le Maire et le Secrétaire-trésorier à effectuer un emprunt temporaire à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour un montant n'excédant pas \$75,000. si la Municipalité ne peut rencontrer ses obligations financières en attendant l'expédition des comptes de taxe 1983.
Adopté.

Transfor-
mation
Bureaux

CONSIDERANT que la Municipalité désire accomplir des transformations aux bureaux des employés,



No. de résolution
ou annotation

Local
Garderie

CONSIDERANT que M. Roger Vallière suggère une façon de réaliser des divisions fixes,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de retenir les services de M. Roger Vallière pour accomplir les transformations requises pour l'aménagement de deux bureaux. Qu'un montant n'excédant pas \$1,500. soit approprié à ces fins à même le budget entretien Hotel de Ville.
Adopté.

CONSIDERANT que Madame Jeanne Duguay demande d'obtenir un local au centre communautaire,

CONSIDERANT que celle-ci désire mettre sur pied un projet de "Garderie"

37/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu de prêter gratuitement un local du Centre Communautaire à Madame Jeanne Duguay pour une période de deux ans afin d'y établir une garderie de jour. seulement.
Adopté.

Zonage
Agricole
RPoliquin

M. Rosaire Poliquin présente une demande d'utilisation non agricole et aliénation sur le lot P-123. Les membres du Conseil préfèrent que M. Poliquin formule plus d'une demande considérant qu'il y a trois terrains.

Extinc-
teur
Trousse
lerSoin
38/83

CONSIDERANT que la Municipalité doit se procurer des extincteurs pour ses bâtisses et deux trousse de premiers soins pour les camions incendie,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu que la Municipalité achète:

- 1- De la firme Marc Brûlé 6 extincteurs 20 lbs au coût de \$59. et un extincteur 5 lbs au coût de \$37.50.
- 2- De la pharmacie Maurice Biron, deux trousse de premiers soins au coût de \$60.00 chacune.

Adopté

Structure
Consulta-
Loisirs

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'est inscrite au programme national de soutien aux activités de loisir municipal,

CONSIDERANT que par ce programme la Municipalité doit établir une structure ou un mécanisme de consultation en matière de loisirs,

39/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de mandater Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. à être l'organisme chargé de tenir une consultation en matière de loisirs auprès de la population.
Adopté.

Lettre
GGélinas

CONSIDERANT que M. Gilles Gélinas demandait dans une lettre du 17 décembre 1982, à rencontrer le Conseil ou son représentant, relativement aux travaux effectués dans le secteur Dugré,

CONSIDERANT que M. Gélinas réitère sa demande en date du 19 janvier 1983,

Les membres du Conseil prendront informations auprès du conseiller juridique de la Municipalité afin de répondre à M. Gélinas.

PERIODE DE QUESTIONS

On demande si les nouvelles résidences éligibles au règlement visant à promouvoir la construction doivent être à l'intérieur de la zone blanche et de quelle façon le montant attribué à ce programme a été établi.

Un contribuable s'informe du taux que la Municipalité paie sur les emprunts temporaires.



No. de résolution 40/83
ou annotation

Les membres du Conseil désirent rencontrer un représentant du préposé au déneigement.

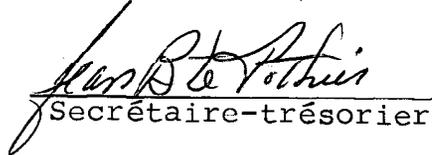
Des contribuables se plaignent de l'état du terrain de M. Rosaire Godon.

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par Madame Jacqueline Moreau et résolu de lever l'assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
spéciale
1/2/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 1er février 1983 et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée en date du 28e jour de janvier 1983 par M. le Maire Georges-H. Denoncourt.

41/83

Comme tous les membres du Conseil sont présents, Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-après.
Adopté.

ORDRE DU JOUR

- Acceptation du procès verbal de l'assemblée du 28 janvier 83
- Projet provincial - création d'emplois
- Projet fédéral - création d'emplois
- Résolution: système téléphonique
- Nomination inspecteur régional adjoint M.R.C.
- Engagement brigadier
- Bornage Raymond Labrecque
- Zonage Rosaire Poliquin
- Résolution à Motorola

M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 24 janvier 1983 et dont copies furent remises à chacun plusieurs jours avant la présente.

42/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée du 24 janvier 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

Projet
Provinc.
Création
Emplois

CONSIDERANT que les Municipalités sont admissibles au Programme de Création d'Emplois temporaires du Ministère des Affaires Municipales,

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac désire profiter de ce programme pour effectuer certains travaux dans la municipalité



43/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu que la Municipalité demande une subvention au Ministère des Affaires Municipales pour créer 2 emplois temporaires sur son territoire,

- Qu'un montant de \$5,000. soit approprié à même les fonds généraux pour financer ce projet,

- Que M. Jean-Baptiste Pothier et M. Gaëtan Roberge soient autorisés au nom de la Municipalité à signer tout document officiel concernant ladite demande.
Adopté.

No. de résolution
ou annotation

Projet
Fédéral
44/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu:
- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac accepte la responsabilité du projet Recensement et Aménagement présenté dans le cadre du Programme Relais 1983.

- Que M. Jean-Baptiste Pothier et M. Gaëtan Roberge soient autorisés au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.
Adopté.

Equip.
téléphon.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac projette l'acquisition ou la location, avec option d'achat, d'un système et/ou d'équipement téléphonique,

45/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de demander des prix à au moins deux fournisseurs d'équipement téléphonique. Que les soumissions seront reçues à l'Hotel de Ville jusqu'à 15:00 heures le 11 février 1983.
Adopté.

Inspecteur
région.
Adjoint
M.R.C.

CONSIDERANT que l'administration du règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Francheville doit se faire conjointement avec chacune des municipalités du territoire de la M.R.C.

CONSIDERANT que cette disposition nécessite la nomination d'inspecteurs régionaux adjoints,

46/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu de nommer M. Gaëtan Roberge, inspecteur régional adjoint chargé entre autres, de l'émission des permis émis par la M.R.C. de Francheville. Que le Conseil municipal suggère à la M.R.C. que le coût exigé pour l'émission d'un permis pour une nouvelle et/ou un changement d'utilisation du sol soit de \$25.00
Adopté.

Brigadier

CONSIDERANT que la Municipalité a ouvert un poste de brigadier scolaire pour l'école Notre-Dame à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que les personnes ci-après ont offert leurs services:

- Jacques Marion, 121 Ave des Arts
- Gaston Laneuville, 2760 Ave Blais
- Monique Paquin, 1000 Baie-Jolie
- Françoise Arnold, 1131 Baie-Jolie

47/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu de retenir les services de Madame Françoise Arnold pour remplir le poste de brigadier à l'école Notre-Dame. D'acheter et lui fournir l'équipement requis et de lui accorder un montant forfaitaire de \$50.00 par semaine pour accomplir ce travail.
Adopté.



Zonage
No. de résolution
ou année

M. Raymond Labrecque avise qu'il demande un bornage à l'amiable pour sa propriété, soit les lots P-204, P-205 et 1P-21. Il suggère la firme Hamel et Roy arpenteurs géomètres pour procéder à ce bornage. Les membres du Conseil préfèrent obtenir des informations supplémentaires avant de prendre position.

CONSIDERANT que M. Rosaire Poliquin s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture et aliéner un terrain situé sur le lot P-123 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain est en friche et qu'il est situé sur la route nationale No. 138 dans un secteur partiellement construit,

48/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Rosaire Poliquin.
Adopté.

Système
Commun.
Incendie
Avis à
Motoroll

CONSIDERANT que les équipements de communication du service d'incendie qui sont dans les bureaux de la compagnie Télé-Communication Ltée à Trois-Rivières créent de fréquentes fausses alertes aux pompiers,

CONSIDERANT que ces fausses alertes entraînent des déplacements inutiles aux pompiers,

CONSIDERANT que la firme Motorola a déjà examiné ces équipements sans apporter de solution à ce problème,

49/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu d'aviser la compagnie Motorola de voir à solutionner ce problème dans un délai de 2 jours à compter de la réception de la présente.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande que la Municipalité se dote d'une carte indiquant les rues et le cadastre de la Municipalité.

On souligne également que les M.R.C. s'accaparent des pouvoirs des municipalités.

On mentionne aussi que les M.R.C. ne devraient pas proner la disparition des commissions scolaires locales qui veillent à la qualité de l'enseignement.

L'ordre du jour étant épuisé

50/83

Il est proposé par M. Denis Ferron et résolu de lever la présente assemblée spéciale.
Adopté.

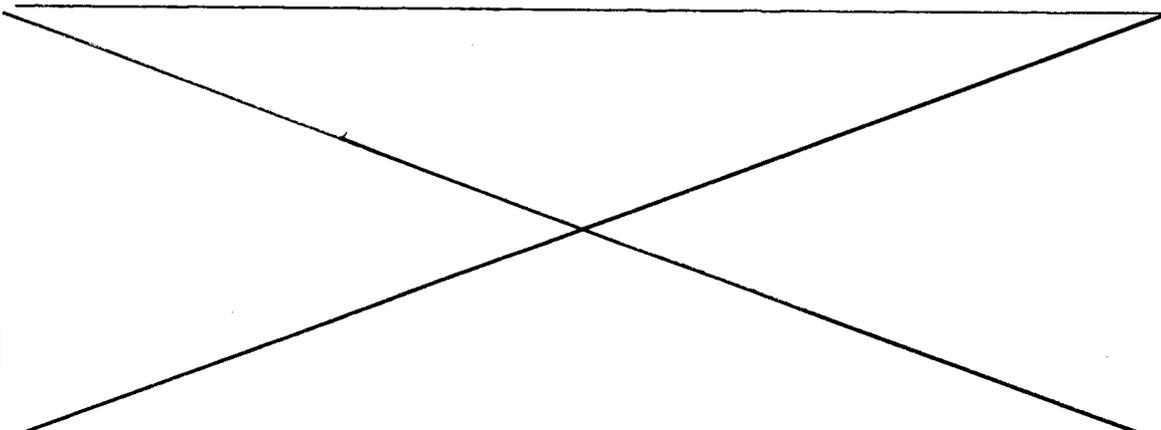
L'assemblée est levée.



Maire



Secrétaire-trésorier





No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 14 février 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 1er février 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

51/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 1er février 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

52/83

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour, Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le Secrétaire-trésorier soumet les rapports mensuels: Permis de construction, travaux extérieurs, incendie.

M. le Maire fait un rapport des rencontres tenues les 4 et 5 février à Québec, de même que celle tenue le 12 février à Montréal relativement à la loi de Police, loi 48. Suite à ces rencontres, un comité de 6 municipalités a été formé pour faire des recommandations au Ministre de la Justice du Québec.

Lotissem.
JMTrottier

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 199-4, 199-4-1, 5 et 199-6, dossier 33227, propriété de M. Jean-Marie Trottier,

CONSIDERANT que ce projet de subdivision a déjà été accepté en date du 20 octobre 1982 par la résolution No. 326/82 du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les services d'aqueduc et d'égouts étaient existants au moment où la M.R.C. de Francheville a déposé son avis de motion du règlement de contrôle intérimaire,

53/83

EN CONSEQUENCE' il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots 199-4, 199-5 et 199-6 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 199-4-1, 199-5-1 et 199-6-1.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 avril 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou de dépôt au bureau du Ministère de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

Que la présente résolution constitue le permis de



lotissement exigible par la Municipalité en vertu de sa réglementation.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

No. de résolution
ou annotation

Rég. 941
Contrôle M.R.C. de Francheville fait parvenir copie de l'accusé de réception du Ministre des Affaires Municipales d'une copie du règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C.
AccRec.

Roches M. le Député Claude G. Lajoie fait parvenir copie d'une lettre que lui a adressée le Ministre des Pêches et des Océans relativement à l'élimination de roches dans le lac St-Pierre. Ces travaux sont de la compétence de la Municipalité qui doit obtenir l'autorisation du Ministère de l'Environnement du Québec.
Lac St Pierre

Appui Messieurs Yvon Rouette et Jean Benoit, constructeurs, appuient le projet de développement de M. Paul Charbonneau.
Projet PCharbo

Verdon M. Pierre Verdon, sous-ministre associé au Ministère de la Justice, souligne que lors de la rencontre tenue le 7 décembre dernier, il avait été convenu que la Municipalité de Pointe-du-Lac entreprendrait des négociations avec Trois-Rivières Ouest afin de conclure une entente inter-municipale pour l'établissement d'un service de police. M. Verdon désire connaître l'état d'avancement des pourparlers dans ce dossier.
Avance-ment Police-T.R.O.

U.M.Q. M. Gilbert DeGagné, directeur à Union des Municipalités du Québec accuse réception de la résolution 33/83 demandant une rencontre avec le Ministre de la Justice du Québec.
Acc.Rec.

Comm. La Commission Scolaire des Vieilles Forges souligne qu'elle est toujours dans l'attente d'une réponse à sa demande d'appui financier dans le cadre du programme de soutien du Ministère des Loisirs.
Scolair D.Forges

AQTE L'Association Québécoise des Techniques de l'Eau invite la Municipalité à participer à ses assises annuelles qui se tiendront du 9 au 12 mars 1983 à l'Hotel Reine Elisabeth de Montréal.

Madame Jeanne Duguay et Normand Hélie remercient les membres du Conseil de leur avoir prêté un local pour une garderie éducative. Sachant que des transformations sont en cours dans les bureaux de la Municipalité, ils demandent d'obtenir des écrans séparateurs qui ne serviront plus aux bureaux.
Le Conseil est d'accord, s'ils sont disponibles.

La Société d'Agriculture du District de la Mauricie souligne que l'Exposition de St-Barnabé Nord fêtera cette année son 100e Anniversaire. Compte tenu de l'impact culturel, social et économique, la Société suggère une participation de \$25.00 pour chacune des municipalités concernées.

Rencontre GGelinas CONSIDERANT que M. Gilles Gélinas, secteur Dugré, soulignait son désaccord face à la facture qu'il a reçue relativement aux travaux d'asphaltage de son secteur dans une lettre du 17 décembre et une du 19 janvier,

CONSIDERANT que M. Gélinas a aussi exprimé le souhait de rencontrer le Conseil Municipal,

54/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de faire part à M. Gilles Gélinas que la Municipalité ne l'obligeait pas à acquitter la facture qu'il a reçue le ou vers le 5 novembre 1982, mais qu'il avait et a le choix d'acquitter ce montant sous forme d'une taxe spéciale durant cinq ans.

Que le Conseil Municipal accepte de rencontrer M. Gélinas lors de sa prochaine réunion en comité.

Adopté.



55/83

No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que M. Guy Janvier est le préposé au déneigement des propriétés de la Municipalité,

CONSIDERANT que lors de la tempête de neige survenue le 1er février dernier le déneigement des propriétés municipales n'a pas été accompli avec diligence,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu d'aviser M. Guy Janvier de voir à procéder au déneigement des propriétés municipales avec plus de diligence lors de chute de neige.
Adopté.

Appareils
Télép.

CONSIDERANT que la Municipalité a procédé à une demande de prix par voie d'invitation, pour l'acquisition et/ou la location/achat d'équipement téléphonique,

CONSIDERANT que les firmes ci-après ont soumis des prix:

Communication Concept Inc. Total \$10,390.

Télé Communication T.R. Ltée Total \$ 8,990.

CONSIDERANT que les équipements offerts par ces deux firmes sont identiques,

56/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'accepter la proposition de la firme Télé-Communication Trois-Rivières Ltée. D'autoriser M. le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer les documents requis à cette fin. Que cette acceptation est conditionnelle à l'approbation de la Commission Municipale du Québec en autant qu'elle est requise. D'autoriser Télé-Communication à faire les démarches nécessaires auprès de Bell Canada.
Adopté.

Bornage
Labrecque

CONSIDERANT que la Municipalité recevait le 1er février dernier une mise en demeure de consentir à un bornage à l'amiable des procureurs de M. Raymond Labrecque,

CONSIDERANT que la Municipalité possède une rue contigue à la propriété du demandeur,

57/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac consente au bornage à l'amiable demandé par M. Raymond Labrecque.

Que la Municipalité accepte l'arpenteur-géomètre suggéré, soit M. Pierre Roy, 5375 St Joseph, Trois-Rivières Ouest.
Adopté.

Brigadier
Ecole N.D.

CONSIDERANT qu'en date du 3 février 1983, Madame Françoise Arnold souligne qu'elle a été rappelée par son ancien employeur et que de ce fait elle ne peut remplir le poste de brigadier qui lui a été accordé le 1er février dernier,

CONSIDERANT que la Municipalité a reçu trois autres offres d'emploi, soit: M. Jacques Marion, 121 Ave Des Arts,
M. Gaston Laneuville, 2760 Ave Blais,
Mme Monique Paquin, 1000 Baie-Jolie

58/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de retenir les services de Madame Monique Paquin, 1000 Baie-Jolie, pour remplir le poste de brigadier scolaire à l'école Notre-Dame. De lui accorder un montant forfaitaire de \$50.00 par semaine pour accomplir ce travail.
Adopté.

Taxes
biffées
rembours

CONSIDERANT que le secrétaire-trésorier soumet une liste de taxes à rembourser et/ou à biffer,

59/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de biffer et rembourser les



No. de résolution
ou annotation

montants de taxes des contribuables apparaissant ci-après.

Il est de plus résolu d'annuler le chèque #1019 de l'année 1981 au montant de \$41.21 fait à L. Dupont. D'annuler le montant de \$34.15 de M. Gilles Cloutier pour un chèque N.S.F. de décembre 1979.

Taxes à rembourser: chèques #135 à 156 = \$609.21

Taxes à biffer:

Talbot J. Lehouiller	\$50.00
Masson Yves	411.82
Hélie Gérard	5.78
Gauthier Gérard	44.24
Gauthier Gérard	13.46
Gauthier Gérard	25.38
Dangerfield N.	8.00
Ricard André	1.56
Poliquin Stéphane	17.10
Charbonneau Paul	80.30
Charbonneau Paul	21.98
Huot Jean	18.47
Valade Yvette	3.84
Croteau André	170.58
Martin J.J.	303.32
Bell Canada	17.82
Garceau Blanche	47.88
Garceau Blanche	10.58
Gouvernement Québec	42.10
Lesage Michel	17.38
Lambert Charles	0.96
Lambert Charles	34.42
Lafontaine Roger	3.35
Bellemare Denis	85.20
Berthiaume Roger	18.00
Boissonneault N.	480.68
Bonneville J.	3.18
Boucher Rock	118.00
Caisse Populaire	15.00
Chauvette Armand	4.55
Désalliers André	50.00
Dionne Jeanne	15.00
Fontaine P. Emile	55.83
Gariépy Fernande	85.00
Girard Claude	168.00
Girard Gérald	73.36
Héneault & Gosselin	541.72
Héroux Georges	15.00
Juneau Philippe	50.00
Labrecque Reynold	118.00
Labrecque Yvon	14.13
Leneuveville François	15.00
Lebel Philippe	118.00
Lepage Roger	15.48
Lepage Roger	95.65
Leroux Aurèle	68.00
Marcoux Claude	33.00
Paquin J. Claude	1.26
Perron Daniel	247.96
Proulx Julien	15.00
Rompré Robert	15.00
St Pierre Aline	4.16
Trottier Henri	50.00
Lemire J. Pierre	707.84
Cloutier André	25.11
Charette René	77.36
Lambert Alain	69.70
Savoie Marcel	12.44
Héroux Pierre	43.14
Srs Grises Ottawa	30,930.74
Lefebvre Louise	103.55
Descoteaux G.	14.80
Champagne Gaétan	1.78
Laroche Roger	4.50
Laroche Roger	1.20
Laroche Roger	3.70
Vaillancourt Inc.	80.78
Robert Jacques	14.40



No. de résolution
ou annotation

Launier René	118.00
St Pierre Franc.	115.40
Dubé P. Emile	180.83
Désilets Normand	0.29
Carrier Eddy	37.44
Municipalité Yamachiche	39.82
Ministère Transports	26.94
Desjardins J.L.	34.34
F.I.C.	26.28
F.I.C.	41.22
Municipalité Pte du Lac	12.88
Emond Maurice	8.25

TOTAL 36,672.21

Améliorations
Rues
Subvent.

CONSIDERANT qu'à chaque année le Gouvernement du Québec accorde à certaines municipalités des octrois pour amélioration de chemins municipaux,

CONSIDERANT que nous avons bénéficié en 1982 d'une subvention de \$7,500. et qu'il reste encore beaucoup à faire sur nos nombreux chemins,

60/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu de demander aux autorités gouvernementales concernées, de bien vouloir prendre en considération la demande d'aide financière de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour aider l'amélioration des chemins suivants:

Périgny	0.24km	Des Pins	0.38
Des Saules	0.72	Montour	1.03
Des Bouleaux	0.61	Des Erables	0.59
Jardin Baie-Jolie	0.32	Baril	0.54
Sylvain	0.11	Julien Proulx	0.35
Denis	0.48	Paul Proulx	0.20
Boucher	0.57	Des Arts	0.63
Ouellette	0.16	Guilbert	0.38
Lafond	0.16	Lajoie	0.19
Place 4 As	0.27	Labrecque	0.09
Orée des Bois	0.20	Laroche	0.09
Dugré	0.50	Côté	0.09
Les Bocages	0.34	Raymond	0.09
Garceau	0.85	Colbert	0.09
Simard	0.09	Chauvette	0.09
Marcel	0.14	Cantin	0.59
Larivière	0.09	Janvelly	0.41
Bellevue	0.75	Leclerc	0.37
		TOTAL	12.74km

Adopté.

Routel38
Fossé
960-
1000

CONSIDERANT que lors de pluies ou lors de la fonte de la neige l'eau traverse la route 138 entre les propriétés sises au 960 et au 1000 Baie-Jolie,

CONSIDERANT Que cela représente un risque d'accident grave,

61/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de visiter les lieux et d'étudier la possibilité de corriger cette situation.
Adopté.

Zonage
DLoyer

CONSIDERANT que M. Denis Loyer s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture, un terrain situé sur le lot P-364 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Loyer a l'intention de vendre la balance de sa terre soit les lots 365 et P-364,

CONSIDERANT que M. Loyer veut garder ce terrain pour se construire une résidence,

62/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest et résolu que la



No. de résolution
ou annotation

Correction
Voir Résol .
67/83

63/83

Zonage
CMoisan

64/83

Municipalité ne s'objecte pas à la demande de Monsieur Denis Loyer.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Gérard Gauthier s'adresse à la Commission pour pouvoir aliéner des terrains servant de chemin sur les lots P-301, P-304 et P-305 du Cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ces chemins sont existants depuis plusieurs années,

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a l'intention de municipaliser une partie de ces rues,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu que la Municipalité appuie la demande de Monsieur Gauthier.
Adopté.

CONSIDERANT que Madame Claudette Moisan s'adresse à la Commission pour pouvoir lotir et aliéner des terrains situés sur les lots 21 et 22 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ces terrains sont situés entre deux secteurs résidentiels et qu'ils ne sont d'aucun intérêt pour l'agriculture,

CONSIDERANT que le but de cette demande est de permettre aux propriétaires adjacents d'agrandir leur propriété respective,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de Madame Moisan.
Adopté.

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite Municipalité.

Signé ce 14e jour de février 1983

COMPTE FOLIO 612

82	Guy Janvier & Lafreniere	Neige ler vers.	1,000.00
83	Corp. des Secrétaires Mun.	Cotisations	360.00
84	Guy Janvier	Janvier 83	358.33
85	Sani Paré	Janvier 83	3,258.17
86	André Biron	Janvier 83	140
87	Gaétan Roberge	Janvier 83	229.17
88	Ministère Revenu	Impot	1,539.42
89	Receveur du Canada	Impot	1,281.13
90	La Survivance Ass. Coll.		300.18
91	Comité Retraite Empl.	Janvier 83	505.66
92	Martial Beaudry	5 février 83	653.33
93	Martial Beaudry	19 février 83	653.33
94	Suz. Denoncourt	5 février 83	427.29
95	Suz. Denoncourt	19 février 83	427.29
96	Hélène Leclerc	5 février 83	386.34
97	Hélène Leclerc	19 février 83	386.34
98	Jean Bte Pothier	5 février 83	711.90
99	Jean Bte Pothier	19 février 83	711.90
100	Gaétan Roberge	5 février 83	592.80
101	Gaétan Roberge	19 février 83	592.80
102	Michel Thiffeault	5 février 83	596.15
103	Michel Thiffeault	19 février 83	596.15
104	Mme Doris Lebeau	5 février 83	120.00
105	Mme Doris Lebeau	19 février 83	100.00



No. de résolution
ou annotation

106	U.M.Q.	Colloque	125.00
107	Régie Ass. Auto	3 camions licences	357.00
108	Normand Préville	Réception	160.00
109	Rest. Miss Louiseville	Réception	884.60
110	Société Can. Postes	Poste	212.00
111	J.P. Deshaies Inc.		925.02
112	Ass. Chefs Incendie	Cotisation	50.00
113	Ass. Inspecteurs	Cotisation	25.00
114	Distribution Cons.	Divers	56.95
115	Société Can. Croix Rouge		75.00
116	C.R.D. 04	Cotisation	156.00
117	Ministère Revenu	Mutations	12.00
118	Raymond Benoit	Pompier	150.00
119	Gilles Bourgoin	"	185.00
120	Marcel Crête	"	290.00
121	Sylvio Dufresne	"	220.00
122	André Dugré	"	160.00
123	Luc Dugré	"	95.00
124	Marcel Guay	"	220.00
125	Normand Hélie	"	260.00
126	Maurice Crête	"	170.00
127	Rénald Légaré	"	125.00
128	Denis Lesmerises	"	195.00
129	Michel Lesmerises	"	170.00
130	Jean Y. Pépin	"	195.00
131	Gaétan Roberge	"	50.00
132	Michel Thiffeault	"	195.00
133	Réal Trahan	"	145.00
134	J. Claude Turgeon	"	170.00
135	Claude Marcoux	Taxe à rembourser	11.69
136	Renaud Trottier	"	1.40
137	Léonce Dupont	"	15.30
138	Réjean Beaudry	"	8.25
139	Robert Gauthier	"	27.02
140	Jean Scrosati	"	14.20
141	Pierre Désaulniers	"	109.01
142	Fernand Allard	"	3.40
143	Maurice Launier	"	40.56
144	Philippe Juneau	"	27.90
145	Alain Boisclair	"	31.68
146	Ferme du Canton Enr.	"	8.96
147	Suzanne Berthiaume	"	2.21
148	Roch Martel	"	4.17
149	Sylva Paquin	"	2.17
150	Place de Tonnancour	"	9.40
151	Jacques Dumont	"	4.08
152	Laura DeRepentigny	"	123.70
153	Gérard Gauthier	"	6.15
154	Gunter Gallish	"	8.58
155	Onil Berthiaume	"	31.38
156	Louis G. Guilbert	"	118.00
157	Formules Ducharme	Papeterie	20.00
158	Librairie du Cap	Papeterie	176.31
159	Le Nouvelliste	Annonce	470.25
160	Cooke Fils Enr.	Divers	54.50
161	Marc Brulé Inc.	Extincteurs	426.74
162	C.F.S. Ltée	Incendie équip.	29.43
163	Maurice Biron Pharm.	trousses	122.08
164	Normand Hélie	Voyages	19.80
165	P.V. Ayotte Ltée	papeterie	16.25
166	Marcel Bergeron	Divers	80.12
167	M.R.C. Francheville		14,271.07
168	Réal Trahan	Divers	50.05
169	Purolator Ltée	Courrier	7.62
170	Bell Canada		514.60
171	Burotec Inc.	Location	266.58
172	Télé Communication	Incendie	60.00
173	3M Canada Inc.	Rép. app.	85.67
174	Distribution Robert Ménage		85.75
175	M.R.C. Francheville	Mise à jour	6,634.69
176	La Société Sel Can.	Voirie	4,060.55
177	Pagé Const. Inc.	Voirie	30,884.67
178	G. Gilles Garceau	Contrat Gagné	260.00
179	A.G. Messier		1,110.23
180	Dist. M.G. Enr.	Lampes	65.13
181	Louis Dugré	Aqueduc	262.00
182	Garage Pépin Fils		144.43
183	Snap On Can.	Outillage	355.68



No. de résolution
ou annotation

184	Garage Lamothe	Camion	59.13
185	Sports Experts	Loisirs	61.00
186	Sergaz Inc.	Essence	230.34
187	Jean Bte Pothier	Voyages	73.81
188	Martial Beaudry	Frais Voyages	397.46
189	Rusco T.Riv. Inc.		22.24
190	Serge Hamel Inc.	Lac des Pins	1,817.18
191	Min. Finances	Mutations	10.00
192	La Revue Vivre	Abonnement	23.40
193	Editions Le NOrdais Ltee	"	48.00
194	Editions Protégez Vous	"	22.00
195	Super Magazine Inc.	"	35.00
196	DÉcormag	"	42.00
197	Revue Chez Soi	"	24.00
198	Revue Clin d'Oeil	"	24.00
199	Editions Héritage Inc.	"	15.00
200	Léo Arbour		15.00
201	Hydro Québec		3,936.44

65/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M Denis Ferron et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

M. Paul Charbonneau demande quand le Conseil se prononcera sur son projet de développement.

L'ordre du jour étant épuisé

66/83

Il est proposé par M. Denis Ferron et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
Régul.
28/02/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 28 février 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier, Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée du 14 février 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

67/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter le procès verbal de l'assemblée du 14 février 1983, tel que ci-après modifié:

La résolution #63/83 est modifiée de la façon suivante: Changer les numéros de lots P-301, P-304 et P-307 pour les numéros P-303, P-304 et P-307.

Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune



68/83

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le Secrétaire-trésorier soumet le rapport de la bibliothèque du mois de février 83 et la cédule de vacances des employés de la Municipalité.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

Remercie.
CroixRoug

M. Gilles Lamarre, Président de la Campagne Financière 1983 de la Société Canadienne de la Croix-Rouge remercie bien sincèrement le Conseil Municipal de sa généreuse participation à cette campagne.

Accusé-
Récept.
Projet
Relais

Emploi et Immigration Canada et le Ministère de la main d'oeuvre et de la sécurité du revenu accuse réception du projet soumis dans le cadre du programme de Relance de l'Aide à l'Emploi "Relais". Le projet est à l'étude et le résultat sera communiqué dans les meilleurs délais.

Acc.Rec.
Création
Emplois
Milieu
Municipal

La Direction Générale de l'Administration Financière du Ministère des Affaires Municipales accuse réception de la demande d'aide financière formulée dans le cadre du "Programme de Création d'Emplois en milieu municipal" relativement à des dépenses projetées de l'ordre de \$12,920.00.

Acceptat.
Projet
Création
Emplois

Le Ministre des Affaires Municipales du Québec, M. Jacques Léonard, avise que son Ministère accepte le projet décrit dans la demande d'accès au "Programme de création d'emplois en milieu municipal". Le Ministère réserve donc une aide financière maximale de \$7,920. pour les travaux dont le coût est estimé à \$12,920.

YPicotte
Acc.Rec.
Rés.#60

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, accuse réception de la résolution 60/83, sollicitant une aide financière pour l'amélioration de chemins municipaux. Si ce programme est reconduit pour la prochaine année, M. Picotte se fera un plaisir de recommander au Ministre des Transports d'accorder une subvention à notre municipalité.

Subvention
Aqueduc
\$59,600.

M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales du Québec fait parvenir un chèque de \$59,600. représentant le dernier versement d'une aide financière totale de \$596,000. accordée pour la réalisation de travaux d'aqueduc décrétés par le règlement numéro 76.

Demande
subvention
Ecole Beau
Soleil

M. Rémy Désilets, un des responsables du projet de comédie musicale de l'Ecole Beau Soleil, sollicite une aide financière de \$1,750. pour rendre à terme dans les meilleures conditions possibles, le projet de cette école. Le Conseil étudiera cette demande dans le cadre du programme de Soutien aux Activités Municipales.

Colonnes
Réservoir
Ste Marg.
Recommand.
E.Lair

M. Edouard Lair, ingénieur de Les Consultants H.L.R. Inc., souligne que suite à une visite des lieux, il a constaté une désagrégation des colonnes du réservoir de la station Ste Marguerite. Cette désagrégation du béton est dû à une faiblesse du béton à cet endroit qui devait être un joint entre la coulée du plancher et la coulée des colonnes. Comme cette désagrégation du béton ira en s'accroissant et pourrait éventuellement causer l'affaissement du plafond. M. Lair suggère de refaire ces quatre colonnes du réservoir.

On devra vérifier avec la firme Pluritec afin de connaître la cause de ces dommages. Cette vérification devra se faire sans frais.

Laurent
Beaudet
Débris
d'autos

M. Laurent Baudet, 4150 Rang St Charles, souligne qu'il a reçu un avis de procéder au nettoyage de son terrain. M. Beaudet demande un délai d'un mois et demi pour procéder à ce nettoyage, en raison de la neige qui s'est accumulé. Il demande aussi l'autorisation de faire une clôture fermée



No. de résolution
ou annotation

de soixante pieds carrés en arrière de son garage pour mettre des véhicules hors d'état de fonctionner.

CONSIDERANT que M. Laurent Beudet a débuté l'exploitation d'une cours de rebus sur son terrain situé sur les lots 351-P et 352-P,

CONSIDERANT qu'un avis recommandé lui a déjà été envoyé pour nettoyer son terrain,

CONSIDERANT que M. Beudet demande à la Municipalité un délai de un mois et demi pour nettoyer son terrain et demande aussi la permission pour faire une clôture fermée de 60 pieds de côté à l'arrière de son garage pour entreposer des véhicules hors d'état de fonctionner,

69/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu que la municipalité accorde à M. Beudet le délai demandé, mais refuse la permission d'entreposer des véhicules hors d'état de fonctionner dans un espace clôturé ce qui serait non conforme aux règlements en vigueur.
Adopté.

Inspect.
Mauvaises
Herbes

M. Réal Martineau, agronome au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, invite la Municipalité à lui faire parvenir le nom et l'adresse du ou des inspecteurs municipaux chargés en 1983, de l'application de la Loi sur les Abus préjudiciables à l'agriculture, section IV des mauvaises herbes.

70/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de nommer M. Gaëtan Roberge inspecteur municipal chargé en 1983, de l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture, section IV, des mauvaises herbes.
Adopté.

MBergeron
Station.
nement
RueN.D.

M. Marcel Bergeron, 2751 Notre-Dame-Centre, demande de permettre le stationnement sur la rue Notre-Dame-Centre, en direction Ouest, entre les numéros civiques 2720 et 2810. M. Bergeron souligne que le trafic est plus dense sur la route 138 et l'autoroute 40 et loin des écoles, que c'est un point de repère pour la Sûreté du Québec au détriment de ses clients, que c'est le seul endroit réglementé pour le stationnement dans la municipalité et qu'il a des projets commerciaux pour un meilleur service à la clientèle. Il demande donc d'avoir une réponse positive et efficace.

71/83

Il est proposé par Madame Denise Charest et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement concernant le stationnement sur la rue Notre-Dame-Centre.
Adopté.

JElemond
Projet

M. Jean Elémond demande une entrevue avec le comité du Conseil Municipal afin de discuter d'un second projet Relais. Il demande également un bail de 10 ans sur les lots #191 à 194 et que la Municipalité parraine son projet sentier de la nature.
Les membres du Conseil rencontreront M. Elémond lors d'une séance de comité.

Remercie

M. Guy Arcand des Ranger de Trois-Rivières remercie Mesdames Ginette Plante et Jeanne d'Arc Parent de leur excellente collaboration lors de leur dernière activité.

Terrain
Loisirs
Contrat
GJanvier

CONSIDERANT que le contrat d'entretien du terrain de loisirs de la Municipalité avec M. Guy Janvier deviendra échu le 1er avril prochain,

CONSIDERANT que la Municipalité a négocié avec M. Janvier le renouvellement de ce contrat,

72/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accorder à M. Guy Janvier le contrat d'entretien du terrain de loisirs de la Municipalité pour la saison 1983-1984 (1er avril 1983 au 31 mars 1984). De lui verser un montant forfaitaire



No. de résolution
ou annotation
Tarif
location
Terrain
balle

73/83

Comité
Police
Dépenses
Maire

74/83

Achat
Système
téléphon.

75/83

Zonage
RGravel
P304-P30

de \$4,560.00 pour accomplir ce travail.

D'autoriser M. le Maire Georges-H. Denoncourt et le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier à signer le projet de contrat à cette fin lorsque le Président des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. et M. Guy Janvier auront signé la cédule des activités de loisirs et les règlements dudit terrain de loisirs.
Adopté.

CONSIDERANT qu'à certaines occasions des équipes ou certains joueurs évoluant sur le terrain de balle de la Municipalité ne sont pas des résidents et/ou payeurs de taxes de Pointe-du-Lac,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu qu'un montant de \$20. pour chaque partie soit chargé aux équipes formées entièrement de joueurs ne résidant pas à Pointe-du-Lac. Qu'un prorata soit calculé et chargé aux joueurs ne résidant pas à Pointe-du-Lac mais évoluant dans une équipe comptant aussi des joueurs de Pointe-du-Lac. Ladite charge ne s'applique toutefois pas à un club extérieur visitant un club de Pointe-du-Lac.
Adopté.

CONSIDERANT que M. le Maire siège sur un comité formé de représentants de 6 municipalités pour faire des recommandations au Ministre de la Justice relativement à la Loi 48, loi de Police,

CONSIDERANT que ce comité tient ses rencontres à Québec, Montréal et ailleurs et que ces réunions sont souvent convoquées et tenues entre les assemblées régulières du Conseil de la Municipalité,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'autoriser M. le Maire à assister aux rencontres que tient le comité spécial sur la Loi 48, Loi de Police. De rembourser à M. le Maire les dépenses encourues pour assister à ces réunions sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité désire acquérir de l'équipement téléphonique,

CONSIDERANT qu'à cette fin, la Municipalité a reçu et accepté lors de la séance du 14 février 1983, l'offre de la firme Télé-Communication Trois-Rivières Ltée,

CONSIDERANT que la Municipalité n'a pas défini le mode d'acquisition de cet équipement,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac achète de Télé-Communication Trois-Rivières Ltée l'équipement téléphonique décrit dans l'offre de ladite compagnie en date du 9 février 1983 au coût total de \$8,990. plus taxe. Qu'aux fins de cet achat la Municipalité approprie les montants suivants:

du code 8325 - \$ 500.00
du code 8125 - \$ 500.00
du code 2925 - \$2,000.00
du code 9380 - \$7,000.00

Que M. le Maire soit autorisé à signer le contrat d'achat avec ladite firme.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Roger Gravel s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autre que l'agriculture un terrain situé sur les lots 304-P et 307-P du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain est situé dans un secteur résidentiel qui est présentement privé,



No. de résolution
ou annotation

Projet
PCharbonn.

76/83

CONSIDERANT que la Municipalité a l'intention de municipaliser ce secteur et qu'elle a besoin pour ce faire, d'une bande de terrain appartenant à M. Gravel,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Gravel.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Paul Charbonneau a déposé un projet de développement sur des terrains situés sur les lots P-196 à P-199, P-8 et P-9, tel qu'apparaissant sur le plan de Pierre Roy, arpenteur géomètre en date du 21 janvier 1983,

CONSIDERANT que ce projet n'est pas conforme aux règlements actuellement en vigueur dans la municipalité,

CONSIDERANT que la Municipalité désire concentrer son développement dans la zone blanche conformément à ses règlements en vigueur,

77/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron et résolu que la Municipalité refuse le projet de M. Paul Charbonneau sur les lots P-196 à P-199, P-8 et P-9.
Adopté.

Le vote est demandé sur cette résolution.
Sont en faveur: Denis Ferron, Jean-Pierre Benoit, Gérard Harnois.
Sont contre: Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Denise Charest.
M. le Maire donne son vote en faveur de la résolution qui est adoptée.

PERIODE DE QUESTIONS

M. Marcel Bergeron demande que le Conseil exerce de nouvelles pressions pour que la Société Canadienne des Postes installe une boîte à lettres multiple près de son commerce.

M. Simon Dubé demande si la Municipalité projette de créer une banque de terrains pour favoriser le développement résidentiel. Il souhaite que la Municipalité crée une zone industrielle le long de l'autoroute 40.

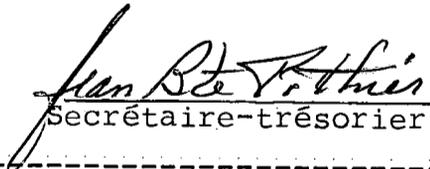
L'ordre du jour étant épuisé

78/83

Il est proposé par M. Denis Ferron et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
14/3/83

CANADA
Province DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 14 mars 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron, sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.



No. de résolution
ou annotation

79/83

80/83

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 février 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée du 28 février 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le Secrétaire-trésorier soumet le rapport que l'inspecteur municipal a dressé lors d'une visite à la station de pompage Ste-Marguerite. Il soumet également que les postes budgétaires 4340 et 4350 devront faire l'objet de transfert puisqu'ils sont épuisés

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

Route 138
Egouttem.
YPicotte M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Benoit Bouchard, ingénieur Chef du District 43 au Ministère des Transports et lui demandant d'examiner le problème d'égouttement sur la route 138 en vue d'y apporter les correctifs nécessaires dans les meilleurs délais.

Concours
Villes
Fleuries M. Jean Garon, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation invite la Municipalité à s'inscrire au concours "Villes, villages et campagnes fleuries". C'est au Conseil Municipal que revient la décision d'inscrire la municipalité à ce concours et par la suite de former un comité d'embellissement. On devra contacter la Municipalité de Yamachiche afin de savoir les modalités de participation.

Minist.
Transport
Subv.
Amél.Ch. M. Michel Clair, Ministre des Transports, accuse réception de la résolution du 18 février dernier concernant une subvention au réseau routier municipal. Comme la responsabilité de la répartition de l'enveloppe budgétaire incombe à chaque député, copie de cette requête a été remise au député du comté.

Résolutions
M.R.C. M. Robert Bouchard, Secrétaire-trésorier de la M.R.C. de Francheville fait parvenir copie des résolutions suivantes:

- 1- Résolution numéro 83-03-221 relative à la nomination des inspecteurs de contrôle intérimaire sur le territoire de la M.R.C. de Francheville.
- 2- Résolution Numéro 83-03-223, définissant les grandes orientations visées par le schéma d'aménagement, soit:
 - Protection des sources d'approvisionnement en eau potable
 - Optimalisation et épanouissement du milieu rural
 - Développement industriel régional
 - Développement récréo-touristique régional avec une emphase sur le milieu aquatique
- 3- La M.R.C. a décidé d'adhérer comme membre de l'Union des Municipalités du Québec. Il est loisible à chaque municipalité d'adhérer à titre individuel.

Tarifs
documents M. Patrick Kenniff, sous-ministre au Ministère des Affaires Municipales, fait parvenir la liste des nouveaux tarifs exigibles pour la délivrance des documents faisant partie des archives de la Municipalité. Ces tarifs ne s'appliquent pas automatiquement, le Conseil doit, s'il le juge à propos, adopter ces tarifs par résolution à compter du ler



81/83

No. de résolution
ou annotation

mai prochain. Sans quoi, en vertu de la loi, la délivrance des documents est gratuite.

CONSIDERANT que le sous Ministre du Ministère des Affaires Municipales du Québec soumet une nouvelle tarification pour la délivrance de documents,

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la liste de tarification pour la délivrance de document municipaux s'applique à compter du 1er mai 1983 tel que ci-après:

- A) Rapport d'accident (service de police) \$5.00
- B) Certificat de toute nature \$5.00
- C) Page photocopiée 8 1/2 x 11 ou 14 \$0.25
- D) Page dactylographiée ou manuscrite 8 1/2 x 11 ou 14 \$2.50
- E) Plan général des rues (impr.) \$2.50
- F) Copie du rôle d'évaluation \$0.30 par unité éval.
- G) Copie de règlement \$0.25 la page
35.00 maximum
- H) Etats financiers \$2.00
- I) Plan de cadastre Coût réel de la copie
- J) Liste de contribuables ou rés. 0.01 par nom
- K) Pour tous les autres documents tels que: plan directeur, urbanisme, zonage, rénovation urbaine, etc. Coût réel de la copie
- L) Liste des électeurs 0.01 par nom

Adopté.

Jeannettes
Subv.

Mme Jeanne d'Arc Parent, cheftaine de la 37e Ronde des Abeilles de Pointe-du-Lac, souligne que le gouvernement québécois a modifié sa politique en matière de subvention pour les activités de loisirs. Comme la Municipalité a adhéré au programme national de Soutien aux Activités de Loisirs, la 37e Ronde demande une subvention de l'ordre de \$300.00, laquelle ne coûte pas un sou ni à la Municipalité ni aux Loisirs puisque c'est le gouvernement qui défraie via la municipalité. Les membres du Conseil étudieront cette demande lors de la répartition de la subvention.

Congrès
FAPEL

La Fédération des Associations pour la protection de l'Environnement des lacs (FAPEL) est un organisme sans but lucratif qui vise à protéger les lacs contre la pollution et la dégradation de la nature. Cette association organise un congrès réunissant quelques 400 représentants d'associations à travers la province. Le Conseil général invite les élus et officiers municipaux à assister à ce congrès les 15, 16 et 17 avril prochain à l'Hotel Sheraton-Laval. Le coût d'inscription est de \$45.00 par personne.

Aréna
StBarnabé
2 membres

M. Jean-Guy Gélinas, Président du Comité provisoire pour l'aréna de St-Barnabé invite la Municipalité à participer à ce projet en déléguant deux membres pour former un comité provisoire avec les autres municipalités intéressées. M. Gélinas joint un modèle de résolution à cette fin.

CONSIDERANT la formation d'un comité provisoire sur la possibilité de construire un aréna à St-Barnabé,

82/83

Il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu de nommer M. Gérard Harnois et M. Georges-H. Denoncourt comme représentants de la municipalité sur un comité provisoire qui aura pour mandat de préparer un dossier sur la possibilité de construire



No. de résolution
ou annotation

un aréna régional à St-Barnabé Nord
Adopté.

L'Ordre des Ingénieurs Forestiers du Québec invite la Municipalité à participer à un colloque traitant du thème "Les municipalités régionales de comté et l'approvisionnement des industries forestières". Ce colloque survient à un moment opportun dans le cheminement des M.R.C. Le colloque se tiendra le jeudi 24 mars 1983 à l'Hotel Le Baron de Trois-Rivières et le coût d'inscription est de \$12., repas du midi inclus.

APoliquin M. André Poliquin, 2551 du Fleuve, offre ses services pour accomplir un emploi durant la période estivale. M. Poliquin est présentement étudiant à l'Université de Sherbrooke en écologie et serait disponible pour la période du 25 avril au 25 août 1983.

Rapports mensuels ordinat. CONSIDERANT qu'à chaque mois la Municipalité doit préparer un rapport financier pour connaître sa situation financière,

CONSIDERANT que la firme comptable est en mesure de préparer ces rapports,

83/83 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'autoriser la firme DeCotret et Associés à dresser les rapports financiers mensuels sur ordinateur au coût de \$175.00 par mois.
Adopté.

Stationn. N.Dame Centre CONSIDERANT que M. Marcel Bergeron demande que le Conseil Municipal autorise le stationnement pour une période de 10 à 15 minutes sur la rue Notre-Dame Centre en direction Ouest,

CONSIDERANT l'étroitesse du chemin à cet endroit,

84/83 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et résolu de maintenir l'interdiction de stationner sur la rue Notre-Dame Centre en direction ouest, tel qu'il est présentement.
Adopté.

Sentier Nature CONSIDERANT la mise sur pied du "Programme Relais" par les gouvernements du Québec et du Canada,

CONSIDERANT que la municipalité demande une subvention pour l'aménagement d'un sentier de la nature sur des terres lui appartenant,

CONSIDERANT que ce projet s'adresse à tous les contribuables de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce projet évitera peut-être de faire des mises à pieds durant la saison hivernale,

85/83 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu:

- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac accepte la responsabilité du projet "Debout on Marche" présenté dans le cadre du programme Relais
- Que la municipalité s'engage à subvenir au maximum à l'entretien et à l'élaboration future si nécessaire
- Que la municipalité donne l'autorisation de travailler sur ses terrains
- Que la municipalité s'engage à signer un bail de 10 ans avec les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. pour la somme nominale de \$1.00
- Que M. Jean-Baptiste Pothier et M. Georges H. Denoncourt soient autorisés au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada.



No. de résolution
ou annotation

- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

CONSIDERANT que la partie du chemin Ste Marguerite comprise entre le centre du Village et la voie ferrée n'a pas fait l'objet de réparations et/ou d'améliorations depuis nombre d'années,

CONSIDERANT qu'il s'est formé des trous dans le revêtement de la chaussée,

CONSIDERANT que le nombre et la profondeur de ces trous représentent un risque d'accidents graves,

86/85

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir procéder à l'amélioration du revêtement de la chaussée du Chemin Ste Marguerite pour la partie comprise entre le Centre du Village et la voie ferrée.

Adoptée.

Stores-
Chauffag

CONSIDERANT que la Municipalité procède à l'amélioration des bureaux,

CONSIDERANT que l'achat de stores et d'une unité chauffage de même que le déplacement de deux unités est nécessaires,

87/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et résolu d'autoriser l'achat de stores pour un montant de \$323.70 et d'autoriser M. Denis Ferland à fournir un unité de chauffage électrique et à déplacer deux unités existants pour un montant de \$245.00.

Adopté.

6eRg O.
Asphalte

CONSIDERANT que tous les rangs de la Municipalité sont asphaltés, à l'exception d'un bout du 6e Rang Ouest pour une longueur d'environ 600 pieds,

CONSIDERANT qu'à tous les printemps ce chemin devient impraticable à cause du dégel,

CONSIDERANT de plus que le Ministère des Transports doit accomplir l'entretien d'été sur ledit chemin, soit passer le gradeur,

CONSIDERANT que ce chemin dessert un commerce, Le Domaine Louis Riel, qui attire de par ses activités, nombre de visiteurs des localités voisines et de toutes les régions du Québec,

88/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir procéder à la pose d'asphalte sur cette partie du 6e Rang Ouest.

Adopté.

Terrain
Juneau

CONSIDERANT que la Municipalité négocie depuis un certain temps l'achat d'un terrain appartenant à M. Philippe Juneau,

CONSIDERANT que M. Juneau a accepté le prix offert par la Municipalité,

89/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur d'un terrain appartenant à M. Philippe Juneau pour la somme de \$20,000.

Le dit terrain est une partie du lot numéro 257 du cadastre officiel de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, division d'enregistrement de Trois-Rivières et comprenant tout le terrain enfermé dans les bornes suivantes: Enfront, vers le nord, nord-ouest par une première largeur d'environ 135 pieds appartenant à la Municipalité



No. de résolution
ou annotation

de Pointe-du-Lac et vers le nord-ouest par une seconde partie d'environ 157 pieds continuant d'appartenir à M. Philippe Juneau, vers le nord-est sur une distance d'environ 473 pieds par la ligne de division des lots numéros 256 et 257 dudit cadastre; en profondeur vers le sud-est par la Rivière au Sable; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, sur une distance d'environ 416 pieds, par la ligne de division des lots numéros 257 et 260 dudit cadastre. La façade dudit terrain est pour une partie adjacente à l'arrière du terrain que possède déjà la Municipalité de Pointe-du-Lac sur le lot 257 et pour l'autre partie délimitée par le prolongement en ligne droite de la limite sud-est du terrain appartenant à la Municipalité de Pointe-du-Lac jusqu'à la ligne séparative des lots 257 et 260 dudit cadastre.

Que le Notaire Gilles-Guy Garceau soit autorisé à préparer le contrat d'achat à cette fin.

Que M. le Maire Georges-H. Denoncourt et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat d'achat.
Adopté.

Lotiss. PCharbon. 90/83
CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 198-16, dossier 33290, propriété de M. Paul Charbonneau,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 198-16 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 198-16-1

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 mai 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

91/83
CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 197-4-1, 197-4 et 199-28, dossier 33288, propriété de M. Paul Charbonneau,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 197 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 197-44 et 199-45

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 mai 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Lotiss. MBoulais 92/83
CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 177, dossier 33291, propriété de Mesdames Monique Boulais et Linda Rocheleau et Monsieur Raymond Roy,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 177 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 177-20 et 177-21,



No. de résolution
ou annotation

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Énergie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 mai 1983, si la demande au Ministère de l'Énergie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Énergie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite Municipalité.

Signé ce 14e jour de mars 1983

Jean-Baptiste Pothier

COMPTE FOLIO 612

202	Banque Nationale	Règl. 76	69,778.10
203	Guy Janvier	février 83	358.33
204	Sani Paré	février 83	3 258.17
205	André Biron	février 83	140.00
206	Gaëtan Roberge	février 83	229.17
207	Ministère Revenu Qué.	Rajustement 82	192.17
208	Receveur du Canada	Impot	1,162.73
209	La Survivance Ass. Coll		300.18
210	Ministère Rev.	Impot	1,488.37
211	Comité Retraite Empl.	Février 83	464.68
212	Martial Beaudry	21 fév-5 mars	653.33
213	Martial Beaudry	7 mars-19 mars	653.33
214	Martial Beaudry	21 mars-2 avril	653.33
215	Suz. Denoncourt	21 fév-5 mars	427.29
216	Suz. Denoncourt	7 mars-19 mars	427.29
217	Suz. Denoncourt	21 mars-2 avril	427.29
218	Hélène Leclerc	21 fév-5 mars	386.34
219	Hélène Leclerc	7 mars-19 mars	386.34
220	Hélène Leclerc	21 mars-2 avril	386.34
221	Jean-Bapt. Pothier	21 fév-5 mars	711.90
222	Jean-Bapt. Pothier	7 mars-19 mars	711.90
223	Jean-Bapt. Pothier	21 mars-2 avril	711.90
224	Gaëtan Roberge	21 fév-5 mars	592.80
225	Gaëtan Roberge	7 mars-19 mars	592.80
226	Gaëtan Roberge	21 mars-2 avril	592.80
227	Michel Thiffeault	21 fév-5 mars	596.15
228	Michel Thiffeault	7 mars-19 mars	596.15
229	Michel Thiffeault	21 mars- 2 avril	596.15
230	Mme Doris Lebeau	21 fév-5 mars	100.00
231	Mme Doris Lebeau	7 mars-19 mars	100.00
232	Mme Doris Lebeau	21 mars- 2 avril	100.00
233	Mme Monique Paquin	21 fév-5 mars	100.00
234	Mme Monique Paquin	7 mars-19 mars	100.00
235	Mme Monique Paquin	21 mars- 2 avril	100.00
236	Guy Janvier & Lafrenière	2e vers neige	1,000.00
237	Georges-H. Denoncourt	Voyages	91.60
238	Comm. Scolaire Chavigny	Remboursement Taxes	39,979.14
239	Georges-H. Denoncourt	Repr. & comités	1,574.50
240	Jacqueline Moreau	"	584.83
241	Denise Charest	"	584.83
242	Henri-Paul Martin	"	644.83
243	Jean-Pierre Benoit	"	664.83
244	Gérard Harnois	"	644.83
245	Denis Ferron	"	624.83
246	Martial Beaudry		230.00
247	Gaëtan Roberge		140.00
248	Suzanne Denoncourt		140.00
249	Sani Paré	Rajustement	3,055.64
250	Roger Vallières	Bureau	1,600.00
251	R.J. Lévesque Ltée	Puits	5,244.10



No. de résolution
ou annotation

252	B.D.C. Léte	Courrier	27.60
253	Imprimerie Auger Inc.	Papeterie	52.86
254	Marcel Bergeron		75.39
255	Louis Dugré		629.00
256	A. Guy Messier		2,224.51
257	Ls Geo. Guilbert	Aqueduc	75.00
258	Bell Canada		513.57
259	Croc Abonnement	Bibliothèque	18.00
260	Cooke & Fils	Rép. St Yves	68.50
261	J.P. Deshaies Inc.		1,692.09
262	Sergaz Inc.	essence	242.45
263	Garage Pépin Fils	Rép. camion	97.62
264	Quincaillerie Guilbert		411.06
265	Filles d'Aujourd'hui	Bibliothèque	15.00
266	Québec Science	"	40.00
267	Comm. Santé Sécurité	Cotisation	5,575.81
268	Réal Trahan	Divers	26.02
269	Hydro Québec		6,316.31
270	Revue Municipale Inc.	Papeterie	15.00
271	Papeterie Mauricienne	"	109.78
272	Controles Comptables Ltée		1,673.33
273	Wilson Lafleur Ltée	"	75.00
274	Formules Municipales Ltée		74.93
275	Burotec Inc.	Photocopies	479.60
276	Le Nouvelliste	Annonce	161.50
277	Motorola Ltée	Rép.	185.55
278	Pitney Bowes	poste	54.50
279	Mines Seleines Inc.	sel	1,463.78
280	Société Can. Sel Ltée	sel	4,408.25
281	Pagé Construction Inc.		1,578.45
282	Aluminium Dufresne Inc.		104.35
283	Service Spéc. Vidanges	2 mois	3,336.78
284	Reliure Sag Lac	Bibliothèque	218.83
285	Bibliothèque Centre Maur.		946.25
286	Reliure Travaction Inc.	"	476.89
287	J.E. Raymond Paquet Ltée	Balayeuse	652.96
288	J.B. Deschamps Inc.	Service Obligations	315.00
289	Vitrerie Trois-Riv.	divers	43.16
290	Distribution Robert	divers	111.57
291	Garage R. Lamothe	Rép.	144.57
292	Gaétan Roberge	divers	83.90
293	Georges-H. Denoncourt	voyages	83.63
294	Jean Elemond	voyage	120.00

93/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

QUESTIONS

On demande s'il y aura assez de stationnement pour le projet de Sentier Nature.

94/83

Il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'ajourner la présente assemblée pour 10 minutes.
Adopté.

L'assemblée est ajournée.

L'assemblée reprend et tous les membres du Conseil sont présents.

M. Paul Charbonneau présente un plan des services d'aqueduc et d'égouts pour le prolongement de son secteur. Les membres du Conseil préfèrent étudier ces plans en comité avant de se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé

94/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


secrétaire-trésorier



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac, tenue à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 28 mars 1983 et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée du 14 mars 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

95/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 14 mars 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

96/83

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

correction:
Conseil Loirs

Madame Denise Charest souligne qu'elle a assisté dernièrement à une réunion de COLAPS.

Le secrétaire-trésorier soumet le rapport de la Bibliothèque Municipale pour le mois de mars 1983.

PERIODE DE QUESTIONS

Les contribuables de l'Avenue Leclerc demandent ce que la Municipalité entend faire pour régler le problème de l'égouttement de leur rue. Ils demandent également s'ils vont être contactés sur les solutions que la Municipalité entend mettre de l'avant.

Un contribuable du Rang St Charles souligne que sa maison n'apparaît pas au rôle d'évaluation et que par conséquent il ne reçoit pas son compte de taxe. Il souligne également que le litige qu'il a avec la Protection du Territoire Agricole n'est pas réglé et il ne voudrait pas recevoir un compte de taxe couvrant plusieurs années.

M. Claude Parent remercie les membres du Conseil pour avoir procédé à l'acquisition d'un terrain devant servir de terrain de soccer. Il demande également qui va planifier l'aménagement de ce terrain.

CORRESPONDANCE

Remerc.
Famille
Dugré

Les familles Dugré et Caron remercient les membres du Conseil de la sympathie témoignée lors du décès de Monsieur le docteur Rodrigue Dugré, survenu le 20 février 1983.

YPicotte
appuie
amélior.
6eRg &
SteMarg.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Benoit Bouchard, ingénieur Chef du district 43 au Ministère des Transports et par laquelle il appuie les demandes d'amélioration du revêtement de la chaussée sur une partie du chemin Ste Marguerite et l'asphaltage d'une partie du 6e Rang Ouest.

Débordement
Rte 138
Voirie

M. Benoit Bouchard, ingénieur Chef du district 43 au Ministère des Transports, accuse réception de la résolution du 14 février dernier relativement au débordement de



fossés sur la route 138. Une inspection des lieux a été effectuée et il a été constaté qu'un ruisseau obstrué est à l'origine de ce débordement. Il a été convenu qu'une nouvelle visite serait nécessaire, une fois la neige disparue. Par la suite, le Ministère verra à prendre les procédures nécessaires pour corriger cette situation.

Amélioration M. Benoit Bouchard, ingénieur au Ministère des
Routes Transports accuse réception de la résolution demandant une
subvention pour l'amélioration de chemins municipaux. Cette
demande doit être adressée au député Yvon Picotte.

Cours Eau M. Jean Caron, Ministre de l'Agriculture, des Pê-
Denoncourt cheries et de l'Alimentation du Québec souligne que suite
Dupont à la résolution du 13 décembre dernier relativement au cours
d'eau Denoncourt-Dupont, le personnel du ministère en fera
une étude dans les meilleurs délais pour soumettre le projet
d'aménagement.

Vente La Société Québécoise pour la défense des animaux
Petits invite le Conseil à recommander à ses marchands de ne pas
Animaux vendre de petits animaux pour la période de Pâques. De plus,
elle joint un projet de règlement pour interdire la vente
de ces animaux.

Tableau M. Robert Bouchard, secrétaire de la M.R.C. de Fran-
Quote-Part cheville, fait parvenir un nouveau tableau établissant le
U.M.Q. montant de la quote-part pour devenir membre individuel de
l'Union des Municipalités du Québec.

Tarifs La firme Massicotte et Fils, entrepreneurs généraux,
Massicotte soumet ses prix pour la location de différentes machineries
lourdes.

Cueillette La Firme Sani-Paré Inc. désire connaître à quel
spéc. moment la Municipalité désire faire accomplir les deux cueil-
lettes spéciales de vidanges afin de planifier les travaux
à exécuter. Chacune des cueillettes sera effectuée la même
journée que s'effectue la cueillette régulière et une vérifi-
cation complète sera effectuée le vendredi.

97/83 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé
Par Madame Denise Charest, et résolu de fixer les cueillettes
spéciales de vidanges le 25 mai 1983 et le 27 septembre 1983.
Que chacune de ces cueillettes sera effectuée la même journée
que s'effectue la cueillette régulière et qu'une vérification
complète soit effectuée le vendredi de la même semaine.
Adopté.

Loi 48 Me Gaétane Martel, Avocate de l'Union des Municipa-
Projet lités Régionales de Comté fait parvenir un projet de résolu-
Résolut. tion formulé par le comité formé des représentants de 6 muni-
Comité 6 cipalités. Le comité souhaite que les municipalités concer-
nées par l'application de la loi 48 fassent parvenir leurs
commentaires sur cette proposition. Le Comité de Sécurité
publique devra étudier cette proposition.

Réfection M. Benoit Bouchard, ingénieur Chef du District 43,
Ste Marg. au Ministère des Transports, souligne que concernant le projet
d'élargissement du chemin Ste Marguerite, la Municipalité
doit prêter son concours. Cette participation consiste à
ce que la Municipalité s'engage à acquérir les terrains re-
quis et à déplacer ou faire déplacer les clôtures sises dans
la future emprise du chemin. Les frais encourus à cette fin
sont remboursés par le Ministère sur la base d'un montant
forfaitaire de \$6,000. le kilomètre. Si la Municipalité ac-
cepte cette politique, M. Bouchard demande de la conformer
par résolution du Conseil. Suite à la réception de la résolu-
tion, le projet sera inscrit au programme d'amélioration des
chemins municipaux, d'obtenir l'approbation de ce programme
et de préparer les plans préliminaires de construction qui
seront soumis pour considération. M. Bouchard fait aussi
parvenir un schéma d'intervention pour aider la bonne marche
et déterminer les responsabilités de chacun pour la réalisa-
tion du projet.

98/83 CONSIDERANT QUE le Ministère des Transports demande
la participation de la Municipalité pour la réfection de che-
min Ste Marguerite,



No. de résolution
ou annotation

98/83

CONSIDERANT Que cette participation consiste à s'engager à acquérir les terrains requis et à déplacer ou faire déplacer les clôtures sises dans la future emprise du chemin.

CONSIDERANT QUE les frais encourus à cette fin sont remboursés par le Ministère des Transports sur la base d'un montant forfaitaire de \$6,000. le kilomètre,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'aviser le Ministère des Transports que la Municipalité de Pointe-du-Lac accepte la politique du Gouvernement à l'effet que la Municipalité doit s'engager à acquérir les terrains requis pour la reconstruction complète du chemin Ste Marguerite à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à la voie ferrée, soit une longueur de 1,6 kilomètre.
Adopté.

Présentation
Chlorure
Calcium

La firme Produits Chimiques Allied invite les membres du Conseil à une présentation sur l'usage du chlorure de calcium dans l'entretien et la construction des routes. Cette présentation se tiendra le 29 mars 1983 à 10h à l'Auberge des Gouverneurs à Trois-Rivières.

Conseil
Loisirs

Le Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. prépare son Assemblée générale annuelle et invite la municipalité à devenir membre du Conseil pour l'année 1983-84. Pour adhérer au Conseil, la Municipalité doit nommer deux délégués et faire parvenir sa contribution au montant de \$25.00.

99/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu de nommer Monsieur Gérard Harnois et M. Jean-Pierre Benoit comme représentants de la Municipalité auprès du Conseil de Loisirs de la Mauricie Inc. Il est de plus résolu d'acquitter la cotisation à cet organisme au montant de \$25.00.
Adopté.

Ass. Touristique
Cotisat.
83-84

L'Association Touristique du Coeur du Québec invite la Municipalité à devenir membre pour 1983-84. Le coût est de \$100.00 par municipalité.

ASSURANCE
collect.

La Compagnie d'Assurance Collective Omni-Groupe souligne que la police d'assurance-collective de la municipalité se renouvelle le 1er mai 1983. La compagnie offre de renouveler la police moyennant une augmentation de la protection individuelle de \$1.08 et la protection familiale de \$3.55. Le taux d'assurance-vie demeure inchangé.

100/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter de renouveler la police d'assurance collective de la municipalité à compter du 1er mai 1983.
Adopté.

Puits
artésiens
Zone protégée
Yamachic

En date du 14 mars 1983, le Conseil de la Municipalité de la Paroisse Ste-Anne d'Yamachic demande que la Municipalité entreprenne les démarches nécessaires afin que la M.R.C. de Francheville délimite les alentours des puits artésiens situés dans le 6e Rang Ouest et dans le Rang St-Nicolas comme zone protégée pour fins commentaires d'alimentation en eau potable à son schéma d'aménagement.

La municipalité prend bonne note de cette recommandation et fera les démarches nécessaires.

Avis
Règl 43
101/83

Il est proposé par M. Henri-Paul Martin et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement No. 43 intitulé "Règlement visant à promouvoir la construction domiciliaire".
Adopté

Etats
Financier
1982

CONSIDERANT QUE la Firme René DeCotret, St-Arnaud et Associés soumet les états financiers de la municipalité pour l'année 1982,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a étudié ces états financiers en comité privé,



Projet
No. Charbonneau
ou annotation

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter les états financiers de la municipalité de Pointe-du-Lac pour l'année 1982, tels que présentés par la Firme René DeCotret, St Arnaud et Associés en date du 14 février 1983. Adopté.

M. Paul Charbonneau étant présent dans l'assistance les membres du Conseil désire le rencontrer en comité privé après la réunion.

Lotissem.
lot 244-1
Petrol.Gen

CONSIDERANT QUE M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 244, dossier 33193, propriété de Pétrole Général Ltée, représenté par M. Gérard Hébert, président,

103/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 244 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe du Lac, soit la subdivision 244-1.

Que copie des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec, en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux copies approuvées par le Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 28 mai 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec où le dépôt du Ministre de l'energie et des Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Soirée
Bénévolat

CONSIDERANT qu'il existe dans la Municipalité de nombreux organismes qui oeuvrent bénévolement au profit de toute la population,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de souligner d'une façon spéciale le travail effectué par ces personnes dans le cadre de la semaine du bénévolat,

104/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu que la Municipalité invite les représentants des différents organismes bénévoles oeuvrant sur son territoire à une soirée de reconnaissance qui se tiendra le 27 avril 1983 à la salle de l'Hotel de Ville à 7h30.

Qu'un montant de \$200.00 soit alloué pour couvrir les frais inhérents.
Adopté.

Porcherie
LRobitaille
P327

CONSIDERANT que depuis quelques années la municipalité reçoit de nombreuses plaintes concernant la porcherie de M. Lionel Robitaille, sise sur le lot P327,

CONSIDERANT que ces plaintes ont trait à des déversements de fumier dans un ruisseau,

CONSIDERANT que le Ministère de l'Environnement du Québec, bureau régional de Trois-Rivières, a visité à plusieurs reprises les lieux et que les déversements semblent se poursuivre,

105/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu demander au Ministère de l'Environnement du Québec de bien vouloir prendre les procédures nécessaires pour que cesse ces déversements polluants.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur Charbonneau souligne que la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des permis de construction sur des terrains qui n'ont ni aqueduc ni égout et ce malgré les mesures de contrôle intérimaire de la municipalité régionale de comté.



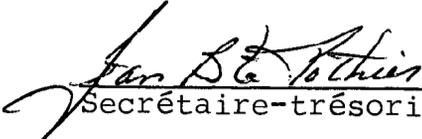
No. de résolution
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Denis Ferron et unanimement
résolu de lever la présente assemblée.
Adopté

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
Régulière
11/4/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-
dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 11
avril 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac
et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois,
Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Denise Charest, Denis
Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denon-
court formant quorum.

Le secrétaire-trésorier adjoint Martial Beaudry
et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Jean-Pierre Benoit est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire de-
mande si les membres du Conseil ont pris connaissance du
procès verbal de la dernière réunion et dont copies furent
distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

107/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé
par M. Gérard Harnois et résolu d'accepter le procès verbal
de l'assemblée tenue le 28 mars 1983 en modifiant dans le
rapport de comité que la réunion à laquelle Madame Charest
a assisté était une réunion du Conseil des Loisirs de la
Mauricie plutôt que du C.O.L.A.S.P.
Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Les contribuables des rues Janvelly
et Cantin déposent une requête demandant d'accomplir une
étude de coût pour qu'ils obtiennent le service d'aqueduc.
Le sujet est placé à l'ordre du jour.

108/83

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,
Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par
Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter l'ordre du
jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

Aréna
StBarnabé

M. Gérard Harnois souligne qu'il a assisté à une
réunion à St-Barnabé concernant le projet d'aréna de cette
localité.

CONSIDERANT que la Municipalité de St-Barnabé Nord
a mis sur pieds un comité pour étudier la possibilité d'im-
planter un aréna sur son territoire,

CONSIDERANT que suite à la tenue d'une réunion
dudit comité, il apparaît que cet aréna doit être à caractère
régional.

CONSIDERANT que Pointe-du-Lac loue déjà des heures
de glace de l'aréna de Trois-Rivières Ouest et qu'il n'y
a aucun intérêt à cause de la distance à se rendre à St-
Barnabé,

109/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise
Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et résolu que
la Municipalité de Pointe-du-Lac se retire du dossier de
l'aréna de St-Barnabé Nord.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation 110/83

Police
Rapport
T.R.O.

CONSIDERANT la tenue du téléthon de la paralysie cérébrale les 9 et 10 avril dernier,

CONSIDERANT que M. Léonard Masson était en charge de cette activité pour Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Masson et son équipe de bénévoles ont recueilli un montant de plus de \$3,000.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu que le Conseil Municipal offre ses plus sincères félicitations à M. Léonard Masson ainsi qu'à son équipe de bénévoles pour le magnifique travail accompli dans le cadre du téléthon de la paralysie cérébrale.
Adopté.

M. le Maire souligne que la Ville de Trois-Rivières Ouest a remis son rapport concernant une entente possible pour que Pointe-du-Lac soit desservi par le corps de police de Trois-Rivières Ouest. L'étude de ce rapport sera effectuée avant que la Municipalité puisse le commenter.

PERIODE DE QUESTIONS

Concernant le rapport de Trois-Rivières Ouest on demande ce que cela pourrait représenter en taxe foncière, que des copies soient disponibles pour ceux qui le désirent.

On demande aussi si le Ministre de la Justice a fixé un délai pour que Pointe-du-Lac soit desservi par un corps de police.

CORRESPONDANCE

Cautionnement Sec. trés. En date du 6 avril 1983, le Ministère des Affaires Municipales du Québec accuse réception du certificat de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec qui constitue le cautionnement du secrétaire-trésorier de la municipalité.

Contrôle moustiques La firme G.D.G. Environnement Mauricie Inc. offre ses services dans le domaine de l'écologie, dont les traitements chimiques visant à contrôler les populations de moustiques et de mouches noires.

Programme Ete Canada Etudiants M. Claude G. Lajoie, Député de Trois-Rivières, souligne que le gouvernement fédéral a octroyé un budget de \$7,410,000. dans le cadre du programme "Emploi Eté pour étudiants - Eté Canada". Que le seul comté de Trois-Rivières possède un budget de \$276,100.

350e T.Rivières Rés.Appui M. Paul Lacoursière, Président du Comité des Fêtes du 350e anniversaire de la Ville de Trois-Rivières, souligne que son comité est en marche depuis plusieurs mois et la période des fêtes s'étendra du début juillet 1983 à la fin de juillet 1984, avec des retombées économiques de plusieurs millions de dollars. En conséquence, dans le but de donner un caractère réellement régional à cette organisation, Monsieur Lacoursière demande de bien vouloir faire parvenir une résolution appuyant le Comité organisateur des fêtes du 350e de Trois-Rivières. Les résolutions aideront à continuer le financement de ces fêtes qui demeure le problème majeur de la réalisation et du succès. Le secrétaire-trésorier devra tenter de connaître dans quel sens et à quelle fin le comité désire une résolution d'appui.

Congrès Pompiers L'Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec invite la Municipalité à déléguer un ou des représentants à ces assises qui se tiendront du 29 mai au 1er juin prochain à Drummondville. Le thème du congrès est "A qui appartient la responsabilité de la sécurité-incendie". Les coûts de participation sont \$60.00 par personne ou \$80.00 avec le conjoint.

111/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'autoriser deux pompiers à assister au congrès de l'Association des Chefs de Service Incendie, de défrayer les coûts d'inscription et de participa-



No. de résolution
ou annotation

tion sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité a adopté le 24 janvier 1983 le règlement no. 43 visant à promouvoir la construction,

CONSIDERANT que le Ministère des Affaires Municipales par ses services du contentieux et de la Direction Générale de l'Urbanisme, suggèrent des modifications au règlement,

112/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement modifiant le règlement no. 43 visant à promouvoir la construction domiciliaire.
Adopté.

Lotissement
PCharbonne

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 199-27, 198-21, 198-22, 198-7 et 8, 198-15 et 16 et 198-20, dossier 33300, propriété de M. Paul Charbonneau,

113/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots 199-27, 198-21 et 22, 198-7 et 8, 198-15 et 16, 198-20 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 198-41 à 198-44 et 199-27-1,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 11 juin 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Place
Tonnancour

CONSIDERANT que M. André Petit, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 263-30, 264-7, P-263, dossier 1710, propriété de Place de Tonnancourt Inc.

114/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots 263-30, 264-7 et P-263 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 626, 263-40, 263-41.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 11 juin 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Equip.
Incendie
Achat

CONSIDERANT que le service d'incendie soumet une liste d'équipements à acheter et qu'il produit les prix de deux fournisseurs,

115/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'acheter les équipements ci-après:

De Boivin et Gauvin Ass.

- 1 Appareil Respiratoire M.S.A.
- 2 Visières de sécurité pour casque
- 2 Manteaux de pompiers
- 2 Paires de bottes, semelle et cap acier



No. de résolution
ou annotation

Soutien
Loisirs
Partage
Subvent.

116/83

1 Doublure de chapeau
5 Paires de gants caoutchouc
1 Coupe boulon (24 po)
1 Porte voix à batteries
Coût total (taxe en plus) \$1,508.25

De Baron-Tousignant Inc.
1 Scie circulaire Partner K650
1 lame à 36 dents au carbure
Coût total (taxe en plus) \$ 763.00

Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité est inscrite au programme national de Soutien aux Activités de Loisirs,

CONSIDERANT que dans le cadre de ce programme, la Municipalité a reçu une subvention de \$8,320.00 et qu'elle doit la distribuer,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu que la Municipalité distribue la subvention reçue dans le cadre du programme de soutien aux loisirs de la façon suivante:

Nom de l'organisme	Montant Subvention 83
Jeannettes	\$100.
Louveteaux	100.
Octogones	100.00
Séminaire St-Joseph	42.00
Ecole Notre-Dame	400.00
Ecole Beau-Soleil	600.00
Commission Scolaire Chavigny	405.00
Commission Régionale Vieilles Forges	832.00
Bibliothèque Municipale	1,500.00
Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.	3,741.00
Réserve pour demandes ultérieures	500.00
Total	\$8,320.00

Adopté.

Programme
Relais

CONSIDERANT que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. demande une subvention dans le cadre du Programme "Relais"

CONSIDERANT que ce projet s'effectuera sur des terres appartenant à la Municipalité,

CONSIDERANT que ce projet créera de l'emploi dans notre Municipalité,

117/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que:

- La Municipalité autorise les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. à travailler sur ses terrains soit les lots P-191, P-192, P-193 35 P-194 advenant l'acceptation de leur demande.

- La Municipalité s'engage à signer un bail de 10 ans avec les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. pour la somme nominale de \$1.00.

Adopté.

Aqueduc
Janvelly
Cantin

CONSIDERANT que les résidants des rues Cantin et Janvelly demandent par requête que la Municipalité procède à une étude de coûts pour les desservir avec l'aqueduc,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de solutionner les problèmes d'égouttement de ces rues par la même occasion,

118/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de mandater la firme Les Consultants H.L.R. Inc., ingénieurs conseil, à réaliser une étude afin de savoir ce qu'il en coûterait pour desservir les rues Cantin et Janvelly avec l'aqueduc municipal et pour améliorer l'égouttement des rues.

Adopté.



No. de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 11e jour d'avril 1983

295	Guy Janvier	Mars 83	358.33
296	André Biron	Mars 83	140.00
297	Sani Paré	Mars 83	4,785.99
298	Gaëtan Roberge		229.17
299	Ministère Revenu		2,232.55
300	Receveur du Canada		1,744.09
301	La Survivance Ass.	Mars 83	300.18
302	Comité Retraite Empl.	Mars 83	697.02
303	Martial Beaudry	4 - 16 avril	653.33
304	Martial Baudry	18- 30 avril	653.33
305	Suz. Denoncourt	4 - 16 avril	427.29
306	Suz. Denoncourt	18- 30 avril	427.29
307	Hélène Leclerc	4 - 16 avril	386.34
308	Hélène Leclerc	18- 30 avril	386.34
309	Jean-Bte Pothier	4 - 16 avril	690.73
310	Jean-Bte Pothier	18- 30 avril	690.73
311	Gaëtan Roberge	4 - 16 avril	592.80
312	Gaëtan Roberge	18- 30 avril	592.80
313	Michel Thiffeault	4 - 16 avril	596.15
314	Michel Thiffeault	18- 30 avril	596.15
315	Mme Doris Lebeau	4 - 16 avril	100.00
316	Mme Doris Lebeau	18- 30 avril	100.00
317	Mme Monique Paquin	4 - 16 avril	100.00
318	Mme Monique Paquin	18- 30 avril	100.00
319	Comm. Scolaire Chavigny	Location	94.17
320	Ville T.Riv. Ouest	cour	99.99
321	Réal Trahan	divers	9.03
322	Min. Communication	Licence	100.00
323	Communication T.Riv.	2 mois	120.00
324	G. Paquin Fils	préart	86.32
325	Guilbault Transport	Bibliothèque	30.75
326	Perco Ltée	Location	415.29
327	Dist. Robert Enr.	Divers	21.44
328	Sergaz Inc.	Essence	130.51
329	Imprimerie Auger Inc.	Papeterie	265.43
330	J.G.V. Enr.	Café	101.00
331	Bibliothèque Cent.	Volumes	1,019.00
332	Continental Asphalte	Matériaux	435.73
333	Hamel & Roy Arp.	Plan	450.00
334	Hélène Leclerc	Temps suppl.	418.24
335	ContreJour enr.	store bureau	239.80
336	Banque Nationale	Rembour. taxe	682.21
337	Société Can. Poste	Poste	1,000.00
338	Conseil Loisirs Maur.	contribution	25.00
339	René Montour	Déneigement	175.00
340	L. Desrochers & Fils	Réparationpuits	189.50
341	J.P. Deshaies Inc.	chauffage	1,036.46
342	Elkel Ltée	batterie	69.54
343	Caisse Pop. StPhilippe	Remb. taxes	841.04
344	Imprimerie Auger Inc.	Bulletin	552.75
345	Motorola Ltée	Réparation	118.67
346	Aluminium Dufresne	Licences chiens	272.66
347	Papeterie Mauricienne	Papeterie	77.52
348	Restaurant Grec B.Jolie		123.90
349	A.Guy Messier		2,791.48
350	Atelier Reliure Sag Lac		74.13
351	Louis Dugré		221.00
352	Québec Science	Revue	40.00
353	Reliure Travaction		163.73
354	Burotec		239.80
355	Sergaz Inc.		229.74
356	Quincaillerie Guilbert		261.08
357	Bell Canada		527.97
358	Hydro Québec		2,805.29
359	Hydro Québec		2,379.33



No. de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

On suggère de prendre des informations pour savoir si on ne pourrait pas obtenir les services d'étudiants pour s'occuper du soccer dans le cadre du programme d'emploi d'étudiants Eté Canada.

Des contribuables suggèrent que la Municipalité étudie les possibilités de faire construire un centre communautaire ou d'acheter des modules préfabriqués de Drummondville. La concertation de tous les organismes de Pointe-du-Lac pourrait faire que ce projet se réalise à peu de frais.

M. Paul Charbonneau demande à quel moment il recevra des nouvelles concernant le choix de son ingénieur. La municipalité étudie ce projet et s'il y a lieu le Conseil tiendra une réunion spéciale.

L'ordre du jour étant épuisé

120/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée


Maire


Secrétaire-trésorier adj.

Séance
Régul.
25/4/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 25 avril 1983, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest et Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Henri-Paul Martin est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

121/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée du 11 avril 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

122/83

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le Secrétaire-trésorier soumet le rapport d'avril de la bibliothèque municipale.



PERIODE DE QUESTION: Aucune

CORRESPONDANCE

Le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche fait parvenir la documentation et les formulaires requis au programme d'Assistance Financière aux Manifestations locales de la Fête Nationale du Québec.

No. de résolution
ou annotation
Min. Transpo
Acc. Recp.

Le Ministre des Transports du Québec accuse réception des résolutions concernant la réfection du Chemin Ste-Marguerite, l'asphaltage du 6e Rang Ouest et l'acceptation de la politique du Ministère concernant l'acquisition de terrains pour la réfection du chemin Ste Marguerite.

Environnem.
Corrections
Plans Ste
Marguerite

Le Ministère de l'Environnement du Québec, Direction Régionale de la Mauricie-Bois Francs fait parvenir copie d'une lettre adressée aux Consultants H.L.R. Inc. relativement au projet préliminaire d'égoût et d'aqueduc sur le chemin Ste Marguerite. L'ingénieur doit présenter les modifications au projet suite aux travaux projetés par le ministère des Transports, ainsi que le résumé des calculs de base ayant servi à la conception des collecteurs pluvieux et sanitaires.

Gaz Inter-C.
Conduite
Ste Marg.

M. Jacques Maichelosse, de Gaz Inter-Cité, souligne que cette compagnie n'a pas de projet de prolonger ses conduites de gaz sous le chemin Ste-Marguerite pour la partie comprise entre la voie ferrée et le Centre du Village, et ce, pour les années 1983 et 1984.

Société
Conservation
Feux Forêts

M. Marion McMurray, chef inspecteur de la Société de Conservation, Région Québec-Mauricie, souhaite la collaboration de la Municipalité pour prévenir et combattre les incendies forestiers, comme par les années passées. La Société est responsable de l'extinction des feux de forêts mais peut demander l'aide de la Municipalité si son intervention pouvait s'avérer plus rapide. A ce moment, les dépenses occasionnées seront remboursées à la Municipalité selon les taux établis par le Ministère de l'Energie et des Ressources.

YPicotte @
Environn.
Cas L.
Robitaille

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Jean-Claude Déry du Ministère de l'Environnement, relativement à la résolution du Conseil Municipal concernant un déversement de fumier dans un ruisseau du rang St-Charles. M. Picotte désire connaître la position du Ministère à ce sujet.

Souscription
FENA

La Fédération d'Entraide aux Nouveaux Amputés du Québec Inc. sollicite la contribution de la Municipalité dans le cadre de sa campagne de souscription annuelle. Une contribution de \$50.00, comme membre de soutien annuel, permettra de continuer à offrir les services essentiels aux bénéficiaires.

Subvention
Comité Pré
vention &
Sécurité

Le Comité de Prévention et de Sécurité de Pointe-du-Lac souligne qu'il est formé de représentants de chacun des groupements sociaux de Pointe-du-Lac et qu'il a pour but de renseigner et d'aider les citoyens à prévenir le crime. Afin d'atteindre ses objectifs, le Comité sollicite une aide financière de \$200.00.

123/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accorder une aide financière de \$200. au Comité de Prévention et de Sécurité de Pointe-du-Lac pour l'année 1983.
Adopté.

F.I.C.
fourniture
Eau

Le Frère Adrien Blouin souligne que des troubles récents sur leur conduite d'aqueduc l'ont obligé à recourir à la Municipalité pour les dépanner. Il a grandement apprécié et remercie de la collaboration obtenue. Comme il n'a pas été question de conditions lors de son appel téléphonique, il aimerait connaître la position de la Municipalité à ce sujet.

L'inspecteur municipal fera une évaluation des coûts et de la consommation et expédiera une facture s'il y a lieu.



Traverse
Piétons
Ste-Marguerite
ou annotation

Pont Rg
StNicolas

124/83

125/83

L'Association Québécoise d'Urbanisme invite la Municipalité à sa 6e conférence annuelle qui se tiendra les 8, 9 et 10 juin prochain à l'Hotel Chateau Frontenac de Québec. Les coûts d'inscription sont de \$150.00 par personne.

Suite à la réponse du Ministère des Transports relative aux traverses de piétons, Madame Laurette Dupont, Présidente au Comité d'école, demande à la Municipalité de prendre en charge le marquage de la chaussée aux intersections: Avenues René, Michel, De Tonnancour et Rg St-Charles sur le Chemin Ste-Marguerite et ce dans le but de permettre aux piétons de traverser ce chemin plus sécuritairement.

La Municipalité procédera au marquage lorsque la température le permettra.

M. Robert Henri du 801 Rg St-Nicolas fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée au Ministère des Transports du Québec. En effet, près de sa résidence, il existe un pont qui ne possède aucun parapet ou garde-fou, ce qui représente un danger pour les piétons et les automobilistes.

CONSIDERANT que M. Robert Henri, domicilié au 801 Rang St-Nicolas souligne qu'un pont, près de chez lui, n'est pas muni de parapets (garde-fou)

CONSIDERANT que ce pont représente un risque d'accident grave pour les piétons et les automobilistes,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir prendre les mesures appropriées pour corriger cette situation.
Adopté.

REGLEMENT # 43-1

"REGLEMENT VISANT A PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE ET ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 43".

CONSIDERANT qu'en vertu des dispositions de la Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire (1292, L.82), les Municipalités sont habilitées à subventionner les acquéreurs d'immeubles neufs selon les modalités qu'elles jugent approprié;

CONSIDERANT que l'achat de biens et services découlant du projet de relance de la construction domiciliaire contribuera substantiellement à l'essor économique local;

CONSIDERANT que le Conseil de Pointe-du-Lac désire collaborer à la relance de la construction domiciliaire en établissant un programme de subvention apte à encourager la construction dans les limites de son territoire;

CONSIDERANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par M. le conseiller Henri-Paul Martin en date du 11 avril 1983,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu qu'il soit statué et décrété par le présent règlement comme suit, savoir;

ARTICLE 1: Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 43.

ARTICLE 2: DEFINITIONS

EVALUATION:

La valeur inscrite au rôle d'évaluation.

LOGEMENT ADMISSIBLE:

L'aide financière offerte dans le cadre du présent règlement vise uniquement le logement neuf.

Le logement admissible peut être une habitation unifamiliale, bifamiliale, multifamiliale ou être situé dans un bâtiment



No. de résolution
ou annotation

multifamilial (condominium). Pour les besoins du programme, les types d'habitation sont définis comme suit:

- Unifamiliale: bâtiment isolé comprenant un seul logement construit sur un lot distinct;
- Unifamiliale jumelée: bâtiment isolé comprenant deux (2) logements unifamiliaux séparés par un mur mitoyen et construits sur des lots distincts pour chaque logement;
- Unifamiliale triplée et quadruplée: bâtiment comprenant trois (3) ou quatre (4) logements dont chacun est relié aux autres par des murs ou parties de murs communs, construits sur des lots distincts pour chaque logement;
- Unifamiliale en rangée: bâtiment comprenant au moins trois (3) logements dont un (1) ou les deux (2) murs latéraux sont communs (mitoyens) à ceux des logements adjacents, l'ensemble formant une bande continue et chaque logement étant construit sur un lot distinct;
- Bifamiliale: bâtiment comprenant deux (2) logements superposés et construit sur un lot distinct;
- Multifamiliale: bâtiment comprenant trois (3) logements et au plus cinq (5) avec entrée principale commune et construit sur un lot distinct et n'étant pas du type condominium où chacun possède son logement;
- Multifamiliale (condominium) bâtiment comprenant trois (3) logements et au plus cinq (5) avec entrée principale commune, construit sur un lot distinct et dont chacun des logements est vendu séparément.

TAXE:

Toute taxe foncière municipale affectant l'immeuble, à l'exception de la taxe d'amélioration locale.

ARTICLE 3: CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- 1) La construction et l'implantation de l'immeuble projeté doit être conforme à la réglementation municipale ainsi qu'à toute autre loi ou règlement régissant la construction.
- 2) Un permis de construction de la Municipalité de Pointe-du-Lac doit être obtenu.
- 3) Les maisons usinées et les maisons mobiles sont éligibles au programme, à la condition qu'elles soient de fabrication québécoise et qu'elles soient habitées pour la première fois.
- 4) Les taxes municipales (incluant les taxes d'amélioration locale) dues sur le ou les lots à construire doivent être payées avant le début des travaux de construction.
- 5) Toute aide financière consentie en vertu du présent règlement n'est pas transférable et est annulée dès que le propriétaire cesse d'être propriétaire de l'immeuble déjà admis au programme. Nonobstant ce qui précède, l'aide financière est transférable entre conjoint ou par succession en ligne directe et de l'entrepreneur au premier propriétaire.
- 6) Toute aide financière à être consentie en vertu du présent règlement nécessite l'approbation du Conseil.



No. de résolution
ou annotation

ARTICLE 4: AIDE FINANCIERE

La Municipalité de Pointe-du-Lac verse une subvention au propriétaire admissible équivalant à:

- 1) \$400. pour la première unité de logements d'un immeuble inscrit au rôle d'évaluation pour une année entière.
- 2) \$300. pour la première unité de logements d'un immeuble inscrit au rôle d'évaluation pour une deuxième année entière
- 3) \$100. pour chacune des unités de logements additionnelles inscrites au rôle d'évaluation pour une première et une deuxième année entière.

ARTICLE 5: VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le paiement de l'aide financière accordée en vertu du présent règlement s'effectue vers le 15 juillet de chaque année par chèque payable au premier propriétaire du ou des logements admis au programme après la première et après la deuxième année complète que l'immeuble apparaît au rôle d'évaluation. Le propriétaire doit acquitter les taxes municipales affectant le ou les logements avant que la municipalité ne puisse émettre le chèque au propriétaire.

ARTICLE 6: DELAIS DE CONSTRUCTION

Pour les fins du présent règlement, une construction est considérée comme étant commencée entre le 1er janvier 1983 et le 31 décembre 1983 si les fondations sont coulées.

Le présent programme d'aide financière cesse d'avoir effet le 1er septembre 1986. Le Conseil peut cependant, par règlement, fixer une date de cessation antérieure au 1er septembre 1986.

ARTICLE 7: APPROPRIATION DES DENIERS

Pour les fins du présent règlement, un fonds de subvention de \$10,000. est créé et le Conseil devra approprier les montants suivants:

- \$2,000 à même les fonds généraux de l'année 1983
- \$4,000 à même les fonds généraux de l'année 1984
- \$3,000 à même les fonds généraux de l'année 1985
- \$1,000 à même les fonds généraux de l'année 1986

Le solde non utilisé d'une année est versé et disponible pour l'année suivante et le solde non utilisé de 1986 est versé aux revenus de cette même année.

ARTICLE 8: ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

Passé et adopté, ce 26ième jour d'avril 1983.


Maire


Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 de l'après-midi, le 27e jour d'avril 1983.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27e jour d'avril mil neuf cent quatre-vingt-trois.


Secrétaire-trésorier



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que la Municipalité désire procéder à la construction d'une bâtisse devant servir de restaurant sur le terrain de loisirs, près du terrain de balle,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de blocs de ciment, de ciment, de papier à couverture et autres matériaux nécessaires à la construction d'une bâtisse sur le terrain de loisirs pour un montant d'environ \$600.00
Adopté.

AchatMicro

CONSIDERANT que la Municipalité désire acquérir un microphone pour utilisation sur le terrain de loisirs,

CONSIDERANT que la firme Matteau a soumis le meilleur prix,

127/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que la Municipalité achète un microphone, modèle 404B de marque "Shure" de Matteau Electronique, au coût de \$92.00.
Adopté.

Aqueduc
Janvelly-
Cantin

M. Edouard Lair, ingénieur, soumet le rapport de l'étude qu'il a accomplie pour desservir les rues Cantin et Janvelly avec l'aqueduc municipal. Ces travaux seraient de l'ordre de \$153,000 à \$188,000. dépendamment de l'option retenue. On devra poursuivre l'étude pour trouver une solution moins honéreuse de même que de tenter d'avoir un coût approximatif pour chacun des propriétaires.

L. Beaudet
Procédure

CONSIDERANT que M. Laurent Beaudet, domicilié au 4150 Rang St-Charles, opère un commerce qui contrevient au règlement de zonage numéro 21,

128/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'autoriser Me Robert Legris à prendre les procédures judiciaires appropriées contre M. Laurent Beaudet du 4150 Rang St-Charles, soit les lots numéros P-351 et P-352.
Adopté.

Appui
350e
T, Riv.

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières désire souligner de façon spéciale son 350ième anniversaire de fondation,

CONSIDERANT que l'organisation de ces fêtes a été confiée à un comité,

CONSIDERANT que cette organisation permettra des retombées économiques sur l'ensemble de la Région 04,

CONSIDERANT que le Comité désire obtenir l'appui financier des autorités gouvernementales pour mener à terme les fêtes projetées,

129/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac appuie les démarches du Comité des Fêtes du Trois Cent Cinquantième Anniversaire de la Ville de Trois-Rivières.
Adopté.

Aménagement
Terrain
Soccer

CONSIDERANT que la Municipalité s'est porté acquéreur d'un terrain pour y aménager un terrain de soccer,

130/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire procéder aux travaux nécessaires à l'aménagement du terrain de soccer, selon les suggestions qui seront formulées par les responsables du soccer.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

PERIODE DE QUESTIONS:

On souligne que le creusage de la Branche #5 du Ruisseau St-Charles serait à vérifier par le Ministère de l'Agriculture.

On demande aussi que la Municipalité soit certaine que Gaz Inter-Cité n'a pas de projet si la réfection de Ste-Marguerite s'accomplit.

On demande aussi de quelle façon est versée la subvention du règlement visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Un contribuable suggère que la Municipalité utilise les montants que pourraient coûter un service de police pour interdire toute nouvelle construction et pour exproprier les propriétés indésirables, ce qui pourrait réduire la population en deçà de 5,000.. M. le Maire souligne à M. Paul Charbonneau que la Municipalité attend toujours ses plans de services pour la dernière partie de son projet initial de développement.

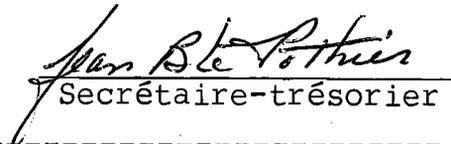
L'ordre du jour étant épuisé,

131/83

Il est proposé par Madame Denise Charest et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
Régulière
09/05/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville le 9 mai 1983 et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest sous la présidence de M. le Maire-suppléant Denis Ferron formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le Maire Georges-H. Denoncourt est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire Suppléant demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 25 avril 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

132/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 25 avril 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

PETITION: Les résidents du Rang St-Nicolas présentent une pétition pour permettre à M. Gérard Gauthier de s'établir une maison mobile. Le tout est placé à l'ordre du jour.

M. le Maire Suppléant donne lecture de l'ordre du jour.

133/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire-suppléant.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

RAPPORT DE COMITE

Madame Charest souligne qu'elle a assisté à une rencontre de C.O.L.A.S.P. où le plan directeur d'aménagement du Lac St-Pierre a été déposé.

Le Secrétaire-trésorier soumet les rapports d'incendie et des permis de construction pour le mois d'avril.

La prochaine assemblée régulière du Conseil se tiendra le 24 mai 1983 au lieu du 23 mai à cause du congé le lundi.

PERIODE DE QUESTIONS

Un résident de la rue Cantin se plaint du mauvais état de la rue.

Des résidents de l'Avenue des Arts (Est) et Julien Proulx se plaignent du mauvais égouttement de leur rue et du mauvais état de la rue.

CORRESPONDANCE

Picotte Pont Rg StNicolas M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Benoit Bouchard, ingénieur chef du district 43 au Ministère des Transports et par laquelle il demande la pose de garde-fous à un pont dans le rang St-Nicolas, tel que stipulé dans la résolution 124/83.

Procédures Min. Env. LRobitaille M. Yvon Picotte fait parvenir copie d'une lettre que lui a adressée M. Jean-Claude Déry, Directeur régional au Ministère de l'Environnement, concernant la fosse de rétention du purin de M. Lionel Robitaille. M. Déry souligne que cette plainte a fait l'objet d'une enquête et de plusieurs inspections. Une mise en demeure fut signifiée et des procédures judiciaires seront intentées contre M. Robitaille.

Villes Villages fleuris Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation invite à nouveau les municipalités du Québec à s'inscrire au concours "Villes, villages et campagnes fleuris du Québec". La date limite d'inscription est le 15 mai prochain. Les municipalités gagnantes régionales et nationales du concours seront connues lors d'une grande fête à laquelle seront conviées toutes les villes, villages et campagnes participantes. Jusqu'à maintenant, plus de 350 municipalités se sont inscrites. M. Michel Leclerc, agronome du bureau régional invite lui aussi la Municipalité à s'inscrire à ce concours et souligne que Madame Céline Rouleau, membre du jury régional, tiendra une réunion d'information le 5 mai 1983.

Conférence Histoire Tourisme La Conférence Régionale Histoire et Tourisme invite la municipalité à participer à une deuxième rencontre qui se tiendra le 11 mai prochain à 13:30 à l'Auberge des Gouverneurs à Trois-Rivières. Les frais d'inscription sont de \$5.00

CléoTrahan EauSousSol Vs Champ épuration Brasserie M. Cléo Trahan, 1481 Ste Marguerite, souligne que depuis 4 ans, il n'a jamais eu d'eau dans son sous-sol venant de l'extérieur par le solage. Mais depuis le 15 avril dernier, son sous-sol est inondé. M. Michel Beaulieu a examiné les lieux et prétend que c'est le champ d'épuration de la fosse septique de la brasserie le Rendez-Vous du Sportif qui déborde chez lui. M. Trahan veut que la municipalité demande l'aide technique du Ministère de l'Environnement du Québec pour résoudre ce problème au plus tôt.

CONSIDERANT que M. Cléo Trahan du 1481 Chemin Ste-Marguerite à Pointe-du-Lac souligne qu'il a des problèmes d'eau dans son sous-sol,

CONSIDERANT qu'il est possible que ces problèmes soient causés par le champ d'épuration de la brasserie le "Rendez-vous du Sportif",

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de demander au Ministère de l'Environnement du Québec d'apporter son aide



No. de résolution
ou annotation

Congrès
Secrétaires

technique pour vérifier cette possibilité et suggérer les correctifs appropriés s'il y a lieu.
Adopté.

Le Regroupement des Centres-Villes du Québec Inc. invite la municipalité à participer à son 5e Congrès annuel qui aura lieu les 29 et 30 mai prochain à l'Hotel Le Méridien de Montréal. Le thème du congrès est "Les Centres-ville passent à l'offensive..."

135/83

La Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec invite la municipalité à déléguer son secrétaire pour participer au congrès annuel de l'Association qui se tiendra du 17 au 19 août prochain à l'Hotel Reine Elisabeth de Montréal, sous le thème: "Le secrétaire-trésorier . . . la discrétion d'un dynamisme". Les frais d'inscription sont de \$150.00 pour un membre seul et \$190. pour un membre accompagné, et ce pour les inscriptions reçues avant le 23 mai 1983.

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'autoriser le Secrétaire-trésorier et l'adjoint à assister au congrès annuel de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec. D'accepter de défrayer le coût d'inscription et les autres dépenses s'y rattachant sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

Sommet
Jeunesse
Subvent.

Le Sommet Québécois de la Jeunesse souligne qu'il est en campagne de financement. A cette fin, il sollicite l'aide financière de la Municipalité à raison de 0,01\$ par citoyen soit 52,00\$.

Déchets
S.Dubé

Sept résidents de la rue Julien Proulx se plaignent de certaines constructions et des déchets accumulés sur la propriété sise au 181 Julien Proulx propriété de M. Simon Dubé. Ceux-ci demandent que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour corriger cette situation.

136/83

CONSIDERANT que des résidents de la rue Julien Proulx se plaignent de certaines constructions et des déchets accumulés sur la propriété sise au 181 de cette rue,

CONSIDERANT que ces déchets représentent un risque d'accident et causent préjudice à l'environnement,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu de mandater l'inspecteur municipal à aviser M. Simon Dubé de rendre sa propriété conforme à la réglementation.
Adopté.

Cantin-
Janvelly

CONSIDERANT que les résidents des rues Cantin et Janvelly à Pointe-du-Lac ont demandé à la Municipalité de les desservir avec l'aqueduc municipal,

CONSIDERANT que la plupart des terrains situés sur ces rues ne répondent pas aux normes de l'environnement en ce qui regarde la superficie et qu'il y a danger de contamination par les eaux usées,

considerant que le coût élevé des travaux occasionnerait une augmentation de taxe de près de \$400.00 par contribuable de ce secteur,

137/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest appuyé par Madame Jacqueline Moreau et résolu que la municipalité:

- 1- Accepte la demande des résidents des rues Cantin et Janvelly,
- 2- Demande au Ministère des Affaires Municipales d'apporter leur aide financière dans le but d'alléger le fardeau fiscal des contribuables de ce secteur.

Adopté.

Avis
Motion

CONSIDERANT que le Ministère de l'Agriculture est disposé à effectuer le nettoyage et le creusage du fossé Denon-



No. de résolution
ou amendement
Cadastre
Terrains
Municipi.

court-Dupont.

Il est proposé par M. Gérard Harnois et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure d'un règlement concernant le fossé Denoncourt-Dupont.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède plusieurs vastes terrains pour ses propriétés,

CONSIDERANT que ces terrains sont formés de parties de lots, donc non subdivisés officiellement,

CONSIDERANT de plus qu'il n'y a aucune borne pour localiser ces terrains,

139/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu de mandater M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, à procéder à la subdivision officielle et à la pose de repères pour les lots P-254, P-256 et P-257, propriété de la Municipalité de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Classeurs
bibliot.

CONSIDERANT que la bibliothèque municipale requiert l'achat de classeurs pour les fiches des volumes,

CONSIDERANT que les prix suivants ont été soumis soit:

- Jean Banville Inc.	\$1,073.14
- Papeterie Mauricienne	594.50

140/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'acheter de Papeterie Mauricienne, 10 casiers doubles en métal, deux bases de métal et les tiges appropriées pour un montant de \$594.50.
Adopté.

Zonage
Agricole
LRamsay

CONSIDERANT que M. Louis Ramsay s'adresse à la Commission pour pouvoir acheter de M. Roger Lepage, un terrain situé sur les lots P-228 et P-230 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Ramsay veut acquérir ce terrain pour agrandir sa propriété située sur la rue des Erables,

CONSIDERANT que ce terrain est en friche et qu'il n'est d'aucune utilité pour l'agriculture,

141/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et résolu que la municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Louis Ramsay.
Adopté.

Modif.
tarifs
lotissem.

CONSIDERANT qu'il y aurait avantage à ce que la municipalité adopte les tarifs de la M.R.C. de Francheville en regard du lotissement,

142/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement concernant le lotissement.
Adopté.

Règl.
Controle
Intérim.
HalteRout.

CONSIDERANT que la Municipalité se doit de protéger deux sites particuliers en bordure du fleuve,

CONSIDERANT que ces sites font partie du plan d'aménagement du Lac St-Pierre,

CONSIDERANT que la Municipalité a déjà obtenu la confirmation d'une subvention pour l'aménagement d'une halte routière et rampe de mise à l'eau,



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT de plus que ces sites prendront sous peu un intérêt régional,

143/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de demander à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville de modifier son règlement de contrôle intérimaire tel que ci-après:

La section 4 du chapitre 8 du règlement no. 83-01-16

ARTICLE 8.4.7: Du bois du boulé

Une partie du bois du boulé est située à la limite sud-ouest de Pointe-du-Lac sur les lots, P-152 à P-174 entre le Fleuve St-Laurent et l'Autoroute 40. Ce secteur est reconnu comme ayant un fort potentiel faunique et biophysique et doit être voué prioritairement à la conservation.

Aux fins du présent règlement, ce secteur constitue un site d'aménagement privilégié.

ARTICLE 8.4.8: De la protection du bois du boulé

Compte tenu des normes d'aménagement particulières nécessaires à la conservation du caractère unique de ce secteur, il est par le présent article décrété que ce secteur est soustrait aux dispositions des sections 1 et 2 du chapitre 7 du présent règlement de contrôle intérimaire et que seules les constructions connexes à cette activité sont permises.

ARTICLE 8.4.9: De la halte routière et rampe de mise à l'eau

Le site de la halte routière est situé entre le Fleuve St-Laurent et la Route #138 sur les lots 123-P et 617 à 624 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac. Aux fins du présent règlement ce site constitue un site d'aménagement privilégié.

ARTICLE 8.4.10: Ds l'aménagement sur le site de la halte r t e routière et rampe de mise à l'eau

Compte tenu des normes d'aménagement particulières nécessaires à l'aménagement de ce site, il est par le présent article décrété que ce site est soustrait aux dispositions des sections 1 et 2 du chapitre 7 du présent règlement de contrôle intérimaire.

Adopté

Porcherie
LRobitaille
1983, le Conseil Municipal de Pointe-du-Lac a adopté la résolution portant le numéro 105/83 demandant au Ministère de l'Environnement du Québec de prendre les procédures nécessaires pour faire cesser les déversements de purin par la porcherie de M. Lionel Robitaille,

CONSIDERANT que ces derniers temps, le Ministère de l'Environnement, Bureau Régional de Trois-Rivières a effectué plusieurs visites des lieux,

considerant qu'il a été constaté que la fosse à purin de M. Robitaille comporte certaines défaillances,

CONSIDERANT que la seule façon de vérifier adéquatement l'état de cette fosse est de la faire vider complètement,

144/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de demander au Ministère de l'Environnement du Québec de prendre les dispositions nécessaires pour faire vider complètement la fosse à purin de M. Lionel Robitaille, sise sur le lot P-326 du Cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, afin de pouvoir procéder à une vérification complète de cette fosse. De demander au Ministère de l'Environnement que la Municipalité soit avisée et représentée lors de cette inspection.

Adopté.



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 272, dossier D-4892 propriété de M. Jean-Gilles Dubé,

145/83 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 272 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 272-1 et 272-2,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 9 juillet 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

Adopté.

Lotissem.
RGélinas CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 158, minute 24710, carnet 257, Page 89, propriété de M. Rosaire Gélinas,

146/83 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 158 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 158-1,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 9 juillet 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

Adopté.

Cession
Terrain
Halte
Routière CONSIDERANT que depuis 1973, la Municipalité de Pointe-du-Lac demande la construction d'une halte routière et rampe de mise à l'eau en bordure du Lac St-Pierre,

CONSIDERANT qu'en 1976, le Ministère des Transports du Québec a acquis le terrain nécessaire,

CONSIDERANT que dernièrement la Corporation pour la Mise en Valeur du Lac St-Pierre a offert à la municipalité une subvention pour l'aménagement de cette rampe de mise à l'eau et halte routière,

CONSIDERANT qu'il y aurait avantage à ce que la Municipalité soit propriétaire de ce terrain pour procéder à ces aménagements,

147/83 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de céder à la municipalité de Pointe-du-Lac un terrain formé des lots P-123, P-617 à P-624 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac pour la somme de UN dollar étant donné qu'il doit servir à des fins d'aménagement d'une halte routière et rampe de mise à l'eau. De demander au Ministère des Transports du Québec de procéder, conjointement avec la Municipalité à une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour pouvoir utiliser ce terrain aux fins pour lesquelles il a été acquis.

Adopté.

Zonage
Audition
GGirard CONSIDERANT que la Commission de Protection du Territoire Agricole procèdera à l'audition de la cause de Mon-



No. de résolution
ou annotation

Requête
Roulotte
MGauthier
StNicolas

Maire-
suppléant

149/83

sieur Wilfrid Girard (Gilles Girard) mardi le 10 mai 1983
à Québec,

CONSIDERANT que la Municipalité est mise en cause,

148/83 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu de mandater l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge et Me Robert Legris pour représenter la Municipalité dans ce dossier. Adopté.

Une soixantaine de résidents du Rang St-Nicolas demandent, par requête, que la Municipalité autorise M. Maurice Gauthier à installer une maison mobile sur son terrain. Comme la réglementation actuelle ne le permet pas, les membres du Conseil étudieront la possibilité de modifier le règlement si tous les propriétaires du Rang St-Nicolas étaient d'accord à ce que des maisons mobiles puissent s'établir sur leur rang.

CONSIDERANT que le terme de Maire-Suppléant de M. Denis Ferron est échu,

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de nommer M. Henri-Paul Martin, Maire-Suppléant pour le prochain terme. Adopté.

COMPTES FOLIO 612 Avril 1983

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 9e jour de mai 1983

Jean Bte Pothier

359	Guy Janvier	Avril 83	380.00
360	André Biron	Avril 83	140.00
361	Sani Paré	Avril 83	4,785.99
362	Gaëtan Roberge	Avril 83	229.17
363	Ministère Revenu Qué.	Avril	1,516.14
364	Receveur du Canada	Avril	1,208.61
365	Banque Nationale	Obligations	7,034.88
366	La Survivance Ass.	Avril 83	320.09
367	Comité Retraite Empl.	Avril n83	564.72
368	Martial Beaudry	2 - 14 mai	652.51
369	Martial Beaudry	16- 28 mai	652.51
370	Suz. Denoncourt	2 - 14 mai	427.04
371	Suz. Denoncourt	16- 28 mai	427.04
372	Hélène Leclerc	2 - 14 mai	386.09
373	Hélène Leclerc	16- 28 mai	386.09
374	Jean-Bte Pothier	2 - 14 mai	689.91
375	Jean-Bte Pothier	16- 28 mai	689.91
376	Gaëtan Roberge	2 - 14 mai	591.98
377	Gaëtan Roberge	16- 28 mai	591.98
378	Michel Thiffeault	2 - 14 mai	595.33
379	Michel Thiffeault	16- 28 mai	595.33
380	Marcel Crête	2 - 14 mai	562.95
381	Marcel Crête	16- 28 mai	562.95
382	Mme Doris Lebeau	2 - 14 mai	100.00
383	Mme Doris Lebeau	16- 28 mai	100.00
384	Mme Monique Paquin	2 - 14 mai	100.00
385	Mme Monique Paquin	16- 28 mai	100.00
386	Lafrenière Tracteur & G. Janvier 3e vers.		1,300.00
387	Georges-H. Denoncourt	Voyage (Police)	173.73
388	Michel Thiffeault	Location	630.00
389	G. Gilles Garceau	terrain	20,000.00
390	Ass. Chefs Incendie	Cotisation	160.00
391	Annulé		
392	Comité Prévention Sec.	Sub. Don	200.00
393	Suz. Denoncourt	récept. Bénévolat	160.46
394	Gilbert Charette	Récep.	60.00



No. de résolution
ou annotation

395	Jacques Lacerte Fils	Engrais, chaux	364.00
396	Mme Denise Charest	Recep. LacStPierre	182.44
397	Au Sabot d'Or	" "	189.87
398	Le Chatelain	" "	187.50
399	IBM Canada Ltée	Entretien	458.99
400	Buffet Juneau Enr.	Recept.	14.00
401	Baron Tousignant Ltée	Incendie	654.00
402	G. Garceau	Contrat ReJuneau	338.00
403	Burotec Inc.	Location	239.80
404	Marc Burlé Inc.	Rép.	76.51
405	Réal Trahan	Divers	29.03
406	Marcel Bergeron	Divers	4.45
407	Motorola Ltée	Rép.	396.65
408	Ville Trois-Riv. Ouest	Cour	99.99
409	Louis Dugré	Travaux	374.00
410	Thomas Bellemare Fils	"	1,375.00
411	Saillant Inc.	Matériaux	599.34
412	Bo Québécois Elec.	Loisirs	103.00
413	Annulé		
414	Ray. Benoit	Pompier	75.00
415	Gilles Bourgoin	"	25.00
416	Marcel Crête	"	105.00
417	Sylvio Dufresne	"	50.00
418	Luc Dugré	"	25.00
419	Jean-Marc Guay	"	50.00
420	Marcel Guay	"	25.00
421	Normand Hélie	"	50.00
422	Maurice Crête	"	25.00
423	Rénald Légaré	"	50.00
424	Denis Lesmerises	"	25.00
425	Michel Lesmerises	"	50.00
426	Jean-Yves Pépin	"	50.00
427	Gaëtan Roberge	"	25.00
428	Michel Thiffeault	"	75.00
429	Réal Trahan	"	75.00
430	Jean-Claude Turgeon	"	25.00
431	Garage Pépin Fils	Camion	115.27
432	Quincaillerie Guilbert	Divers	259.75
433	Service Spéc, Vidanges	2 mois	3,336.78
434	Jean Bte Pothier	Voyages Mars-av.	52.43
435	Imprimerie Auger Inc.	Papeterie	75.25
436	Télé Commun. T.Riv.	"	9,737.00
437	Floriculture Gauthier	fleurs	35.97
438	Garage R. Lamothe	Rép.	96.67
439	Boivin Gauvin Inc.	Equip. Inc.	2,266.29
440	Bell Canada	"	1,010.80
441	Hydro Québec	"	4,915.21
442	Legriss, Legris Michaud	Cour	782.13
443	Sports Experts	Matériel	193.93
444	Wilson Lafleur Ltée	Papeterie	53.00
445	Simard & Comeau	Loisirs	38.62
446	Sergaz Inc.	Essence	208.99
447	Jeannettes Pointe-du-Lac	Subvention	100.00
448	Louveteaux Pointe-du-Lac	"	100.00
449	Club Octogones	"	100.00
450	Séminaire St Joseph	"	42.00
451	Comité Ecole Notre-Dame	"	400.00
452	Comité Ecole Beau-Soleil	"	600.00
453	Commission Scolaire Chavigny	"	405.00
454	Commission Scolaire Rég. Vieilles Forges	"	832.00
455	Loisirs Pointe-du-Lac Inc.	"	3,741.00
		TOTAL	83,196.32

150/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

On demande si les cours de rebus qui existent ont un permis de la Municipalité.

On demande de vérifier les fossés sur le chemin Ste Marguerite près de l'entrée de la brasserie le Rendez-vous du Sportif.



No. de résolution
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé,

151/83 Il est proposé par M. Henri-Paul Martin et résolu
de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.

Denis Ferron
Maire-suppléant

Jean-Bte Pothier
secrétaire-trésorier

Séance
Rég.
24/5/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-
dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle
de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, le 24 mai 1983 et à
laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jac-
queline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise
Charest et Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire
Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'ad-
joint Martial Beaudry sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire deman-
de si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès
verbal de la dernière assemblée tenue le 9 mai 1983 et dont
copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la
présente.

152/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé
par M. Gérard Harnois et résolu d'accepter le procès verbal
de l'assemblée du 9 mai 1983 en modifiant que la Pétition
présentée par les résidents du Rang St-Nicolas était pour
M. Maurice Gauthier plutôt que pour M. Gérard Gauthier. Signé
et initialé par M le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

PETITION:

Les résidents du rang St Nicolas déposent une re-
quête mentionnant qu'ils sont d'accord à ce que des maisons
mobiles puissent s'établir dans leur rang. Comme le cas de
M. Maurice Gauthier est réglé, la requête ne sera pas étudiée.

153/83

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour
Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé
par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter l'ordre
du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE: Aucun

PERIODE DE QUESTIONS

Des résidents de la rue Julien Proulx demandent
à quel moment la Municipalité se prononcera sur leur problème
d'égouts. Une étude est en cours et une rencontre se tiendra
avec les intéressés.

CORRESPONDANCE

YPicotte
Aqueduc
CantinJan

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, fait parve-
nir copie d'une lettre qu'il a adressée au Ministère des Af-
faires Municipales, M. Jacques Léonard, lui demandant la visi-
te d'un fonctionnaire pour examiner et tenter de trouver une
solution à la demande de service d'aqueduc des rues Cantin
et Javelly.

YPicotte
Halte
cession
terrain

M. Yvon Picotte fait parvenir copie d'une lettre
qu'il a adressée à M. Michel Clair, Ministre des Transports
du Québec et appuyant la demande de la Municipalité à l'effet



No. de résolution
ou annotation

que le Ministère cède un terrain pour l'aménagement d'une halte routière et rampe de mise à l'eau.

M. Yvon Picotte accuse réception de la résolution No. 144/83 concernant le cas de la porcherie de M. Robitaille. M. Picotte souligne que le Ministère de l'Environnement lui a assuré que les mesures nécessaires seraient prises afin de régulariser cette situation. Si la Municipalité s'aperçoit qu'il n'y a pas de changements, d'autres démarches seront prises.

Environn.
Porcherie
Robitaill

M. Rosaire Blier du Ministère de l'Environnement du Québec accuse réception de la lettre du 13 mai 1983 concernant la porcherie de M. Lionel Robitaille. Une dénonciation est déjà faite sous trois chefs d'accusations avec récidives et la comparution est prévue pour le 17 juin prochain. La Municipalité sera tenue au courant de tout nouveau développement dans ce dossier.

CONSIDERANT que le Ministère de l'Environnement du Québec a intenté des procédures contre M. Lionel Robitaille, relativement à des déversements de purin dans un cours d'eau,

CONSIDERANT que des visites des lieux permettent de croire qu'il pourrait y avoir des fissures même dans le fond de la fosse à purin,

CONSIDERANT que la seule façon de régler définitivement ce problème de déversement de purin est de faire vider complètement cette fosse et de faire procéder à une inspection complète,

154/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu de demander au Ministère de l'Environnement du Québec de prendre les dispositions nécessaires pour faire procéder à une vérification complète de la fosse à purin de M. Lionel Robitaille, sise sur le lot P-327 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, et que suite à cette vérification, les correctifs appropriés soient exigés.
Adopté.

Pont Rg
StNicolas
Voirie

M. Benoit Bouchard, ingénieur Chef du District 43 au Ministère des Transports, accuse réception d'une lettre que lui a adressée M. Yvon Picotte relativement à la pose d'une glissière de sécurité à l'endroit d'un pont situé près du 801 Rang St-Nicolas. Cette demande est transmise à M. Claude Paillé ingénieur adjoint à l'entretien qui vérifiera la nécessité de cette installation et fera accomplir les travaux requis s'il y a lieu.

Autorisat.
pour Dons

La Fondation Canadienne de la Rétinite Pigmentaire demande l'autorisation pour solliciter des dons dans la Municipalité. La Fédération de Moto-Tourisme du Québec a accepté d'organiser cette campagne de souscription au Québec, désignée sous le nom de "En Route pour la Vue", elle se tiendra du 1er au 30 mai 1983.

155/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac autorise la Fondation Canadienne de la Rétinite Pigmentaire à solliciter des dons sur son territoire.
Adopté.

Tournoi
Golf
Classique
Canots

L'Organisation de la Classique Internationale de Canots de la Mauricie, cinquantième édition, invite les membres du Conseil à un tournoi de Golf les 24, 25 et 26 juin prochain. Un formulaire d'inscription est joint et le prix est de \$15.00.

C.L.M.
Ass. Ann.

Le Conseil des Loisirs de la Mauricie invite la Municipalité à déléguer ses représentants à son assemblée annuelle 1983 qui se tiendra le 25 mai prochain. Les conseillers Jean-Pierre Benoit et Gérard Harnois assisteront à cette rencontre.



Corvée
Habitation
No. 984
ou annotation

La Corporation pour la Mise en Valeur du Lac St-Pierre invite la Municipalité à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le mardi 31 mai 1983 à 19 heures à l'Auberge L'Erablière à Nicolet-Sud. Madame Denise Charest et M. le Maire assisteront à cette assemblée.

L'Association Provinciale des Constructeurs d'Habitation du Québec Trois-Rivières-Mauricie Inc. invite la Municipalité à assister à un souper-conférence sur le programme "Corvée Habitation Phase III", mercredi le 25 mai 1983 au Sapin Bleu à 18:30. Le coût est de \$12. par participant. M. le Maire assistera à ce souper.

A.P.I.
Nouveaux
pompiers
Subvent.

L'Association de Prévention des Incendies souligne que lors de sa dernière assemblée, elle a accepté comme nouveaux membres Messieurs André Rock et Claude Dupont. Elle demande que le Conseil les accepte comme pompiers à temps partiel. L'Association demande aussi le versement de la subvention annuelle qui est prévue au budget de la Municipalité.

CONSIDERANT l'acceptation de l'Association de Prévention des Incendies,

156/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron et résolu d'accepter Messieurs André Rock et Claude Dupont comme pompier-volontaire de la brigade des incendies. Il est de plus résolu d'accepter de verser un montant de \$700. à titre de subvention à l'organisation des pompiers volontaires.
Adopté.

Budget83
O.M.H.

La Société d'Habitation du Québec soumet une copie du rapport d'approbation des prévisions budgétaires de l'exercice financier 1983 de l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac. La Société souligne que la Municipalité doit verser trimestriellement et à l'avance, sa contribution au déficit prévu.

Modificat.
Règl.#20
Lotissem.

CONSIDERANT que la Municipalité désire modifier son règlement concernant le lotissement, soit le règlement portant le numéro 20,

157/83

PROJET
ABANDONNE

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'adopter le projet de règlement portant le numéro 20-1 et intitulé "Règlement modifiant l'article 2.08 du règlement de lotissement portant le numéro 20" et ayant pour but de modifier les honoraires pour l'émission de permis de lotissement.

Séance
Consulta-
tion 20-1

CONSIDERANT que la Municipalité désire modifier son règlement de lotissement portant le numéro 20,

CONSIDERANT que la Municipalité doit tenir une assemblée de consultation à cette fin,

158/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de fixer au 8 juin 1983, la séance de consultation sur le projet de règlement portant le numéro 20-1. Cette assemblée se tiendra à compter de 19h. à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac
Adopté

Branche#5
Ruisseau
StCharles
159/83

Sur la proposition de M. Jean-Pierre Benoit, appuyée par M. Henri-Paul Martin,

Il est résolu de demander au Ministre de l'AGriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la Corporation, de l'exécution des travaux de drainage projetés dans la Branche #5 du Ruisseau St-Charles à Pointe-du-Lac.

Il est également résolu que la Corporation s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation
160/83

CONSIDERANT que les intéressés dans le cours d'eau "Denoncourt-Dupont" présentent un acte d'accord relativement à l'aménagement dudit cours d'eau,

CONSIDERANT que ledit acte d'accord est signé par les propriétaires d'au moins les trois quarts en superficie du terrain assujetti aux travaux prévus,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter l'acte d'accord concernant le cours d'eau "Denoncourt-Dupont" et de convoquer les intéressés qui n'ont pas signé ledit acte afin de les aviser que le Conseil procédera à l'homologation lors de la séance du 13 juin prochain.

Adopté.

Fossé

Denoncourt-Dupont
Travaux
Agric. 161/83

Sur la proposition de M. Denis Ferron, appuyée par Madame Jacqueline Moreau, il est résolu de demander au Ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la Corporation, de l'exécution des travaux de drainage projetés dans l'aménagement du cours d'eau Denoncourt-Dupont.

Il est également résolu que la Corporation s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

Adopté.

Panneaux
public.
Seigneurs

CONSIDERANT que le Club de Baseball Les Seigneurs de Pointe-du-Lac demande l'autorisation d'installer des panneaux publicitaires sur la clôture du terrain de balle,

CONSIDERANT que l'année dernière le Club avait installé ces panneaux de façon à ne causer aucun dommage à la clôture,

162/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et résolu d'autoriser le Club Les Seigneurs de Pointe-du-Lac à installer des panneaux publicitaires sur la clôture du terrain de balle pour la saison de balle 1983, que ces panneaux soient enlevés dès la saison terminée.

Adopté.

Subdivis.
PCharbon.
198-41-44
199-27-1

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, apprenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 199-27 et remplacement des lots 198-21 et 22 et d'une partie des lots 198-7 et 8, 198-15, 16 et 20, dossier 33300, propriété de M. Paul Charbonneau,

163/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Henri-Paul Martin et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots 199-27 et remplacement des lots 198-21 et 22 et d'une partie des lots 198-7 et, 198-15, 16 et 20 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 198-41 à 198-44 et 199-27-1,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 24 juillet 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

Adopté.

Leveco
Requête

CONSIDERANT que les propriétaires et résidents du Domaine Leveco déposent une requête demandant que la Municipalité de Pointe-du-Lac procède à une étude pour savoir ce qu'il en coûterait à chacun pour faire municipaliser leur secteur,

CONSIDERANT que des plans à cette fin ont déjà été réalisés,



164/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Henri-Paul Martin et résolu que la Municipalité complète et revise l'étude des coûts pour la municipalisation du Domaine Leveco, pour ensuite en informer les intéressés.
Adopté.

Modifier
No. de Rés. 43-1
ou annotation

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a adopté le règlement portant le numéro 43-1 et intitulé "Règlement visant à promouvoir la construction domiciliaire et abrogeant le règlement numéro 43"

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 43

165/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu de modifier le règlement numéro 43-1 tel que ci-après.

REGLEMENT NO. 43-1

"REGLEMENT VISANT A PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE ET ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 43"

L'Article 7 dudit règlement est remplacé par le suivant:

Article 7: Appropriation des deniers

Pour les fins du présent règlement, un fonds de subvention de DIX MILLE dollars (10,000\$) est créé et le Conseil approprié les montants suivants:

\$2,000. à même les argents du surplus accumulé pour l'année 1983

\$4,000. à même les fonds généraux de l'année 1984

\$3,000. à même les fonds généraux de l'année 1985

\$1,000. à même les fonds généraux de l'année 1986

Le solde non utilisé d'une année est versé et disponible pour l'année suivante et le solde non utilisé de l'année 1986 est versé aux revenus de cette même année
Adopté.

Lotiss.
NCharbon.

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 197-17, dossier 33342, propriété de M. Roland Gélinas et Normand Charbonneau,

166/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 197-17 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointo-du-Lac, soit les subdivisions 197-17-1 et 197-17-2,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 24 juillet 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Lotiss.
CNoel

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots P-176, P-177 et P-248, dossier 33326, propriété de M. Claude Noel,

167/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots P-176, P-177 et P-248 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 176-4, 177-22 et 248-11,



No. de résolution
ou annotation

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 24 juillet 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

On demande le délai qui a été accordé à M. Simon Dubé pour procéder au nettoyage de sa propriété.

CONSIDERANT que M. Simon Dubé, 181 Julien Proulx, a accumulé des déchets sur sa propriété,

168/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de mandater l'inspecteur municipal à aviser M. Simon Dubé de procéder au nettoyage de sa propriété dans les délais prescrits à la réglementation et de prendre les procédures qui s'imposent si M. Simon Dubé ne s'est pas conformé après le délai accordé.
Adopté.

Des représentants du Club Octogone de Pointe-du-Lac demandent d'obtenir la salle de l'Hotel de Ville pour la tenue de leurs activités. On suggère qu'ils s'adressent au Chevaliers de Colomb.

L'ordre du jour étant épuisé,

169/83

Il est proposé par M. Denis Ferron et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


secrétaire-trésorier

Séance
spéciale
24/5/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la susdite corporation municipale de Pointe-du-Lac, tenue à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 24 mai 1983 et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest et Denis Ferron, sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

Les membres du Conseil sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation.

CONSIDERANT que M. Roger Houde, ingénieur, dépose les plans et devis d'aqueduc et d'égoûts d'un prolongement du secteur de M. Paul Charbonneau,

CONSIDERANT que ces plans ne sont pas datés, qu'il y apparaît un parc d'amusement, que des changements ont été apportés à l'égoût pluvial sans être approuvés par le Ministère de l'Environnement du Québec et qu'il n'y a pas de devis spécifique indiquant les travaux qui seront effectués ainsi que les exigences à l'entrepreneur,



No. de résolution
ou annotation

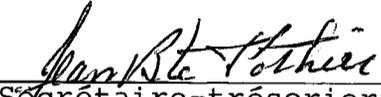
171/83

170/83 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac accepte M. Roger Houde comme ingénieur sur le projet de M. Paul Charbonneau. D'avis M. Charbonneau qu'il doit se conformer aux plans et devis de la firme Pluritec, dossier 7109 et tel qu'approuvé par le Ministère de l'Environnement du Québec, le 21 août 1979, dossier 16975815-E-11.
Adopté.

Il est proposé par Madame Denise Charest, et résolu de lever la présente assemblée spéciale.
Adopté.

L'assemblée spéciale est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
Rég.
13/6/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du conseil de la sus-dite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 13 juin 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest et Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Le conseiller Jacqueline Moreau est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 24 mai dernier et dont copie fut distribuée à chacun plusieurs jours avant la présente..

172/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 24 mai 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION

Le secteur Montour présente une requête demandant l'égouttement de leur secteur.

Suite à la lecture de l'ordre du jour par M. le Maire,

173/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier soumet les rapports mensuel des services d'incendie et de la bibliothèque municipale.

Madame Charest souligne qu'elle a assisté dernièrement à une réunion du COLASP et que le procès verbal de cette réunion est déposé à la municipalité.



No. de résolution
ou annotation

174/83

Jeannettes

Lac des Pins

Achat terr.
Halte Rout.

Ecole N.D.
Acc.Rec.
Subvention

Entretien
équip.
Ecole N.D.

Meute Pte
du Lac
RemercieDon

U.M.R.C.
Commentair.
Prog.Sou-
tien Lois.

PERIODE DE QUESTIONS

Une résidente de la rue Julien Proulx souligne que M. Simon Dubé du 181 rue Julien Proulx n'a pas effectué le nettoyage de son terrain et que de plus il a érigé une clôture sans permis de construction.

CONSIDERANT que des déchets sont aussi accumulés sur les terrains de Messieurs Jean Simard et Claude Marcoux,

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Gérard Har-
nois, appuyé par M. Henri-Paul Martin et résolu d'aviser
Messieurs Jean Simard et Claude Marcoux de procéder au net-
toyage de leur terrain dans un délai de 10 jours, sans quoi
la Municipalité se verra dans l'obligation de prendre les
procédures qui s'imposent.
Adopté.

Madame Jeanne d'Arc Parent, responsable du mou-
vement des Jeannettes, remercie le conseil municipal de sa
contribution financière. Elle souligne de plus que son or-
ganisme a placé au Centre Communautaire St-Joseph une remise
pour accomplir la récupération de papier et de verre. Elle
demande également que le conseil songe à relocaliser cet
organisme dans l'éventualité où la commission scolaire re-
prendrait les locaux de l'école St-Yves en septembre 1984.

Un résident du secteur Lac des Pins demande où
en sont rendues les procédures de municipalisation de leur
secteur.

CORRESPONDANCE

Le Ministre des Transports du Québec, M. Michel
Clair, accuse réception de la résolution de la Municipalité
demandant l'acquisition d'un terrain pour la réalisation
d'une halte routière. Cette requête a été remise au respon-
sable de ce secteur du Ministère afin qu'il puisse y apporter
les suites appropriées.

Madame Rollande Houle du Comité d'école Notre-
Dame accuse réception d'un chèque de \$400. et remercie de
cette collaboration pour les travaux sur la cour de l'école.

M. Robert Hotte, Directeur général à la Commis-
sion Scolaire Chavigny, confirme que les équipements de jeux
qui seront installés par la Municipalité sur le terrain de
l'école Notre-Dame seront par la suite entretenus par la
Commission Scolaire.

Madame Suzanne Pépin, de la Meute de Pointe-
du-Lac, remercie les membres du Conseil du don fait à leur
organisme dans le cadre du programme de Soutien aux Activités
de Loisirs.

L'Union des Municipalités Régionales de Comté
et des Municipalités locales du Québec fait parvenir un docu-
ment intitulé "Commentaires de l'U.M.R.C. sur le Programme
National de Soutien aux Activités de Loisir Municipal (1983-
1984). Ce document a été soumis au Ministre du Loisirs,
de la Chasse et de la Pêche.

Ce rapport fait mention:

- Modification du calcul de l'indice de richesse
des municipalités de villégiature.
- Le montant de subvention accordé aux municipa-
lités de moins de 10,000 habitants est irréa-
liste et insuffisant compte tenu du mandat
de maître d'oeuvre.
- La subvention pour le volet incitatif à l'in-
ter-municipalisation est tout à fait insuffi-
sante.
- La consultation créera de nouvelles attentes
que la municipalité ne pourra combler.
- L'élaboration du plan triennal ne profite
qu'au gouvernement. Le gouvernement cherche
à se libérer d'une responsabilité au détriment
des municipalités.



No. de résolution
ou annotation

Le Conseil Régional de la Culture Mauricie Bois-Francis Centre du Québec fait parvenir un document faisant part de ses actions relativement au développement du produit touristique régional dans ses composantes historiques et culturelles. Il précise, par ailleurs, ses engagements et ses attentes vis-à-vis les autres partenaires potentiels dans l'élaboration du plan de développement touristique.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, fait part que suite à des démarches qu'il a faites auprès des autorités du Ministère des Transports du Québec, il confirme qu'un rapiéçage intensif (asphalte) sera effectué sur le chemin Ste Marguerite et sur la rue Principale. Ces travaux représentent un engagement financier d'environ \$25,000.00

Amélioration
rue- Subven-
tion 20,000

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, souligne qu'il a fait une recommandation au Ministre des Transports afin de permettre à la Municipalité de bénéficier d'une subvention dans le cadre du budget d'aide au réseau routier municipal. Le Ministre devrait dans un avenir rapproché, confirmer qu'une somme de \$20,000. sera octroyée à la Municipalité.

Cours d'eau
Fréchette-
Dussault.

Le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec avise qu'il a autorisé la prise en charge et le paiement, par son Ministère, de travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Dussault-Fréchette. Cette décision fait suite à la demande formulée le 18 novembre 1981

Brigadiers

Mesdames Doris S. Lebeau et Monique Paquin soulignent toutes deux qu'elles désirent reprendre le poste de brigadiers en septembre prochain.

Aqueduc-
Egout
Ste Marg.

M. Jean-Claude Déry, Directeur régional au Ministère de l'Environnement du Québec, souligne que son Ministère a étudié le projet préliminaire d'égouts et d'aqueduc sur le chemin Ste Marguerite soumis par les Consultants H.L.R. Inc. La réalisation de ce projet augmenterait le déversement actuel d'égouts sanitaire dans la rivière St-Charles d'environ 65%. Or le ministère reçoit déjà des plaintes de la part des résidents demeurant en aval du déversement actuel près de la berge du Lac St-Pierre. La construction d'une station d'épuration devra être prévue à court terme. Le site proposé de la station d'épuration étant situé en zone inodorable, ne peut être accepté. La Municipalité a été proposée pour inscription à la programmation 1983-1984 du Programme d'assainissement des eaux et la réponse du Conseil du trésor est attendue sous peu.

Pagé
Machinerie

La firme Pagé Construction offre à la disposition de la Municipalité une gamme d'équipements lourds, tels que niveleuse, chargeur, balai mécanique, etc... pour tous travaux d'entretien.

Policiers"

La Direction générale de la Sécurité Publique fait parvenir le curriculum vitae de certains policiers dont leur corps a été aboli ou leur effectif réduit. La Direction demande donc de prendre ces demandes d'emploi en considération.

Limite
Vitesse
Rte 138

M. Denis Dupuis demande l'installation de deux pancartes de vitesse contrôlée à la sortie du village de Pointe-du-Lac jusqu'à l'autoroute 40 sur la route 138, considérant que la route est achalandée les fins de semaine. Le secrétaire devra informer M. Dupuis que ceci est sous la juridiction de la voirie provinciale.

AFEAS
SalleCons.

Madame Jeannine Chauvette, secrétaire pour l'AFEAS de Pointe-du-Lac souligne que son organisation tiendra sa vente d'artisanat le 27 novembre 1983. Elle demande d'utiliser la salle du Conseil pour le samedi 26 novembre afin d'installer le matériel et le 27 pour la vente. Les membres du Conseil acceptent de prêter la salle demandée.

Age d'Or
subvention

Madame Monique Montour, présidente de l'Age d'Or de Pointe-du-Lac demande si son organisme pourrait obtenir



No. de résolution
ou annotation

une certaine marque d'estime pécuniaire de la part de la municipalité.
Cette demande sera prise en considération lors de l'étude du prochain budget.

Les Loisirs de Pointe-du-Lac demande l'autorisation de demander un permis annuel de vente de boisson sur le terrain de loisirs.

M. Guy Janvier désire rencontrer le conseil municipal afin de discuter la demande les Loisirs.

CONSIDERANT QUE LES Loisirs de Pointe-du-Lac demande l'autorisation de demander un permis annuel de vente de boisson sur le terrain des loisirs,

175/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé Madame Denise Charest, et résolu d'autoriser les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. à demander un permis annuel de vente de boisson sur les terrains de loisir de la municipalité.

Que les Loisirs de Pointe-du-Lac devront toutefois demander l'autorisation d'utiliser ce permis à chaque fois qu'ils désireront procéder à la vente de boisson sur les terrains de loisirs de la Municipalité.
Adopté.

Cancer Don

La Société Canadienne du Cancer vient encore une fois tendre la main au nom de ses nombreux malades qui nécessitent une gamme étendue de services.

176/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, de verser à la Société Canadienne du Cancer un don au montant de \$50.00.
Adopté.

Congrès
U.M.R.C.

L'U.M.R.C. invite les membres du Conseil à assister à son congrès annuel qui se tiendra au Reine Elisabeth du jeudi 29 septembre au dimanche 2 octobre 1983. Il serait très efficace pour la bonne administration municipale que les secrétaires ainsi que les conseillers assistent à ce congrès. Le coût d'inscription est de \$130.00

177/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu d'autoriser le Maire, le secrétaire-trésorier ou son adjoint et un membre du conseil à assister au congrès annuel de l'U.M.R.C., de défrayer l'inscription et les autres dépenses inhérentes sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

Coupe
branches
herbes

CONSIDERANT que la Municipalité désire faire procéder à la coupe des branches et d'herbes le long des rues de la municipalité,

178/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à demander des prix pour la coupe de branches et d'herbes le long des chemins de la municipalité. Les intéressés pourront soumettre un tarif horaire ou global.
Adopté.

terrain
soccer

CONSIDERANT QUE LA Municipalité désire procéder à la confection d'un terrain de soccer,

CONSIDERANT que la municipalité a des montants déjà prévus à son budget mais qu'ils sont insuffisants,

179/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu d'approprier à même les surplus financiers des années antérieures un montant de \$6,000. afin de le placer à l'item "Aménagement terrain de loisirs".
Adopté.



180/83
No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT les nombreuses plaintes reçues de la part de contribuables concernant le mauvais égouttement des chemins dans certains secteurs,

CONSIDERANT que quelques uns de ces problèmes sont situés sur des chemins entretenus par le Ministère des Transports du Québec,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de demander au Ministère des Transports d'apporter leur collaboration pour l'amélioration de l'égouttement de ces chemins aux endroits suivants:

1: En face du 1461 Ste Marguerite

A cet endroit, les racines d'un gros arbre traversent le fossé et nuisent à son égouttement normal.

2: Sur la rue St-Jean Baptiste

Du côté Sud de la rue St-Jean Baptiste, à partir de la rue des Arts, en descendant, le fossé aurait besoin d'être creusé. Quelques entrées asphaltées devront être refaites.

3: Sur la route #138 en face du 1521

Il n'existe présentement pas de fossé à cet endroit il serait nécessaire d'en creuser un, compte tenu des nombreux dommages occasionnés au chemin et aux terrains privés.

De plus il sera nécessaire de poser 2 nouveaux ponceaux et une entrée en asphalte sera à refaire.

4: Sur la route #138 en face du 1940

Amélioration de l'égouttement qui occasionne beaucoup de problèmes surtout en hiver et au printemps.

Adopté.

Terrain

J. Tousignant céder à la Municipalité un terrain étant une partie du lot 8 (autrefois identifié comme étant le lot 7-4),

CONSIDERANT Que ce terrain fait l'objet d'un litige entre Madame Tousignant et la Municipalité depuis un certain temps déjà,

181/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur d'un terrain étant une partie du lot 8 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, propriété de Madame Jeanne Tousignant pour la somme de \$1.00.

Que le Notaire Gilles Guy Garceau soit autorisé à préparer le contrat d'achat à cet effet. Que M. le Maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents à cette fin. Que Madame Jeanne Tousignant accepte la présente vente comme règlement final au litige qui l'opposait à la Municipalité de Pointe-du-Lac concernant la dite parcelle de terrain.

Adopté.

Plan 2e Rue
Pl Dubois

CONSIDERANT QUE M. Roger Houde, ingénieur, présente des plans d'aqueduc et d'égouts du prolongement de la 2e Rue au secteur Place Dubois,

CONSIDERANT que ce prolongement fait partie du projet initial déjà accepté par la municipalité,

182/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu:

- 1) D'accepter M. Roger Houde à titre d'ingénieur du secteur Place Dubois.



No. de résolution
ou annotation

2) D'accepter les plans d'aqueduc et d'égouts de la 2e Rue
du Secteur Place Dubois.

3) Que la Municipalité n'accepte pas le site du parc d'a-
musement qui figure aux plans de M. Roger Houde, ingé-
nieur et datés de juin 1980.

4) Que cette acceptation est conditionnelle à l'acceptation
des plans d'aqueduc et d'égouts par le Ministère de
l'Environnement du Québec.

Adopté.

Lotissement
Maurice
Gauthier

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géo-
mètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 431, dos-
sier 33387, propriété de M. Maurice Gauthier,

183/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre
Benoit, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu d'accep-
ter tel que présenté, le plan de subdivision du lot P-431
du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-
Lac, soit la subdivision 431-1

Que copies des plans et livre de renvoi soient
adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec
en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux
(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans ef-
fet à compter du 13 août 1983, si la demande au Ministère
de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau
du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire
à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas
fait avant ladite date.

Adopté.

Lotissement
Municip.

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomè-
tre, soumet un projet de subdivision sur les lots 68, 254,
256 et 257, dossier 33 358, propriété de la Municipalité
de Pointe-du-Lac et Jean Pierre Benoit,

184/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-
Paul Martin, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accep-
ter tel que présenté, le plan de subdivision des lots P68,
P-254, P-256 et P-257 du cadastre de la Paroisse de la Visi-
tation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 68-14, 254-
2, 254-3, 256-2 et 257-7,

Que copies des plans et livre de renvoi soient
adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec
en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux
(2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet
à compter du 13 août 1983, si la demande au Ministère de
l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du
Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire
à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas
fait avant ladite date.

Adopté.

Projet
Prime
Branches
Fossés

CONSIDERANT la mise sur pied par le gouvernement
provincial du programme "Prime" pour la création d'emplois
au milieu municipal,

CONSIDERANT que la municipalité de Pointe-du-
Lac désire faire sa part de permettre à ces travailleurs
sans emploi de traverser cette période difficile,

185/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise
Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de demander
une subvention au gouvernement du Québec dans le cadre du
programme Prime pour l'élimination des mauvaises herbes et
des branches le long des chemins de la municipalité. Ce
projet a pour but d'embellir la municipalité et d'améliorer
la milieu de vie.

Adopté.

Programme
Prime
Aménag. END

CONSIDERANT la mise sur pied par le gouvernement
provincial du programme "Prime" pour la création d'emplois



No. de résolution
ou annotation
186/83

Cours d'eau
Denoncourt
Dupont

187/83

Subvention
H.L.M.

188/83

en milieu municipal,

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac désire permettre à ces travailleurs sans emploi de traverser cette période difficile,

CONSIDERANT que la cour de l'Ecole Notre-Dame ne possède aucun aménagement récréatif,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et unanimement résolu de demander une subvention au gouvernement du Québec dans le cadre du projet "Prime" pour l'aménagement d'une cour d'école qui correspondra aux besoins des enfants de 6 à 8 ans par de nombreux jeux individuels.
Adopté.

CONSIDERANT QUE les intéressés dans le cours d'eau Denoncourt-Dupont ont présenté l'acte d'accord relativement à l'aménagement dudit cours d'eau,

CONSIDERANT que les intéressés qui n'ont pas signé l'acte d'accord ont dûment été avisés de l'homologation,

CONSIDERANT qu'aucun des intéressés ne s'oppose à l'acte d'accord présenté,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu que la Municipalité homologue l'acte d'accord relatif à l'aménagement du cours d'eau "Denoncourt-Dupont" tel que présenté par les intéressés en date du 24 mai 1983.
Adopté.

CONSIDERANT que l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac soumet un rapport financier pour la période terminé le 31 mai 1983,

CONSIDERANT que l'Office demande le versement de la quote-part de la Municipalité au déficit d'opération de l'Office,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac verse un montant de \$5,600. à l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac dans le cadre de sa participation au déficit d'opération de l'Office Municipal.
Adopté.

COMPTES AU FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 13e jour de juin 1983

Jean Bte Tothier

456	Banque Nationale Can.	Régl. 105-1	1,554.33
457	Guy Janvier & C. Pop.	Mai 83	380.00
458	André Biron	Mai 83	140.00
459	Sani Paré	Mai 83	4,785.99
460	Gaëtan Roberge	Mai 83	229.17
461	Ministère Revenu	Mai 83	1,808.26
462	Receveur Canada	Mai 83	1,445.41
463	La Survivance Ass.		320.09
464	Comité Retraite Emp.		646.68
465	Martial Beaudry	30 mai-11 juin	652.51
466	Martial Beaudry	13 juin - 25 juin	652.51
467	Suz. Denoncourt	30 mai - 11 juin	427.04
468	Suz. Denoncourt	13 juin - 25 juin	427.04
469	Hélène Leclerc	30 mai - 11 juin	386.09
470	Hélène Leclerc	13 juin - 25 juin	386.09



No. de résolution
ou annotation

471	Jean Bte Pothier	30 mai-11 juin	689.91
472	Jean Bte Pothier	13 juin-25juin	689.91
473	Gaétan Roberge	30 mai-11 juin	591.98
474	Gaétan Roberge	13 juin-25juin	591.98
475	Michel Thiffeault	30mai- 11 juin	595.33
476	Michel Thiffeault	13 juin-25 juin	595.33
477	Marcel Crête	30 mai-11 juin	562.95
478	Marcel Crête	13 juin-25juin	562.95
479	Mem Doris Lebeau	30 mai-11 juin	100.00
480	Mme Doris Lebeau	13 juin-25juin	100.00
481	Mme Monique Paquin	30 mai-11 juin	100.00
482	Mme Monique Paquin	13 juin-25juin	100.00
483	Corp. Sec. Mun.	Congrès	380.00
484	Ferme Dugré Frères	Ent Hiver	190.00
485	Bibliothèque Cent.Prêt		1,101.45
486	Gaétan Roberge	Voyage	86.50
487	J.R. Electronique	Micro	32.70
488	G.H. Denoncourt	Voyages Qué.	91.52
489	Sentier Chasse & Pêche	Revue	34.95
490	M.R.C. Francheville	Cotisation 2e vers.	13,421.06
491	Union Municipalités	Cotisation	1,326.00
492	Ass. Prévention Inc.	Sub. 83	700.00
493	Imprimerie Arts Grap.	Papeterie	91.24
494	Imprimerie Auger Inc.	Papeterie	116.78
495	Papeterie Mauricienne	Inc.	656.04
496	René DeCotret	Ass.	5,925.00
497	Pitney Bowes	Poste	251.79
498	Normand Hélie	Congrès	423.53
499	Marcel Crête	Congrès	379.84
500	Raymond Benoit	pompier	110.00
501	Gilles Bourgoin	"	110.00
502	Marcel Crête	"	160.00
503	Sylvio Dufresne	"	110.00
504	André Dugré	"	85.00
505	Luc Dugré	"	110.00
506	Jean M. Guay	"	45.00
507	Marcel Guay	"	110.00
508	Normand Hélie	"	120.00
509	Maurice Crête	"	135.00
510	Rénald Légaré	"	120.00
511	Denis Lesmerises	"	120.00
512	Michel Lesmerises	"	55.00
513	J. Yves Pépin	"	110.00
514	Michel Thiffeault	"	120.00
515	Réal Trahan	"	110.00
516	André Roque	"	85.00
517	Marcel Bergeron	Revue	124.68
518	Raymond Benoit	Soccer	132.50
519	Jacques Lacerte & Fils	Soccer	147.70
520	Sergaz Inc.	Camion	253.51
521	C.F.S. Ltée	Incendie	184.20
522	Télé Communication	Tél. 2 mois	120.00
523	Thibodeau Inc.	transport	20.85
524	Martial Beaudry	Voyages	66.25
525	Distribution J.G.V.	Café	202.00
526	Quincaillerie Guilbert		193.29
527	Vitrerie T.Riv.	Loisirs	129.68
528	Bloc Vibré T.Riv.	Loisirs	251.10
529	Louis G.Guilbert	Loisirs	16.00
530	Garage R. Lamothe	Rép.	181.58
531	Simard & Comeau	Loisirs	206.01
532	Garage D. Trudel	Tracteur	132.17
533	Garage PépinFils		362.34
534	J.P. Deshaies Inc.		767.38
535	A.Guy Messier		4,312.20
536	J. Champagne Enr.	Divers	30.00
537	Service Vidanges Inc.	dépotoir	1,668.39
538	G.H. Denoncourt	Frais Rep. 3 ms	1,694.50
539	Jacqueline Moreau	"	524.83
540	Denise Charest	"	664.83
541	H. Paul Martin	"	584.83
542	J. Pierre Benoit	"	729.83
543	Gérard Harnois	"	609.83
544	Denis Ferron	"	664.83
545	Martial Beaudry	"	180.00
546	Gaétan Roberge	"	180.00
547	Suz. Denoncourt	"	180.00



No. de résolution
ou annotation 189/83

548	Réal Trahan	Divers	32.04
549	Machinerie Baron Tous.	Incendie	172.22
550	Boivin, Gauvin Inc.		298.10
551	Louis Dugré	Aqueduc	34.00
552	ThomasBellemare Fils		7 176.00
553	B.D.C. Ltd	courrier	27.60
554	Saillant Inc.	matériaux	263.87
555	Serre Le Beau Lieu	fleurs	84.00

Il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

Zonage
MSavoie

CONSIDERANT que M. Marcel Savoie s'adresse à la Commission pour pouvoir lotir et utiliser à des fins autres que l'agriculture un terrain de 53,820 pi² situé sur le lot P=345 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Savoie désire vendre ce terrain et permettre à l'acheteur éventuel de pouvoir construire une résidence,

CONSIDERANT que ce terrain est situé le long du Rang St Charles et qu'il y a plusieurs résidence dans ce secteur,

190/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Marcel Savoie.
Adopté.

Zonage
CLevasseur

CONSIDERANT que Madame Céline Levasseur s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture, un terrain situé sur les lots 295 et 296 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que Madame Levasseur a l'intention de construire une résidence sur ce terrain,

CONSIDERANT que ce terrain répond aux normes de la municipalité et de la M.R.C. de Francheville,

191/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de Madame Céline Levasseur.
Adopté.

Requête
PMontour
égouttem.

Les résidents de Place Montour demandent par requête que la municipalité procède à l'égouttement de leur secteur

CONSIDERANT que l'avenue des Arts demande elle aussi l'égouttement de son secteur,

CONSIDERANT que les membres du Conseil désirent étudier un plan de drainage soumis par une firme spécialisée,

192/83

EN CONSEQUENCE' il est proposé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'ajourner la présente assemblée pour une période de trente minutes.
Adopté.

Les trente minutes étant écoulées, l'assemblée reprend avec les membres présents du conseil.

Egouttem.
rue Montour
& Des Arts

CONSIDERANT que la lère Avenue Montour et l'avenue des Arts demandent le drainage de leurs secteurs,

CONSIDERANT qu'une étude de drainage a été réalisée par une firme spécialisée,

CONSIDERANT que malgré ce drainage, la municipalité devra tout de même effectuer certaines améliorations de fossés

193/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac versera un montant de \$1.00



No. de résolution
ou annotation

194/83

le pied de tuyau de drainage posé pour le secteur qui désire faire procéder à des travaux de drainage. La différence entre le coût total des travaux et le montant accordé par la Municipalité devra être défrayé par les contribuables avant le début des travaux ou par règlement de secteur. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Henri-Paul Martin et unanimement résolu de lever la présente assemblée. Adopté.

L'Assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
Régulière
27/6/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 27 juin 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, L'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Sont absents les conseillers: Henri-Paul Martin et Jacqueline Moreau.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée du 13 juin 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

195/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée du 13 juin 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

196/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire. Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le secrétaire-trésorier soumet les rapports mensuels de bibliothèque municipale et des permis de constructions pour le mois de mai 1983.

Madame Charest souligne que la Corporation pour la Mise en Valeur du Lac St Pierre présentera un diaporama mercredi le 29 juin prochain à 7:30 à la salle de l'Hotel de ville. Toute la population est invitée à assister à cette présentation.

Sylvain
Fréchette
Lotisse.
197-46

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot P-197, dossier 31 869, propriété de M. Sylvain Fréchette,



No. de résolution
ou annotation

Lotissem.
Gélinas
Durand
P67

198/83

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. - No. 5614-M

97/83
EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot P-197 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 197-46.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 27 août 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot P-67, Minute #24 778, carnet 257, page 148, propriété de Gélinas, Durand et Vaillancourt Inc.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot P-67 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 67-21.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 27 août 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Une résidente de la rue Julien Proulx souligne que M. Simon Dubé n'a pas encore effectué le nettoyage de son terrain. Suite à une inspection des lieux et à une consultation auprès du conseiller juridique la municipalité n'a aucun recours contre Monsieur Dubé puisqu'il n'est pas dérogatoire à la réglementation de la municipalité. De plus, les terrains de Messieurs Marcoux et Simard, le nettoyage a été amorcé.

Un contribuable de la rue Julien Proulx se plaint que M. Simon Dubé a installé une clôture à neige et qu'il n'en fait pas l'entretien. Cette clôture est conforme à la réglementation.

CORRESPONDANCE

Remerciement Madame Madeleine Boucher, ses enfants et petits enfants remercient les membres du Conseil de la sympathie témoignée lors du décès de M. Rock Boucher.

Voirie M. Benoit Bouchard, ingénieur, chef du District Pont 43 au Ministère des Transports du Québec souligne qu'il a fait procéder à une visite dans le rang St-Nicolas afin de vérifier la nécessité d'installer une glissière de sécurité à un pont de ce rang. La nécessité ayant été constatée, des instructions sont données afin de procéder à cette installation dans les meilleurs délais.

Acc.Recp. demande Sub.Prime Le Ministère des Affaires Municipales du Québec accuse réception de la demande d'aide financière formulée par la municipalité dans le cadre du "Programme d'initiatives municipales pour l'emploi" (PRIME) relativement à des dépenses



projetées de l'ordre de \$14,000. Cette demande sera étudiée prochainement et la municipalité sera avisée dans les meilleurs délais.

Environnement
Avis à
Hotel Auger
No. des autres
ou annotation

Le Ministère de l'Environnement du Québec fait parvenir copie d'un "Avis de Correction" qu'il a adressé à M. Denis Dupuis, 3551 Notre-Dame Ouest, Pointe-du-Lac, relativement à un empiètement sur les berges du Lac St-Pierre. M. Dupuis doit:

- Enlever tous les déchets de matériaux secs déposés en bordure et sur les berges du Lac St-Pierre en arrière de son hotel
- Remettre les lieux dans leur état naturel
- Avant d'entreprendre des travaux de soutènement, en faire la demande au sous-ministre.

Subvention
20,000.
Voirie

Le Ministre des Transports du Québec, M. Michel Clair, avise que son ministère accorde à la Municipalité une subvention de \$20,000. pour l'Amélioration du réseau routier municipal.

Voie
ferrée
Ste Marg.
Vérificat.

La Commission Canadienne des Transports du Canada avise que le 8 juin dernier, les représentants du Canadien Pacifique Ltée et du Comité des Transports par chemin de fer ont procédé à l'inspection du passage à niveau du chemin Ste Marguerite. Le système de protection automatique a été amélioré par l'installation de lentilles d'un rouge plus clair conformément aux dispositions de l'ordonnance No -R-34179 datée du 6 août 1982.

Document
Aménagement

Le Cabinet du Ministre délégué à l'aménagement et au Développement Régional fait parvenir un exemplaire du document "Le choix des régions". Le Ministre Gendron souhaite recevoir les mémoires relativement à ce document avant le 1er septembre prochain.

Environ.
Qué.
L.Robitaille

M. Rosaire Blier du Ministère de l'Environnement du Québec accuse réception de la résolution du 24 mai dernier relativement au dossier Lionel Robitaille. Cette résolution est référée au Service du Contentieux pour information et complément au dossier

Club Opti-
miste
Achat Dom.
des Srs

Le Club Optimiste de Pointe-du-Lac souligne que lors d'une assemblée générale tenue le 15 juin dernier, il a été décidé que le Club se porte acquéreur du domaine de l'Institut séculier des Oblates Missionnaires de Marie-Immaculée situé au 4e Rang St Charles (Lac des Pins). A cet effet, le Club Optimiste demande d'obtenir une subvention égale aux taxes à payer, une fois l'achat du domaine réalisé. Ce domaine même s'il sera la propriété du Club Optimiste, deviendra accessible à toute organisation dans la Municipalité.

Club Opti
Cadets
appui

Le Club Optimiste de Pointe-du-Lac demande d'obtenir l'approbation et le soutien de la Municipalité au projet d'ouverture d'une unité du Mouvement des Cadets. Le support de la Municipalité n'est en aucune façon pécuniaire et ne comporte aucune obligation de ce genre. L'appui se veut moral et technique pour l'utilisation de locaux, terrains ou autres, appartenant à la Municipalité. Un projet de résolution est joint.

ATTENDU qu'une demande sera bientôt faite pour l'ouverture d'une Unité du Mouvement des Cadets dans notre municipalité;

ATTENDU que cette demande sera faite en vue d'un Corps de Cadet(te)s unique au Canada, soit: la dispense de formation de deux éléments (air et mer);

199/83

Il est donc proposé par M. Jean-Pierre Benoit, secondé par M. Denis Ferron et adopté que: le Conseil Municipal de la Municipalité de Pointe-du-Lac, au nom de tous ses commettants,

1) appuie, encourage et favorise une demande d'implantation d'une Unité du Mouvement des Cadets du Canada en son milieu;



No. de résolution
ou annotation

200/83

Coupe
Branches
Herbes
Fossés

201/83

Local
Bibliothèque
Chavigny

202/83

2) appuie, encourage et demande avec la plus respectueuse insistance la permission d'avoir comme caractéristique unique dans les annales du dit Mouvement, la dispense des deux éléments (mer et air), en conformité avec l'emblème choisi, soit le seul et unique porte-avion canadien: le Bonaventure, lesquels deux éléments seront regroupés sous l'autorité navale; 3) pour assurer, favoriser, encourager et affermir cette spécificité de la demande faite, nous consentons à l'exclusivité en faveur de ce projet quant à l'implantation du dit Mouvement des Cadets sur notre territoire.
Adopté.

CONSIDERANT QUE LE Club Optimiste de Pointe-du-Lac Inc. désire se porter acquéreur du Domaine de l'Institut séculier des Oblates Missionnaires de Marie Immaculée situé au 4e Rang St Charles (Lac des Pins),

CONSIDERANT que le Club Optimiste est un organisme à but non lucratif,

CONSIDERANT QUE Les organismes à but non lucratif peuvent demander à la Commission Municipale d'être exemptés de taxe sur leur propriété,

CONSIDERANT que le Club Optimiste demande une subvention égale au montant des taxes qui pourraient être chargées sur cette propriété,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac versera au Club Optimiste de Pointe-du-Lac une subvention équivalente au montant des taxes qui pourraient être chargées sur le domaine des Oblates Missionnaires de Marie Immaculée advenant le cas où cet organisme se porte acquéreur dudit terrain, et ce pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1983. Que la Municipalité ne s'engage pas à verser cette subvention si la Commission Municipale du Québec autorise le Club Optimiste de Pointe-du-Lac à être exempté de toutes taxes foncières pour la même période.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité a demandé des prix pour effectuer la coupe d'herbes et de branches le long des chemins de la Municipalité,

CONSIDERANT que les prix ci-après ont été soumis:

M. Louis-Georges Guilbert, un montant de \$24.00 de l'heure
M. Denis Beaudry, un montant de \$31.00 de l'heure

CONSIDERANT que M. Beaudry possède de la machinerie plus appropriée que celle de M. Guilbert,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement de retenir les services de M. Denis Beaudry au coût de \$31.00 de l'heure pour effectuer la coupe d'herbes et de branches le long des chemins de la municipalité.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a aménagé sa bibliothèque municipale dans des locaux de l'école St-Yves,

CONSIDERANT que la bibliothèque comprend au delà de 5,000 volumes, sans compter les revues de toutes sortes et les publications gouvernementales,

CONSIDERANT que l'aménagement d'une bibliothèque de cette envergure demande un nombre d'heures considérables de la part des bénévoles qui voient au fonctionnement de la bibliothèque,

CONSIDERANT qu'il est possible que la Commission Scolaire Chavigny utilise à nouveau l'école St-Yves à des fins d'enseignement,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de de-



No. de résolution
ou annotation

mander aux autorités de la Commission Scolaire Chavigny de bien étudier les possibilités que la bibliothèque municipale demeure à l'école St Yves.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité désire se procurer un système d'enregistreuse,

CONSIDERANT que des prix furent demandés à trois fournisseurs, soient Claude Arbour Inc., Jean Banville Inc., et Matteau Electronique Inc.,

203/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu que la Municipalité achète une enregistreuse de marque Dictaphone de la compagnie Jean Banville Inc., au coût de \$1,175.
Adopté.

Achat rue
Orée des
Bois

CONSIDERANT que M. Gérard Pagé désire céder à la Municipalité de Pointe-du-Lac une partie de rue située sur le lot 67 à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que l'aqueduc y est déjà installé et que la mise en forme de la rue et son gravelage sont complétés,

204/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu que: la Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur d'une partie du lot 67 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, étant une rue mesurant 60 pieds de largeur par environ 100 pieds de longueur, propriété de M. Gérard Pagé; que le coût du contrat d'achat sera payé par M. Gérard Pagé. Que cette partie de rue devra être cadastrée officiellement au frais de M. Gérard Pagé et ou des promoteurs de ce développement au moment où ceux-ci continueront leur développement ou au plus tard en novembre 1983. Que le Notaire René Cloutier soit autorisé à préparer le contrat d'achat à cette fin. Que M. le Maire Georges H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet.
Adopté.

Autorisat.
Envir.
Nouveau
Puits

CONSIDERANT que la Municipalité éprouve certaines difficultés d'approvisionnement en eau lors de périodes de sécheresse,

CONSIDERANT que selon une étude hydrogéologique effectuée en décembre 1980 par la firme Tecko Inc. un nouveau puits pourrait être mis en opération,

205/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu de demander au Ministère de l'Environnement du Québec Direction générale de l'Environnement Urbain d'autoriser la municipalité de Pointe-du-Lac à poursuivre immédiatement les travaux de construction et de mise en opération d'un nouveau puits, soit le puits No. 12A selon l'étude hydrogéologique de la firme Teko Inc. Que le secrétaire trésorier soit autorisé à faire les démarches nécessaires pour présenter cette demande au ministère concerné dans les meilleurs délais.
Adopté.

Subvention
PAIRA
Améliora.
tion
Aqueduc

CONSIDERANT que le réseau d'aqueduc de la Municipalité de Pointe-du-Lac demande des améliorations,

CONSIDERANT que dans le cadre du programme PAIRA la Municipalité peut bénéficier de subventions pour l'amélioration de son réseau d'aqueduc,

206/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à préparer un dossier sur les améliorations qui pourraient être effectuées sur le système d'aqueduc de la Municipalité et à faire une demande au Gouvernement du Québec afin que la Municipalité puisse bénéficier d'une subvention pour la réalisation de ces améliorations.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

Subvention
Archives

208/83

Engagement
NHélie

209/83

Améliorat.
Station
Dugré

210/83

Plans
Nouveaux
Puits

211/83

CONSIDERANT QUE la majorité des résidents de la 1ère Avenue Montour demandent que la Municipalité procède à des travaux de drainage dans leur secteur,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pour décréter les travaux de drainage dans la 1ère Rue Montour, pour décréter un emprunt pour couvrir le montant de ces travaux, pour décréter l'imposition d'une taxe spéciale relativement à ces travaux.
Adopté.

CONSIDERANT que le Gouvernement du Québec a mis sur pied des programmes de création d'emplois,

CONSIDERANT que la Municipalité a déjà amorcé le classement de ses archives,

CONSIDERANT que la Municipalité aurait avantage à compléter son système de classement de dossiers,

CONSIDERANT que l'Archiviste Régional assure la Municipalité de sa collaboration dans l'établissement d'un tel système de classement,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu que la Municipalité demande une subvention dans le cadre du programme Aide à l'Emploi, projets en gestion de documents, pour l'engagement de deux personnes spécialisées en gestion de documents, durant une période de 20 semaines. Que le salaire horaire à être versé à ces personnes soit de \$6.50 de l'heure
Adopté.

CONSIDERANT que lors de la période de sécheresse de ces dernières semaines, la Municipalité a éprouvé de sérieuses difficultés à desservir de façon convenable ces abonnés du réseau d'aqueduc,

CONSIDERANT que lors de cette période de nombreux usagers gaspillaient l'eau inutilement,

CONSIDERANT que la municipalité possède un règlement régissant l'arrosage des pelouses et autres gaspillages inutiles d'eau,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de ratifier les mesures prises par M. le Maire le 16 juin dernier afin d'éviter une pénurie totale d'eau soit l'engagement de Monsieur Normand Hélie à titre d'inspecteur de l'arrosage. De lui verser un montant forfaitaire de \$420.00 pour couvrir les frais de déplacement avec son automobile.
Adopté.

CONSIDERANT QUE LA station de pompage Dugré sise sur l'avenue St Charles demande certaines améliorations,

CONSIDERANT que la firme Launier Ltée a soumis un prix pour la fourniture des équipements requis,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'acheter de la firme Launier Ltée une pompe de refoulement ainsi qu'une valve de réduction à un coût n'excédant pas \$3,000.00. D'autoriser le secrétaire trésorier à faire procéder aux travaux d'installation requis.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité projette la mise en opération d'un nouveau puits à la station de pompage Ste-Marguerite,

CONSIDERANT que la Municipalité doit faire procéder à la confection de plans de ce nouveau puits,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu de mandater la firme les Consultants H.L.R. Inc. à préparer



No. de résolution
ou annotation

212/83

Zonage
G.Ferland

213/83

214/83

les plans requis pour la mise en opération d'un nouveau puits à la station de pompage Ste Marguerite.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité doit procéder à une désinfection et à un essai de pompage de 24 heures sur le nouveau puits 12A,

CONSIDERANT que la firme R.J. Lévesque & Fils Ltée a soumis un prix pour accomplir ce travail,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu de mandater la firme R.J. Lévesque & Fils Ltée à accomplir les travaux de désinfection, l'installation d'une pompe submersible, à accomplir des lectures de rabattement et remontée de la nappe d'eau ainsi qu'à procéder à des analyses d'eau soit pour un montant n'excédant pas \$450.00.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Pierre Massicotte s'adresse à la Commission pour pouvoir lotir et aliéner en faveur de M. Gérard Charland un terrain portant le numéro de lot 47-2 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT qu'une autorisation a déjà été obtenue en 1979 pour la même demande (voir dossier No: 010781, le 15 octobre 1979) mais que la preuve de l'enregistrement du plan de subdivision n'a pas été produit dans les 6 mois de la décision,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Gérard Charland et Pierre Massicotte.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un résident de la rue Germain se plaint du manque d'eau fréquent dans leur rue.

Un contribuable du chemin Ste Marguerite demande s'il y a des développements concernant le dossier de police à la Pointe-du-Lac. Il demande également si le conseil municipal a pris connaissance du discours que le ministre de la Justice a prononcé devant l'association des policiers.

Un contribuable de la Place Dubois souligne que le balai mécanique n'a pas passé encore dans leur secteur.

Considérant le délai écoulé, l'inspecteur municipal est autorisé à retenir les services du balai mécanique de la firme Pagé Construction.

M. Robert Parenteau représentant le Club Optimiste de Pointe-du-Lac remercie les membres du conseil de l'attention qu'ils ont apportée aux demandes de ce Club.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
L'assemblée est levée.

René D. Levesque
Maire

Jean Ste. Vothier
Secrétaire-trésorier



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 11 juillet 1983 à la salle de l'Hotel de ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Henri-Paul Martin, Denise Charest, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

Les conseillers Jacqueline Moreau et Denis Ferron sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée du 27 juin 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

215/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Henri-Paul Martin et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 27 juin 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS: Aucune

216/83

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour
Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITES

Le secrétaire-trésorier soumet le rapport du service des incendies pour le mois de juin 83.

Lotissem.
Lot 507

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot P-507, dossier 33401, propriété de M. André Houle,

217/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot P-507 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 507-2.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 11 septembre 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Une contribuable du Rang St Nicolas demande à quel moment la municipalité va faire procéder au fauchage d'herbe le long de son rang. Elle demande également que la municipalité étudie la possibilité d'obtenir une subvention pour la construction d'une salle communautaire ce qui s'impose à la Pointe-du-Lac. Elle souligne également que le chalet de loisir n'est pas ouvert assez fréquemment.

Un contribuable du secteur Rouette se plaint d'égouts qui se déversent dans un fossé.



No. de résolution
ou annotation

Un représentant des Frères de l'Instruction Chrétienne demande que la municipalité rétrocède l'ancienne assiette du Rang St-Charles face à leur propriété soit vis-à-vis les lots 111.

CORRESPONDANCE

M. Marcel Dion, Directeur de l'Ecole Beau-Soleil remercie les membres du conseil de l'aide financière et technique apportées.

Subvention Comm. Qué. Archives Madame Lucie Ranger du bureau régional de Communication Québec de Trois-Rivières accuse réception de la "Demande de subvention dans le cadre du programme de création d'emplois du ministère des Communications". L'analyse et l'évaluation des demandes s'effectueront d'ici le 1er août 1983.

Transports Halte Rout. M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre que lui a adressée le Ministre des Transports du Québec relativement à la demande d'achat de terrain pour une halte routière. Cette demande a été remise au responsable de ce secteur au Ministère pour y apporter les suites appropriées.

Cours d'eau SteMargue. creusage Le Ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, avise que son Ministère prendra en charge et le paiement des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Ste-Marguerite Tels que demandés dans la résolution municipale du 12 avril 1983.

ProjetPRIME Acc.Recpt. \$30,000. Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception de la demande de subvention formulée dans le cadre du programme "PRIME", relativement à des dépenses projetées de l'ordre de \$33,000. Cette demande sera prise en considération prochainement et la municipalité sera informée dans les meilleurs délais de la décision du Ministère.

Désaveu Controle MRC Art.14&15 En date du 28 juin 1983, le Ministre des Affaires Municipales du Québec avise qu'il a désavoué les articles 14 et 15 du règlement de contrôle intérimaire numéro 83-04-20, tel que modifié par résolution 83-05-284 de la Municipalité Régionale de comté de Francheville. L'abolition de la largeur des lots dans les secteurs non desservis et partiellement desservis par les infrastructures d'aqueduc et d'égoûts ainsi que l'autorisation de la construction en zone de forte crue incitent le Ministre à désavouer ces deux articles.

Cotisation Association Touristiqu L'Association touristique du Coeur du Québec invite la Municipalité à renouveler sa cotisation pour 1983-84 au coût de \$100. afin de lui permettre de continuer à attirer de plus en plus de touristes dans la région.

Subvention Voirie \$20,000 Conditions M. Benoit Bouchard, ingénieur chef du district 43 au Ministère des Transports du Québec souligne que suite à l'acceptation du Ministère de rembourser des dépenses d'amélioration du réseau routier municipal jusqu'à concurrence d'un montant de 20,000\$, la municipalité doit exécuter ces travaux selon les normes qu'il joint à la présente lettre.

Asphalte 63 Rg M. Guy Bourelle, ingénieur Directeur régional au Ministère des Transports du Québec souligne que l'extrémité ouest du chemin du 6ème Rang, partie non asphaltée, ne fait pas partie du réseau entretenu par le ministère. Une subvention pourrait être obtenue pour l'amélioration de ce chemin à même l'enveloppe budgétaire mise à la disposition du député du comté de Maskinongé. Suite à une vérification des lieux, il semble qu'une somme de 17,000\$ serait suffisante pour procéder à l'asphaltage de ce chemin.

CONSIDERANT qu'en date du 30 juin 1983, Monsieur Guy Bourelle, ingénieur Directeur régional au Ministère des Transports du Québec avise que l'extrémité ouest du chemin 6e Rang partie non asphaltée, ne fait pas partie du réseau entretenu par son ministère,

CONSIDERANT que le Ministère des Transports a procédé à une vérification



No. de résolution
218783

Réfection
Ste Marg.

Acc.Recp.
Y.Picotte

Environn.
Autorisat.
Aménagem.

Subvention
Loisirs

219/83

StEtienne
intérêt sur
taxe scol.

Poste de
Pesée
Transport

220/83

des lieux pour connaître la nature des travaux à exécuter avant l'asphaltage de cette section de chemin et qu'il semble qu'une somme de 17,000\$ serait suffisante pour accomplir ces travaux,

CONSIDERANT que selon le Ministère des Transports ce chemin est à caractère strictement municipal et qu'il est la seule partie de rang non asphaltée,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de demander à Monsieur Yvon Picotte, député de Maskinongé, de bien vouloir accorder à la municipalité de Pointe-du-Lac une subvention pour l'amélioration de cette section de chemin à même l'enveloppe budgétaire mise à la disposition du député de Maskinongé pour l'amélioration et la réparation du réseau municipal.
Adopté.

En ce qui concerne la reconstruction du chemin Ste-Marguerite, le Ministère a reçu le plan de l'ingénieur Edouard Lair, sur lequel quelques corrections mineures seront faites puis proposées à la municipalité avant l'acceptation finale de ce plan. Une demande de préparation d'un plan d'arpentage légal sera faite en vue de l'acquisition par la Municipalité des terrains nécessaires à ces travaux. Cette demande de préparation de plan d'arpentage légal sera présentée d'ici six à huit semaines.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, appuie la résolution 180/83 de la municipalité auprès du Ministère des Transports du Québec et accuse réception des résolutions 185/83 et 186/83 concernant des demandes de subventions dans le cadre du programme "PRIME"

Madame Monique Beauchamp de la Direction Générale de l'amélioration et de la restauration du milieu aquatique au Ministère de l'Environnement du Québec, souligne qu'elle a pris connaissance du document "Vue générale des projets des intervenants locaux - Lac St-Pierre". Comme ce document prévoit de nombreux aménagements affectant la rive et/ou le littoral des lacs et cours d'eau, Madame Beauchamp fait remarquer que ceux-ci requièrent l'approbation du ministère de l'Environnement du Québec avant le début des travaux.

Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc., par résolution adoptée lors de la réunion tenue le 5 juillet dernier, demandent le versement d'une tranche de la subvention de la Municipalité pour aider aux soutiens des différentes activités de loisirs.

Il est proposé par M. Gérard Harnois appuyé par M. Henri-Paul Martin et unanimement résolu de verser aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. une subvention de \$9,000.
Adopté.

La Municipalité de St-Etienne des Grès fait parvenir copie d'une résolution qu'elle a adoptée lors de la séance tenue le 4 juillet dernier. La Municipalité demande à la Commission Scolaire Chavigny de modifier son taux d'intérêt soit 15% sur les arrérages de taxes scolaires pour l'année 1983-84 de façon à ce qu'il soit identique à celui de la Municipalité qui en fait la perception, soit 18%.

Le Ministère des Transports du Québec soumet un projet d'implantation d'un poste de pesée en bordure de l'autoroute 40, soit à la limite Est de la municipalité. Le Ministère demande une autorisation de principe sur ce projet.

CONSIDERANT que le Ministère des Transports du Québec soumet un projet d'implantation d'un poste de pesée en bordure de l'autoroute 40,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac approuve en principe ce projet. Que cette approbation ne dispense pas le Ministère des Transports d'obtenir toute autre approbation requise par les lois ou règlements.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

221/83

M. Denis Ferron souligne que son nouvel emploi requiert beaucoup de temps surtout le soir et qu'en conséquence, il se voit dans l'obligation de remettre sa démission comme représentant de la Municipalité au sein du Conseil d'Administration de l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac.

CONSIDERANT la démission de M. Denis Ferron,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de nommer M. Gérard Harnois représentant de la Municipalité au Conseil d'Administration de l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac en remplacement de M. Denis Ferron.
Adopté.

Le Frère Félicien Charest demande que la Municipalité de Pointe-du-Lac rétrocède aux Frères de l'Instruction Chrétienne une lisière de terrain dont le Ministère des Transports du Québec a cessé l'entretien suite à une publication du 27 juillet 1974 dans la Gazette Officielle du Québec. Cette lisière de terrain est l'ancienne assiette du Rang St-Charles, soit vis-à-vis les lots P-111 et P-267-1-2 d'une longueur d'environ 765 mètres. Les membres du Conseil ne s'objectent pas à cette cession de terrain mais des informations seront prises afin de connaître les procédures en pareil cas.

Règlement 44
Drainage
le Rue Montour

REGLEMENT NO 44

REGLEMENT DECRETANT DES TRAVAUX DE DRAINAGE DE LA 1ÈRE AVENUE PLACE MONTOUR ET DECRETANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPECIALE AU DIT SECTEUR POUR LE PAIEMENT DE CES TRAVAUX.

ATTENDU que les propriétaires de la 1ère Avenue Place Montour demandent le drainage de leur secteur,

CONSIDERANT que ces travaux s'effectueront dans la rue de la Municipalité,

CONSIDERANT que les intéressés consentent à en défrayer le coût,

CONSIDERANT que la firme Cap Excavation Inc. a soumis un prix pour accomplir ces travaux,

CONSIDERANT qu'un avis de motion du présent règlement no. 44 a été donné lors de l'assemblée du conseil municipal tenue le 27 juin 1983,

222/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu qu'un règlement portant le no. 44 soit et est adopté et qu'il est statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1: Le conseil de la Municipalité de Pointe-du-Lac est autorisé à faire exécuter les travaux ci-après décrits:

Pose de 992 mètres de drain enrobé de 150mm de diamètre dans la 1ère rue de la Place Montour, soit un drain de chaque côté de la rue et raccordé à un tuyau de ciment pour conduire l'égouttement de ces drains. Le tout tel que décrit au document de la firme Cap Excavation Inc. en date du 3 juin 1983.

Ledit document est annexé aux présentes à l'annexe A pour faire partie intégrante du présent règlement, comme s'il était ci-après au long reproduit.

ARTICLE 2: Le conseil de la Municipalité de Pointe-du-Lac est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$5,500. pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3: Afin de pourvoir au paiement de la somme mentionnée à l'article 2, le conseil:



No. de résolution
ou annotation

Livre des Délibérations EM - Formules Municipales Liée, Farnham, Qué. - No. 5614-M

ARTICLE 3-1) Approprie un montant de \$2,810. à même son fonds général, tel que prévu au budget de l'année 1983 à l'item Voirie.

Ce montant représente \$1.00 le pied linéaire de travaux à accomplir.

ARTICLE 3.2) Décrète une taxe spéciale pour le secteur concerné de \$0.96 le pied linéaire de façade pour chacun des propriétaires concernés.

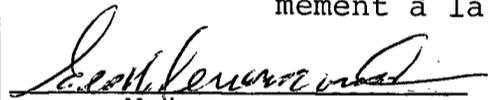
ARTICLE 3.3) Les propriétaires concernés ainsi que leur façade respective pour fin de taxation sont tels que ci-après:

Demontigny Guy	571 Ste Marguerite	100 pieds
Lamothe Raymond	551 Ste Marguerite	100
Dupont Raymond	390 Montour	185
Dupont Jean	391 Montour	200
Rabouin Roger	400 Montour	100
Doyon André	401 Montour	100
Gauthier Michel	420 Montour	200
Bellerose Marie-Alice	421 Montour	100
Héroux Paul	431 Montour	100
St-Louis Stanley	430 Montour	200
Collins J.P.	441 Montour	100
Lamothe Maurice	460 Montour	100
Beauchesne Honoré	451 Montour	200
Tessier Fernand	480 Montour	200
Chartray Jean	471 Montour	200
Hamelin Constance	490 Montour	100
Veilleux Marcel	491 Montour	100
Demontigny Marcel	500 Montour	100
Gendron Irène	501 Montour	100
Rodrigue Camille	520 Montour	100
St-Pierre André	511 Montour	125

Pour un total de pieds linéaires de 2,810

ARTICLE 3.4: Ladite taxe spéciale est imposée dès la fin des travaux, selon les dispositions prévues au code municipal et à défaut de paiement, la corporation municipale applique les dispositions prévues au code municipal en pareil cas.

ARTICLE 4: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Maire

OBJET

ANNEXE A


Secrétaire-trésorier

Ce rapport a été fait suite à une demande effectuée par certains propriétaires dû à un problème d'égouttement de surface et souterrain, de l'eau rencontrée dans le sous-sol de certaines propriétés. Nous avons aussi remarqué la présence d'eau ferreuse dans les fossés d'égouttement de la rue. Ce problème est peut-être dû à l'absence d'égout pluvial

PROJET

Suite à une étude effectuée, un système de drainage souterrain pourra être installé à une profondeur variant de 4 à 5 1/2 pieds en général. Un drain de chaque côté de la rue, entre le fossé et la future rue pavée, devra être installé. Le diamètre du drain sera de 150 mm dû à un débit considérable d'eau dans les fossés, et celui-ci permettra au propriétaire consentant de déverser l'eau de la toiture et des drains de contour de sa propriété.

La sortie du système de drainage se jettera dans le tuyau servant d'exécutoire au fossé du chemin descendant la côte à l'autre bout de la rue.

RESPONSABILITES

Dû à une confirmation de la municipalité que le système d'aqueduc est de 5 1/2 à 6 pieds de profondeur, nous ne serons tenus à aucune responsabilité si une conduite



No. de résolution
ou annotation

d'eau est coupée par mégarde à une profondeur moindre que prévue.

INFORMATIONS AUX PROPRIETAIRES

Des frais supplémentaires seront défrayés à celui qui désirera faire raccorder le système d'égouttement de sa propriété au système projeté. Les ententes seront prises entre celui-ci et notre entreprise.

INSTALLATION DU PROJET

<u>Matériel</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
992 mètres x 150 mm enrobé	2.50\$ mètre	2,480.00\$
1 tee 150 mm x 150 mm x 150mm	3.25\$ chacun	3.25
2 rubans noirs adhésifs	10.50\$ chacun	21.00
10 manchons x 150 mm	1.05\$ chacun	10.50
2 bouchons x 150 mm	1.00\$ chacun	2.00
1 sortie d'acier de 185 mm	42.00\$ chacun	42.00

sous-total: 2,558.75\$

<u>Travaux</u>	<u>Coût</u>	<u>Total</u>
Raccordement du système de drainage au tuyau servant d'exécutoire, matériel et ouvrage		100.00\$
Pose du tuyau de drainage à la taupe ou à la rétrograveuse	2.60\$ mètre	2,579.20
	Sous-total:	2,679.20\$
	Total:	<u>5,237.95\$</u>

Adopté.

Assemblée
Electeurs
Règl.44

CONSIDERANT que le conseil municipal a adopté le règlement 44 concernant le drainage de la lère Rue Montour

223/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu de tenir une assemblée des électeurs-proprétaires le 26 juillet 1983 à 19:00 heures à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac afin que les électeurs puissent approuver le règlement ou demander la tenue d'un scrutin sur ce règlement.
Adopté.

AchatPompe
Puits 12A

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a demandé des prix pour procéder à l'achat d'une pompe au Puits 12A Ste Marguerite

CONSIDERANT QUE les prix ci-après furent soumis:

firme Launier Ltée pour un prix total d'environ \$2,968.20
firme Lévesque & Fils Inc. pour un prix total de \$4,805.65

CONSIDERANT que le prix soumis par la firme Launier Ltée ne comprend pas tous les équipements requis de même que les installations et raccords,

224/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac achète de la firme R.J. Lévesque & Fils Inc. une pompe et les équipements décrits dans l'offre du 27 juin 1983 de la dite firme au coût total de \$4,805.65
Adopté.

Raccorde-
ment 12A

CONSIDERANT QUE LA municipalité doit mettre en opération le puits 12A à la station Ste Marguerite

CONSIDERANT que la municipalité doit construire une conduite entre ce puits et le réservoir d'eau,

225/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Har-



Terrain
No. 9
Soccer
ou annotation

226/83

nois, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à acheter les matériaux et faire accomplir les travaux nécessaires pour raccordement du puits 12A à la station Ste Marguerite pour un montant n'excédant pas \$2,600.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité utilise un terrain des Frères de l'Instruction Chrétienne de Pointe-du-Lac, comme terrain de soccer,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire faire des lignes avec de la chaux sur le dit terrain,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu de retenir les services de Monsieur Guy Janvier pour accomplir les lignes sur le terrain de soccer. De lui verser un montant de \$12.00 à chaque fois que M. Janvier accomplira ces lignes avec un maximum de deux fois par semaine.
Adopté.

COMPTES AU FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 11e jour de juillet 1983

Jean Bte Pothier Sec. trés.

557	Banque Nationale	Règl. 105-2,26	10,766.40
558	Société Can. Cancer	Don	50.00
559	Guy Janvier & C.Pop.	Juin	380.00
560	André Biron	Juin	140.00
561	Sani Paré	Juin	4,785.99
562	Gaétan Roberge	Juin	229.17
563	Ministère Revenu	Juin	1,808.26
564	Receveur du Canada	Juin	1,247.41
565	La Survivance Ass.	Juin	320.09
566	Comité Retraite Emp.	Juin	646.68
567	Michel Thiffeault	temps supp.	658.84
568	Martial Beaudry	27 juin - 9 juillet	652.51
569	Martial Beaudry	11 juil - 23 juil.	652.51
570	Suz. Denoncourt	27 juin - 9 juillet	427.04
571	Suz. Denoncourt	11 juil - 23 juil.	427.04
572	Hélène Leclerc	27 juin - 9 juillet	386.09
573	Hélène Leclerc	11 juil - 23 juil	386.09
574	Jean Bte Pothier	27 juin - 23 juil	689.91
575	Jean Bte Pothier	11 juil - 23 juil	689.91
576	Gaétan Roberge	27 juin - 23 juil	591.98
577	Gaétan Roberge	11 juil - 23 juil	591.98
578	Marcel Crête	27 juin - 23 juil	562.95
579	Marcel Crête	11 juil - 23 juil	562.95
580	Michel Thiffeault	27 juin - 23 juil	595.33
581	Michel Thiffeault	11 juil - 23 juil	595.33
582	Union Municipalités Rég. Congrès		390.00
583	Mme Germaine Blais	Remise égout	176.00
584	Hydro Québec		4,050.22
585	annulé		
586	Comm. Scol. Chavigny	taxe	166,514.00
587	Normand Hélie	frais voyages	420.00
588	Soc. Can. Postes		19.08
589	Marcel Guay	pompier	25.00
590	Raymond Benoit	"	50.00
591	Gilles Bourgoïn	"	50.00
592	Marcel Crête	"	105.00
593	Sylvio Dufresne	"	50.00
594	André Dugré	"	50.00
595	Luc Dugré	"	25.00
596	Claude Dupont	"	25.00
597	Normand Hélie	"	25.00



No. de résolution
ou annotation

598	Maurice Crête	Pompier	25.00
599	Rénald Légaré	"	50.00
600	Denis Lesmerises	"	50.00
601	Michel Lesmerises	"	25.00
602	Jean Y. Pépin	"	75.00
603	Michel Thiffeault	"	75.00
604	Réal Trahan	"	25.00
605	Jean C. Turgeon	"	25.00
606	André Roque	"	25.00
607	Papeterie Mauricienne	Papeterie	286.19
608	Burotec Inc.	Location	239.80
609	Télé Comm. T.Riv.	Incendie	60.00
610	Atelier Aiguillage Séguin	Incendie	50.00
611	Réal Trahan	Divers	9.03
612	Distribution Robert	Divers	217.26
613	Quincaillerie Guilbert		306.11
614	Thomas Bellemare Fils	Voirie	4,734.50
615	Pagé Construction Inc.	Ch. Hiver	24,499.33
616	Aluminium Dufresne	Voirie	183.34
617	Servac Inc.		1,308.00
618	Produit Chimique Calclo	Voirie	7,504.65
619	Simard & Comeau	Aqueduc	12.36
620	Louis Dugré	aqueduc	51.00
621	Garage Pépin Fils	Camion Incendie	19.00
622	Jean Banville Inc.	App. Bureau	1,175.00
623	Bergetier Métal Inc.	Divers	38.02
624	Bibliothèque Cent. Prêt	Volumes	907.90
625	Léonce Dupont-G.Jeanneau	chèque 1019 de 1981	41.21
626	Me Pierre Nollet	Frais évaluation fonc.	126.87
627	Atelier Reliure Sag-Lac	Bibliothèque	222.46
628	R.J. Lévesque Fils	Puits 12A	450.00
629	Hydro Qué.	Eclairage rues	2,302.58
630	Marcel Crête	Temps supp. 80 hres	616.05
631	Société Can. Postes		1,000.00
632	Sergaz Inc.	essence	338.36
Total			247,892.78

227/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Henri-Paul Martin et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Une contribuable du rang St Nicolas demande qui a la charge de confectionner les lignes sur le terrain de soccer. Elle suggère qu'une réunion de tous les organismes de la municipalité soit tenue fin de septembre, début d'octobre pour l'étude de la construction d'une salle communautaire. Elle se plaint également de la vente de boisson sur le terrain de loisir lors d'activités de jeunes.

Un contribuable de la rue Montour souligne qu'il est heureux de la vente de boisson sur le terrain de loisirs puisque cela lui permet de prendre une bière en compagnie de son épouse plutôt tout en regardant les parties de balle.

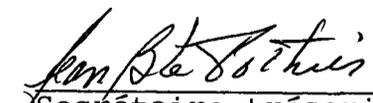
L'ordre du jour étant épuisé,

228/83

Il est proposé par Madame Denise Charest et résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée


Maire


Secrétaire-trésorier



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

L'assemblée régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac devant être tenue le 25 juillet 1983 n'a pas lieu, les conseillers étant tous absents.

Maire

Secrétaire-trésorier

Assemblée
Electeurs
1ère rue
Montour
26/07/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

ASSEMBLEE ELECTEURS REGLEMENT NO 44

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires d'immeubles imposables pour l'approbation du règlement no 44 intitulé "Règlement décrétant des travaux de drainage de la 1ère Avenue Place Montour et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale audit secteur pour le paiement de ces travaux".

Cette assemblée fut tenue à l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac, le 26 juillet 1983 à 19 heures, sous la présidence de M. le Maire Georges-Henri Denoncourt.

Le Secrétaire-trésorier-adjoint donne lecture du règlement no 44 ainsi que de l'article 758 du code Municipal.

Après deux (2) heures d'attente, conformément à la loi, un seul électeur propriétaire d'immeuble imposable, soit M. Fernand Tessier, ayant demandé que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin, le président de l'assemblée déclare le règlement approuvé par les électeurs du secteur.

Maire

Secrétaire-trésorier

Séance
Régulière
08/08/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 8 août 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Henri-Paul Martin, Denise Charest, Jean-Pierre Benoit, Denis Ferron, sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Le conseiller Jacqueline Moreau est absente.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée du 11 juillet 1983 et dont copie furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente

229/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter tel



No. de résolution
ou annotation

230/83

que rédigé, le procès verbal de l'assemblée du 11 juillet 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS

1- Les résidents des rues Jardin Baie-Jolie et Sylvain demandent le recouvrement en asphalte de leur secteur. Ils demandent de plus que la Municipalité défraie 50% du coût.

Il est proposé par M. Gérard Harnois de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant les travaux d'asphaltage sur les rues Jardin Baie-Jolie et Sylvain.
Adopté.

2- Des citoyens de Pointe-du-Lac demandent à la Municipalité d'adopter un règlement ayant pour objet le bruit pouvant déranger leur quiétude.

231/93

CONSIDERANT que plusieurs citoyens se plaignent du bruit provenant de la résidence de M. Gilles Pouliot, sise au 712 Baie-Jolie à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que des démarches ont déjà été effectuées auprès des occupants pour leur demander de diminuer leur activité et qu'aucune amélioration n'a été apportée,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de demander à M. Gilles Pouliot de collaborer avec la Municipalité pour régler ce cas.
Adopté.

3- Les propriétaires de l'Ile St-Eugène demandent à la Municipalité de les desservir avec l'aqueduc municipal.

La Municipalité entreprendra l'étude des coûts de ce projet ainsi que de la municipalisation de ce secteur.

232/83

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITES

Le secrétaire trésorier soumet les rapport d'incendies et de la bibliothèque municipale pour le mois de juillet 1983.

Lotiss.
P-63
LGodbout

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot P-63, dossier 33414, propriété de M. Laurent Godbout,

233/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot P-63 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, soit le lot 63-113.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 8 octobre 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande la municipalisation d'une partie de terrain situé au bout de la rue Claude.



No. de résolution
ou annotation

MeLegris
Expropriat

Projet
Prime

Prog. Ass.
Communic.

Emprunt
Règl. 40

Comm. Mun.
emprunt

Min. Trans.
Acc. Rec.

Loi #12

Choix des
Régions

Une rencontre avec M. Simard sera nécessaire pour lui demander de céder le terrain requis.

Un contribuable de Baie-Jolie demande les procédures pour l'ouverture de commerce dans son secteur.

CORRESPONDANCE

M. Euclide Harel, ingénieur du Ministère des Transports nous informe que le Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche, est intéressé au terrain de la Halte Routière et qu'une demande de transfert de titre doit être présentée prochainement.

Me Robert Legris nous fournit deux décisions de cour en ce qui concerne le droit qu'a une corporation municipale d'exproprier un terrain pour des fins municipales.

Le Ministère des Affaires Municipales nous informe que le projet Prime pour l'aménagement d'une cour d'école a été accepté, l'aide financière pour ce projet est de \$14,000

Le Ministère des Communications nous informe que la demande d'assistance financière présentée dans le cadre du programme de création d'emploi du Ministère des Communications a été acceptée. L'aide financière sera de \$7,605.20. Ce projet a pour but le classement des archives municipales pour une meilleure accessibilité des documents aux citoyens.

Le Ministre des Affaires Municipales nous informe que le règlement numéro 40 a été approuvé pour un emprunt de \$12,000.00.

La Commission Municipale du Québec a approuvé un emprunt par billets de \$12,000.00 pour les fins du règlement #40.

M. Benoit Bouchard du Ministère des Transports accuse réception de la demande de M. Yvon Picotte en ce qui concerne l'amélioration de l'égouttement de certains secteurs de la Municipalité.

Le Ministère des Affaires Municipales nous fournit le projet de loi #12, modifiant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme en apportant des ajustements techniques qui visent essentiellement à simplifier les procédures lors de modifications aux règlements de contrôle intérimaire.

L'Union des Municipalités Régionales de Comtés et des Municipalités locales du Québec Inc. demandent aux municipalités d'appuyer la résolution ci-jointe demandant l'extension du délai du 1er septembre au 1er novembre pour l'étude du document "Le Choix des Régions".

ATTENDU qu'une assemblée des préfets de la province s'est tenue le 9 juillet 1983 à Québec et qu'il y a été question, entre autre, du document du ministre François Gendron intitulé "Le choix des régions";

ATTENDU que le ministre a déclaré son intention de recueillir les commentaires des intéressés sur ce document, à partir du 1er septembre 1983;

ATTENDU que les préfets ont unanimement reconnu l'impossibilité pour le monde municipal d'élaborer des commentaires structurés vu le trop court laps de temps accordé et surtout la période de l'année pendant laquelle cette étude doit être faite, à savoir les vacances estivales;

ATTENDU que ce document est trop important pour qu'il soit lu à la légère et commenté sans une étude sérieuse et approfondie;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer la position des préfets,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu de demander au



No. de résolution
ou annotation

au Ministre François Gendron de reporter de deux mois, à savoir le 1er novembre 1983, le début de sa tournée pour recueillir les commentaires soulevés par son document "Le choix des régions".
Adopté.

L'Union des Municipalités de Comtés et des Municipalités locales du Québec Inc. demande aux municipalités d'appuyer la résolution ci-jointe demandant au Ministre des Affaires Municipales M. Jacques Léonard, qu'il retire son projet de loi No. 38 intitulé "Loi sur la participation gouvernementale au financement des municipalités"

ATTENDU qu'une assemblée des préfets de la province s'est tenue le 9 juillet 1983 à Québec et qu'il y a été question entre autre, du projet de loi 38 intitulé "Loi sur la participation gouvernementale au financement des municipalités";

ATTENDU que les préfets reconnaissent le principe du projet de loi à savoir le respect par tous les gouvernements, tant fédéral, provinciaux que municipaux, du partage des pouvoirs tel que reconnu par la Loi constitutionnelle de 1982 (chapitre II du recueil des lois du Parlement du Royaume-Uni, 1982);

ATTENDU que les préfets dénonçaient cependant énergiquement le texte du projet de loi, principalement en ses articles 2, 3 et 7, par lequel l'assemblée nationale accorde des pouvoirs purement discrétionnaires, arbitraires, et discriminatoires au gouvernement et à son ministre des affaires municipales;

ATTENDU que les préfets constataient que les municipalités étaient littéralement prises en otages dans le contentieux fédéral-provincial et que la rétroactivité du projet de loi paralyse toute l'action municipale;

ATTENDU qu'il y a lieu d'entériner la position prise par les préfets à cette assemblée;

235/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de demander au Ministre des Affaires Municipales, l'honorable Jacques Léonard, qu'il retire, dès l'ouverture de la session d'automne de l'Assemblée Nationale prévue pour le 18 octobre 1983, son projet de loi No. 38 intitulé "Loi sur la participation gouvernementale au financement des municipalités"; Il est également résolu que le Ministre annonce immédiatement son intention de retirer ce projet de loi et ce, afin de permettre aux municipalités de poursuivre leurs activités dans les domaines touchés par le projet de loi 38.
Adopté.

Bendwell
services

La firme Bendwell Ass. Ltée offre ses services pour les travaux de génie relatifs aux différents projets municipaux.

La Commission Scolaire Chavigny demande le recouvrement en asphalte de la voie d'accès à l'école Beau-Soleil.

CONSIDERANT que la Commission Scolaire Chavigny demande le recouvrement en asphalte de la voie d'accès à l'école Beau-Soleil,

CONSIDERANT que l'entrée actuelle n'est pas complétée sur toute sa largeur,

CONSIDERANT qu'un estimé des coûts pour l'élargissement de l'entrée a été préparé par la firme Thomas Bellemare et Fils au montant de \$4,000.00

236/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Henri-Paul Martin et résolu de mandater la firme Thomas Bellemare pour effectuer les travaux d'élargissement.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation
237/83

Cap Excav.

CONSIDERANT qu'une assemblée des électeurs propriétaires de la 1ère Avenue Place Montour fut tenue le 26 juillet 1983, relativement à l'approbation du règlement No. 44,

CONSIDERANT que lors de cette assemblée un seul contribuable a demandé que le règlement no 44 fasse l'objet d'un scrutin,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Har-nois, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et unanimement résolu que le procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables tenue le 26 juillet 1983 pour l'approbation du règlement no 44, soit adopté tel que lu; qu'il soit consigné aux archives de la Municipalité.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité a adopté le règlement no 44 concernant le drainage de la 1ère Avenue Place Montour,

CONSIDERANT que la firme Cap Excavation Inc. a soumis un prix pour accomplir les travaux requis,

238/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de mandater la firme Cap Excavation Inc. à accomplir la pose de tuyaux de drainage dans la 1ère Avenue Place Montour, tel que décrit au document de ladite firme en date du 3 juin 1983 et signé par M. Angello Beaudoin, D.T.A.

De verser à cette firme un montant n'excédant pas \$5,237.95 pour l'accomplissement de ces travaux.
Adopté.

Modific.
Règl.40

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a adopté un règlement portant le numéro 40 "Règlement pour municipaliser la première Avenue, une partie de la 4e Rue et de la 2e Rue au Lac des Pins, pour procéder à l'achat de ces chemins par la Municipalité, pour décréter les travaux d'amélioration et/ou de confection de chemins et de drainage, et pour décréter un emprunt payable par le secteur, pour accomplir ces travaux"

CONSIDERANT que le taux maximum fixé par le gouvernement du Québec, auquel peuvent emprunter les municipalités, a été réduit suite à une publication dans la Gazette Officielle du Québec en date du 30 mars 1983,

239/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de modifier le règlement portant le numéro 40 soit à l'article 7 ainsi qu'il suite à savoir:

ARTICLE 7: Les billets porteront intérêt un taux n'excédant pas 15% l'an.

Adopté.

Achat Rues
Lac Pins

CONSIDERANT que les propriétaires d'une partie du secteur Lac des Pins ont demandé la municipalisation de leurs rues,

CONSIDERANT que les intéressés s'engagent à défrayer les coûts et à céder le terrain requis,

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a adopté à cette fin le règlement No. 40,

240/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu:

- (1) De mandater l'arpenteur-géomètre Pierre Roy à dresser les plans requis pour l'acquisition et subdivision officielle de ces rues, soit la 1ère Avenue, une partie de la 4e Rue et la 2e Rue au Lac des Pins.
- (2) Que la Municipalité se porte acquéreur d'une rue de quarante pieds de largeur sur les lots P-303, P-304 et P-307 propriété de M. Gérard Gauthier et des propriétaires riverains.



No. de résolution
ou annotation

Hydro Qué.
dépl. potea

- (3) De mandater le notaire Gilles-Guy Garceau à préparer les contrats d'achats à cette fin.
- (4) D'autoriser M. le Maire Georges-H. Denoncourt et le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cette fin.

Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac projette l'élargissement de certaines rues au Lac des Pins,

CONSIDERANT que pour ce faire, des poteaux de l'Hydro Québec doivent être déplacés,

241/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu de demander à Hydro-Québec de bien vouloir procéder au déplacement de poteaux localisés sur la 4e Rue et la 1ère Avenue Lac des Pins, et que la Municipalité s'engage à verser un montant représentant 75% du montant estimé pour l'accomplissement de ces travaux.

Adopté.

Brigadiers

CONSIDERANT le début prochain de l'année scolaire 1983-84,

CONSIDERANT que la Municipalité a l'intention d'engager deux (2) brigadiers scolaires,

CONSIDERANT les bons rapports reçus concernant les brigadiers pour l'année 1982-83,

242/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu d'engager Madame Monique Paquin et Madame Doris Lebeau pour l'année scolaire 1983-84 et ce aux mêmes conditions que pour l'année 1982-83.

Adopté.

Huile
Chauffage

CONSIDERANT qu'à chaque année la Municipalité demande des prix pour son approvisionnement en huile à chauffage,

243/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de demander à différents fournisseurs des prix pour l'approvisionnement en huile des écoles St-Joseph et St-Yves, pour l'année 1983-84.

Adopté.

Assurances

CONSIDERANT que la police d'assurance générale de la Municipalité se termine le 4 octobre prochain,

CONSIDERANT qu'il faut un certain temps pour étudier les coûts pour le renouvellement de cette police d'assurance,

244/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu de demander à différents courtiers des prix, selon le cahier de charge qu'il leur sera fourni pour le renouvellement des assurances générales de la municipalité.

Adopté.

Terrain
Rampe

CONSIDERANT que la Municipalité a l'intention d'acquérir un terrain pour la réalisation du projet de la rampe de mise à l'eau et d'un parc municipal,

245/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu de mandater M. Maurice Jacob, évaluateur, à faire l'expertise du terrain convoité.

Adopté.

Acquisit.
terrain

CONSIDERANT que la municipalité est en négociation pour acquérir un terrain situé sur le bord du Fleuve St-Laurent,



No. de résolution
ou annotation

247/83

Aide Techn.
Terrain
Rampe

248/83

Aide fin.
belvédère
Min. Lois.

249/83

Aide Fin.
Belvédère
COLASP

250/83

246/83 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu de mandater l'arpenteur-géomètre Pierre Roy à confectionner un plan de localisation de ce terrain. Adopté.

CONSIDERANT que le Ministère des Transports a demandé à la Municipalité d'obtenir des servitudes sur les terrains appartenant à Mme France M. Houle et M. Lionel Berthiaume pour le nettoyage du fossé passant sur ces terrains,

CONSIDERANT que la Municipalité a obtenu ces servitudes,

EN CONSEQUENCE' il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu que la Municipalité demande au Ministère des Transport d'effectuer les travaux convenus. De plus, la Municipalité dégage le Ministère des Transports de tout dommage pouvant survenir dans l'avenir concernant ces travaux. Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité étudie présentement la possibilité d'acquérir un terrain pour l'aménagement d'un parc et d'une rampe de mise à l'eau,

CONSIDERANT que la municipalité a obtenu de la Corporation pour le développement du Lac St-Pierre (COLASP) une subvention de \$50,000.00 pour l'aménagement de cette rampe,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu que la Municipalité demande au Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche, l'aide technique nécessaire à la réalisation de ce projet. Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité avait un projet pour l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur les lots 611 à 624 en face du Cénacle St-Pierre à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT les difficultés techniques rencontrées sur ce site,

CONSIDERANT que la Municipalité en collaboration avec la Corporation pour le développement du Lac St-Pierre (COLASP) désire utiliser ce terrain à d'autres fin récréatives,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que la Municipalité demande au Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche, l'aide financière nécessaire à l'aménagement d'un belvédère, d'une aire de stationnement et d'un poste d'observation et d'interprétation du Lac St-Pierre à cet endroit. Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité avait un projet pour l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur les lots 611 à 624 en face du Cénacle St-Pierre à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT les difficultés techniques rencontrées sur ce site,

CONSIDERANT que la Municipalité en collaboration avec la Corporation pour le développement du Lac St-Pierre (COLASP) désire utiliser ce terrain à d'autres fins récréatives,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité demande au COLASP, l'aide financière nécessaire à l'aménagement d'un belvédère, d'une aire de stationnement et d'un poste d'observation et d'interprétation du Lac St-Pierre à cet endroit. Adopté.



COMPTES AU FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 8e jour d'août 1983

Jean Bte Pothier

633	Johanne L. Guymond	Divers	125.00
634	Restaurant Grec B.Jolie	Réception	128.38
635	Loisirs Pte du Lac Inc.	Subv.	9,000.00
636	Min. Revenu Qué.	Rajust. 82	139.85
637	Guy Janvier & C. Pop.	juillet	380.00
638	André Biron	juillet	140.00
639	Sani Paré	juillet	4,785.99
640	Gaétan Roberge	juillet	229.17
641	Min. Revenu Québ.	juillet	2,048.66
642	Receveur du Canada	juillet	1,655.92
643	La Survivance Ass.	juillet	320.09
644	Comité Retraite Emp.	juillet	646.68
645	Martial Beaudry	25juil-6 aout	652.51
646	Martial Beaudry	8 aout-20 aout	652.51
647	Martial Beaudry	22 aout-2 sept.	652.51
648	Suz. Denoncourt	25juil-6 aout	427.04
649	Suz. Denoncourt	8 aout-20 aout	427.04
650	Suz. Denoncourt	22 aout-2 sept.	427.04
651	Hélène Leclerc	25juil-6 aout	386.09
652	Hélène Leclerc	8 aout-20 aout	386.09
653	Hélène Leclerc	22 aout- 2 sept	386.09
654	Jean B. Pothier	25juil-6 aout	689.91
655	Jean B. Pothier	8 aout-20 aout	689.91
656	Jean B. Pothier	22 aout- 2 sept.	689.91
657	Gaétan Roberge	25juil-6 aout	591.98
658	Gaétan Roberge	6 aout-20 aout	591.98
659	Gaétan Roberge	22 aout- 2 sept.	591.98
660	Marcel Crête	25juil-6 aout	562.95
661	Marcel Crête	8 aout-20 aout	562.95
662	Marcel Crête	22 aout- 2 sept.	562.95
663	Michel Thiffeault	25juil-6 aout	595.33
664	Michel Thiffeault	8 aout-20 aout	595.33
665	Michel Thiffeault	22 aout-2 sept.	595.33
666	Bell Canada		977.98
667	Hydro Québec		7,694.37
668	Comm.Santé Sécurité Trav. Assurances		323.10
669	Papeterie Mauricienne	Papeterie	79.84
670	Legris, Legris, Michaud	Avis jur.	240.00
671	J.B. Lanouette Inc.	Ass.	21.00
672	Burotec Inc.	Location	479.60
673	Réal Trahan	Divers	56.02
674	Amén. Pluri-Services	Voirie	550.00
675	Marcel Bergeron	Divers	136.29
676	Armand G. Messier	Voirie	1,251.26
677	Servac Inc.	Voirie	109.00
678	Launier Ltée	Puits Dugré	28.83
679	J.U. Houle Léte	Matériaux	449.91
680	J.R. Electronique	Micro	49.00
681	Quincaillerie Guilbert	Divers	1,465.94
682	Garage Pépin Fils	Essence	86.25
683	Jacques Lacerte Fils Inc.	Soccer	221.25
684	J.B. Pothier	Voyages	14.00
685	Garage R. Lamothe	Camion	34.79
686	Hydro Québec	Ecl. Rues	2,379.33
687	Raymond Benoit	Pompier	25.00
688	Marcel Crête	"	35.00
689	Sylvio Dufresne	"	25.00
690	André Dugré	"	25.00
691	Jean-Marc Guay	"	25.00
692	Claude Dupont	"	50.00
693	Normand Hélie	"	50.00
694	Maurice Crête	"	50.00
695	Rénald Légaré	"	25.00



No. de résolution
ou annotation

696	Denis Lesmerises	Pompier	25.00
697	Michel Lesmerises	"	25.00
698	J. Yves Pépin	"	25.00
699	Michel Thiffeault	"	25.00
700	Réal Trahan	"	25.00
701	Jean Claude Turgeon	"	25.00
702	André Roque	"	25.00
703	Denis Beaudry	Voirie	2,340.50
704	Julien Simard Enr.	Tuyau	17.16
705	Sergaz Inc.	essence	274.58
706	Régie des Rentes Qué.	Régime Retraite	100.00

251/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612. Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Des contribuables du Lac des Pins demandent où en sont rendues les démarches pour la municipalisation de leur secteur.

Un résident du Lac des Pins se plaint des installations septiques du secteur.

Un contribuable demande des informations sur l'aménagement du terrain de soccer.

L'ordre du jour étant épuisé,

252/83

Il est proposé par Madame Denise Charest et résolu de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée.

Georges-H. Denoncourt
Maire

Jean-Baptiste Pothier
Secrétaire-trésorier

Séance
Régul.
22/8/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 22 août 1983 et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

Madame le conseiller Jacqueline Moreau est absente.

Après la récitation de la prière M. le Maire Georges-H. Denoncourt demande si les membres ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée du 8 août 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

253/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 8 août 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

254/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par



No. de résolution
ou annotation

Lotiss.
YRouette
P-251

255/83

Mémoire
Aménagement
& Développ.

Colloque
U.M.Q.
"Choix..."

256/83

Mémoire
COLASP

M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORTS DE COMITES

Le secrétaire-trésorier soumet les rapports des permis de construction des mois de juin et juillet, soumet également un état financier des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. au 8 août 1983.

M. le Maire donne un compte rendu de la dernière réunion de la M.R.C. de Francheville où il fut question de modifications de règlement de lotissement, de construction et de zone inondable.

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot P-251, minute no. 24833, carnet 258, page 68, propriété de M. Yvon Rouette.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 251 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 251-37.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 22 octobre 1983, si la demande au Ministère de l'Energie & Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

M. François Gendron, Ministre délégué à l'Aménagement et au Développement Régional avise que l'échéance pour la remise des mémoires sur "Le choix des régions" a été reportée au 1er octobre prochain. Le tout afin de permettre à un plus grand nombre d'organismes ou d'intervenants régionaux de faire part de leurs réactions face au contenu du document de consultation.

L'Union des Municipalités du Québec avise qu'elle tiendra les 9 et 10 septembre prochain, à l'Hotel Reine-Elisabeth de Montréal, un important colloque sur le document de consultation "Le choix des Régions" rendu public en juin par le Ministre François Gendron. Ce colloque permettra de présenter une vision municipale du développement régional et d'approfondir la réflexion municipale entamée il y a un an sur les grands principes qui devraient présider à la décentralisation. Les frais d'inscription sont de \$125.00 par délégué et ne couvre pas les frais de séjour.

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu d'autoriser M. le Maire Georges-H. Denoncourt à assister au colloque de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendra les 9 et 10 septembre prochain à l'Hotel Reine Elisabeth de Montréal. De lui défrayer les frais d'inscription et autres dépenses inhérentes sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

La Corporation pour la Mise en Valeur du Lac St-Pierre souligne qu'elle a reporté au 30 septembre 1983 la date limite pour la présentation des mémoires concernant le plan directeur pour la conservation et la mise en valeur de la région du Lac St-Pierre. Ces mémoires devront être présentés en deux exemplaires, soit l'un pour la C.O.L.A.S.P. et l'autre pour le M.L.C.P.



Projet Prime
No. de résolution
ou annotation 000.

Subvention
Bibliothèque

Travaux
Cours Eau
Dussault-
Fréchette

Branche #5
Ruisseau
St-Charles
complété

Voirie
Egouttemen

Extension
"Choix..."

Pavage
Accès Ecole
Beau-Sol.
Comm. Scol.

M. Michel Clair, Ministre des Transports du Québec est heureux d'annoncer qu'il accorde à la Municipalité de Pointe-du-Lac une contribution de \$20,000.00, payable dans le courant de l'année budgétaire 1983-84, pour le creusage d'une décharge qui améliore le drainage du Rang St-Charles. Les pièces justificatives doivent être transmises à M. Benoit Bouchard, ingénieur Chef du district 43 à Shawinigan.

M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales du Québec avise que son Ministère versera une aide financière maximale de \$16,000. dans le cadre du programme de relance de l'initiative municipale à l'emploi (PRIME). La Municipalité doit suivre les règles normales qui régissent la mise en oeuvre de travaux municipaux.

M. Clément Richard, Ministre des Affaires Culturelles du Québec avise que son ministère accorde à la Bibliothèque Municipale de Pointe-du-Lac une subvention de \$3,453. pour l'exercice financier 1983. Le chèque suivra sous peu.

M. Gilles Noel, ingénieur au Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation avise que les travaux d'amélioration du cours d'eau "Dussault-Fréchette" ont débuté le 16 août dernier. Ces travaux sont exécutés par la firme "Alide Bergeron et Fils".

M. Gilles NOel, ingénieur au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation avise que les travaux de protection du cours d'eau "Branche #5 du Ruisseau St-Charles" ont été exécutés les 1er et 2 août dernier. L'aménagement de ce cours d'eau est complété.

M. Benoit Bouchard, ingénieur Chef du District 43 au Ministère des Transports du Québec accuse réception de la résolution 180-83 relativement à une demande de correction de drainage à divers endroits de la municipalité.

- 1) Face au 1461 Ste Marguerite: Il est difficile d'abattre l'arbre qui cause ce problème, il y aurait lieu d'attendre le projet d'élargissement du chemin.
- 2) Rue St-Jean Baptiste: les travaux ont été exécutés.
- 3) Route 138, face au #1521: Selon le rapport de visite de M. Claude Paillé, le problème se situe plutôt face au 1441. Il y a accumulation d'eau sur un terrain privé mais cela ne cause pas de problème ou dommage à la chaussée de la route à cet endroit qui est de 2 à 2.5 mètres plus haut que le terrain avoisinant. Il serait possible d'aménager un fossé en bordure de la route sur une longueur d'environ 60 mètres, mais ces travaux risquent de ne pas être exécutés cette année étant donné les nombreuses demandes.
- 4) Route 138, face au 1940: La décharge située non loin devrait être recreusée et le Ministère devrait installer une conduite de drainage sur une distance d'environ 100 mètres avec regard et puisard nécessaires pour capter l'eau. Ces travaux nécessitent un investissement considérable et ne sauraient être réalisés à même les programmes réguliers d'entretien mais à l'aide de la programmation régionale d'amélioration du réseau routier local. Cette demande est conservée en mémoire pour l'inscrire dans cette programmation en temps opportun.

Me Gaétane Martel, Avocate de l'U.M.R.C.Q. accuse réception des résolutions demandant l'extension de délai pour l'étude du document "Le Choix des Régions" et sur le retrait du projet de loi 38, loi sur la participation gouvernementale au financement des municipalités. Me Martel remercie la Municipalité de son appui et avisera de tout développement.

M. Robert Hotte, Directeur Général à la Commission Scolaire Chavigny fait parvenir copie d'une résolution adoptée par les Commissaires lors de leur réunion du 8 août dernier. Ceux-ci demandent que la Municipalité procède dès cette année, au recouvrement en asphalte de la rue donnant accès à l'école Beau Soleil et au terrain de loisirs de la Municipalité.



No. de résolution
ou annotation

2e Ave
Pl Dubois

Optimistes
Somaine
Lac des Pins

Assurances
1984

257/83

Asphalte
Jardin BJ

258/83

Infraction
Arrosage

259/83

Le Secrétaire-trésorier devra aviser la Commission Scolaire que la Municipalité prendra cette demande en considération dans les meilleurs délais.

En date du 9 août 1983, M. Jean-Claude Déry, de la Direction Régionale de la Mauricie-Bois Francs pour le Ministère de l'Environnement du Québec autorise les travaux d'aménagement d'un puits sur le lot 193, le tout tel que représenté au plan numéro 5019 préparé par les Consultants H.L.R. Inc. en date du 3 août 1983. Ces travaux sont estimés à \$11,340.00.

En date du 12 août 1983, le Ministère de l'Environnement du Québec approuve les travaux projetés dans la 2e Avenue Place Dubois, tels que soumis au plan numéro 83194, feuillet 1, préparé par Pluritec Ltée en juillet 1983.

M. Jacques Milot, Secrétaire du Club Optimiste de Pointe-du-Lac fait parvenir copie d'une résolution adoptée par le Conseil d'Administration le 15 août 1983. Cet organisme demande que la Municipalité entreprenne les mesures nécessaires auprès de M. Gérard Gauthier afin que celui-ci rende son lotissement conforme aux articles 2:06 et 2:11 du règlement de lotissement et ne puisse interdire l'accès au Domaine des Oblates Missionnaires.

La Municipalité ne voit pas de contraventions à son règlement de lotissement et ne désire pas s'impliquer dans des négociations qui devraient s'effectuer entre Monsieur Gauthier et le Club Optimiste et les Soeurs Oblates Missionnaires.

CONSIDERANT QUE LA Municipalité a demandé par voie d'invitation des soumissions pour la couverture d'assurance de la Municipalité,

CONSIDERANT que les Firmes J.B. Lanouette Inc., Gérard Lanteigne et Assurances Jean Caron Inc. ont soumis des prix,

CONSIDERANT que la Compagnie le Groupe La Laurentienne a soumis un prix pour les trois courtiers,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de retenir la proposition de la Firme J.B. Lanouette Inc. avec le groupe La Laurentienne au montant total de \$9,747.00.
Adopté.

CONSIDERANT Que les propriétaires du secteur Jardin Baie-Jolie demandent l'asphaltage de leurs rues,

CONSIDERANT que ces propriétaires demandent la participation financière de la Municipalité dans ces travaux,

CONSIDERANT que la Municipalité doit d'abord établir la nature des coûts impliqués par ces travaux,,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu de mandater H.L.R. Inc. M. Edouard Lair, ingénieur, à préparer les plans devis et estimer les travaux nécessaires pour le secteur Jardin Baie-Jolie.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité a émis des infractions et des amendes aux contrevenants du règlement concernant l'arrosage,

CONSIDERANT que seulement deux propriétaires n'ont pas acquitté les amendes qui leur ont été imposées,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de mandater l'inspecteur municipal à aviser ces propriétaires récalcitrants de bien vouloir acquitter leur amende dans un délai de 5 jours sans quoi l'inspecteur municipal est autorisé à prendre les mesures nécessaires, trans-



No. de résolution
ou annotation

260/83

Zonage
A.Laforest
P478

mettre ces dossiers à la cour municipale.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité projette l'ouverture d'une rue près du terrain de l'école Beau-Soleil,

CONSIDERANT que pour l'ouverture de ce boulevard la municipalité requiert une partie de terrain étant la propriété de la Commission Scolaire Chavigny,

CONSIDERANT que l'ouverture de cette rue facilitera grandement la circulation des autobus scolaires à l'école Beau-Soleil,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu de demander à la Commission Scolaire Chavigny de bien vouloir céder à la Municipalité de Pointe-du-Lac une partie du lot 254-1 tel que figurant au plan préparé par l'arpenteur géomètre Serge Hamel en date du 19 août 1983.
Adopté.

CONSIDERANT que Madame Reine-Aimé Turcot s'adresse à la commission pour pouvoir lotir et aliéner en faveur de M. Adam Laforest, un terrain de 16,800 pi² situé sur le lot P-478 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Laforest possède déjà un emplacement de 16,000 pi² et qu'il veut acquérir 16,800 pi² supplémentaires pour se rendre conforme aux normes pour la construction domiciliaire où il n'y a pas de service,

261/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de Madame Reine Aimé Turcot et M. Adam Laforest.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

262/83

Il est proposé par M. Denis Ferron et unanimement résolu d'ajourner la présente assemblée jusqu'à 21:00.
Adopté.

La présente assemblée reprend à 21. heures

Achat
Terrain
P-59-1,
P-60

CONSIDERANT que la Municipalité projette l'établissement d'un parc incluant une rampe de mise à l'eau en bordure du Lac St-Pierre,

CONSIDERANT que la Municipalité a procédé à une étude pour déterminer le site idéal de tels aménagements,

CONSIDERANT que la Municipalité a fait procéder par un évaluateur à une étude de la valeur du terrain retenu, soit les lots 59-P-1 et P-60,

CONSIDERANT qu'en date du 19 août 1983, M. Jean Bergeron a soumis à la municipalité une promesse de vente dudit terrain pour un montant de \$45,000.00,

263/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu:

- 1) Que la Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur d'un terrain étant les lots 59-P-1 et P-60 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, propriété de M. Jean Bergeron et/ou M. Yvan Champoux,
- 2) Que la Municipalité achète ledit terrain avec garantie contre tous troubles et éviction et clair et net de toute dette, hypothèque et redevance quelconque,
- 3) Que la Municipalité achète ledit terrain pour un montant de Quarante-cinq mille dollars (45 000.\$) dont dix mille



No. de résolution
ou annotation

dollars (10 000\$) versés immédiatement et trente-cinq mille dollars (35 000\$) versés lors de la signature du contrat notarié,

- 4) Que la Municipalité de Pointe-du-Lac approprie un montant de \$45,000.00 à même ses surplus accumulés pour payer ledit terrain.
- 5) Que le Notaire Gilles-Guy Garceau soit mandaté à préparer le contrat d'achat à cette fin,
- 6) Que M. le Maire Georges-H. Denoncourt et le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'achat.

Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'est porté acquéreur d'un terrain situé sur les lots 60-P et 59-1-P du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain a déjà fait l'objet d'une autorisation de la Commission pour la construction d'une résidence en faveur de M. Yvan Champoux (voir dossier 43070-031626)

CONSIDERANT que la municipalité désire y aménager un parc municipal ainsi qu'une rampe de mise à l'eau en collaboration avec le Ministère du Loisir, Chasse et Pêche,

264/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de demander à la Commission de Protection du Territoire Agricole de pouvoir lotir et utiliser à des fins autres que l'agriculture ce terrain situé sur les lots 60-P et 59-1-P à Pointe-du-Lac.

Adopté

PERIODE DE QUESTIONS

Une résidente demande s'il y a des développements concernant la construction d'un centre communautaire.

Ce dossier a été remis au conseil des Loisirs de la Mauricie.

On demande aussi quel nom a été retenu pour le boulevard qui sera construit près de l'école Beau-Soleil.

Il y a déjà eu des suggestions de faites par le comité d'école.

L'ordre du jour étant épuisé,

265/83

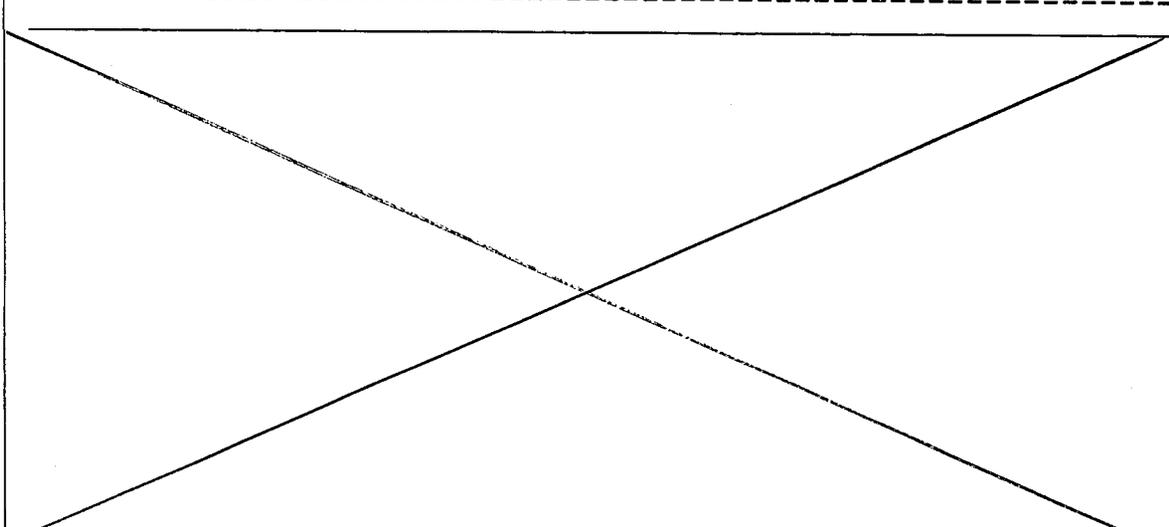
Il est proposé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

Adopté.

La présente assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier





No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 12 septembre 1983 et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Henri-Paul Martin, Jacqueline Moreau, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-Henri Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 août 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente

266/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 22 août 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

267/83

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire. Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Le Secrétaire-trésorier soumet les différents rapports mensuels soit: incendie, permis de constructions, bibliothèque municipale.

Le Secrétaire-trésorier soumet aussi un rapport du congrès de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec tenu les 17, 18, 19 août 1983.

M. le Maire donne un compte rendu du colloque tenu au Reine Elisabeth les 9 et 10 septembre dernier relativement au document du Ministre Gendron intitulé "Le choix des régions". Les municipalités présentes ont majoritairement rejeté la proposition du gouvernement à l'effet d'instaurer un organisme intermédiaire entre les M.R.C. et le gouvernement du Québec.

PERIODE DE QUESTIONS

Un résident du secteur Baie-Jolie demande que les employés du projet de nettoyage de fossés procèdent à la coupe de branches dans un petit fossé au bout de la rue Lafond.

Un contribuable du chemin Ste Marguerite suggère que la Municipalité demande l'élargissement de la voie asphaltée pour permettre la circulation des bicyclettes en toute sécurité.

CORRESPONDANCE

Terrain
face Cénacle
Loisirs

M. François Guilbert, Directeur Régional au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, accuse réception de la résolution 249/83 demandant une aide financière pour l'aménagement de certains équipements sur les lots 611 à 624 en face du Cénacle St-Pierre. Puisque le Ministère est en voie d'acquérir ce terrain, il est prématuré d'y planifier quoique ce soit. Toutefois, le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a l'intention d'élaborer un projet d'aménagement de ce site avec la collaboration de la Municipalité.

AideTech.
MLCP
Parc & Ramp

M. François Guilbert, Ministère du Loisir, Chasse et Pêche, accuse réception de la résolution 248/83 demandant l'aide technique nécessaire pour l'aménagement d'un parc



No. de résolution
ou annotation
Analyse Eau
Projet
Reglement

en sus de la rampe de mise à l'eau sur le terrain nouvellement acquis par la Municipalité. Le Ministère fournira le concours et l'expertise du responsable régional des équipements, soit M. François Thériault, pour aider, mais la confection des plans et devis demeurera la responsabilité de la Municipalité. Ce projet d'aménagement pourra être soumis au Ministère pour obtenir les fonds nécessaires à sa réalisation.

Le Ministère de l'Environnement du Québec fait parvenir copie d'un projet de "règlement sur l'eau destinée à la consommation humaine". Ce règlement prévoit l'obligation d'effectuer des prélèvements et de les faire analyser dans un laboratoire accrédité. Les frais d'analyse seront désormais à la charge du fournisseur d'eau.

La Ville de Valcourt souligne qu'elle désire réduire ses effectifs policiers de deux membres. Si la Municipalité est intéressée à retenir les services d'un ou des deux policiers, la ville est prête à verser l'équivalent de 3 mois du salaire qu'elle verse actuellement à ses policiers.

Rencontre
M.R.C.

M. Robert Bouchard, secrétaire-trésorier, de la M.R.C. de Francheville, souligne que le personnel a amorcé le travail préparatoire à la définition des orientations préliminaires du schéma d'aménagement. A cet effet, la M.R.C. désire rencontrer les membres du Conseil, les membres de la Commission d'urbanisme (s'il y a lieu), l'inspecteur municipal et le secrétaire-trésorier pour discuter du contenu de ce travail préliminaire et établir les orientations à suivre pour sa continuité. Les membres du Conseil seraient disponibles n'importe quel soir dans la première semaine d'octobre.

Prix Huile
Chauffage

CONSIDERANT que la Municipalité a demandé des prix pour la fourniture d'huile à chauffage au Centre communautaire et à l'école St Yves,

CONSIDERANT que la Municipalité a reçu les prix suivants:

Léo St-Pierre Enr.	0.3011 /litre
J.P. Deshaies Inc.	0.292 /litre
Coopérative Fédérée de Québec	0.282 /litre
Henri St Pierre Enr. Claude St Pierre	0.28 /litre

268/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu de retenir le prix soumis par la firme Henri St-Pierre Enr. propriété de M. Claude St Pierre soit 0.28 le litre suivant les augmentations du prix du pétrole pour l'hiver 1983-84. Adopté.

Prix
Déneigement.

CONSIDERANT que la Municipalité doit faire effectuer le déneigement de ses propriétés pour l'hiver 1983-84,

269/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à des demandes de prix par voie d'invitation, auprès de contracteurs en déneigement. Adopté.

Ponceau
RgAcadie

CONSIDERANT QU'à proximité du numéro civique 4210 Rang Acadie à la Pointe-du-Lac il existe un ponceau,

CONSIDERANT que ce ponceau ne possède pas de parapet,

CONSIDERANT que cet état de choses représente un risque d'accident pour les automobilistes et pour les piétons qui circulent le long de ce chemin,

270/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir vérifier le ponceau situé à proximité du 4210 Rang



No. de résolution
ou annotation

271/83

Parc &
Rampe
Autorisati
COLASP &
Environn.

272/83

Brigadier
Scolaire
EcoleND

273/83

Exemption
taxe
Optimiste

274/83

Acadie à la Pointe-du-Lac et d'y accomplir les améliorations requises pour assurer la protection des citoyens à cet endroit. Adopté.

CONSIDERANT que la Compagnie Gaz Inter Cité Québec projette la construction d'une conduite de gaz naturel sur la rue Notre-Dame Centre,

CONSIDERANT qu'il y aurait avantage à transformer le système de chauffage actuel du Centre Communautaire,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unaniment résolu de demander à la Compagnie Gaz Inter Cité Québec Inc. de fournir à la Municipalité de Pointe-du-Lac le gaz naturel nécessaire au chauffage du Centre Communautaire situé au 2841 Notre-Dame Centre à Pointe-du-Lac. Adopté.

CONSIDERANT que depuis plusieurs années la Municipalité demande aux autorités gouvernementales l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau et d'une halte routière,

CONSIDERANT que la Municipalité s'est porté acquéreur d'un terrain formé des lots P-59 et P-60,

CONSIDERANT que ce terrain avec ses 450 pieds de façade en bordure du fleuve, représente le site idéal pour l'aménagement d'un parc et d'une rampe de mise à l'eau,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unaniment résolu:

De demander à la Corporation pour la Mise en Valeur du Lac St-Pierre en collaboration avec le Ministère de l'environnement, de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour procéder à l'aménagement d'un parc et d'une rampe de Mise à l'eau sur les lots P-59 et P-60 dans la Municipalité de Pointe-du-Lac. Adopté.

CONSIDERANT la démission du brigadier scolaire en poste devant l'école Notre-Dame,

CONSIDERANT que l'engagement d'un brigadier scolaire devient nécessaire pour la sécurité des écoliers de cette école,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu d'ouvrir un poste de brigadier pour l'école Notre-Dame. Le travail consiste à assurer la sécurité des écoliers face à l'école Notre-Dame sur le chemin Ste Marguerite lors de la rentrée et de la sortie de ceux-ci soit pour environ 10 heures par semaine jusqu'à la fin des classes en juin 1984. Le traitement rattaché à ce poste sera de \$50.00 par semaine. Les offres de service seront reçues à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac jusqu'à 16:00 lundi le 26 septembre 1983. Adopté.

CONSIDERANT que le Club Optimiste de Pointe-du-Lac désire se porter acquéreur de la propriété des Oblates Marie Immaculée sise sur les lots P-302, P-303, P-305 et P-306 du cadastre de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que le club Optimiste est un organisme à but non lucratif et que la loi sur la fiscalité municipale prévoit que de tels organismes peuvent bénéficier d'exemption de taxe,

CONSIDERANT que le club Optimiste de Pointe-du-Lac désire s'adresser à la Commission Municipale du Québec pour être reconnu en vertu de l'article 204.10 de la loi sur la fiscalité municipale,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de



No. de résolution
ou annotation

reconnaissance pouvant être formulée par le Club Optimiste à la Commission Municipale du Québec en vertu de l'article 204.10 de la loi sur la fiscalité municipale.

La Municipalité se réserve toutefois les pouvoirs stipulés à l'article 205 de ladite loi.

Ladite approbation est conditionnelle à ce que le Club Optimiste de Pointe-du-Lac Inc. se porte acquéreur de la propriété des Oblates Marie Immaculée dans le cours de l'année 1983. Après quoi cette approbation devient nulle et sans effet.
Adopté.

Entrée
Lac Pins
Domaine
Soeurs

CONSIDERANT que le Club Optimiste de Pointe-du-Lac Inc. demande que la Municipalité intervienne auprès de M. Gérard Gauthier afin que celui-ci cède un droit de passage pour accéder au Domaine des Soeurs par les rues du Lac des Pins,

CONSIDERANT que les représentants de ce Club mentionnent que la Municipalité n'a pas obtenu le 10% à des fins de loisirs lors de la municipalisation des rues du secteur nord du Lac des Pins,

CONSIDERANT que M. Gérard Gauthier a conservé une lisière de 15 pieds de largeur entre la limite nord du secteur Lac des Pins et le Domaine des Soeurs, le représentant du Club Optimiste demande que la Municipalité acquiert cette lisière de terrain afin de permettre l'accès au Domaine des Soeurs par les rues dudit secteur,

CONSIDERANT que la municipalisation de ces rues a été entreprise en 1981 et ce dans le but de régulariser la situation illégale d'une vingtaine de propriétaires possédant des terrains non adjacents des rues publiques,

CONSIDERANT que l'acquisition de ces rues existantes depuis nombre d'années n'a pas constitué un nouveau développement comme tel, et qu'à ce moment des ententes ont été prises entre la Municipalité, Monsieur Gérard Gauthier et les propriétaires de terrains de ce secteur,

275/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac maintienne la position prise lors de son assemblée du 22 août 1983 à l'effet qu'elle ne désire pas participer aux négociations qui doivent être tenues entre M. Gérard Gauthier et le Club Optimiste de Pointe-du-Lac Inc.
Adopté.

Subdivis.
Terrain
ParcRampe

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac vient d'acquérir un terrain afin d'aménager un parc et une rampe de mise à l'eau en bordure du fleuve,

CONSIDERANT que le terrain n'est pas subdivisé officiellement,

276/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'autoriser l'arpenteur-géomètre Pierre Roy à procéder la subdivision officielle du terrain de la Municipalité soit les lots 59-P-1 et P-60 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac.
D'autoriser le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer l'original du plan et de la description du terrain.
Adopté.

Aqueduc
RgStNicola
AHoule

CONSIDERANT que M. André Houle est propriétaire d'un terrain dans le Rang St-Nicolas, soit le lot 507,

CONSIDERANT que ce terrain n'est pas adjacent à l'aqueduc municipal,

CONSIDERANT que M. André Houle a demandé à la Municipalité de Yamachiche la permission de se raccorder à son réseau d'aqueduc,



277/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne s'objecte pas à ce que M. André Houle propriétaire du lot P-507 se raccorde à l'aqueduc municipal de Yamachiche à ses frais.
Adopté.

Engagement
Personnel
No. de résolution
Archives

CONSIDERANT que la Municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre du programme d'Aide à l'Emploi projet en gestion de documents,

CONSIDERANT que le Ministère des Communications du Québec accorde à la Municipalité une subvention de \$7,605.20 pour la création de 2 emplois durant une période de 20 semaines,

278/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu que:

- 1- De ratifier l'engagement de Mademoiselle Louise Savard et de M. René Dontigny, à compter du 12 septembre 1983.
 - 2- De leur verser un salaire hebdomadaire de \$211.25 pour 32 heures 1/2 de travail.
 - 3- D'approprier la subvention versée par le Ministère des Communications du Québec pour le paiement de ces salaires.
- Adopté.

Zonage
P200&P198
PCharbonn

CONSIDERANT que M. Paul Charbonneau s'adresse à la Commission pour pouvoir aliéner des terrains situés sur les lots 200 et 198 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que les terrains situés sur le lot 200 sont entre un développement domiciliaire et un ravin,

CONSIDERANT que les lots 200 et 198 ne sont d'aucun intérêt pour l'agriculture,

279/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest et résolu que la municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Paul Charbonneau.
Adopté.

COMPTES AU FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 12e jour de septembre 1983

Jean Bte Potvin

707	Hotel Reine Elisabeth	Congrès sec.	653.67
708	Guy Janvier	Terrain Soccer spec.	424.00
709	Banque Nationale		13,148.88
710	Normand Hélie	Surveillance	54.00
711	Guy Janvier & C.Pop.	Loisirs	380.00
712	André Biron	puits	140.00
713	Sani Paré	Vidanges	4,785.99
714	Gaëtan Roberge	Voyages Août	229.17
715	Ministère Revenu Qué.	août	2,841.21
716	Receveur du Canada	août	2,262.63
717	La Survivance Ass.	août	320.09
718	Comité Retraite Emp.		970.02
719	Legris, Legris, Michaud	chèque 442	782.13
720	Robert Gauthier	15-20 août Projet Prime	170.77
721	Robert Gauthier	22-27 août	170.77
722	Réjean Houle	15-20 août	170.77
723	Réjean Houle	22-27 août	170.77



No. de résolution
ou annotation

724	Jean Martin Guy	15-20 aout	170.77
725	Jean-Martin Guy	22-27 aout	170.77
726	Fernand Massicotte	15-20 aout	205.45
727	Fernand Massicotte	22-27 aout	205.45
728	Serge Drainville	15-20 aout	170.77
729	Serge Drainville	22-27 aout	170.77
730	Cap Excavation Inc.	Egout Montour	5,345.95
731	Jean Bte Pothier	Frais voyage Congrès	231.76
732	Hydro Québec		1,283.11
733	Union Municipalités	congrès	125.00
734	Projet Prime	Petites Caisse	100.00
735	Gilles G. Garceau	terrain	10,000.00
736	Hydro Québec		1,683.78
737	Martial Beaudry	Frais Voyage & congrès	171.94
738	Fernand Massicotte	15-27 aout voyages	140.00
739	Fernand Massicotte	29 - 3 sept.	70.00
740	Jean Bergeron & Garceau	terrain	35,000.00
741	Mme Laurette Dupont	Projet Prime	50.00
742	Mme Doris Lebeau	6-17 sept.	100.00
743	Mme Doris Lebeau	19-30sept.	100.00
744	Robert Gauthier	29 - 3 sept.	170.77
745	Robert Gauthier	6 - 10 sept.	170.77
746	Robert Gauthier	12-17 sept.	170.77
747	Robert Gauthier	19-24 sept.	170.77
748	Robert Gauthier	26-30 sept.	170.77
749	Réjean Houle	29-3 sept.	170.77
750	Réjean Houle	6-10 sept.	170.77
751	Réjean Houle	12-17 sept.	170.77
752	Réjean Houle	19-24 sept.	170.77
753	Réjean Houle	26-30 sept.	170.77
754	Jean-Martin Guy	29-3 sept.	170.77
755	Jean-Martin Guy	6-10 sept.	170.77
756	Jean-Martin Guy	12-17 sept.	170.77
757	Jean-Martin Guy	19-24 sept.	170.77
758	Jean-Martin Guy	26-30 sept.	170.77
759	Fernand Massicotte	29 - 3 sept.	205.45
760	Fernand Massicotte	6-10 sept.	205.45
761	Fernand Massicotte	12-17 sept.	205.45
762	Fernand Massicotte	19-24 sept.	205.45
763	Fernand Massicotte	26-30 sept.	205.45
764	Serge Drainville	29- 3sept.	170.77
765	Serge Drainville	6-10 sept.	170.77
766	Serge Drainville	12-17 sept.	170.77
767	Serge Drainville	19-24 sept.	170.77
768	Serge Dainville	26-30 sept.	170.77
769	Georges H. Denoncourt	frais représ.	1,494.50
770	Jacqueline Moreau	"	504.83
771	Denise Charest	"	644.83
772	Henri-Paul Martin	"	484.83
773	Jean-Pierre Benoit	"	684.83
774	Gérard Harnois	"	564.83
775	Denis Ferron	"	524.83
776	Martial Beaudry		210.00
777	Gaéтан Roberge		60.00
778	Suzanne Denoncourt		120.00
779	Martial Beaudry	5-17 sept.	652.51
780	Martial Beaudry	19-30 sept.	652.51
781	Suz. Denoncourt	5-17 sept.	427.04
782	Suz. Denoncourt	19-30 sept.	427.04
783	Hélène Leclerc	5-17 sept.	386.09
784	Hélène Leclerc	19-30 sept.	386.09
785	Jean Bte Pothier	5-17 sept.	689.91
786	Jean Bte Pothier	19-30 sept.	689.91
787	Gaéтан Roberge	5-17 sept.	591.98
788	Gaéтан Roberge	19-30 sept.	591.98
789	Marcel Crête	5-17 sept.	562.95
790	Marcel Crête	19-30 sept.	562.95
791	Michel Thiffeault	5-17 sept.	595.33
792	Michel Thiffeault	19-30 sept.	595.33
793	Fernand Massicotte	Voyages 6-10 sept.	70.00
794	Raymond Benoit	Pompier	45.00
795	Gilles Bourgoin	"	45.00
796	Marcel Crête	"	65.00
797	Sylvio Dufresne	"	45.00
798	André Dugré	"	35.00
799	Luc Dugré	"	45.00
800	Jean-Marc Guay	"	35.00
801	Claude Dupont	"	35.00



No. de résolution
ou annotation

802	Normand Hélie	Pompier	45.00
803	Maurice Crête	"	45.00
804	Rénald Légaré	"	45.00
805	Denis Lesmerises	"	45.00
806	Michel Lesmerises	"	45.00
807	Jean Yves Pépin	"	45.00
808	Réal Trahan	"	45.00
809	Jean Claude Turgeon	"	35.00
810	André Roque	"	35.00
811	Hydro Québec	rues	2,379.32
812	Bell Canada		783.42
813	Quincaillerie Guilbert		531.24
814	Herman Bouchard	Projet (voirie)	67.00
815	G.G. Garceau	terrain	488.00
816	Papeterie Mauricienne	papeterie	91.88
817	Imprimerie Auger Inc.	papeterie	110.56
818	Imprimerie Art Grap.	papeterie	52.28
819	Ville T.Riv. Ouest	cour	133.32
820	Réal Trahan	divers	72.04
821	Atelier Aiguillage	divers	40.00
822	Marcel Bergeron	divers	67.98
823	Marc Brulé Inc.	divers	26.16
824	Ministère Revenu	Ass. Santé	152.76
825	Télé Communication	2mois	120.00
826	Jardins B.Jolie	tuyaux	299.75
827	Ed. Lair Ass.	secteur Janvelly	1,550.00
828	Thomas Bellemare		5,957.26
829	Launier Ltée	aqueduc	3,188.79
830	Canron Inc.	aqueduc	1,618.41
831	Aluminium Dufresne	voirie	192.77
832	R.J. Lévesque Fils	Aqueduc Puits	4,585.28
833	Simard & Comeau	aqueduc	92.65
834	Louis Dugré		986.00
835	Jacques Lacerte Fils	Loisirs	85.00
836	Nevco Score Board	Loisirs	18.10
837	Garage Pépin Fils	Camions	49.95
838	Denis Ferland Enr.	Rép.	245.00
839	Georges H. Denoncourt	9 & 10 sept.	99.08
840	Atelier Reliure Sag-Lac		69.77
841	Bibliothèque Centrale		1,135.80
842	A.Guy Messier		14,138.00
843	Sergaz Inc.	Essence	252.26
844	Gilles Lemyre	Projet	114.50

280/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable de Baie-Jolie demande si le terrain du parc et de la rampe de mise à l'eau doit être exproprié sa grandeur ainsi que son coût.

Un représentant du club Optimiste demande pour quelle raison la municipalité ne veut pas aider son organisme à négocier avec M. Gérard Gauthier relativement à une lisière de terrain de 15 pieds.

L'ordre du jour étant épuisé,

281/83

Il est proposé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 26 septembre 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Henri-Paul Martin, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée du 12 septembre 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

282/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Henri-Paul Martin et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 12 septembre 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION:

Pétition de l'Avenue Michel, Secteur Jardin Baie-Jolie et de l'Avenue des Erables. Ces pétitions sont placées à l'ordre du jour à l'item 10.

283/83

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

Lotiss.
ABRouillard
P7

CONSIDERANT que M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot P-7, dossier D-5329, propriété de M. André Brouillard,

284/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot P-7 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 7-9.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 26 novembre 1983, si la demande au Ministère de l'énergie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Lotiss.
Municipal.
P59-1, P60

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots P-59-1 et P-60, dossier 33 427, propriété de la Municipalité de Pointe-du-Lac,

285/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots P59-1 et P-60 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 59-1-1 et 60-2,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec



No. de résolution
ou annotation

en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 26 novembre 1983, si la demande au Ministère de L'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Les propriétaires du Secteur Sud du Lac des Pins se plaignent des délais qui surviennent dans la municipalisation de leur secteur. Ils se plaignent également de l'augmentation des estimés pour accomplir les travaux requis dans leur secteur.

CORRESPONDANCE

Cours Eau
Denoncourt
Dupont
Acceptat.

M. Jean Garon, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec informe qu'il a autorisé la prise en charge et le paiement, par le Ministère, des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Denoncourt-Dupont.

Rue Julien
Proulx
Egouts

M. Jean-Claude Déry, Directeur Régional au Ministère de l'Environnement du Québec fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Jasmin Métivier, relativement aux affluents de fosse septique dans le secteur Julien Proulx. M. Déry mentionne que cette situation est déjà connue et qu'une façon de régler ces problèmes, serait l'installation d'une nouvelle conduite d'égout dans toute la rue avec une unité de traitement à moins qu'il soit possible de raccorder cet égout au futur collecteur du chemin Ste Marguerite.

Relations
Qué-Ottawa
Municipal.

M. Claude Lajoie, Député de Trois-Rivières, fait parvenir copie d'une lettre du Premier Ministre du Canada, M. Pierre E. Trudeau au Premier Ministre du Québec M. René Lévesque portant sur certains aspects des relations du gouvernement du Canada avec les institutions municipales du Québec. M. Trudeau fait état des nombreux désaccords avec le gouvernement québécois mais confirme que le Ministre d'Etat au Développement Economique et le Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ou leurs mandataires, sont disposés à rencontrer dans les meilleurs délais les représentants québécois.

M.A.M.
Réunion
Inform.

M. Normand Papineau, Délégué Régional, au Ministère des Affaires Municipales du Québec, souligne qu'une réunion d'informations relative aux nouveaux règlements sur la fiscalité municipale, au calcul et à l'utilisation du taux global de taxation se tiendra le 28 septembre prochain à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à compter de 10 heures.

Accept.
Plan Ste
Marg.
Minist.
Transport

Le Ministère des Transports du Québec fait parvenir l'option retenue au sujet de l'intersection du chemin Ste-Marguerite et de la rue Notre-Dame. Avec cette géométrie, le Ministère accepte dans l'ensemble, le plan préliminaire. L'étape suivante est l'obtention de l'accord des riverains concernés pour l'acquisition des terrains requis à ce projet. La Municipalité devra transmettre une résolution certifiant qu'elle a obtenu toutes les promesses de cession. Ensuite le Ministère se chargera de faire préparer les plans d'arpentage foncier et de les transmettre à la Municipalité.

Rencontre
M.R.C.

M. Robert Bouchard, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de Francheville, souligne que le personnel de la M.R.C. viendra rencontrer le Conseil Municipal le vendredi 7 octobre prochain.

Le Comité d'école Beau-Soleil fait parvenir 3 résolutions adoptées lors de la réunion du 13 septembre dernier.

1- Que la Municipalité puisse prévoir des temps de glissade avec surveillant pour les élèves, sur l'heure du midi sur semaine (11:30 à 13:00)



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a fait réalisé une glissoire sur son terrain de Loisirs,

CONSIDERANT que cet équipement de même que tous les autres équipements sur le terrain de loisirs sont toujours à la disposition des contribuables et des élèves fréquentant l'école Beau-Soleil,

CONSIDERANT que la Municipalité et la Commission Scolaire Chavigny ont accepté le principe de mise en commun de leurs équipements récréatifs respectifs,

286/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu que la Municipalité continue de reconnaître le principe de mise en commun des équipements de loisir mais qu'elle ne peut toutefois assumer les frais de surveillance de ses équipements pour l'usage de la Commission Scolaire Chavigny. Adopté.

2- Que la Municipalité remette aux élèves de l'école Beau-Soleil, le soin de choisir le nom de la rue qui les conduit à l'école.

CONSIDERANT que le Comité école Beau-Soleil demande que le choix du nom de la rue donnant accès à l'école revienne aux élèves de cette école,

CONSIDERANT que la Municipalité reconnaît l'intérêt des élèves de l'école Beau-Soleil dans le choix du nom de cette rue,

287/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu que la Municipalité prendra en considération les suggestions de noms provenant des élèves de l'école Beau-Soleil. Adopté.

3- Que la Municipalité puisse modifier et rendre plus sécuritaire le gradin du terrain de loisir, avant qu'il se produise des accidents.

CONSIDERANT que le Comité Ecole Beau-Soleil demande que la Municipalité modifie la nouvelle estrade le long du terrain de balle de façon à la rendre plus sécuritaire,

CONSIDERANT QUE ces estrades sont pour l'usage des spectateurs lors d'activités sur le terrain de loisirs,

CONSIDERANT que lorsque les élèves de l'école Beau-Soleil utilisent le terrain de balles ou les estrades, ils sont accompagnés de surveillants,

288/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Henri-Paul Martin et unanimement résolu de recommander au comité de l'école Beau-Soleil d'aviser les surveillants des élèves de leur interdire l'accès aux estrades du terrain de loisirs s'ils les jugent non sécuritaires. Adopté.

Centraide
Campagne83

Centraide Mauricie sollicite la Municipalité à l'occasion de sa campagne de financement 1983. Centraide souhaite pouvoir continuer de répondre aux besoins différents organismes.

289/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu que la Municipalité verse à Centraide Mauricie une contribution de \$50.00 dans le cadre de sa campagne de souscription 1983. Adopté.

Budget
OMH
Pte du Lac

CONSIDERANT que l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac présente ses prévisions budgétaires pour l'année 1984,

290/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu



d'accepter les prévisions budgétaires 1984 de l'Office Municipal d'Habitation avec un montant total de dépenses prévues de \$68,085. Les revenus d'exploitation de \$20,600.00, donc un déficit d'exploitation de \$47,485. à être compensé à raison de \$42,735. par la Société d'Habitation du Québec et \$4,750. par la Municipalité de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Déneigement
ou arrosage
des propriétés
municipales

CONSIDERANT que la Municipalité a demandé des prix pour accomplir le déneigement de ses propriétés,

CONSIDERANT que les contracteurs ci-après ont soumis un prix, soit:

M. Guy Janvier pour le stationnement de l'Hotel de Ville et garage Municipal, un montant forfaitaire de \$700.00; stationnement du centre des loisirs et des 2 patinoires \$2,300.; la station de pompage Ste Marguerite et chemin du puits #2, \$500.

M. Armand Guy Messier: stationnement de l'Hotel de Ville et garage municipal, \$735.00; Centre communautaire \$475.

Ferme H. Dugré & Fils: station de pompage Dugré \$190.

291/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'accepter les prix ci-après mentionnés pour accomplir le déneigement des propriétés municipales soit:

Stationnement de l'Hotel de Ville et garage municipal:
M. Guy Janvier pour un montant forfaitaire de \$700.

Stationnement du centre des Loisirs et des 2 patinoires et d'un chemin pour la glissade, montant forfaitaire de \$2,300.

Centre communautaire: M. A. Guy Messier pour un montant forfaitaire de \$475.00.

Stationnement de pompage Dugré: Ferme H. Dugré & Fils pour un montant forfaitaire de \$190.

Stationnement de pompage Ste Marguerite et chemin du Puits #2: M. Guy Janvier pour un montant forfaitaire de \$500.00

Le Secrétaire-trésorier et M. le Maire sont autorisés à préparer et signer les contrats à cette fin.
Adopté.

Fourniture
Sel

CONSIDERANT que la Municipalité doit procéder à l'achat de sel pour l'entretien de ses chemins d'hiver,

292/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à demander des prix pour l'achat de sel à chemin pour l'hiver 1983-84.
Adopté.

Brigadier
Ecole ND

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a ouvert un poste de brigadier pour l'école Notre-Dame,

CONSIDERANT que les personnes ci-après ont fait parvenir leur candidature:

- M. Robert Lefebvre, rue Larivière
- Mme Lucienne Cloutier, 1970 Ste Marguerite,
- M. Jacques Bouillé, 310 Janvelly,
- Mme Denise Grimard, 1821 Ste Marguerite,
- Mme Angèle Oliverio, 637 Ave St Jean Baptiste,

293/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu de retenir les services de Madame Denise Grimard pour occuper le poste de brigadier scolaire face à l'école Notre-Dame. De lui verser un montant de \$50.00 par semaine pour l'accomplissement de cette fonction.
Adopté.



CONSIDERANT que la Municipalité a fait réalisé une glissoire sur son terrain de loisir,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'y accomplir certains travaux pour la rendre plus sécuritaire,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Har-nois, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire l'achat des ma-tériaux et faire accomplir les travaux nécessaires pour ren-dre la glissoire plus sécuritaire. D'approprier à cette fin un montant d'environ \$300.00
Adopté.

Réparation
rues
asphalte

CONSIDERANT que la Municipalité a demandé des prix pour accomplir des réparations et des améliorations de rues en asphalte,

CONSIDERANT que les firmes ci-après ont soumis des prix, soit:

Pavage Nicolet, réparation d'entrées de rues \$47.00 la tonne, revêtement de la rue Rouette \$38.00 la tonne, réparation de trous dans diverses rues, \$200.00 la tonne.

Firme Massicotte & Fils:

Pavage de coins de rues \$57.00 la tonne
rapiéçage \$69.00 la tonne

Pagé Construction: Quantité minimum 50 tonnes, le prix \$90.00 la tonne.

295/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu de retenir les prix soumis par la firme les Pavages Nicolet Inc.
Adopté.

Prolongem.
rue Rouette

CONSIDERANT que la Municipalité projette de join-dre la rue Rouette à la rue Michel,

CONSIDERANT qu'un accord est intervenu entre Mon-sieur Yvon Rouette et la Municipalité relativement à la ces-sion de terrain requis à cette fin,

296/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Henri-Paul Martin, et unanimement réso-lu que:

- La Municipalité se porte acquéreur d'un terrain étant une partie du lot 251 propriété de M. Yvon Rouette telle que ci-après décrit. Une lisière de 60 pieds de largeur connu et désigné comme étant une partie du lot 251 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, bornée au nord sur une distance d'environ 340 pieds par le lot 613 étant le chemin de fer du CPR, de l'est sur une distance d'environ 60 pieds par le lot 251-6 étant la rue Ricard, au sud par une partie du lot 251 étant la propriété de M. Yvon Rouette ou représentant, à l'ouest par une partie du lot 252 propriété de M. Adélar Rouette ou représentant.
- D'autoriser le notaire Gilles-Guy Garceau à préparer l'acte de cession dudit terrain,
- D'autoriser le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et M. le Maire Georges-H. Denoncourt à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac le contrat ainsi préparé.
- D'autoriser l'achat des matériaux et les travaux nécessai-res pour accomplir le prolongement d'aqueduc d'environ 120 pieds.

Adopté.

M. Adélar Rouette devra aussi être contacté pour obtenir la lisière de terrain manquante pour boucler ces deux rues.



No. de résolution
ou annotation

297/83

Zonage
Agricole
ANadeau
P-147

298/83

Requête
Ave Michel
Fossé

Jardin
Baie-Jolie

Cession
terrain
Des Erables

299/83

CONSIDERANT QUE L'inspecteur municipal soumet le rapport des dépenses de la Municipalité concernant les travaux du fossé St Charles,

CONSIDERANT que le total des dépenses dans ce dossier s'élève à \$20,998.45,

CONSIDERANT que les travaux sont entièrement complétés à la satisfaction de toutes les parties,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Henri-Paul Martin et unanimement résolu d'accepter le rapport des dépenses de la municipalité tel que soumis par l'inspecteur municipal dans le dossier du fossé du Rang St Charles.
De soumettre ledit rapport au Ministère des Transports du Québec pour approbation et subvention.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Albert Nadeau s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture et aliéner un terrain de 73,728 pieds carrés situé sur le lot P-147 du Cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain est situé le long de la route 138 et qu'il est trop petit pour l'agriculture,

CONSIDERANT que M. Nadeau possède un privilège selon l'article 31 de loi qui lui permettrait de construire une résidence pour lui-même,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Henri-Paul Martin, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Albert Nadeau.
Adopté.

Les propriétaires et les résidents de l'Avenue Michel à Pointe-du-Lac demandent que la Municipalité voit au nettoyage des fossés dans leur secteur.

L'inspecteur Municipal devra réaliser une étude de niveau afin de savoir s'il est possible de procéder au creusage de ces fossés.

Les propriétaires et les résidents du secteur Jardin Baie-Jolie demandent par requête que le projet d'asphaltage de leurs rues soit reporté au printemps 1984 étant donné que les travaux seront exécutés trop tard cet automne et que les prix seront plus modérés au printemps.

Le secrétaire-trésorier devra aviser les résidents de ce secteur que les membres du conseil tiendront compte de leur demande lors de l'élaboration du budget de l'année 1984.

Cinq propriétaires de l'avenue Des Erables demandent que la Municipalité leur cède les terrains situés à l'arrière de leur propriété sur la rue Des Erables.

CONSIDERANT que Messieurs Gérard Lepage, Daniel Bolduc Claude Larose, Jean Côté et Louis Ramsay demandent à la Municipalité de leur céder les terrains situés à l'arrière de leur propriété sur l'avenue des Erables,

CONSIDERANT que certains propriétaires ne désirent pas de porter acquéreur de cette lisière de terrain,

CONSIDERANT que cette lisière de terrain devait servir éventuellement de rue et que certains propriétaires ont acheté des terrains logeant cette rue,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de refuser pour l'instant la cession de cette parcelle de terrain adjacent aux propriétés de la rue Des Erables et ce tant et aussi longtemps que tous les propriétaires concernés ne souhaiteront pas acquérir ladite parcelle de terrain.
D'autoriser toutefois les propriétaires adjacents à cette



No. de résolution
ou annotation

lisière de terrain à utiliser et améliorer comme bon leur semble la partie de terrain face à leur propriété pour une période de 5 ans renouvelable pour une période de même durée sauf avis contraire. Cet usage est donné à titre gratuit aux propriétaires concernés et n'est pas une autorisation de construire quoique ce soit sur ledit terrain. De plus la Municipalité ne remboursera d'aucune façon les améliorations qui pourront avoir été faites sur ce terrain advenant le cas où elle reprendrait l'usage de ce terrain.
Adopté.

Porcherie
LRobitaille

CONSIDERANT que M. Lionel Robitaille possède et opère une porcherie dans le 5e Rang St Charles soit sur le lot 327 du cadastre de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que l'entreposage du purin se fait dans une fosse de retention qui n'est pas étanche et laisse échapper et déborder des liquides solides qui se répandent dans un cours d'eau situé à proximité,

CONSIDERANT QUE depuis le printemps 1983, la direction générale de la Mauricie-Bois Francs au Ministère de l'Environnement du Québec et l'inspecteur municipal ont fait de nombreuses visites et inspections et ont constaté que la fosse est fissurée à de nombreux endroits et risque même de s'effondrer,

CONSIDERANT que de nombreuses procédures ont été intentées contre M. Lionel Robitaille afin de régulariser cette situation mais qu'aucun résultat concret n'a encore été obtenu,

CONSIDERANT que malgré les nombreux avertissements et avis de cesser les opérations la firme Bérard Ltée continue de fournir à Monsieur Robitaille des porcs pour engraissement,

CONSIDERANT en plus de ne pas être étanche, la fosse n'est pas suffisamment grande pour récupérer tout le purin produit et que M. Robitaille a fait procéder au creusage de deux tranchées pour accumuler du purin ce qui pollue la nappe phréatique,

CONSIDERANT que cette situation menace la santé et le bien être des riverains de la rivière St Charles,

300/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu: De demander au Ministre de l'Environnement du Québec de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour régler définitivement ce dossier.
De demander à la Firme Marcel Bérard Ltée de Yamachiche de bien vouloir cesser immédiatement de fournir des porcs pour engraissement à M. Lionel Robitaille.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

L'ordre du jour étant épuisé,

301/83

Il est proposé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée


Maire


Secrétaire-trésorier



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

CONSIDERANT l'absence de M. le Maire Denoncourt,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu de nommer Monsieur Gérard Harnois maire suppléant pour le prochain terme. Adopté.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre reçue le 7 octobre 1983 de M. Henri-Paul Martin lequel donne sa démission à titre de conseiller municipal.

302/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu d'accepter la démission de M. Henri-Paul Martin comme conseiller municipal. Adopté.

Le secrétaire-trésorier soumet que suite à cette démission, une mise en nomination se tiendra le 6 novembre 1983 et que l'élection si nécessaire se tiendra le 20 novembre 1983.

Assemblée régulière des membres du Conseil de la sus-dite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 11 octobre 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Jacqueline Moreau, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence du maire-suppléant M. Gérard Harnois formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière le Maire suppléant demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 26 septembre dernier et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

303/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 26 septembre 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS: Aucune

Le Maire Suppléant donne lecture de l'ordre du jour

304/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire Suppléant. Adopté.

RAPPORT DE COMITES:

Le secrétaire-trésorier soumet les différents rapports mensuels soit: permis de construction, bibliothèque municipale et incendie.

Madame Denise Charest soumet un plan préliminaire d'aménagement du terrain du parc municipal et de la rampe de mise à l'eau en bordure du fleuve St-Laurent.

Madame Charest souligne aussi le cas de Monsieur Millette de la rue Janvelly qui aurait demandé un permis pour un agrandissement alors qu'il a fait un deuxième logement.



No. de résolution
ou annotation

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable de la rue Des Erables demande que la Municipalité revise sa position de ne pas rétrocéder l'assiette d'une rue projetée à l'arrière de la rue Des Erables car cette situation l'empêche d'agrandir sa maison pour éventuellement la revendre.

Les membres du conseil réétudieront cette possibilité.

CORRESPONDANCE

Env. Qué.
acc. Rec.
Résol.
L. Robitaille

En date du 5 octobre, le Ministre de l'Environnement du Québec accuse réception de la résolution 300/83 relativement au dossier Lionel Robitaille. Copie est transmise aux autorités pour commentaires.

Env. Qué.
T. Rivi.
Acc. Rec.

M. Rosaire Blier de la Direction Régionale Mauricie-Bois Francs au Ministère de l'Environnement du Québec accuse réception de la résolution concernant le dossier Lionel Robitaille. M. Blier souligne que des procédures sont déjà intentées contre M. Robitaille afin de remédier à cet état de chose qui porte atteinte à la qualité de l'environnement.

Aff. Munic.
Acc. Rec.
Loi 38

M. Jacques Léonard, Ministre des Affaires Municipales du Québec accuse réception de la résolution concernant le projet de loi 38 sur la participation au financement des municipalités. M. Léonard souligne que le Gouvernement du Québec tente présentement d'en arriver à une solution globale avec les autorités fédérales.

Dépot Mé-
moire
Choix Rég.

M. Guy Julien, Délégué Régional de l'O.P.D.Q., souligne que la date finale de réception des mémoires à présenter sur les documents "Le Choix des Régions" a été reportée au 15 novembre 1983, afin d'assurer une participation importante à la démarche de consultation sur la politique de déconcentration et de décentralisation amorcées par la publication du document du Ministre François Gendron.

Orchestre
Symphonique
Subvention

M. René Rivard, Directeur Général et Promoteur de l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières souligne que son organisme doit restreindre le nombre de ses représentations en raison des coûts de préparation et de présentation des concerts. Il souligne que la Ville de Trois-Rivières a fourni une somme de 7,500\$ l'an passé et que cette année il prévoit recevoir un montant de 15,000\$. Il souhaiterait une participation de 100\$ de la part de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Club Opti-
miste
photocopie

M. Jacques Milot, secrétaire du Club Optimiste de Pointe-du-Lac, remercie sincèrement la Municipalité pour le service d'imprimerie du journal Opti-Lac au cours de l'année 83. Le Conseil d'administration demande s'il est encore possible de continuer ce service pour le bien être de ses membres pour l'année qui vient.

306/83

IL est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu que la Municipalité continue de donner le service d'imprimerie du journal Opti-Lac au Club Optimiste de Pointe-du-Lac Inc. pour l'année 1983-84.
Adopté.

Blanche
Garceau
Zon. Agric.

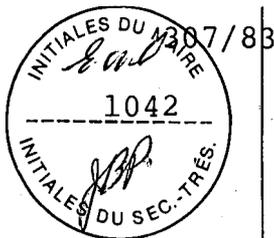
Madame Blanche Garceau souligne que le 28 avril 80, la Municipalité de Pointe-du-Lac s'est objectée au dézouage de son terrain situé sur les lots: P-137, P-138 et P-139.

Elle demande s'il y aurait possibilité de reviser cette décision. Dans l'affirmative, Madame Garceau verra à remplir les formulaires nécessaires.

Les membres du Conseil ne voient pas d'objection à appuyer cette demande.

A.Q.T.E
Visite Stat.
épuration
C.U.M

L'A.Q.T.E. organise une visite à l'usine d'épuration de la C.U.M., mardi le 25 octobre prochain. Le transport se fera par autobus. Le coût de participation est de \$10.00



Rapport
No. de Résolution
ou Agendas
Environn.

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu d'autoriser Messieurs Jean-Baptiste Pothier et Gaétan Roberge à assister à cette visite de l'usine d'épuration de la C.U.M., de défrayer les coûts de participation et autres frais inhérents sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

M. Yvan Blouin de la Direction Régionale Mauricie-Bois-Francs au Ministère de l'Environnement du Québec soumet un rapport d'une inspection du système d'alimentation en eau potable et d'une vérification de la qualité de l'eau de consommation. M. Blouin désire connaître les intentions de la Municipalité concernant les demandes contenues dans ce rapport.

Les résultats des analyses démontrent une bonne qualité d'eau bactériologique et physico-chimique. Cependant, il faut remarquer la teneur élevée en manganèse et en nitrites et nitrates. Le manganèse se retrouve sur les puits provenant du rang St-Charles tout comme les nitrites et nitrates. La concentration de ces derniers composés se situent en-dessous de la norme recommandée, cependant, ils sont probablement un indicateur de l'influence de l'activité agricole adjacent aux puits. Cet aspect devra être étudié plus attentivement dans l'optique d'une révision de la zone de protection. Comme par le passé, l'eau semble posséder un caractère corrosif et à l'instar de plusieurs municipalités avoisinantes, Pointe-du-Lac pourrait songer à entreprendre une étude de traitabilité de l'eau en vue de corriger la situation.

Devant la possibilité d'une pénurie d'eau dans le secteur Ste-Marguerite, la municipalité a entrepris les démarches nécessaires pour mettre en oeuvre un nouveau puits. Dans les conclusions du rapport de l'hydrogéologue, il ressort qu'il est important de surveiller les variations de la nappe phréatique dans ce secteur afin de ne pas risquer une surexploitation du milieu, surtout avec les projets futurs de la municipalité. En conclusion je recommande:

- De suggérer à la municipalité d'entreprendre une étude de traitabilité de l'eau par le biais d'une firme spécialisée.
- De mettre en place un programme de surveillance de la nappe phréatique.

Les membres du Conseil prendront ces demandes en considération lors de l'élaboration du budget 84.

Sel à Chem.

CONSIDERANT que la Municipalité a demandé des prix pour la fourniture de sel à chemin pour l'hiver 1983-84,

CONSIDERANT QUE les Compagnies Windsor et Produits Chimiques Domtar ont soumis un même prix soit \$32.482 la tonne métrique,

CONSIDERANT que la Compagnie Produits Chimiques Domtar est une compagnie québécoise,

308/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu d'accepter le prix soumis par la firme Groupe des Produits Chimiques Domtar pour la fourniture de sel à chemin soit un prix de \$32.482 la tonne métrique.
Adopté.

Programme
National
Soutien
Loisirs

CONSIDERANT l'existence du programme National de Soutien aux Activités de Loisir municipal,

CONSIDERANT que par ce programme la municipalité est maître d'oeuvre en matière de loisir sur son territoire,

309/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'inscrive au Programme National de Soutien aux Activités de Loisir municipal pour l'année 1983-84. Que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'engage à remplir les formalités exigées en vertu de ce programme
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

310/83

CONSIDERANT que la Municipalité désire créer un service municipal de loisir,

CONSIDERANT que la Municipalité désire créer un poste de directeur de loisir,

CONSIDERANT que le Conseil des Loisirs de la Mauricie désire apporter sa collaboration dans ces démarches,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu:

- de créer un service municipal de loisir,
- de former un comité pour l'engagement d'un directeur de loisir, et ayant pour mandat d'établir les définitions de tâche, de procéder à l'ouverture de ce poste et d'en faire la publicité requise à l'échelle provinciale: de recevoir et étudier les candidatures reçues pour faire une recommandation au Conseil Municipal.
- De nommer Messieurs Denis Ferron, Gérard Harnois, Michel Veillette sur ce comité et M. Jean-Pierre Benoit comme substitut.

M. Jean Trudel représentant le Conseil des Loisirs pour la Mauricie et Martial Beaudry agiront à titre de personnes ressource sur ce comité.
Adopté.

Annulation
rue Beaulieu

CONSIDERANT que la Municipalité projette l'ouverture d'un boulevard près de l'école Beau-Soleil,

CONSIDERANT que Monsieur Beaulieu, dans son projet initial avait cadastré une rue sur le lot 253,

CONSIDERANT que cette rue doit être annulée,

311/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu:

- de mandater M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre à annuler la rue étant une partie du lot 253-1 et 253-2,
 - d'autoriser le notaire Gilles Guy Garceau à obtenir une main levée sous l'hypothèque détenue par la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac en faveur du lot P-253-1.
- Adopté.

Equipement
informatique

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières offre à la Municipalité la possibilité de se raccorder à ses équipements informatiques,

CONSIDERANT que pour ce faire, la Municipalité doit procéder à l'acquisition d'équipement informatique,

CONSIDERANT que des firmes ont soumis les prix ci-après:

Firme IBM pour un prix total de \$16,590.
Firme Jolidata, \$16,066.48 et
Firme PSW \$13,400.

312/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac accepte les prix soumis par la firme PSW au montant de \$13,400. pour l'acquisition d'un écran modèle 5251, d'un écran modèle 5291 et d'une imprimante modèle 5256 tels que soumis dans la proposition du 11 octobre 1983 par M. Richard Warren, représentant. Que ce montant soit acquitté à même d'un montant de \$8,000. déjà prévu au budget de l'année 1983 et que le solde de 5,400\$ soit acquitté à même les surplus accumulés de l'année en cours.
Adopté.

Servitude
Secteur
Dugré

CONSIDERANT qu'il existe des problèmes d'égouttement dans le secteur Dugré,

CONSIDERANT que pour régler ces problèmes, la Municipalité doit conduire une canalisation souterraine au



No. de résolution
ou annotation

travers de terrains de particuliers,

CONSIDERANT que les propriétaires concernés sont consentants à accorder une servitude à la municipalité,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu que la municipalité obtienne de Monsieur Gilbert Charette sur une partie du lot 68 et de Monsieur Guy Vézina sur le lot 69-8 une servitude pour installer une conduite de drainage, de verser à M. Gilbert Charette et à M. Guy Vézina un montant de \$100. pour chacun pour la préparation du site avant l'exécution des travaux et pour replacer la terre sur les jardins après ces travaux.

D'autoriser le Notaire Gilles Guy Garceau à préparer ces servitudes, d'autoriser M. le Maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac les servitudes ainsi préparées.

Adopté.

Infractions
Règl. Chiens
& Arrosage

CONSIDERANT que la Municipalité a émis des billets d'infractions pour les contrevenants à son règlement de chiens et/ou à son règlement d'arrosage,

CONSIDERANT que certains propriétaires refusent et/ou négligent d'acquitter les amendes encourues,

314/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de mandater Me Robert Legris à prendre les procédures nécessaires pour recouvrir des propriétaires contrevenants ci-après les amendes chargées soit:

M. Jean-Claude Duval, 730 Ste Marguerite,	\$20.00
M. Jean-Guy Lajoie, 2826 St Charles,	\$20.00
M. René Croteau, 871 Baie-Jolie,	\$20.00
M. Normand Couture, 450 Ave Dugré,	\$25.00

Adopté.

Chèque
Annulé

CONSIDERANT que la Municipalité a émis en 1982 et 1983 des chèques à certains contribuables ou autres,

CONSIDERANT que certaines personnes n'ont pas échangé les chèques,

CONSIDERANT que ces chèques apparaissent au livre comme effets en circulation,

CONSIDERANT que ces chèques datent de plus de 6 mois, donc ne sont pas échangeables aux institutions financières,

315/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'annuler les chèques ci-après soit:

chèque 882-82 Wilfrid Girard	\$2.44
chèque 908-82 Joseph Dionne	\$9.73
chèque 909-82 Raymond Dagenais	\$11.88
912-82 Michel Brodeur	\$18.62
917-82 Thomas Gauthier	\$ 2.36
141-83 Pierre Désaulniers	\$109.01
147-83 Suzanne Berthiaume	\$ 2.21

Le secrétaire-trésorier devra tenter de rejoindre ces personnes par téléphone pour les aviser.
Adopté.

Panneaux
publicit.

CONSIDERANT que le Club de Balle Les Seigneurs de Pointe-du-Lac Inc. a obtenu l'autorisation d'installer des panneaux publicitaires sur la clôture du terrain de balle,

CONSIDERANT que cette autorisation comportait aussi l'obligation d'enlever ces panneaux dès la saison de baseball terminée,

CONSIDERANT que la saison est terminée depuis un certain temps et que les panneaux sont toujours en place,



No. de résolution
ou annotation

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'aviser le Club de Baseball Les Seigneurs de Pointe-du-Lac Inc. de voir à l'enlèvement immédiat des panneaux publicitaires sur la clôture du terrain de balle de la municipalité.
Adopté.

COMPTES AU FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 11e jour d'octobre 1983.

Jean Bte Pothier

845	Serge Hamel Inc.	Cadastre terrain	750.00
846	Fernand Massicotte	Voyages 12-17 sept.	70.00
847	Louise Savard	12-17 sept.	177.76
848	Louise Savard	19-30 sept.	355.78
849	René Dontigny	12-17 sept.	177.76
850	René Dontigny	19-30 sept.	355.78
851	Fernand Massicotte	Voyages 19-24 sept.	70.00
852	Fernand Massicotte	Voyages 26-1 oct.	70.00
853	Guy Janvier & C. Pop.	loisirs	380.00
854	André Biron	puits	140.00
855	Sani Paré	Vidanges	4,785.99
856	Gaëtan Roberge	Voyalges	229.17
857	Ministère Revenu	Impot sept.	2,567.25
858	Receveur du Canada	Impot sept.	2,035.62
859	La Survivance Ass.	sept.	320.09
860	Comité Retraite empl.	sept.	646.68
861	Robert Gauthier	3-8 oct.	170.77
862	Robert Gauthier	10-15 oct.	170.77
863	Robert Gauthier	17-22 oct.	170.77
864	Robert Gauthier	24-29 oct.	170.77
865	Réjean Houle	3-8 oct.	170.77
866	Réjean Houle	10-15 oct.	170.77
867	Réjean Houle	17-22 oct.	170.77
868	Réjean Houle	24-29 oct.	170.77
869	Jean-Martin Guy	3-8 oct.	170.77
870	Jean-Martin Guy	10-15 oct.	170.77
871	Jean-Martin Guy	17-22 oct.	170.77
872	Jean-Martin Guy	24-29 oct.	170.77
873	Fernand Massicotte	3-8 oct.	205.45
874	Fernand Massicotte	10-15 oct.	205.45
875	Fernand Massicotte	17-22 oct.	205.45
876	Fernand Massicotte	24-29 oct.	205.45
877	Serge Drainville	3-8 oct.	170.77
878	Serge Drainville	10-15 oct.	170.77
879	Serge Drainville	17-22 oct.	170.77
880	Serge Drainville	24-29 oct.	170.77
881	Louise Savard	3-15 oct.	355.78
882	Louise Savard	17-29 oct.	355.78
883	René Dontigny	3-15 oct.	355.78
884	René Dontigny	17-29 oct.	355.78
885	Fernand Massicotte	3-8 oct. voyages	70.00
886	Fernand Massicotte	10-15 oct. "	70.00
887	Fernand Massicotte	17-22 oct. "	70.00
888	Fernand Massicotte	24-29 oct. "	70.00
889	Petite Caisse Projet	13-1716	50.00
890	Martial Beaudry	3-15 oct.	652.51
891	Martial Beaudry	17-29 oct.	652.51
892	Suz. Denoncourt	3-15 oct.	427.04
893	Suz. Denoncourt	17-29 oct.	427.04
894	Hélène Leclerc	3-15 oct.	386.09
895	Hélène Leclerc	17-29 oct.	386.09
896	Jean-Bte Pothier	3-15 oct.	689.91
897	Jean-Bte Pothier	17-29 oct.	689.91
898	Gaëtan Roberge	3-15 oct.	591.98
899	Gaëtan Roberge	17-29 oct.	591.98



No. de résolution
ou annotation

900	Marcel Crête	3-15 oct.	562.95
901	Marcel Crête	17-29 oct.	562.95
902	Michel Thiffeault	3-15 oct.	595.33
903	Michel Thiffeault	17-29 oct.	595.33
904	Banque Nationale	Frais banque	10.00
905	Georges-H. Denoncourt	congrès	105.68
906	Les PublicationsQué.	Projet loi	50.00
907	Hydro Québec		2,946.00
908	Guy Janvier	Terrain loisir	42.00
909	Yvon Caron	scies projet	15.50
910	Hotel Reine Elisabeht	congrès maire	567.05
911	Mme J. Guy Rouette	Brigadier	100.00
912	Mme J. Guy Rouette	3-15 oct.	100.00
913	Doris Lebeau	3-15 oct.	100.00
914	Doris Lebeau	17-29 oct.	100.00
915	Bell Canada		437.28
916	Imprimerie Auger	papeterie	122.90
917	I.B.M.	papeterie	53.76
918	Alpha Vico Canada	divers	401.43
919	Papeterie Mauricienne	divers	166.20
920	J.B. Lanouette Inc.	Assur.	9,747.00
921	G.G. Garceau	Lac des Pins	235.00
922	Burotec Inc.	Photos	239.80
923	Restaurant Grec	réception	22.08
924	Réal Trahan	divers	23.01
925	Boivin Gauvin Inc.	incendie	67.95
926	C.F.S. Ltée	"	20.71
927	Garage Pépin Fils		98.00
928	Jardin Baie-Jolie Inc.	voirie	269.33
929	Thomas Bellemare Fils	voirie	1,294.00
930	A.Guy Messier	voirie	1,799.24
931	Baron Tousignant Ltée		825.00
932	Garage Denis Trudel	tracteur	138.05
933	Doyon Machinerie Enr.	tracteur	41.35
934	Cooke Enr.	St-Yves	51.68
935	H. St Pierre Enr.		138.24
936	Garage R. Lamothe		46.52
937	Distribution Robert Enr.	divers	136.52
938	Quincaillerie Guilbert		753.35
939	Herman Bouchard	projet	142.00
940	Quévis Inc.	projet	71.21
941	C.Q.S. Inc.	projet	85.43
942	Louis Dugré	aqueduc	442.00
943	Raymond Benoit	pompier	50.00
944	Marcel Crête	"	35.00
945	Sylvio Dufresne	"	50.00
946	André Dugré	"	25.00
947	Normand Hélie	"	25.00
948	J. Yves Pépin	"	50.00
949	Michel Thiffeault	"	60.00
950	Réal Trahan	"	25.00
951	André Roque	"	25.00
952	Martial Beaudry	congrès voyages	108.66
953	Marcel Bergeron	divers	29.62
954	Hydro Québec	rues	2,302.58
955	M.S.A. Can.	incendie	121.05
956	Sergaz Inc.	essence	278.12
957	Centraide Mauricie	don	50.00
958	Maurice Jacob	serv. pross.	150.00

317/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

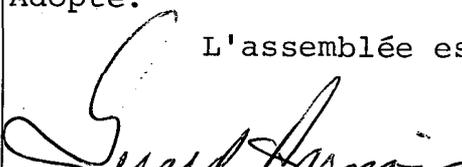
PERIODE DE QUESTIONS

M. Charbonneau souligne que des branches poussent rapidement sur le terrain de la fosse septique du secteur Place Dubois.

318/83

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée


Maire suppléant


Secrétaire-trésorier



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 24 octobre 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Jacqueline Moreau, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron, Gérard Harnois sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 11 octobre dernier et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

319/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter le procès verbal de l'assemblée tenue le 26 septembre 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adopté.

CONSIDERANT que la résolution 310/83 a fait l'objet de discussion quant à sa formulation,

320/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu d'annuler la résolution 310/83, adoptée à la séance du 11 octobre 1983. Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité désire créer un poste de directeur de loisir,

Que la Municipalité requiert les services du conseil des loisirs de la Mauricie afin d'apporter sa collaboration dans ces démarches,

321/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu:

De former un comité de sélection pour l'engagement d'un directeur de loisirs et ayant pour mandat d'établir les définitions de tâche, de procéder à l'ouverture de ce poste et d'en faire la publicité requise à l'échelle provinciale, de recevoir et étudier les candidatures reçues et d'en faire une pré-sélection qui sera soumise au conseil.

De nommer Messieurs Denis Ferron et Gérard Harnois sur ce comité avec M. Jean-Pierre Benoit comme substitut.

M. Jean Trudel représentant le conseil des Loisirs de la Mauricie et M. Martial Beaudry agiront à titre de personnes ressource sur ce comité. Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour

322/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire. Adopté.

RAPPORT DE COMITES

Madame Charest soumet un rapport sur le COLASP. Elle souligne que 42 mémoires ont été présentés et qu'un montant de \$400,000. sera consacré à l'aménagement du Lac St-Pierre.



No. de résolution
ou annotation

Madame Charest soumet un rapport de la rencontre avec M. Grandmont concernant l'aménagement de la marigot.

Madame Charest souligne de plus que l'Age d'Or de Pointe-du-Lac accepte de parrainer un projet Canada au travail pour l'aménagement du parc municipal.

M. le Maire Georges-H. Denoncourt soumet un rapport concernant l'entente entre la M.R.C. de Francheville et la Ville de Trois-Rivières pour l'évaluation. Il souligne de plus que toutes les municipalités d'une même M.R.C. doit avoir le même évaluateur.

PERIODE DE QUESTIONS

M. Normand Hélie souligne qu'il est important de nommer des membres des loisirs sur le comité de sélection pour le directeur des loisirs et ce dans le but de mieux évaluer les candidatures qui nous viendront de Pointe-du-Lac.

M. Marcel Bellerive de Baie-Jolie demande des informations sur les travaux qui seront effectués dans le cours d'eau Denoncourt-Dupont.

M. Eugène Riopel suggère d'engager une personne de Pointe-du-Lac comme directeur de loisirs. Il demande aussi des informations sur l'évaluation municipale

CORRESPONDANCE

CroixRouge

La Société Canadienne de la Croix Rouge invite à participer au 4e congrès régional qui se tiendra le 29 octobre à St Stanislas.

PermisAlc.

La Régie des Permis d'Alcool du Québec fait parvenir une demande de permis formulée par les Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac.

Acc.Rec.
Rés.300

Le Premier Ministre René Lévesque accuse réception de la résolution 300/82 concernant la qualité de l'eau de la rivière St-Charles. Une attention particulière sera portée aux revendications.

CRD04

En date du 21 octobre, CRD04 fait parvenir l'horaire détaillé de la soirée tenue le 10 novembre à l'Hotel Le Baron.

Subv.
compensat.

En date du 10 octobre, le Ministère des Affaires Municipales fait parvenir un chèque au montant de 4,784\$ représentant le solde de la compensation des taxes sur immeubles des réseaux de gaz et électricité pour l'exercice financier 1982.

Fondation
CHSM Inc.

En date du 14 octobre, M. Charles D'Amour, président du conseil d'administration de la Fondation du C.H.S.M. Inc. invite la municipalité à contribuer au financement. Un "per capita" de 0,50 par citoyen est suggéré.

Journée
Inf.Loisir

Le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche Direction Générale des Trois-Rivières invite à une journée d'informations sur le loisir scientifique le 12 novembre.

Ententes
InterLois.

La Direction des programmes municipaux du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche fait parvenir un Guide sur les ententes intermunicipales appliquées au domaine du loisir.

CONSIDERANT que la Municipalité a l'habitude de payer le diner aux personnes travaillant lors des élections municipales,

323/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de défrayer les coûts de ce diner.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 326-P, dossier 24860 de ses minutes, propriété de M. Wilfrid Girard,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 326-P du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe -du-Lac, soit la subdivision 326-2,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressource du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 24 décembre 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné, n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 295-P et 296-P, dossier 33385 de ses minutes, propriété de M. Marcel Pelletier,

325/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots 295-P et 296-P du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, soit les lots 295-1 et 296-2

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 24 décembre 1983, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné, n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Les organisateurs du Noël du Pauvre de Pointe-du-Lac demandent à la Municipalité l'utilisation de la salle de l'Hotel de Ville le vendredi 9 décembre prochain.

Les membres du conseil acceptent cette demande.

Les membres du conseil ont été informés que la Municipalité devra signer un bail avec le gouvernement en ce qui concerne l'utilisation de la rive du Fleuve St-Laurent pour la rampe de mise à l'eau. Ce bail est de \$25.00 par année et renouvelable à tous les ans.

CONSIDERANT la démission du conseiller Henri-Paul Martin,

CONSIDERANT que M. Martin faisait partie de certains comités, soient: le comité sur la sécurité publique, le comité d'urbanisme et le comité du personnel.

326/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de nommer:

- M. Georges-H. Denoncourt sur le comité de sécurité publique avec M. Gérard Harnois comme substitut;
- Madame Jacqueline Moreau sur le comité d'urbanisme;
- M. Gérard Harnois sur le comité de personnel.

Adopté.

327/83

CONSIDERANT la mise sur pied d'un comité de sélection pour l'engagement d'un directeur des loisirs,



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT l'importance que des membres du comité des loisirs soient nommer sur ce comité puisque le futur directeur devra travailler en étroite collaboration avec l'organisation actuelle des loisirs,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu de mandater les Loisirs à nommer deux (2) membres de leur organisation sur le comité de sélection.
Adopté.

Les conseillères Denise Charest et Jacqueline Moreau sont contre cette dernière résolution.

Madame Denise Charest fait lecture des lettres concernant la fosse septique de M. Lionel Robitaille. La Municipalité décide de ne pas intervenir plus à fond dans ce dossier, puisque les règlements municipaux ne permettent pas de refuser le permis de rénovation demandé par M. Robitaille.

PERIODE DE QUESTIONS

M. Claude Parent demande des informations sur la tâche du futur directeur des loisirs.

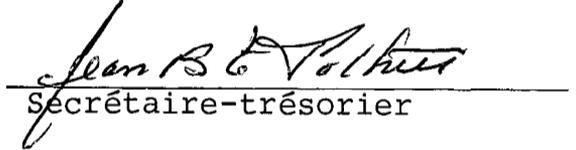
M. Gilles Girard demande au conseil de payer les frais occasionnés par le déplacement de sa maison.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Mise en
Nomination
1983

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée de Mise en nomination pour le poste de conseiller au siège No. 3 de la Municipalité de Pointe-du-Lac tenue le 6 novembre 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac de midi à 14:00 heures sous la présidence de M. Jean-Baptiste Pothier, président d'élection et Martial Beaudry agissant à titre de secrétaire d'élection.

L'assemblée débute à midi après une courte prière. Le président déclare l'assemblée ouverte.

Durant les deux heures qui ont suivi un seul candidat a été mis en nomination soit M. Gaston Levasseur, enseignant, domicilié à la Pointe-du-Lac. Le président admet son bulletin de présentation.

A 14.heures le président déclare la période de mise en nomination terminée.

Considérant qu'un seul candidat a été présenté, le président déclare M. Gaston Levasseur élu par acclamation.

L'assemblée est levée.


Président d'élection


Secrétaire d'élection



No. de résolution
ou annotation

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, Gaston Levasseur de Pointe-du-Lac ayant été élu conseiller au siège No. 3 de la Municipalité de Pointe-du-Lac lors de la mise en nomination tenue le 6 novembre 1983, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac ce 7ième jour de novembre 1983.

Gaston Levasseur
Conseiller

Jean-Bte Pothier
Secrétaire-trésorier

Réunion
spéciale
7/11/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale des membres du conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 7 novembre 1983 à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le Maire récite la prière.

M. Gaston Levasseur nouvellement élu lors de la mise en nomination tenue le 6 novembre 1983 renonce à l'avis de convocation.

Signé à la Pointe-du-Lac ce 7 novembre 1983

Gaston Levasseur

La présente assemblée spéciale a été dûment convoquée par M. le Maire Georges-H. Denoncourt en date du 3 novembre 1983. Les membres du conseil étant tous présents, tous les sujets peuvent être discutés.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour:

- Acceptation du procès verbal de la séance du 24 octobre 83
- Rencontre avec M. Jean Trudel Vs Directeur des Loisirs
- Réparation, achat de pompe et nettoyage puits Ste Marguerite
- Protocole d'entente Boulevard Commission Scolaire Chavigny
- Plan de rue, lot 253-1 Michel Beaulieu
- Lotissement Clément Levasseur, lot 296-2 et 295-1
- Lotissement Michel Beaulieu, lots 253-4 et 253-5
- Période de questions

329/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.

Adopté

M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée du 24 octobre 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

330/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'accepter le procès verbal de l'assemblée du 24 octobre 1983 tel que rédigé. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.

Adopté.



PUITS
Ste Marg.

No. de résolution
ou annotation

Juste avant la présente assemblée, le Conseil municipal a rencontré M. Jean Trudel du Conseil des Loisirs de la Mauricie. Celui-ci a présenté un projet de description de la fonction du futur directeur de loisir tel que préparé par le comité à cette fin.

CONSIDERANT que la pompe du puits #2 Ste Marguerite est défectueuse,

CONSIDERANT que la Firme R.J. Lévesque et Fils Ltée a fait une vérification des pièces de cette pompe et qu'en date du 2 novembre 1983 M. Maxime Lévesque souligne que cette pompe n'est pas réparable et conseille fortement de la remplacer par une pompe neuve,

CONSIDERANT que la Firme R.J. Lévesque et Fils Ltée a soumis un prix pour la fourniture d'une pompe neuve,

CONSIDERANT qu'il y aurait lieu de profiter de l'occasion pour procéder au nettoyage de ce puits,

331/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu que la municipalité achète de la Firme R.J. Lévesque et Fils Ltée une pompe de marque Goulds pour le prix de \$3,698.38. Et autorise la même firme pour procéder au nettoyage du puits #2 Ste Marguerite pour le prix de \$2,700.00. Les montants nécessaires à payer ces achats et travaux seront puisés à même le budget de l'année 1983 et le solde à même les surplus accumulés des années antérieures.
Adopté.

Entente
Boul.
Comm.Scol.

CONSIDERANT que la Municipalité désire se porter acquéreur d'une partie de terrain appartenant à la Commission Scolaire Chavigny sur le lot 254-1,

CONSIDERANT que la Municipalité doit conclure une entente à cette fin avec la Commission Scolaire,

CONSIDERANT que le Secrétaire-trésorier soumet un projet d'entente,

332/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter le projet d'entente préparé en date du 7 novembre 1983 relativement à l'acquisition d'une partie du lot 254-1 propriété de la Commission Scolaire Chavigny. D'autoriser M. le Maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité ledit projet d'entente.
Adopté.

Annulation
Rue253-1
253-2

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet une demandé d'annulation d'une partie du lot 253-1 rue et du lot 253-2 rue, dossier 33468 propriété de Messieurs Clément Déziel et Michel Beaulieu,

333/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'accepter tel que présenté le plan d'annulation d'une partie du lot 253-1 et lot 253-2. D'enlever sur ces lots le caractère de rue.

Que copie de plan et livre de renvoi soient adressés au Ministère d'Energie et Ressources du Québec afin que la Municipalité obtienne une copie approuvée par ce Ministère. Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 7 janvier 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Lotiss.
CLEvas-
seur
Lots 295
296

CONSIDERANT que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 295 et 296, dossier 33385, propriété de Madame Cécile Roy Levasseur et Monsieur Clément Levasseur,



No. de résolution
ou annotation

24/83
EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots 295 et 296 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 295-1 et 296-2.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 7 janvier 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

Adopté.

MBeaulieu
253-4
253-5

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 253, dossier 33111, propriété de M. Michel Beaulieu,

335/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 253 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 253-4 et 253-5.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 7 janvier 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

L'ordre du jour étant épuisé,

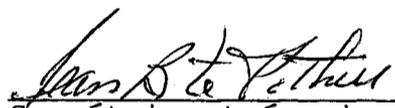
336/83

Il est proposé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance Rég. CANADA
14/11/83

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 14 novembre 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Denise Charest, Jean-Pierre Benoit et Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry, l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 7 novembre 1983 et dont copie fut distribuée à chacun plusieurs jours



No. de résolution
ou annotation

338/83

avant la présente.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 7 novembre 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORTS DE COMITES:

Le Secrétaire-trésorier soumet les rapports mensuels suivants: incendies, bibliothèque municipale et permis de construction.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

Les familles Crête et Gignac remercient les membres du Conseil de leur témoignage de sympathie lors du décès de M. Jean-Paul Crête.

Les élèves de l'école Beau-Soleil remercient les membres du conseil d'avoir procédé à l'asphaltage de la rue donnant accès à leur école.

L'A.Q.T.E invite la municipalité à sa 11e conférence régionale annuelle qui se tiendra jeudi, le 24 novembre 1983 à l'Hotellerie Le Baron de Trois-Rivières. Le coût de participation à cette journée est de \$35.00 dîner inclus pour les membres.

339/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu d'autoriser les personnes disponibles à assister à cette conférence régionale et à en défrayer les coûts.
Adopté.

Campagne
Economie
Eau

L'Association Québécoise des Techniques de l'Eau (AQTE) a mis sur pied une campagne provinciale d'économie de l'eau potable à l'intention des municipalités. L'Association invite donc la municipalité à s'inscrire à la campagne 1984 au coût de \$300.00. Ces frais ont pour but de défrayer les dépliants de sensibilisation distribués aux usagers ainsi que toute la campagne d'informations qui se tiendra au courant du mois de mai et aidera à chacune des sections régionales de l'AQTE à lancer sa campagne en région.

340/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé M. Gérard Harnois et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac participe à la campagne 1984 de son économie de l'eau potable organisée par l'AQTE. Que M. Gaëtan Roberge soit nommé le représentant de la municipalité auprès de cet organisme.
Adopté.

Entente
Escouade
Canine
Provinc.

En date du 25 octobre 1983, l'Escouade Canine Provinciale souligne que le mandat liant la municipalité et cette entreprise se termine le 31 décembre 1983. L'Escouade Canine se dit prête à continuer à servir la municipalité aux mêmes conditions que l'entente de l'année 1983. Les membres du conseil désirent étudier ce dossier avant de se prononcer.

Ponceau
Rg Acadie

En date du 27 octobre 1983, M. Benoit Bouchard, ingénieur au Ministère des Transports, souligne que la réparation d'un parapet de ponceau du Rang Acadie a été effectuée telle que demandée en date du 11 octobre dernier.



No. de résolution
ou annotation
Lac des Pins
déplacement
ligne Elec

M. Gilles Noel, ingénieur au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et l'Alimentation, informe que les travaux d'amélioration du cours ^{neuf} Denoncourt-Dupont ont débuté le 7 novembre 1983. Ces travaux sont exécutés par l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée selon les réglementations établies.

En date du 8 novembre 1983, M. Léon Thibodeau, responsable de projets à l'Hydro Québec soumet un estimé pour le déplacement de lignes électriques au Lac des Pins, soit: concernant les travaux à être effectués par Hydro-Québec sur la 1ère Avenue au Lac des Pins pour déplacer un des poteaux et transférer les attaches sur un poteau déplacé par Bell Canada, le coût estimé de ces travaux est d'environ \$740.00.

Concernant les travaux à être effectués par L'Hydro Québec sur la 2e Avenue, pour transférer les attaches sur trois poteaux déplacés par Bell Canada, le coût estimé de ces travaux est d'environ \$1,420.00. Un plan montrant les travaux à être fait est joint à la lettre.

341/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu d'accepter les prix soumis par Hydro Québec pour accomplir le déplacement de lignes électriques au Lac des Pins sur la 1ère Avenue et de verser 75% du montant estimé pour les travaux à Hydro Québec.
Adopté.

Bornage
Labrecque

En date du 3 novembre 1983, M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, conformément aux dispositions de l'article 419 du code de procédures civiles, convoque la municipalité de se présenter à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac relativement au bornage concernant la partie des lots 1-21, 1-22, 1-23, 203, 204, 205 206 du cadastre de Pointe-du-Lac ainsi que des lots 85 et 85-1 du cadastre de Trois-Rivières, le 22 novembre à 9:30 de l'avant-midi.

342/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé M. Denis Ferron et unanimement résolu d'autoriser Martial Beaudry à représenter la municipalité dans ce dossier.
Adopté.

Réunion
Informat.
Commiss.
Police

En date du 7 novembre 1983, la Commission de Police du Québec invite la municipalité à assister à une rencontre régionale qui se tiendra mardi le 29 novembre 1983 à l'Hotellerie Le Baron de Trois-Rivières. Les membres du conseil ne désirent pas assister à cette rencontre.

Vérifica-
teur
comptable

CONSIDERANT QU'à la fin de chaque année la municipalité doit faire dresser les états financiers pour les présenter au Ministère des Affaires Municipales,

CONSIDERANT que la municipalité doit faire préparer ces documents par une firme comptable,

343/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu de retenir les services de la firme DeCotret, St-Arnaud et Associés pour dresser les états financiers de la Municipalité et les présenter au Ministère des Affaires Municipales.
Adopté.

Discours
du Maire

M. le Maire Georges-H. Denoncourt fait un rapport sur les états financier 1982 tel que préparé par les vérificateurs-comptables. Il donne aussi un compte rendu sur la situation financière de la municipalité pour l'année en cours et mentionne quelques orientations générales du prochain budget soit 1984.

Rapport
Améliorat.
Chemins

CONSIDERANT qu'en date du 7 juin dernier, le ministre des transports du Québec M. Michel Clair confirmait une subvention de \$20,000. pour l'amélioration de chemins municipaux,



No. de résolution
ou annotation

Place
Dubois
Nettoyage
FosseSept.

345/83

Achat
Rue
Mandat
Lot 253P,
254P
346/83

Lotissement
GChenier
Lot84-197
-47
347/83

CONSIDERANT que l'inspecteur municipal soumet un rapport des coûts des améliorations réalisées aux chemins et rues de la municipalité,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu d'accepter tel que présenté le rapport de l'inspecteur municipal relativement aux dépenses des travaux exécutés aux chemins de la municipalité pour un montant de \$39,577.35. Que le conseil a pris connaissance des conditions imposées par le Ministère des Transports et les a adoptées, notamment que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle que le Ministère des Transports a accordée. Adopté.

CONSIDERANT que la fosse septique du secteur Place Dubois est en opération depuis plus de 6 ans,

CONSIDERANT qu'une fosse septique doit être viduée périodiquement,

CONSIDERANT que des prix ont été demandés à des firmes spécialisées pour accomplir le vidangeage de cette fosse septique,

CONSIDERANT que la firme Servac Inc. a soumis un prix de \$41.00 l'heure et la firme Centrale Inc. a soumis un prix de \$40.00 l'Heure pour accomplir ces travaux,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de retenir les services de la compagnie Centrale au coût de \$40.00 l'heure pour accomplir le vidangeage de la fosse septique du secteur Place Dubois. Que ces travaux sont de l'ordre de \$800.00 à \$1,000.00. Adopté.

CONSIDERANT que la municipalité projette la construction d'un boulevard sur les lots P253 et P254,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu de mandater le notaire Henri-Paul Martin à préparer les contrats d'acquisition à cette fin soit partie du lot P-254, 80 pieds de largeur à M. Jean-Pierre Benoit, une partie du lot P-254-1 de la Commission Scolaire Chavigny et une partie du lot P-253 de 80 pieds de largeur de M. Michel Beaulieu. D'autoriser le maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la municipalité les contrats d'achat à cette fin. De verser à chacun des propriétaires concernés la somme de \$1.00 pour l'acquisition de ces parties de terrain. Adopté.

M. le conseiller Jean-Pierre Benoit s'est retiré de la discussion précédente étant donné qu'il est propriétaire d'une des parties de terrain concernées.

CONSIDERANT que M. Régis Lévesque, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots P-8 et P-197, dossier 83-146, propriété de M. Gabriel Chenier,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots P-8 et P-197 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 8-4 et 197-47.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 janvier 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources nécessaire à l'entrée en vigueur



No. de résolution
ou annotation

348/83

du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots P-303, P-304 et P-307, dossier 33 394, propriété des Résidents d'une partie du secteur Sud du Lac des Pins et de la Municipalité (Rues)

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots P-303, P-304 et P-307 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 307-7, 304-1 à 304-6 et 307-6 à 307-14.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 janvier 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

COMPTES FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 14e jour de novembre 1983

959	Annulé		
960	Banque Nat. Can.	Règl. 110-113	4,835.82
961	Banque Nat. Can.	Règl. 86-89	6,673.75
962	Guy Janvier & Caisse	loisirs	380.00
963	André Biron	puits	140.00
964	Sani Paré	Vidanges	4,785.99
965	Gaétan Roberge	voyages	229.17
966	Ministère Revenu	Impot	2,504.24
967	Receveur du Can.	Impot	1,987.54
968	La Survivance		320.09
969	Comité Retraite Empl.		646.68
970	Robert Gauthier	31 oct-5 nov.	170.77
971	Robert Gauthier	7 nov - 12 nov.	170.77
972	Robert Gauthier	14 nov-19 nov.	170.77
973	Robert Gauthier	21 nov-26 nov.	170.77
974	Réjean Houle	31 oct.-5 nov.	170.77
975	Réjean Houle	7 nov- 12 nov.	170.77
976	Réjean Houle	14 nov-19 nov.	170.77
977	Réjean Houle	21 nov-26 nov.	170.77
978	Jean-Martin Guy	31 oct-5 nov.	170.77
979	Jean-Martin Guy	7 nov- 12 nov.	170.77
980	Jean-Martin Guy	14 nov-19 nov.	170.77
981	Jean-Martin Guy	21 nov-26 nov.	170.77
982	Fernand Massicotte	31 oct-5 nov.	205.45
983	Fernand Massicotte	7 nov- 12 nov.	205.45
984	Fernand Massicotte	14 nov-19 nov.	205.45
985	Fernand Massicotte	21 nov-26 nov.	205.45
986	Serge Drainville	31 oct- 5 nov.	170.77
987	Serge Drainville	7 nov-12 nov.	170.77
988	Serge Drainville	14 nov-19 nov.	170.77
989	Serge Drainville	21 nov-26 nov.	170.77
990	Louise Savard	31 oct-5 nov.	355.78
991	Louise Savard	7 nov-12 nov.	355.78
992	René Dontigny	31 oct-5 nov.	355.78



No. de résolution
ou annotation

993	René Dontigny	14 nov-26 nov.	355.78
994	Martial Beaudry	31 oct-12 nov.	652.51
995	Martial Beaudry	14 nov-26 nov.	652.51
996	Suz. Denoncourt	31 oct-12 nov.	427.04
997	Suz. Denoncourt	14 nov-26 nov.	427.04
998	Hélène Leclerc	31 oct-12 nov.	386.09
999	Hélène Leclerc	14 nov-26 nov.	386.09
1000	Jean-Bte Pothier	31 oct-12 nov.	689.91
1001	Jean-Bte Pothier	14 nov-26 nov.	689.91
1002	Gaétan Roberge	31 oct-12 nov.	591.98
1003	Gaétan Roberge	14 nov-26 nov.	591.98
1004	Marcel Crête	31 oct-12 nov.	562.95
1005	Marcel Crête	14 nov-26 nov.	562.95
1006	Michel Thiffeault	31 oct-12 nov.	595.33
1007	Michel Thiffeault	14 nov-26 nov.	595.33
1008	Mme Jean G. Rouette	31 oct-12 nov.	100.00
1009	Mme Jean G. Rouette	14 nov-26 nov.	100.00
1010	Mme Doris Lebeau	31 oct-12 nov.	100.00
1011	Mme Doris Lebeau	14 nov-26 nov.	100.00
1012	Hydro Québec		2,946.00
1013	Fernand Massicotte	Voyages 31 oct-5 nov	70.00
1014	Fernand Massicotte	7 nov-12 nov.	70.00
1015	Fernand Massicotte	14 nov-19 nov.	70.00
1016	Fernand Massicotte	21 nov-26 nov.	70.00
1017	Société Can. Postes	timbres	1,000.00
1018	Jean Bte Pothier	Election	549.28
1019	Henri-P. Martin	Congrès	357.43
1020	Raymond Benoit	Pompier	50.00
1021	Gilles Bourgouin	"	50.00
1022	Marcel Crête	"	70.00
1023	Sylvio Dufresne	"	25.00
1024	Luc Dugré	"	25.00
1025	Jean-Marc Guay	"	50.00
1026	Claude Dupont	"	50.00
1027	Normand Hélie	"	50.00
1028	Rénald Légaré	"	25.00
1029	Denis Lesmerises	"	25.00
1030	Michel Lesmerises	"	25.00
1031	J. Yves Pépin	"	50.00
1032	Michel Thiffeault	"	50.00
1033	Réal Trahan	"	25.00
1034	J. Claude Turgeon	"	25.00
1035	André Roque	"	50.00
1036	Bell Canada		429.61
1037	M.R.C. Francheville	Evaluation	3,906.51
1038	Legris, Legris	Re: Beaudet	950.00
1039	Restaurant Grec	récept.	69.02
1040	Auvents Marchands Ltée		56.58
1041	I.B.M. Canada Ltée	papeterie	111.31
1042	Imprimerie Arts Grap.	papeterie	191.04
1043	Purolator Ltée	courrier	21.26
1044	Le Nouvelliste	Avis	457.00
1045	La Presse Ltée	Avis	414.75
1046	Floriculture Gauthier	divers	23.98
1047	Marcel Bergeron	divers	38.58
1048	Motorola Ltée	Rép.	379.72
1049	Baron Tousignant Ltée	rép.	42.04
1050	Jardins Baie-Jolie	voirie	1,136.25
1051	ThomasBellemare Fils		4,591.50
1052	Louis Dugré		1,105.00
1053	Martial Beaudry	Election	491.96
1054	Suz. Denoncourt	Election	75.00
1055	Hydro Québec	rues	2,402.96
1056	Télé Comm. T.Riv.	Incendie	120.00
1057	Burotec Inc.	photos	479.60
1058	Fournie Martin	aqueduc	64.83
1059	Jean Banville Inc.	Rép.	50.00
1060	Yvon Caron	projet	20.00
1061	Quincaillerie Guilbert		216.15
1062	Matériaux Les Rives	Loisirs	243.58
1063	C.Q.S. Inc.	projet	34.59
1064	Coop. Fédérée	aqueduc	129.90
1065	Réal Trahan	divers	40.05
1066	Pavages Nicolet	voirie	10,261.02
1067	Herman Bouchard	projet	88.00
1068	Imprimerie Auger	Papeterie	200.00
1069	Saillant Inc.	Matériaux	2,479.77
1070	A.Guy Messier	voirie	3,905.67



No. de résolution
ou annotation

1071 Sergaz Inc.
1072 G.G. Garceau

Camions Service
contrat Lac Pins

276.28
1,789.00

350/83 Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612. Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS:

M. Paul Charbonneau demande si le cas de Madame Jeanne Tousignant est réglé. Le dossier est chez le notaire pour signature.

L'ordre du jour étant épuisé,

350/83 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée.

Geo Denoncourt

Jean-Baptiste Pothier

Séance
Régulière
28/11/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 28 novembre 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 novembre 1983 et dont copie fut distribuée à chacun plusieurs jours avant la présente.

351/83

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 14 novembre 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITION: aucune

352/83

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire. Adopté.

RAPPORTS DE COMITES:

Madame Denise Charest souligne que COLASP a terminé les travaux de construction de la rampe de mise à l'eau en bordure du fleuve. Le secrétaire-trésorier devra donc adresser une lettre de remerciement à COLASP, au Ministère des Terres et Forêts ainsi qu'à M. Jean-Jacques Légaré pour avoir gracieusement prêté son embarcation pour la période des travaux.

M. le Maire souligne qu'il a assisté à la dernière réunion de la M.R.C. tenue le 22 novembre dernier. Les prévisions budgétaires de la M.R.C. furent adoptées à cette réunion.



PERIODE DE QUESTIONS:

Un contribuable demande à quel moment le budget de l'année 1984 sera présenté.

CORRESPONDANCE

Remerciem.
No. de résolution
ou annotation

Madame Céline L. Beaudry remercie les membres du Conseil de leur attention lors de son récent séjour à l'hôpital.

Opposition
P.L.Q.
Choix des
Régions

M. Gilles Rocheleau, porte-parole officiel pour le Parti Libéral du Québec en matière d'aménagement du territoire et développement régional, transmet la réplique de l'opposition officielle au document Gendron, "Le choix des Régions et les M.R.C.". M. Rocheleau dit qu'il y aurait lieu, avant d'accepter tout nouveau changement, de songer que toute augmentation de responsabilité régionale engendrera une croissance des coûts qui ne sera pas nécessairement compensés par une aide financière gouvernementale additionnelle.

Cours Eau
Dussault-
Fréchette

M. Gilles Noel, ingénieur au Ministère de l'Agriculture, avise que les travaux d'amélioration du cours d'eau "Dussault-Fréchette" à Yamachiche et Pointe-du-Lac ont pris fin le 10 novembre 1983. Ces travaux sont règlementés par les M.R.C. concernées.

Programme
Relance
Assainiss.

M. Adrien Ouellette, Ministre de l'Environnement du Québec fait parvenir de la documentation concernant la participation de son ministère au programme d'actions à l'intensification de la relance économique du Gouvernement du Québec. Ce programme comprend de nombreux allègements financiers pour les municipalités qui décideront de réaliser et d'accélérer leur programme d'assainissement des eaux au cours des prochaines années.

Entente
Scolaire-
municip.

Le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, fait parvenir le guide "Pour bien s'entendre" relativement à la concertation scolaire-municipale pour le développement communautaire en matière de loisirs, de culture et d'éducation.

Budget84
M.R.C.
Quote-
part

M. Robert Bouchard, secrétaire-trésorier, de la M.R.C. de Francheville, fait parvenir copie des prévisions budgétaires de l'année 1984 de même qu'un estimé de la quote-part de chacune des municipalités constituantes.

Programme
Derclo-
Industr.
Informat.

Le Ministère Fédéral de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale invite la Municipalité à une séance d'information sur le nouveau Programme de Développement Industriel et Régional. Cette séance se tiendra au restaurant Miss Louiseville le 28 novembre 83 de 9h00 à 11h30 et le Ministre Jean Chrétien présidera cette séance.

Noel du
Pauvre
Don

Le Comité du Noel du Pauvre, Section de Pointe-du-Lac sollicite la participation financière de la Municipalité pour procurer un peu de joie et de bien-être aux plus démunis à l'occasion de Noel.

353/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de verser un montant de \$50.00 au Comité du Noel du Pauvre, Section de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Ass.
Touristi
Coeur du
Québec.
CRD04
cotisat.

L'Association Touristique du Coeur du Québec invite la Municipalité à inscrire à son prochain budget un montant de \$100. à titre de cotisation à cette association.

Le C.R.D. 04 de la Région Mauricie-Bois-Francs-Drummond invite la Municipalité à adhérer à cet organisme qui finance des expériences de concertation et de développement en région. Le montant de la cotisation est fixé à \$0.03 par habitant.

354/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu que la municipalité défraie la cotisation au C.R.D. 04 soit \$0.03 par habitant.
Adopté.



No. de résolution
ou 355/83

La société S.T.M. recherche et publication, avise que depuis 4 ans, elle publie le Guide des aides et subventions des gouvernements fédéral et provincial. Ce répertoire complet (plus de 350 programmes) a été soigneusement compilé, indexé et est mis à jour à chaque mois. Le prix du volume est de 99\$ et le service de mise à jour coûte 10.\$ par mois.

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à se procurer le guide des aides et subventions des gouvernements de la société S.T.M. au coût de 99\$ et de 10\$ par mois la mise à jour.
Adopté.

Meute
Pte duLac
Subvent.

Le Conseil de Gestion de la Meute de Pointe-du-Lac souligne qu'elle fête ses 5 ans d'existence et que déjà 150 membres vivent déjà ou ont vécu l'expérience du scoutisme. Cette expérience formatrice a pu être vécue grâce au bénévolat et à la collaboration financière de plusieurs organismes locaux. L'organisme demande donc le soutien financier de la Municipalité pour poursuivre ses objectifs auprès des jeunes. Cette demande devra être présentée à la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac.

Conférence
Conseil
Culture

Madame Danielle Pigeon, Maire d'Ulverton et présidente de la conférence régionale des M.R.C. et des municipalités du Conseil de la Culture Mauricie-bois-Francs et Centre du Québec, invite expressément la municipalité à assister à une rencontre des maires et des préfets de la région administrative 04, le mardi 29 novembre 1983, à l'hôtellerie Le Sapineau au Cap de la Madeleine. M. Clément Richard, ministre des Affaires Culturelles sera le conférencier invité. Des frais de 10\$ par personne sont prévus pour le souper, par contre ce montant couvrira la cotisation annuelle de la municipalité à titre de membre.

356/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu de mandater Madame Denise Charest à représenter la municipalité à cette réunion.
Adopté.

Village
d'Antan
contribut.

Le Village Québécois d'Antan Inc. souhaite que la municipalité s'implique dans son projet collectif. Avec le versement d'une somme de 25\$, le maire deviendra membre en règle de ce site historique touristique et culturel. Les membres du Conseil ne désirent pas souscrire à cet organisme.

Avis Motion
Règl. Infor
357/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu de donner un avis de motion pour la présentation à une prochaine séance, d'un règlement autorisant la conclusion d'une entente avec la ville de Trois-Rivières, concernant la fourniture de services informatiques.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.
Adopté.

Escouade
Canine
Contrat84

CONSIDERANT que la municipalité détient une entente avec l'Escouade Canine Provinciale Inc. pour l'application de sa réglementation,

CONSIDERANT que la dite firme avise qu'elle désire renouveler son contrat pour l'année 1984 aux mêmes conditions que l'entente de 1983,

358/83

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de renouveler pour 1984 aux mêmes conditions que l'entente intervenue en 1983 avec l'Escouade Canine Provinciale Inc..

Que M. le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité la nouvelle entente à cette fin.
Adopté.

Centre
Communaut.
Transform.
au Gaz

CONSIDERANT que le système actuel de chauffage du centre communautaire situé au 2841 Notre-Dame Centre est âgé et demande des réparations à chaque année,



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que la compagnie Gaz Inter-Cité Québec Inc. installe des conduites de gaz naturel pour desservir les immeubles en bordure de la rue Notre-Dame,

CONSIDERANT que cette compagnie, de même que les autorités gouvernementales offrent des subventions pour transformer au gaz naturel le système de chauffage actuel,

CONSIDERANT qu'il y aurait de nombreux avantages et économies à réaliser pour la municipalité,

CONSIDERANT que les firmes ci-après ont soumis un prix soit:

Combustion G.C.	Coût total	\$6,826.54	Pour changement
	Subvention	4,213.27	Appariel & chauffe eau
	Coût net	\$2,613.27	
Norgaz Inc.	Coût total	\$5,548.00	Changement de
	Subvention	<u>\$3,574.00</u>	brûleur seulement
	Coût net	\$1,974.00	
Jean-Gilles Dubé	Coût total	\$6,955.31	Changement appa-
	Subvention	<u>\$4,277.66</u>	reil chauffe eau
	Coût net	\$2,677.65	1 circulateur H32

359/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Har-
nois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'ac-
cepter le prix soumis par M. Jean-Gilles Dubé au coût de
\$2,677.65 pour acquérir les équipements et accomplir les tra-
vaux décrits dans son offre du 29 août 1983. M. Dubé n'a pas
présenté la soumission la plus basse, par contre son offre
inclut un circulateur H32 ce qui compense amplement.
Adopté.

Eclairage
Parc
Municipal

CONSIDERANT que la Municipalité possède un terrain
en bordure du fleuve St-Laurent,

CONSIDERANT que la Municipalité projette d'y aména-
ger un parc,

CONSIDERANT que la COLASP y a aménagé une rampe de
mise à l'eau,

CONSIDERANT que cet aménagement comprend aussi
l'installation de deux lampes (sentinelles),

360/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueli-
ne Moreau, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement
résolu de demander à l'Hydro Québec de bien vouloir faire les
raccordements nécessaires pour que ces luminaires puissent
fonctionner.
Adopté.

Emprunt
temporaire
Règ.76-97

ATTENDU que la municipalité doit emprunter tempo-
rairement un montant égal au solde en capital qui sera non
amorti et renouvelable pour un terme additionnel de 20 ans
lors de l'échéance du 1er mars 84 sur l'émission originale
de 650 000\$ datée du 1er mars 1974 et lors de l'échéance du
15 janvier 1984 sur l'émission originale de 150 000\$ datée
du 15 janvier 1972 soit les dossiers d'emprunt à long terme
du ministère numéros 80208 et 76141,

ATTENDU que lors des échéances ci-dessus indiquées
sur les émissions mentionnées ci-haut, le solde en capital
non alors amorti sera renouvelable en date du 1er mars 1984
au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement et pour la
balance du terme autorisé,

ATTENDU que pour faciliter le remboursement desdites
échéances il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer
un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du sol-
de non amorti et renouvelable ci-haut indiqué,



No. de résolution
ou annotation

361/83
EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec de bien vouloir autoriser la municipalité de Pointe-du-Lac à emprunter temporairement une somme de 318 500\$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de 650 000\$ datée du 1er mars 1974 et de 150 000\$ datée du 15 janvier 1972.
Adopté.

Avis Motion Avis de motion pour le règlement No.45 règlement
Règl.Empr. d'emprunt pour payer les coûts d'un refinancement

CONSIDERANT que les emprunts décrétés par les règlements Nos 76 et 97 seront renouvelables le 1er mars prochain pour un solde non amorti de 318 500\$,

CONSIDERANT que la municipalité doit émettre de nouvelles émissions d'obligations à cette fin,

CONSIDERANT que cette émission occasionne des frais et qu'il y a lieu d'inclure ce montant de frais à même l'émission d'obligations,

362/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu de donner un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement d'emprunt au montant de 15 000\$ pour défrayer les frais occasionnés par l'émission d'obligations du solde non amorti de 318 500\$ des règlements Nos 76 et 97.
Adopté.

Martial
Cours

CONSIDERANT que le CEGEP de Trois-Rivières en collaboration avec le Ministère des Affaires Municipales et la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec a mis sur pied des cours de perfectionnement à l'intention des secrétaires-trésoriers des municipalités,

CONSIDERANT que le secrétaire-trésorier-adjoint Martial Beaudry suit présentement ces cours,

363/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier-adjoint Martial Beaudry à suivre les cours de perfectionnement à l'intention des secrétaires-trésoriers des municipalités. De défrayer les coûts d'inscription et de transport et autres frais encourus sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

Taxes
ajoutées
biffées
rembours.
364/83

CONSIDERANT que le secrétaire-trésorier soumet des listes de taxes ajoutées, biffées ou remboursées en vertu des certificats émis par l'évaluateur,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gaston Levasseur, appuyé par Monsieur Denis Ferron, et unanimement résolu d'accepter les listes présentées par le secrétaire-trésorier soit une liste de montants de taxes à biffer pour un montant total de \$4,557.31; une liste de taxes à rembourser pour un montant total de \$3,508.09 ainsi qu'une liste de taxes à ajouter pour un montant de \$24,954.32. D'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre des comptes de taxes en regard de la liste des taxes à ajouter et à émettre les chèques de remboursement aux personnes apparaissant à la liste de taxes à rembourser.

Taxes à biffer

Georges Brochu	63.12	Mun. Pointe du Lac	100.00
Roland Girard	68.88	Lucien Rouette	25.88
Bernard Gauthier	55.02	Lionel Guilbert	19.96
Gilles Buist	54.22	Ferme J.R.G. Enr.	6.43
Min. Transports	117.74	Alexandre Dugré	60.18
Léo Marcouiller	21.81	J & G. Bellemare	10.43
Jules Lacoursière	228.17	Pl. Tonnancourt	184.01



No. de résolution
ou annotation

Jeanneau & Dupont	133.88	Jeanneau & Dupont	33.31
Madeleine Godon	848.29	Darius Montour	23.90
Alice St-Arnaud	48.16	André Blouin	28.96
Philippe Juneau	402.01	Nellie Dangerfield	296.40
Mun. Pte du Lac	267.19	Richard Bouchard	530.46
Paul Charbonneau	6.82	Florent Grandbois	177.06
Alice Masse	35.63	Héneault & Gosselin	223.16
Pl de Tonnancourt	191.61	Pl de Tonnancourt	33.81
Pl de Tonnancourt	59.68	Gisèle Bérubé	6.10
Roger Laroche	55.44	Denise Hinse	3.06
Réjean Chouinard	37.10	Paul Charbonneau	99.33

Taxes à rembourser

Georges Brochu	3.92	Reynald Francoeur	10.95
Lucien Rouette	22.12	Richard Lachance	3.38
Fabien Boisvert	11.10	Lise C. Déry	12.36
Gaëtan Lyonnais	35.77	Marc Dufour	29.27
Bernadette Périgny	46.66	René Simard	17.05
Gaston Thériault & All	24.79	Paul Auray Caron	3.70
Philippe Garceau	16.40	Madeleine Vincent	7.56
Philippe Garceau	30.88	Rosaire Gélinas	39.27
Reynald Thériault	9.91	Daniel Pleau & All	74.14
A. Guy Messier	6.44	Léo Marcouiller	18.58
Ferme du Canton Enr.	8.88	Darius Montour	20.36
Yves Crête	25.09	Rolland Grandmont	205.42
Maurice Biron	4.50	Alice M. Masse	88.69
Frères Inst. Chret.	22.31	André Charron	13.00
Claire B. Paquin	10.60	André Sévigny	31.38
Henri Blais	157.20	Jules Levasseur	21.35
Magella Gosselin	44.06	Imprimerie Auger Inc.	1357.99
Héneault & Gosselin	51.00	Jacques Dumont	38.78
Albert Blouin	36.04	Charles Lambert	90.24
René Lambert	28.64	Jean-P. Lavergne	149.93
Julien Désilets	78.98	J-M. Trottier	56.76
B & N. Généreux	35.46	Marius St-Louis & All	106.24
Danielle Crête	30.75	Michel Trottier	168.86
Gisèle Bérubé	12.54	Frères Ins. Chr.	46.00
Arthur Robitaille Ltée	15.06	Wilfrid Girard	34.76
Michel Alarie	1.30	Ls Marie Dubé	82.72
Ls Marie Dubé	8.95		

Adopté.

Infractions Règl. Chiens **CONSIDERANT** que le secrétaire-trésorier soumet une liste des contribuables n'ayant pas acquitté les infractions reçues en regard du règlement concernant les chiens, soit le règlement No. 30,

365/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à transmettre la liste de ces contribuables à l'aviseur légal de la municipalité afin qu'il prenne les procédures requises pour transférer ces dossiers à la cour municipale. Soit les dossiers ci-après:

M. Robert Therrien	64	Domaine Leveco	\$20.00
M. Jules Labonne	680	Baie-Jolie	20.00
M René Leclerc	4711	St Charles	20.00
M. Henri Provencher	260	Des Bouleaux	20.00
Mme Marjolaine Watt	620	Marcel	20.00
Mme Gisèle Bérubé	1020	Ste Marguerite	20.00
M. Marc A. Lamontagne	1429	St Nicolas	20.00
M. Renald Sanscartier	1434	St Nicolas	20.00
M. Roland Grenier	220	Janvelly	20.00
M. Jean Guilbert	411	Ste Marguerite	20.00

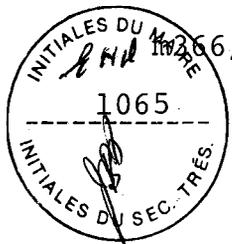
Adopté.

Zonage
B Garceau

CONSIDERANT que Mademoiselle Blanche Garceau s'adresse à la Commission pour obtenir l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture et aliéner les lots 137, 138, 139 dont elle est propriétaire en partie,

CONSIDERANT que ces terrains sont situés dans une zone rurale agricole au zonage municipal et qu'ils ne sont desservis par aucun service,

CONSIDERANT que ces terrains ne figurent pas dans les plans d'urbanisation de la Municipalité,



No. de résolution
ou annotation

366/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'objecte à la demande de Mademoiselle Blanche Garceau.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

M. Paul Charbonneau demande ce qu'il en a coûté pour effectuer le nettoyage de la fosse septique du secteur Place Dubois. Les travaux ne sont pas terminés.

367/83

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.

Geo Denoncourt
Maire

Jean-Bte Pothier
Secrétaire-trésorier

Séance
Régul.
12/12/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 12 décembre 1983 à la salle de l'hotel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Ferron est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 1983 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

368/83

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 28 novembre 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

369/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITES

Le secrétaire-trésorier soumet les rapports du mois de novembre concernant le service des incendies et de la bibliothèque municipale.

Madame Denise Charest soumet un rapport de la rencontre tenue avec le Ministre des Affaires Culturelles, Monsieur Clément Richard, concernant un projet Katimavick et soumet le texte de la dernière réunion de COLASP.

M. le Curé Pierre Demers remercie les membres du Conseil de leur généreuse contribution à la Société St-Vincent de Paul.



No. de résolution
ou annotation

PERIODE DE QUESTIONS

Les représentants des Chevaliers de Colomb Local de Pointe-du-Lac demandent si la municipalité a reçu copie d'un rapport d'inspection effectuée par le Ministère de l'Habitation et de la Protection du Consommateur concernant l'école St-Yves. Ceux-ci désirent obtenir la position du Conseil Municipal avant le 10 janvier 1984.

Un contribuable souligne que deux numéros de porte lui sont attribués pour sa résidence. Il souligne également que les employés du projet de nettoyage de fossés ont coupé des arbres sur son terrain.

CORRESPONDANCE

Programme
Soutien
Loisirs

En date du 3 novembre 1983, le ministre Guy Chevrette confirme la subvention versée à l'égard du programme de soutien aux activités de loisir municipal.

Loisirs

La firme DeCotret, St-Arnaud, Letendre transmet le rapport financier des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc.

Offre
Services

L'Agence de Sécurité Mauricienne Inc. offre ses services en ce qui concerne la patrouille et la collecte pour licence de chiens.

CieNat.
Forage

La Compagnie Nationale de Forage et Sondage Inc. offre ses services concernant les analyses d'eau potable.

Proportion
Médiane
Acc.

En date du 8 décembre 1983, le sous-ministre Patrick Kenniff informe que le ministre des Affaires municipales a approuvé la proportion médiane soit 99% de la valeur foncière réelle des unités d'évaluation et le facteur comparatif de 1.01 du rôle d'évaluation.

Assainiss.
des Sols

M. Gilles Noel, responsable de l'Assainissement des Sols informe que les travaux d'amélioration du cours d'eau "Denoncourt-Dupont" sont et que le Ministère a rempli ses obligations.

Certificat
Oberthiaum

En date du 28 novembre 83, le Ministère de l'Environnement fait parvenir copie de lettre à M. Fernand Bergeron, permettant le transfert d'un certificat d'autorisation concernant respectivement l'exploitation d'une dindonnerie sur le lot 442, lequel certificat a été accordé à M. Onil Berthiaume..

Rencontre
M.R.C.

M. Robert Bouchard de la M.R.C. de Francheville, invite les membres du Conseil à fixer une date pour rencontrer le personnel de la M.R.C. dans le cadre de l'évaluation du schéma d'aménagement. L'échéancier pour finaliser cette phase est fixé à la période des Fêtes. Les membres du Conseil seraient disponibles le mardi 20 décembre 1983.

Cour Mun.
T.R.O.

M. Claude Touzin, greffier de Trois-Rivières Ouest informe que les taux au niveau de la cour municipale sont modifiés. Il suggère d'inclure dans notre règlement une clause afin que les modifications de tarifs puissent être changées par simple résolution annuelle.

LumièreRue
JPMoreau

En date du 12 décembre 1983, M. Jean-Paul Moreau du 3480 Notre-Dame demande l'installation de deux lumières sur la route 138 étant donné que ce secteur est peu éclairé et que la rue est étroite. Cette demande sera transférée au comité de rues pour étude.

Optimistes
Vs Oblates

Le Club Optimiste de Pointe-du-Lac Inc. demande l'appui du conseil pour l'obtention d'une subvention d'environ \$100,000. adressée à M. Claude Lajoie, et ce pour la remise en opération du domaine des Oblates.

Aménagem.
BeauSoleil

Le Comité d'aménagement de l'Ecole Beau-Soleil présente un projet d'aménagement du parc école qui pourrait être considéré dans un projet Katimavick. Le Comité d'école demande une subvention de 2,975\$ afin d'acheter les matériaux requis. Les membres du Conseil étudieront cette demande.



REGLEMENT No 46

Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Trois-Rivières pour la fourniture de services informatiques.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède des équipements informatiques ainsi que les programmes adaptés aux besoins d'une municipalité;

ATTENDU que la municipalité désire informatiser une partie de son administration;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières peut fournir à la municipalité les différents services informatiques aptes à répondre à ses besoins;

370/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu que:

IL EST ORDONNE ET STATUE PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE POINTE-DU-LAC, comme suit, savoir:

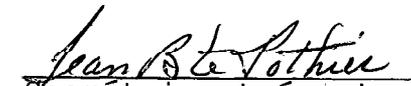
ARTICLE 1- Le préambule ci-haut fait partie du présent règlement;

ARTICLE 2- La municipalité de Pointe-du-Lac est autorisée à conclure une entente avec la Ville de Trois-Rivières en vertu de laquelle celle-ci fournira des services informatiques, ladite entente étant annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante et le Conseil autorise le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer ladite entente au nom de la municipalité;

ARTICLE 3- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et après avoir reçu les approbations nécessaires.

PASSE ET ADOPTE, ce 12ième jour de décembre 1983.


Maire


Secrétaire-trésorier

Temps
supplém.
employés

CONSIDERANT que certains employés municipaux ont accompli du travail en temps supplémentaire,

CONSIDERANT que ces employés demandent à ce que ce temps supplémentaire soit payé,

371/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier de payer le temps supplémentaire réalisé par les employés municipaux tel que ci-après:

Marcel Crête, 80 heures
Michel Thiffeault, 80 heures
Suzanne Denoncourt, 32.5 heures
Adopté.

Règl. 45
Emprunt
\$15,000.

REGLEMENT NO 45

REGLEMENT D'Emprunt de 15 000\$ pour payer les coûts de refinancement des règlements Nos 76 ~~et~~ 97.

CONSIDERANT que sur l'emprunt décrété par le règlement No. 76 un solde non amorti de 231 000\$ sera renouvelable le 1er mars 1984 au moyen d'une nouvelle émission d'obligations pour la balance du terme autorisé,

CONSIDERANT que sur l'emprunt décrété par le règlement No. 97 un solde non amorti de 87 500\$ sera renouvelable le 15 janvier 1984 au moyen d'une nouvelle émission d'obligations pour la balance du terme autorisé,



No. de résolution
ou annotation

372/83

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. - No. 5614-M

CONSIDERANT que les coûts d'impression de vente et de dépenses incidentes relativement à l'émission des montants ci-haut de nouvelles obligations sont estimés à la somme 15 000\$, et vu que la corporation ne peut rencontrer cette dépense à même ses fonds généraux, elle doit émettre des obligations pour cette dite somme,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'emprunter cette dite somme conformément à la loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires,

CONSIDERANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du 28 novembre 1983,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Har-
nois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu qu'il soit et est ordonné par les présentes ce qui suit:

ARTICLE 1: Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: La corporation est autorisée à dépenser une somme de 15 000\$ pour les fins de la présente procédure et pour se procurer cette somme à emprunter au moyen d'émission d'obligations jusqu'à concurrence du même montant.

ARTICLE 3: Des obligations seront émises en coupures de 100\$ ou de multiples de 100\$ et elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas à toutes succursales au Canada de la Banque Nationale.

ARTICLE 4: Les obligations seront datées du 1er mars 1984 et seront remboursées en séries de, en 5 ans conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.

ARTICLE 5: Un intérêt à un taux n'excédant pas 15% l'an sera payé semi-annuellement le 1er mars et le 1er septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital.

ARTICLE 6: Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation. Elles seront signées par le maire et par le secrétaire-trésorier; un fac-similé de leurs signatures respectives sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un fac-similé de la signature du maire doit être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ARTICLE 7: Il est par la présente imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens fonds imposables mentionnés à l'article 7 du règlement No. 1, adopté le 23 mai 1978 et modifiant les règlements Nos 97 et 76, pendant la durée de l'emprunt une taxe spéciale suffisante selon le mode prévu audit article du dit règlement, pour pourvoir au paiement en capital et intérêt des échéances annuelles conformément au tableau d'amortissement indiqué à l'article 4 ci-haut.

ARTICLE 8: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Maire


Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-



No. de résolution
ou annotation

Arrérage
taxes

373/83

Taux
Intérêt
Arrérage
Taxes

374/83"

Avis Motion
Percept.
375/83

Entente
glissoire
GJanvier

376/83

annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 16ième jour de décembre 1983.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16ième jour de décembre mil neuf cent quatre-vingt-trois.

Jean Rte Tottain

CONSIDERANT que le secrétaire-trésorier soumet la liste des contribuables qui ont des redevances de taxes envers la municipalité,

CONSIDERANT que certains de ces contribuables doivent des montants de taxes depuis trois ans,

CONSIDERANT qu'en vertu du code municipal, le conseil a le pouvoir de transmettre au bureau de la M.R.C. la liste des propriétés qu'il désire faire vendre pour non paiement des taxes,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à transmettre au bureau de la M.R.C. la liste des contribuables ci-après pour faire procéder à la vente de ces propriétés pour taxes.

Bruno Boucher	\$257.03	Gilles Cloutier	1,602.44
Domaine Louis Riel	5599.02	Pierre Duguay	3,709.65
Gaston Garceau	3689.23	Roland Grenier	1,011.72
Lise Andrée Lupien	719.05	Marcelle Meunier	589.70
Bernard Trahan	147.89		

Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité doit en décembre de chaque année fixer un taux d'intérêt à être chargé sur les montants qui lui sont dus et qui ne sont pas acquittés dans les délais prescrits,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu:

De fixer à 1 1/2% par mois (soit 18% par année) le taux d'intérêt à être chargé sur tous les montants dus à la municipalité et non acquittés dans les délais prescrits.
Adopté.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement intitulé "Règlement sur la perception des taxes".
Adopté.

CONSIDERANT qu'une glissoire a été aménagée par les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. sur le terrain de la municipalité,

CONSIDERANT que pour l'opération de la dite glissoire, il est souhaitable d'exercer une surveillance et un contrôle,

CONSIDERANT que M. Guy Janvier a offert ses services pour exercer le contrôle et la surveillance de la glissoire,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu que:

- 1- M. Guy Janvier exerce le contrôle et la surveillance l'entretien de la glissoire sur le terrain de la municipalité.
- 2- Que l'horaire de l'ouverture de la glissoire soit tel que ci-après:



No. de résolution
ou annotation

du lundi au vendredi de 14h à 16h et de 18h30 à 21h30;
le samedi de 9h à 11h, de 13h à 16h, de 18h30 à 21h30;
le dimanche de 13h à 16h et de 18h30 à 21h30.

Le jour de Noël et le 1er Janvier, la glissoire sera
fermée toute la journée et la veille de ces fêtes, les
activités cesseront à 16h.

- 3- Les usagers de la glissoire devront obligatoirement uti-
liser une traîne.
- 4- La municipalité versera à M. Guy Janvier un montant de
\$500.00 pour que celui-ci accomplisse la surveillance,
le contrôle et l'entretien de la glissoire.
Le versement de ce montant s'effectuera à raison de
\$250.00 le ou vers le 13 février 1984 et le solde le
ou vers le 13 mars 1984.
- 5- M. Guy Janvier est autorisé à procéder à la location
de traînes pour les personnes intéressées. Le coût de
location de ces traînes sera de \$1.00 par période d'ou-
verture soit l'avant-midi, soit l'après-midi ou soit
le soir.
Les personnes possédant leur propre traîne pourront l'u-
tiliser dans la glissoire.

Adopté.

Projet
Katimavick

CONSIDERANT que plusieurs organismes de la muni-
cipalité demandent la tenue d'un projet Katimavick à la Poin-
te-du-Lac,

CONSIDERANT que la municipalité a plusieurs tra-
vaux de nature communautaire à faire accomplir dans le cadre
de ce projet,

377/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard
Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement
résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie la deman-
de de projet Katimavick.

Adopté.

Conditions
travail
Employés

CONSIDERANT qu'à chaque année la municipalité
fixe des conditions de travail pour ses employés,

CONSIDERANT que lors d'une rencontre tenue le
7 décembre dernier, les employés et la municipalité ont con-
venu des conditions de travail pour l'année 1984,

378/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jac-
queline Moreau, appuyé par Madame Denise Charest, et unani-
mement résolu de ratifier le document des conditions de tra-
vail 1984 des employés municipaux telles que convenues lors
de la rencontre tenue le 7 décembre 1983.

SALAIRES 1984

Beaudry Martial	24,460.14\$
Denoncourt Suzanne	16,242.81\$
Leclerc Hélène	14,984.40\$
Roberge Gaétan	23,779.27\$
Crête Marcel	22,374.67\$
Thiffeault Michel	21,777.41\$
Pothier Jean-Baptiste	25,986.94\$

Un montant annuel de 500\$ est accordé à Martial Beaudry et
2 750\$ à Gaétan Roberge pour les déplacements qu'ils doivent
effectuer à l'intérieur de la municipalité avec leur véhicu-
le personnel.

Adopté.

Avis
Motion
Modif.R.24

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières Ouest
demande des modifications de tarifs relativement au règlement
No. 24 concernant la cour municipale,

379/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé
par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu de dépo-
ser un avis de motion pour la présentation à une séance ul-
térieure d'un règlement modifiant le règlement No. 24 con-
cernant l'utilisation de la cour municipale de la Ville de



No. de résolution
ou annotation

380/83

Trois-Rivières Ouest.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Régis Lévesque, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 67, dossier 83-178, propriété de Madame Louise Charbonneau,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 67 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 67-22.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 12 février 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

COMPTES FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la sus-dite municipalité.

Signé ce 12e jour de décembre 1983



1073	Banque Nat. Yamac. Règl. 105-1	1,028.91
1074	Guy Janvier & Cais. Nov. 83	380.00
1075	André Biron puits	140.00
1076	Sani Paré ordures	4,785.99
1077	Gaétan Roberge Voyages	229.17
1078	Ministère Revenu Impot Nov.	2,504.24
1079	Receveur du Can. Impot Nov.	1,987.54
1080	La Survivance Ass. Ass. Maladie	320.09
1081	Comité Retraite Emp.	646.68
1082	Robert Gauthier 28 nov-3 déc.	170.77
1083	Robert Gauthier 5 déc- 10 déc.	170.77
1084	Robert Gauthier 12 déc-17 déc.	170.77
1085	Robert Gauthier 19 déc-24 déc.	170.77
1086	Robert Gauthier 26 déc-30 déc.	170.77
1087	Réjean Houle 28 nov-3 déc.	170.77
1088	Réjean Houle 5 déc-10 déc.	170.77
1089	Réjean Houle 12 déc-17 déc.	170.77
1090	Réjean Houle 19 déc.-24 déc.	170.77
1091	Réjean Houle 26 déc-30 déc.	170.77
1092	Robert Gauthier Paye vacance	144.13
1093	Réjean Houle Paye vacance	144.13
1094	Jean Martin Guy 28 nov-3 déc.	170.77
1095	Fernand Massicotte 28 nov-3 déc.	205.45
1096	Serge Drainville 28 nov-3 déc.	170.77
1097	Jean-Martin Guy paye vacance	120.58
1098	Fernand Massicotte paye vacance	135.66
1099	Serge Drainville paye vacance	120.58
1100	Louise Savard 28 nov-10 déc.	355.78
1101	Louise Savard 12 déc-24 déc.	355.78
1102	René Dontigny 28 nov-10 déc.	355.78
1103	René Dontigny 12 déc-25 déc.	355.78
1104	Martial Beaudry 28 nov-10 déc.	652.51
1105	Martial Beaudry 12 déc-24 déc.	652.51
1106	Suz. Denoncourt 28 nov-10 déc.	427.04
1107	Suz. Denoncourt 12 déc-24 déc.	427.04
1108	Hélène Leclerc 28 nov-10 déc.	386.09
1109	Hélène Leclerc 12 déc-24 déc.	386.09



No. de résolution
ou annotation

1110	Jean-Bte Pothier	28 nov-10 déc.	689.91
1111	Jean-Bte Pothier	12 déc-24 déc.	689.91
1112	Gaëtan Roberge	28 nov-10 déc.	591.98
1113	Gaëtan Roberge	12 déc-24 déc.	591.98
1114	Marcel Crête	28 nov-10 déc.	562.95
1115	Marcel Crête	12 déc-24 déc.	562.95
1116	Michel Thiffault	28 nov-10 déc.	595.33
1117	Michel Thiffault	12 déc-24 déc.	595.33
1118	AQTE	journée étude	105.00
1119	Mme J.G. Rouette	28 nov-10 déc.	100.00
1120	Mme J.G. Rouette	12 déc-24 déc.	100.00
1121	Mme Doris Lebeau	28 nov-10 déc.	100.00
1122	Mme Doris Lebeau	12 déc-24 déc.	96.04
1123	Ministère Rev.	Imp. 81-82	982.87
1124	Hydro Québec	Lac des Pins	555.00
1125	A.P.I. Pte du Lac	Récept.	90.00
1126	Annulé		
1127	Annulé		
1128	Georges Brochu	taxe remboursée	3.92
1129	Reynald Francoeur	"	10.95
1130	Lucien Rouette	"	22.12
1131	Richard Lachance	"	3.38
1132	Fabien Boisvert	"	11.10
1133	Lise D. Chevalier	"	12.36
1134	Gaëtan Lyonnais	"	35.77
1135	Marc Dufour	"	29.27
1136	Bernadette Périgny	"	46.66
1137	René Simard	"	17.05
1138	Gaston Thériault & All	"	24.79
1139	Paul Auray Caron	"	3.70
1140	Philippe Garceau	"	47.28
1141	Madeleine Vincent	"	7.56
1142	Rosaire Gélinas	"	39.27
1143	Reynald Thériault	"	9.91
1144	Daniel Pleau & All	"	74.14
1145	Armand-Guy Messier	"	6.44
1146	Léo Marcouiller	"	18.58
1147	Ferme du Canton Enr.	"	8.88
1148	Darius Montour	"	20.36
1149	Yves Crête	"	25.09
1150	Roland Grandmont	"	205.42
1151	Maurice Biron	"	4.50
1152	Alice M. Masse	"	88.69
1153	Frères Inst. Ch.	"	68.31
1154	André Charron	"	13.00
1155	Claire B. Paquin	"	10.60
1156	André Sévigny	"	31.38
1157	Henri Blais	"	157.20
1158	Jules Levasseur	"	21.35
1159	Magella Gosselin	"	44.06
1160	Imprimerie Auger Inc.	"	1,357.99
1161	Héneault & Gosselin Inc.	"	51.00
1162	Jacques Dumont	"	38.78
1163	Albert Blouin	"	36.04
1164	Charles Lambert	"	90.24
1165	René Lambert	"	28.64
1166	Jean-Paul Lavergne	"	149.93
1167	Julien Désilets	"	78.98
1168	Jean-Marie Trottier	"	56.76
1169	Bernard & Nic. Généreux	"	35.46
1170	Marius St-Louis & All	"	106.24
1171	Danielle Crête	"	30.75
1172	Michel Trottier	"	168.86
1173	Gisèle Bérubé	"	12.54
1174	Arthur Robitaille Ltée	"	15.06
1175	Wilfrid Girard	"	34.76
1176	Michel Alarie	"	1.30
1177	Louis-Marie Dubé	"	91.67
1178	Aluminium Dufresne Inc.	Voirie	167.29
1179	Cooke Fils Enr.	Divers	134.07
1180	Gaëtan Roberge	Voyages	49.00
1181	Projet Ecole Prime	Petite Caisse	75.00
1182	Conseil Rég. Culture	conférence	10.00
1183	Banque Nat.	frais	40.00
1184	Louis Dugré	Aqueduc	1,037.00
1185	Thomas Bellemare	"	11,091.50
1186	Formules Mun. Ltée	Papeterie	9.58
1187	Formulaire Ducharme	"	120.00



No. de résolution
ou annotation

1188	Papeterie Mauricienne		370.41
1189	Rest. Grec Baie-Jolie	Récept.	92.58
1190	J.B.Lanouette Inc.	Ass. Pompiers	247.00
1191	Réal Trahan	Divers	32.04
1192	Legris, Legris	urbanisme	160.00
1193	Pavage Nicolet	voirie	1,062.00
1194	Simard & Comeau	voirie	93.19
1195	Servac Inc.	voirie	511.50
1196	Central Inc.	égout	1,496.00
1197	Bibliothèque Centrale	Livres	615.10
1198	Atelier Reliure SagLac	Reliure	48.63
1199	Reliure Travaction Inc.	"	370.56
1200	Serge Hamel -P. Roy	boulevard	646.67
1201	Edouard Lair Ass.		14,250.00
1202	G.G. Garceau	contrats	265.00
1203	Léopold Duplessis	projet	167.95
1204	Structure CQS Inc.	projet	54.26
1205	Hydro Québec		5,275.86
1206	Bell Canada		427.81
1207	Georges-H. Denoncourt	présentation	1,570.36
1208	Jacqueline Moreau	"	604.83
1209	Denise Charest	"	724.83
1210	H.Paul Martin	"	40.00
1211	Gaston Levasseur	"	349.88
1212	Jean-Pierre Benoit	"	823.83
1213	Gérard Harnois	"	844.83
1214	Denis Ferron	"	744.83
1215	Martial Beaudry		300.00
1216	Gaétan Roberge		180.00
1217	Suzanne Denoncourt		90.00
1218	Garage R. Lamothe	rép. camion	291.86
1219	H. St-Pierre Enr.		946.80
1220	Jean-Bte Pothier	frais voyages	94.70
1221	CEGEP Trois-Rivières	cours	45.00
1222	Noel du Pauvre		50.00
1223	St-Vincent Paul Pte du Lac		500.00
1224	Comité Bibliothèque Mun.	Octroi G. Plante	1,000.00
1225	Marcel Crête	pompier	35.00
1226	Sylvio Dufresne	"	25.00
1227	Normand Hélie	"	25.00
1228	Maurice Crête	"	25.00
1229	J. Yves Pépin	"	25.00
1230	Michel Thiffault	"	25.00
1231	Garage Pépin Fils	rép. camion	624.52
1232	Fernand Massicotte	projet voyages	70.00
1233	Escouade Canine Prov.	infractions	215.00
1234	Michel Thiffault	temps supp.	658.84
1235	Marcel Crête	temps supp.	616.05
1236	Porte Mauricie	budget	247.30
1237	Fournier & Martin	outillage	64.64
1238	Burotec Inc.	photoc.	239.80
1239	Quincaillerie Guilbert		319.24
1240	Herman Bouchard	projet	20.00
1241	R.J. Lévesque Fils Ltée	Puits #2	6,398.38
1242	Marcel Bergeron	divers	95.20
1243	Sergaz Inc.	Camion Serv.	280.34
1244	Petite Caisse	Projet	100.00
1245	Suz. Denoncourt	32.5h.temps supp.	231.30
1246	Télé Comm. T.Riv. Ltée		60.00
1247	Martial Beaudry	cours	133.04
1248	G.H. Denoncourt	Réception	175.00

381/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un représentant du Club Optimiste demande pour quoi le Conseil municipal n'a pas donné son appui à la demande de projet de son organisme.

Un contribuable demande des renseignements sur le projet Katimavick.

Un contribuable demande où en sont rendues les démarches d'engagement d'un directeur des loisirs.



No. de résolution
ou annotation

Un contribuable désire connaître le salaire versé aux employés municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de lever la présente assemblée Adopté.

La présente assemblée est levée.

Georges-H. Denoncourt
Maire

Jean-Baptiste Pothier
Secrétaire-trésorier

Nous, soussignés, membres du conseil municipal de Pointe-du-Lac, renonçons à l'avis de convocation de la réunion spéciale dudit Conseil, tenue à l'Hotel de Ville le 19 décembre 1983 à 19 heures, et consentons à sa tenue.

Signé à la Pointe-du-Lac, le 19 décembre 1983

Georges-H. Denoncourt
Georges-H. Denoncourt

Gérard Harnois
Gérard Harnois

Jacqueline Moreau
Jacqueline Moreau

Gaston Levasseur
Gaston Levasseur

Jean-Pierre Benoit
Jean-Pierre Benoit

Denise Charest
Denise Charest

Denis Ferron
Denis Ferron

Séance
Spéc.
19/12/83

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 19 décembre 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à 19:00 et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit et Denise Charest, sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Ferron est absent à cause de maladie.

Les membres du Conseil ont tous été avisés de la tenue de la présente assemblée spéciale et renoncent expressément à l'avis de convocation.

La présente assemblée spéciale porte sur l'engagement d'un directeur des loisirs.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 12 décembre 1983.

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter, tel que ci-après modifié, le procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 décembre 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.

383/83



No. de résolution
ou annotation

MODIFICATION:

Au rapport de comité: Madame Charest a assisté à une rencontre avec le Ministre Clément Richard et a assisté à une autre rencontre concernant un projet Katimavik.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a ouvert un poste de directeur des loisirs,

CONSIDERANT qu'un comité a étudié les offres de service reçus, passé des entrevues et fait une recommandation au Conseil Municipal,

384/83

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac retienne les services de M. Antoine Dufour pour occuper le poste de directeur des loisirs au sein de la municipalité.

Que cet engagement comporte une période d'approbation de neuf mois.

Que M. Dufour entrera en fonction à compter du 3 janvier 1984

De verser à M. Dufour un salaire annuel de 20 800\$, réparti en 26 périodes de paie.

D'accorder à M. Dufour les conditions de travail accordées aux employés municipaux.
Adopté.

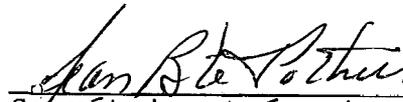
L'ordre du jour étant épuisé,

385/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
Spéciale
21/12/83
Budget 84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 21 décembre 1983 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Ferron est absent à cause de maladie.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée en date du 16 décembre 1983 par le secrétaire-trésorier adjoint Martial Beaudry et l'ordre du jour porte sur l'adoption des prévisions budgétaires 1984 ainsi que sur l'adoption des différents taux de taxes.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 19 décembre 1983.

386/83

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé



No. de résolution
ou annotation

par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 19 décembre 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

M. le Maire donne lecture des prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'année 1984.

BUDGET 1984

REVENUS

Taxe foncière	\$583 595.	58.42%
Taxe eau	123 500.	12.36
Taxe services (vid, égout, lum.etc)	104 800.	10.49
Compensation tenant lieu de taxes	107 757	10.79
Services rendus	2 000.	0.20
Revenus de sources loc.	46 000.	4.61
Subventions	<u>31 300</u>	<u>3.13</u>
	998 952	100%

DEPENSES

Administration générale	366 800.	36.74%
Sécurité Publique	23 500.	2.35
Transport Routier	147 750.	14.80
Eclairage des rues	29 000.	2.90
Aqueduc - égouts	55 500.	5.56
Enlèv.-dest. ordures	66 500	6.66
Urbanisme-zonage	13 000.	1.30
Loisirs Culture	64 950.	6.50
Edifices-véhicules	21 000.	2.10
Immobilisation	58 500.	5.86
Service de la dette	<u>152 100.</u>	<u>15.23</u>
	998 600.	100%

M. le Maire donne lecture des différents taux de taxes qui doivent être imposés pour couvrir les montants de dépenses du budget 1984:

Taxe foncière	\$ 0.81 du \$100. évaluation
Taxe de vidange	37.00 usager annuel
	22.00 usager saisonnier
Taxe d'égouts (Sect. St-Charles)	40.00 /an/usager
Taxe d'eau	85.00 usager annuel
	50.00 usager saisonnier
Taxe de piscine	15.00 année
Taxe spéc.: Sec. Ave St Charles	0.71 du \$100. évaluation
	Sec. Dugré 4.38 le pied linéaire

TAXE LUMIÈRE DE RUE:

Secteur Village	0.09 du \$100 évaluation
Ave St-Jean-Baptiste	95.00 /an/usager
Ave Simard	50.00 /an/usager
Ave des Arts	46.00 /an/usager
Ave des Erables	7.00 /an/usager
Place Garceau	10.00 /an/usager
Ave Julien Proulx	8.00 /an/usager

Taxe compensation de service pour institutions rel.	0.80 du \$100 évaluation sur valeur terrain seul.
Taxe scolaire 83-84	0.2224 du \$100 évaluation

387/83

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'accepter les prévisions budgétaires et les différents taux de taxes à imposer tels que ci-avant décrits pour l'année 1984.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande si la Municipalité a établi



No. de résolution
ou annotation

une politique de développement ou si elle souhaite avoir une vocation de loisirs au sein de la M.R.C.

Un contribuable souligne que la taxe d'eau n'a pas augmentée depuis près de 10 ans.

Un contribuable demande la différence entre un fonds de roulement et le surplus accumulé.

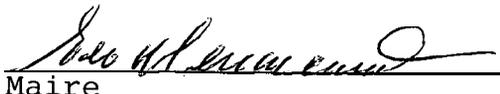
Comme la prochaine assemblée régulière est prévue pour le 26 décembre 1983, les membres du Conseil sont unanimes à ne pas tenir cette réunion.

La prochaine réunion régulière du Conseil se tiendra le 9 janvier 1984.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de lever la présente assemblée

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

388/83

Séance
Régul.
09/01/84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée régulière des membres du conseil de la sus-dite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 9 janvier 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron, sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 21 décembre 83 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

1/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 21 décembre 1983. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

2/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE

M. Pothier soumet le rapport de la bibliothèque municipale.

PERIODE DE QUESTIONS

Un représentant des Chevaliers de Colomb demande des informations sur les réparations devant être effectuées à l'école St-Yves.

Un autre représentant des Chevaliers de Colomb souligne que le délai pour l'obtention du permis de boisson



No. de résolution
ou annotation

Société
Habitation

Commission
Toponymie

Aff. Munic.
soirée Inf.

Offre Serv.

Remerciement

Offre Serv.
Analyse Eau

Comm. Scol.
V.F. Aide

Responsable
Loi 65

Ass. Urbani.

AQTE

TROuest
Vs Hockey

A.P.I.

Nom Rues

a été reporté au mois de mars.

CORRESPONDANCE

M. Jean-Pierre Dubé, St-Etienne des Grès, sollicite la permission de faire vendre dans la municipalité, et ce par des associations à but non lucratif, un Index Régional Bienvenue Chez Nous.

La Municipalité ne voit aucune objection à la vente de cet index régional.

En date du 20 décembre 83, Me Jean-Luc Lesage, secrétaire de la Société d'Habitation du Québec, envoie copie du rapport d'approbation des prévisions budgétaires de l'exercice financier 1984. La part de déficit à couvrir par la Municipalité est estimée à 4 542\$.

La Commission de toponymie invite à utiliser des noms géographiques dans l'identification des districts électoraux municipaux et demande de lui faire part de la décision prise.

M. Normand Papineau, délégué régional du ministère des Affaires municipales offre la possibilité de participer à une soirée d'information qui portera sur la municipalité régie par le code municipal, son organisation, son fonctionnement. Une confirmation du nombre de participants devrait être donnée d'ici le 15 janvier.

En date du 16 décembre 83, M. André Gauvin, propriétaire de Excavation Tournesol Enr. offre ses services pour des travaux exécutés par une chargeuse retrocaveuse. Il demande d'être sur le répertoire de fournisseurs locaux.

Le Comité du Noël du Pauvre, section Pointe-du-Lac, remercie le conseil pour le don ainsi que le prêt du local et de l'équipement.

M.R.C. de Francheville fait parvenir une copie de lettre de Laboratoire de génie sanitaire du Québec Inc. offrant leur service pour analyse d'eau. Le coût d'une analyse bactériologique est de \$18.00 par échantillon.

La Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges fait appel à la contribution financière de la municipalité dans le but d'assurer le maintien des programmes d'activités sportives.

Le Ministre des Communications fait parvenir des documents d'information sur la Loi d'accès aux documents des organismes publics, Loi 65. Selon la loi, une ou des personnes devrait être nommée responsable de la loi d'accès.

Personnes responsables: Martial Beaudry et Hélène Leclerc.

L'Association Québécoise d'urbanisme invite toute personne à devenir membre de l'association.

L'Association Québécoise des techniques de l'eau a mis sur pied un service d'emplois AQTE dans le but de mettre en contact l'employeur et les étudiants qui se spécialisent en traitement de l'eau.

De plus, l'association annonce son congrès annuel qui aura lieu à Québec du 7 au 9 mars 84, et invite à s'inscrire dès maintenant.

En date du 16 décembre 83, la Ville de Trois-Rivières-Ouest avise qu'à partir de septembre 84, une somme de \$60.00 par enfant sera exigée pour la participation au hockey mineur. Un projet de protocole sera soumis prochainement.

En date du 20 décembre 83, l'A.P.I. remet une résolution par laquelle on nomme M. Jean-Yves Pépin, chef pompier en attendant la retour de M. Marcel Crête.

En date du 22 décembre 83, M. Marcel Dion, directeur de l'école Beau-Soleil, transmet les suggestions de noms de rue, consultation effectuée auprès des étudiants:
Pour la rue d'accès: - du Sentier
- du Parc



No. de résolution
ou annotation 4/84

Pour le boulevard: - du Bois-Joli
- Grande-Allée

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de retenir le nom de rue "Du Parc" pour l'entrée des loisirs.
Adopté.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu de retenir le nom de "Grande-Allée" pour le boulevard.
Adopté.

HockeyBall En date du 29 décembre, Madame Yolande Barrette, présidente de la Ligue de Hockey Ball, fait part de son insatisfaction concernant le déneigement de la patinoire. Il s'agit de la soirée du 28 décembre.

Impression Chevaliers Les Chevaliers de Colomb demandent l'appui de la municipalité dans la publication de leur journal. Cette demande consiste à sortir les photocopies nécessaires, soit approximativement 250 feuilles par mois.

HydroQué. En date du 29 décembre, l'Hydro-Québec propose le remplacement sans frais, des luminaires à incandescence par des luminaires à vapeur de sodium de 8 500 lumens. Par ce changement, il y aurait un meilleur éclairage et la municipalité réaliserait des économies.

5/84 Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu d'accepter le remplacement des lumières proposé par Hydro-Québec.
Adopté.

Corp. Sec.M. La Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec invite la Municipalité à renouveler la cotisation annuelle de ses secrétaires pour l'année 1984. Le coût de la cotisation a été fixée à 190.00 par personne et inclut une assurance cautionnement de 5 000\$ et une assurance responsabilité professionnelle de 500 000\$.

6/84 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que la municipalité paie la cotisation annuelle de ses secrétaires pour l'année 1984. Adopté.

Service Policier M. Pierre Verdon, Sous-ministre associé à la Direction Générale de la Sécurité Publique, réitère la nécessité de la Municipalité de se conformer à ses obligations légales en ce qui a trait à l'implantation de services policiers adéquats ainsi que la détermination du ministre de la Justice du Québec à recourir, si nécessaire, aux moyens à sa disposition pour faire respecter la loi de police. M. Verdon souligne que dans le cas de notre municipalité, il y aurait avantage à utiliser le mécanisme des ententes intermunicipales pour permettre de satisfaire à la loi. Il désire connaître les intentions d'ici trois semaines.

La Municipalité répondra à cette lettre dans les jours prochains.

REGLEMENT #24-1

Règlement modifiant le règlement No. 24 concernant la juridiction de la Cour Municipale de Trois-Rivières-Ouest sur le territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac, à l'effet de modifier les tarifs exigibles par la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ATTENDU que le règlement No. 24 soumet le territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac à la juridiction de la Cour Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire augmenter les tarifs qu'elle exige pour que la Municipalité utilise ce service,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue



No. de résolution
ou annotation

le 12 décembre 1983

A ces causes, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu qu'il soit et est ordonné et ledit Conseil de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac ordonne et statut ainsi qu'il suit, à savoir:

ARTICLE 1: L'article 2a du règlement no 24 est ainsi modifié

ARTICLE 2a) La Corporation Municipale de Pointe-du-Lac paie à la Ville de Trois-Rivières-Ouest un montant mensuel pour défrayer une partie du salaire du Juge Municipal et un montant par séance pour défrayer une partie du salaire du Greffier et pour défrayer une partie de la location de la salle. Ces montants sont fixés par résolution du Conseil Municipal.

ARTICLE 2: Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Maire


Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PROMULGATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11:00 et 12:00 de l'avant-midi, le 12e jour de janvier 1984.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12e jour de janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatre.



REGLEMENT No. 47

Règlement concernant la perception des taxes municipales

ATTENDU que la loi permet à un propriétaire d'acquitter son compte de taxe foncière en deux versements si le montant excède \$300.00,

ATTENDU que la municipalité désire accorder ce privilège pour toutes les taxes qu'elle impose,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure dudit conseil tenue le 12 décembre 1983,

8/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu qu'il soit ordonné et statué et ledit conseil de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac ordonne et statue ainsi qu'il suit à savoir:

ARTICLE 1: le présent règlement concerne la perception des taxes municipales imposées par la municipalité sur un unité d'évaluation à l'exception de la taxe scolaire et du droit sur les mutations immobilières.

ARTICLE 2: Le débiteur d'un compte de taxes municipales dont le montant total de ses taxes et dont le paiement est exigé dans un même compte atteint un montant inférieur à \$300.00, doit acquitter le compte dans un délai de 30 jours à compter de la date d'expédition de ce compte, après quoi il porte intérêt au taux fixé par la municipalité.



No. de résolution
ou annotation

- ARTICLE 3: Le débiteur d'un compte de taxes municipales a le droit de les payer en deux versements lorsque le total de ses taxes dont le paiement est exigé dans un même compte atteint un montant de \$300.00 ou plus.
- ARTICLE 4: Les versements sont égaux.
- ARTICLE 5: Le premier versement est exigé 30 jours après l'envoi du compte de taxes, après quoi il porte intérêt au taux fixé par la municipalité.
- ARTICLE 6: Le deuxième versement est exigible le 1er juillet, date à partir de laquelle il porte intérêt au taux fixé par la municipalité.
- ARTICLE 7: Dans le cas où le compte est expédié après le dernier jour de février, le deuxième versement est exigible le 90ième jour qui suit l'expiration du délai prévu pour le 1er versement.
- ARTICLE 8: Le présent règlement s'applique au supplément de taxes municipales.
- ARTICLE 9: Les dispositions du présent règlement ne couvrent pas les arrérages de taxes municipales.
- ARTICLE 10: Lorsqu'un débiteur d'un compte de taxes municipales dont le montant total excède \$300.00 n'acquiesce pas le 1er versement dans le délai prévu, le montant total du compte de taxes porte alors intérêt au taux fixé par la municipalité, à compter du 30e jour de la date d'envoi du compte de taxes.
- ARTICLE 11: Le ou les paiements effectués sur un compte de taxes sont d'abord affectés au paiement des intérêts chargés sur ce compte, en second lieu au montant porté en arrérage sur ce compte et finalement au paiement des taxes de l'année courante dudit compte.
- ARTICLE 12: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Maire


Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11h. et 12heures de l'avant-midi, le 12e jour de janvier 1984.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12e jour de janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatre.


Secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe-du-Lac, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés, dans le budget de l'année 1984 par le conseil municipal, le 21 décembre 1983, soit:

- 1- Rémunération des élus
- 2- Salaires des employés municipaux
- 3- Rémunération du personnel pompiers
- 4- Toutes les contributions de l'employeur
- 5- Service de la dette et autres frais de financement
- 6- Licence et permis pour véhicules
- 7- Location, entretien et utilisation de l'équipement de machinerie et de véhicules



No. de résolution
ou annotation

9/84

Programme
Soutien
Loisirs

10/84

11/84

- 8- Le ou les contrats d'enlèvement de la neige
- 9- Le ou les contrats d'enlèvement et d'enfouissement des ordures ménagères.
- 10- L'éclairage des rues
- 11- Rémunération du personnel au secteur aqueduc
- 12- Rémunération du personnel au secteur loisirs
- 13- Toutes les autres dépenses nécessaires telles que: Electricité, chauffage, téléphone, papeterie, frais de bureau, frais de poste, location photocopieur et informatique avec Trois-Rivières.

Il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les charges et factures, et à effectuer les écritures comptables pour les objets ci-haut mentionnés. Adopté.

CONSIDERANT l'existence du programme national de soutien aux activités de loisir municipal du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'est inscrite à ce programme via sa résolution #309/83 en date du 11 octobre 1983;

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac, par son inscription à ce programme s'est engagé à en respecter les exigences et l'échéancier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac accepte et expédie pour le 13 janvier 1984, les documents suivants:

F2: formulaire de résolution attestant l'existence d'une structure et d'un mécanisme de consultation.

F3: Formulaire de mise à jour de la programmation annuelle 1983.

F4: Formulaire d'énoncé des orientations triennales en matière de loisir.

Tel que préparés par le directeur des loisirs de la Municipalité de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'accepter l'achat d'équipement pour le Directeur des Loisirs.
Adopté.

Suite à l'estimé fourni par M. Michel Rouette, concernant les réparations à l'école St-Yves, le conseil a décidé de rencontrer M. Jacques Girard de la Commission Scolaire Chavigny pour connaître les intentions de ladite commission scolaire quant à l'utilisation future de cette école. De plus, une rencontre est fixée avec les Chevaliers de Colomb, mercredi le 18 janvier prochain.

Suite à la réalisation du projet d'aménagement de la cour de l'école N: Dame, le conseil tient à souligner le magnifique travail de Madame Laurette Dupont qui a agi comme responsable du projet. De plus le conseil félicite les deux employés affectés à ce projet.

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la sus-dite municipalité.

Signé ce 9e jour de janvier 1984



COMPTE FOLIO 612

No. de résolution
ou annotation

1	Guy Janvier & Caisse Pop.	Déc. 83	331.88
2	Amusements G.B. Inc.	projet	362.00
3	Gilles Thiffeault	aqueduc travaux	18.00
4	Banque Nat. Can.	règl. 105-2	12,772.40
5	André Biron	puits	140.00
6	Sani Paré	vidanges déc.83	4,785.99
7	Gaëtan Roberge	voyages	229.17
8	Min. Revenu Qué.	impot déc.	2,812.05
9	Receveur Can.	impot déc.	2,188.26
10	La Survivance Ass.	maladie	320.09
11	Comité Retraite Empl.	C.Pop. déc.	646.68
12	Louise Savard	26 déc - 7 janv.	355.78
13	Louise Savard	9 janv-21 janv.	355.78
14	Louise Savard	23 janv-28janv.	177.76
15	Louise Savard	Paye vacance	150.27
16	René Démontigny	26 déc - 7 janv.	355.78
17	René Démontigny	9 janv-21 janv.	355.78
18	René Démontigny	23 janv-28 janv.	177.76
19	René Démontigny	Paye vacance	150.27
20	Martial Beaudry	26 déc. 7 janv.	696.31
21	Martial Beaudry	9 janv-21 janv.	696.31
22	Suzanne Denoncourt	26 déc. 7 janv.	459.27
23	Suzanne Denoncourt	9 janv-21 janv.	459.27
24	Hélène Leclerc	26 déc. 7 janv.	430.58
25	Hélène Leclerc	9 janv-21 janv.	430.58
26	Jean-Bte Pothier	26 déc. 7 janv.	697.33
27	Jean-Bte Pothier	9 janv-21 janv.	697.33
28	Gaëtan Roberge	26 déc. 7 janv.	680.53
29	Gaëtan Roberge	9 janv-21 janv.	680.53
30	Michel Thiffeault	26 déc. 7 janv.	637.43
31	Michel Thiffeault	9 janv-21 janv.	637.43
32	Mme Doris Lebeau	9 janv-21 janv.	100.00
33	Mme Jean-Guy Rouette	9 janv-21 janv.	100.00
34	Guy Janvier	Aqueduc 5hres	123.00
35	Antoine Dufour	2 janv-7 janv.Loisirs	294.39
36	Antoine Dufour	9 janv-21 janv.	588.73
37	Petite Caisse	projet Prime	48.98
38	Antoine Dufour	Divers	96.84
39	Bell Canada		418.06
40	Hydro Québec		5,353.50
41	Garage Pépin & Fils		234.08
42	P.V. Ayotte	papeterie	58.16
43	Imprimerie Auger Inc.	papeterie	206.02
44	Le Nouvelliste	annonce	95.00
45	Bendwell Ass.	plans	35.00
46	Distribution J.G.V. Enr.	café	156.00
47	Association Chef Incendie	cotisation	50.00
48	M.S.A. Canada Inc.	réparation	113.20
49	Télé Communication T.Riv.	réparation	43.80
50	Distribution Robert Enr.	Divers	271.34
51	Boivin & Gauvin Inc.		81.41
52	Papeterie Mauricienne Inc.		99.43
53	Réal Trahan	Divers	44.03
54	Société Can. Sel Ltée	voirie	4,100.64
55	Pagé Conastruction	voirie	929.23
56	Louis Dugré		1,779.00
57	André Biron	puits	100.00
58	Roger Croisetière	puits	443.50
59	Fournier & Martin	matériaux	98.26
60	Saillant Inc.	matériaux	1,029.94
61	Sports Expert	Matériaux	35.95
62	Garage R. Lamothe	réparation	47.42
63	Serge Hamel	plan P59, 60	1,500.00
64	Thomas Bellemare Ltée		9,641.41
65	Léopold Duplessis	projet	219.23
66	Yvon Caron	projet	10.00
67	Matériaux Les Rives Inc.	projet	595.87
68	Quincaillerie Guilbert		314.28

12/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par m. Gaston Levasseur et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS:



No. de résolution
ou annotation

13/84

Un résident de la Place Garceau se plaint de l'état de la côte, de plus il demande que la Municipalité installe des cartes de non-stationnement dans la dite côte.

M. Paul Charbonneau demande des renseignements sur le projet de développement qu'il a déposé avant la période des fêtes.

Le conseil étudiera ce projet dans les prochains jours.

Un membre des pompiers volontaires demande s'il y a des décisions de prises en ce qui concerne leurs revendications.

Aucune décision n'est encore prise.

Un contribuable demande des informations au sujet des comptes de taxes.

Il est proposé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

La présente assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
Régulière
23/01/84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 23 janvier 1984 à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 9 janvier 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

14/84

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 9 janvier 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITIONS: Aucune

15/84

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire. Adopté.

RAPPORT DE COMITES

Le Secrétaire-trésorier soumet le rapport des incendies pour le mois de décembre 1983. Il soumet également le rapport d'une conférence téléphonique tenue le 17 janvier 1984 entre M. André Asselin, président de l'U.M.R.C.Q. et les six municipalités membres du comité provincial concernant la loi de police.

Madame Denise Charest souligne que la demande de projet Katimavik a été acceptée. Ce projet devrait débiter en mai prochain.



No. de résolution
ou annotation

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande des informations relativement à la possibilité de versements des taxes municipales et demande aussi des détails sur la conférence téléphonique tenue le 17 janvier 1984.

CORRESPONDANCE

Emprunt
Temporaire
Comm. Mun.

La Commission Municipale du Québec approuve en date du 17 janvier 1984, un emprunt temporaire n'excédant pas 231 000\$ en attendant le produit d'une nouvelle émission d'obligations pour le solde non amorti de l'émission originale de 650 000\$ effectuée le 1er mars 1974 et renouvelable le 1er mars 1984. La Commission autorise aussi un emprunt temporaire n'excédant pas 87 500\$ en attendant le produit d'une nouvelle émission d'obligations pour le solde non amorti de l'émission originale de 150 000\$, renouvelée pour 102 000\$, par l'émission de billets effectuée le 15 janvier 1982 et renouvelable le 15 janvier 1984.

Conseil
Rég. Culturel

Le Conseil Régional de la Culture Mauricie, Bois-Francs Centre du Québec invite la Municipalité à souscrire 10\$ afin de prendre part au travail de réalignement de l'intervention du Ministère des Affaires Culturelles et à participer au sein du Conseil Régional de la Culture, en développement de la vie culturelle chez nous et dans la région, en définissant les axes de développement et les priorités les plus pressantes. L'acquittement de la cotisation permet la nomination de deux représentants de la Municipalité.

16/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu que la Municipalité verse un montant de 10\$ au Conseil Régional de la Culture Mauricie, Bois-Francs Centre du Québec. Que Madame Jacqueline Moreau et M. Gaston Levasseur soient les représentants de la Municipalité auprès de cet organisme et que M. Antoine Dufour soit représentant substitut.
Adopté.

Cour
Municipale
Causes

Me Robert Legris souligne que dans les causes de Jean-Guy Lajoie, Normand Couture, Jean-Claude Duval et René Croteau, M. Croteau a payé l'amende hors cour et que les trois autres ont été déclarées coupables par la Cour Municipale, mardi le 10 janvier 1984.

Soirée
Inform.
M.R.C.
Document
Elus

M. Robert Bouchard, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de Francheville, souligne que le Ministère des Affaires Municipales a préparé un document synthèse des principaux gestes à poser en vertu du Code Municipal. Il résume les responsabilités majeures d'un conseil municipal et de ses principaux officiers. En collaboration avec la direction régionale du M.A.M., la M.R.C. de Francheville désire offrir aux élus municipaux une soirée d'informations sur le contenu de ce document. Un exemplaire du document sera remis à chacun des participants. M. Bouchard demande de confirmer le nombre de participants afin de planifier cette soirée qui se tiendra au mois de février ou mars 1984. Les membres du conseil sont tous intéressés.

Colloque
COLASP

La Corporation pour la Mise en Valeur du Lac St-Pierre souligne qu'elle tiendra un colloque sur le plan directeur pour la conservation et la mise en valeur du lac St-Pierre le 3 février prochain à Nicolet. Il serait important que les intervenants expriment leurs points de vue sur ce plan, en présence du Ministre Guy Chevrette. Il n'y a aucun frais d'inscription.

17/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'autoriser M. le Maire et Madame Denise Charest à assister à ce colloque.
Adopté.

Avis
Motion
Règl. #30

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement numéro 30 concernant les chiens.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. désire obtenir un permis permanent de vente de boissons alcoolisées,

CONSIDERANT que ce permis ne sera exploité que lors d'évènements spéciaux tels que tournois de balle, tournois de hockey, fête nationale du Québec, carnaval, fête populaire etc.,

CONSIDERANT que la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. s'engage à prévenir le Conseil Municipal de l'utilisation de ce permis dans un délai raisonnable,

CONSIDERANT que la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. s'engage à remplir et respecter toutes les exigences de la Régie des Permis d'Alcool du Québec, et de tous autres Ministères du Gouvernement du Québec,

18/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'autoriser la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. à produire une demande de permis permanent de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des Permis d'Alcool du Québec. Adopté.

Salaires
Employés
Tempor.

CONSIDERANT que M. Marcel Crête, employé de la Municipalité, est présentement en congé de maladie,

CONSIDERANT que la Municipalité requiert lors d'urgence un deuxième employé,

19/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu que la municipalité verse un salaire horaire de 7\$ aux personnes dont les services seront requis pour l'accomplissement de travaux extérieurs. Adopté.

Zonage
Agricole
Min.Trans

CONSIDERANT que le Ministère des Transports du Québec s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture des terrains situés sur les lots P-307, P-308 et P-309 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

CONSIDERANT que le Ministère des Transports a l'intention d'y construire un poste de pesée unidirectionnel le long de l'autoroute 40,

CONSIDERANT que ces terrains sont des résidus de terrains résultant de la construction de l'autoroute 40 et qu'ils n'ont aucun intérêt pour l'agriculture,

20/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité appuie la demande du Ministère des Transports du Québec. Adopté.

Municip.
PteLac

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac désire lotir des terrains situés sur les lots 197-P et 7-P du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ces terrains ont déjà fait l'objet d'une décision le 25 mai 1979, dossier 003341, mais qu'ils n'ont pas été lotis dans les 6 mois prescrits dans ladite décision et ce à cause de circonstances incontrôlables.

CONSIDERANT que les terrains portant les numéros 197-30 et 197-31 sur le plan original sont déjà construits et qu'ils appartiennent à des propriétaires différents, soit M. Clément Leclerc et Sylvain Fréchette respectivement et que les lots 197-32 et 7-4 sont déjà utilisés comme rue depuis le 27 juin 1978, date de l'achat par la Municipalité (voir contrat 317 498)

21/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu que la Municipalité



No. de résolution
ou annotation

22/84

té demande à la Commission de pouvoir régulariser cette situation en faisant cadastrer ces terrains, que la municipalité mandate M. Jean-Baptiste Pothier à signer les documents nécessaires à cette demande.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

M. Paul Charbonneau demande si le conseil a pris une décision relativement à son projet de développement sur une partie du lot 9.

Un contribuable demande les procédures qu'il doit suivre pour postuler le poste d'employé temporaire.

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
Rég.
13/02/84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 13 février 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur Municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 janvier 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

23/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 23 janvier 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

24/84

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORTS DE COMITES

Le Secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels: Incendie, bibliothèque et celui du directeur des loisirs.

Lotissem.
303P, 304P
307P

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 303P, 304P et 307P, dossier 33 394, propriété des résidents d'une partie du secteur Sud du Lac des Pins et de la Municipalité (Rues

CONSIDERANT que ce plan a déjà été accepté par la résolution #348/83,



25/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots 303P, 304P et 307P du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 307-7, 304-1 à 304-6 et 307-6 à 307-14.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 13 avril 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date. Que M. le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le document. Adopté.

No. de résolution
ou annotation

Lotissem.
RJoly
13-7

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 13P, Minute #23802, Carnet 248, Page 100, propriété de M. Roger Joly.

26/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 13P du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 13-7

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 13 avril 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date. Adopté.

Lotissem.
Boulevard
254, 254-1

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 254 et 254-1, dossier 33 lll, propriété de la Municipalité de Pointe-du-Lac.

27/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots 254 et 254-1 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 254-1-1 et 254-4.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 avril 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date. Que M. le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le document. Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

ActonVale
offre
emploi

La Ville d'Acton Vale offre les services d'un de ses policiers suite à l'approbation du Ministre de la Justice de réduire ses effectifs d'un policier. Cette offre est assortie d'un bon d'emploi de \$5,000.00.

Entente
Informat.

La Commission Municipale du Québec a approuvé le



6 février 1984, l'engagement de crédit que comporte l'entente intermunicipale relative aux services informatiques, telle qu'autorisée par les règlements numéros 889 des conseils de la Ville de Trois-Rivières et 46 de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

Katimavik

No. de résolution
ou annotation

acceptat.
projet

Le Bureau Régional du Québec de Katimavik informe que la soumission de projet pour la phase 1 de l'an 8 a été acceptée par le comité régional de sélection. Ce projet est soumis au bureau national pour son acceptation officielle. M. René Cadotte est le responsable des projets dans notre district.

Assainiss.
Eaux
Etude
Av. Projet

En date du 27 janvier 1984, M. Adrien Ouellette, Ministre de l'Environnement du Québec souligne que la Municipalité de Pointe-du-Lac sera invitée sous peu à joindre le nombre grandissant de municipalités engagées dans l'assainissement de leurs eaux usées et qui profitent de ce fait de l'assistance financière du programme québécois d'assainissement des eaux. Le Ministre sollicite la collaboration de la Municipalité à la réalisation d'une étude d'avant projet. Cette étude sera menée par des fonctionnaires et par un consultant mandaté par le Ministère. Le gouvernement assumera la totalité des frais de cette étude qui permettra de conclure une entente entre le Conseil Municipal et le gouvernement.

Permis
Boisson
Chevaliers
RTrépanie

M. Roger Trépanier du Centre Plein-Air Louis Riel Inc. s'oppose à ce que la Municipalité accorde la permission aux Chevaliers de Colomb d'obtenir un permis de boisson dans un local subventionné par la Municipalité. M. Trépanier se sent donc justifié à être réticent à payer son compte de taxe sachant qu'une partie sert à payer les frais d'un concurrent.

Société
Sclérose
Autorisat.

La Société de la Sclérose en Plaques, Division du Québec, demande l'autorisation d'établir des points de vente dans la Municipalité. Le symbole de la campagne est l'oeillet naturel qui sera vendu à \$2.00 l'unité.

28/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'autoriser la Société de la Sclérose en Plaques, Division du Québec, d'établir des points de vente dans la Municipalité pour sa campagne 1984.
Adopté.

Train
Sauvage
Beau-Sol.

Le Comité Ecole Beau-Soleil fait parvenir une résolution adoptée lors de sa dernière réunion. Le Comité demande que le coût d'utilisation (125\$ pour la saison) des trains sauvages soit entièrement défrayé par l'organisation des Loisirs de Pointe-du-Lac.

Congrès
Inspecteur
Municipal

L'Association des Inspecteurs municipaux de l'Environnement du Québec Inc. invite la Municipalité à encourager son inspecteur à devenir membre de l'Association pour une cotisation annuelle de 25.00\$. L'Association invite l'inspecteur municipal à assister au congrès annuel qui se tiendra à l'Hotel Sheraton-Laval les 16, 17 et 18 mars 1984. Les frais d'inscription sont de 35.\$ pour le membre et de 30\$ pour le conjoint.

29/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de défrayer la cotisation annuelle de 25.\$ de l'inspecteur municipal à l'Association des Inspecteurs municipaux et d'autoriser l'inspecteur municipal à assister au congrès annuel les 16, 17 et 18 mars 1984, de payer les frais d'inscription à ce congrès et les dépenses inhérentes sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

Le Comité d'école et la Directrice de l'école Notre-Dame soulignent que l'acceptation du projet Katimavik leur a fait rechercher des façons de financer des besoins en suspens depuis plusieurs années au niveau de l'école Notre-Dame. Deux projets pourraient être exécutés:
- Rénover la salle de récréation en gymnase
- Terminer l'aménagement de la cour de l'école.



No. de résolution
ou annotation

Travaux
Ecole
St-Yves

30/84

Chevaliers
PrêtSalle
Permis
Alcool

Amendement
Règl. #30-2
Chiens

31/84

S'étant adressé au Conseil des Loisirs de la Mauricie pour obtenir une subvention du gouvernement, il y a deux conditions essentielles à remplir, soit:

- 1- Une entente Commission Scolaire et Municipalité pour l'utilisation des lieux.
- 2- Une participation de la Municipalité au projet par une résolution ou par une aide financière: argent ou matériels.

La Commission Scolaire est disposée à défrayer une bonne partie du projet si une subvention est obtenue.

Le Conseil Municipal prendra cette demande en considération et une réponse sera donnée lors de la prochaine réunion.

CONSIDERANT que le Ministère des Travaux Publics a effectué une inspection de l'école St-Yves,

CONSIDERANT que le Ministère exige certains travaux en matière de sécurité,

CONSIDERANT que le coût d'achat des matériaux s'élèverait à environ \$2,500.00 et que les Chevaliers de Colomb s'engagent à conclure les travaux nécessaires,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu que la Municipalité autorise le secrétaire-trésorier à acheter les matériaux requis pour accomplir les travaux exigés par le Ministère des Travaux Publics à l'école St-Yves et que les Chevaliers de Colomb fournissent la main-d'oeuvre requise.
Adopté.

Suite aux discussions tenues avec le représentant des Chevaliers de Colomb, les membres du Conseil reportent à la prochaine assemblée la question du prêt de la salle de l'école St-Yves et l'autorisation de demander un permis d'alcool par les Chevaliers de Colomb.

"REGLEMENT #30-2"

"REGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS"

ATTENDU qu'il est de l'intérêt public de prévenir les dommages que peuvent causer les chiens errants,

ATTENDU que toute corporation locale peut faire, amender ou abroger des règlements concernant les chiens,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 23 janvier 1984,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu, et le dit Conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit, à savoir:

ARTICLE 1

Le titre du présent règlement est "Règlement concernant les chiens dans la Municipalité de Pointe-du-Lac" et peut être cité sous le nom de "Règlement concernant les chiens ou Règlement numéro 30-2"

ARTICLE 2

Le but du présent règlement est de prévenir les dommages et ennuis que peuvent causer les chiens errants, de limiter le nombre de chiens par unité de logements et d'imposer une taxe et/ou permis aux propriétaires de chiens dans la Municipalité de Pointe-du-Lac.

ARTICLE 3

L'emploi des verbes au présent comprend le futur.



No. de résolution
ou annotation

Le singulier comprend le pluriel et vice-versa à moins que la phraséologie implique clairement qu'il ne peut pas en être ainsi.

La "Municipalité" signifie la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, et son territoire administratif.

Le "Conseil" signifie le Conseil Municipal de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac.

L'expression "Officier Municipal" signifie la personne ou l'organisme désigné par la Municipalité pour faire observer le présent règlement.

Le mot "chien" signifie tout chien, chienne ou chiots âgés de plus de deux (2) mois.

Le mot "chenil" signifie tout logement et/ou endroit où plus de deux (2) chiens sont gardés.

L'expression "propriétaire de chien" signifie toute personne qui réside dans la Municipalité et qui est propriétaire d'un ou plusieurs chiens ou qui donne refuge ou qui nourrit ou qui accompagne ou qui pose à l'égard de ce ou ces chiens des gestes de gardien.

Le mot "permis" signifie le permis exigé par la Municipalité de tout propriétaire de chien, ainsi que le médaillon officiel que doit porter un chien

ARTICLE 4

Tout propriétaire de chien doit détenir un permis pour chacun de ses chiens;

Tout propriétaire de chien doit munir chacun de ses chiens du médaillon officiel prouvant que le permis a dûment été acquitté par le propriétaire;

ARTICLE 5

Ce permis est exigible le premier jour de janvier de chaque année et couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 6

Le coût annuel du permis est de QUINZE (15) dollars pour chaque chien. Il n'est pas transférable et est indivisible et non remboursable.

ARTICLE 7

La demande de permis doit énoncer les noms, prénoms et adresse du propriétaire du chien, ainsi que toutes les indications requises pour établir l'identité de chaque chien.

ARTICLE 8

Nul ne peut être propriétaire de plus de deux chiens par propriétaire ou logement sans obtenir l'autorisation écrite de la Municipalité d'opérer un chenil.

ARTICLE 9

Quiconque opère un chenil ailleurs que dans une zone rurale telle que définie par le règlement de zonage no 21 de la Municipalité et ses amendements, contrevient au présent règlement et est passible des peines édictées au présent règlement.



No. de résolution
ou annotation

ARTICLE 10

La Municipalité peut mandater et/ou destituer, par résolution de son Conseil, un officiel municipal pour faire appliquer ledit règlement et émettre les infractions s'il y a lieu. Cet officier municipal peut ordonner la destruction d'un chien qu'il juge dangereux pour la sécurité des personnes ou des biens. Il peut aussi visiter tous les lieux afin de vérifier l'observance du présent règlement.

ARTICLE 11

Chaque année, le secrétaire trésorier de la Municipalité prépare un rôle de perception de la taxe due par chaque propriétaire de chien suivant le tarif prescrit à l'article 6 du présent règlement.

ARTICLE 12

Il est interdit à tout propriétaire de chien de laisser errer son ou ses chiens dans la Municipalité. Le propriétaire de tout chien fréquentant les rues ou places publiques doit retenir chaque chien au moyen d'une laisse.

ARTICLE 13

Lorsqu'un propriétaire de chien néglige ou refuse de se conformer à l'article 4 du présent règlement, l'Officier Municipal doit lui donner un avis le sommant de s'y conformer. Tout propriétaire de chien qui ne se conforme pas à l'article 4 du présent règlement dans les quarante-huit (48) heures de tel avis, contrevient au présent règlement.

ARTICLE 14

L'Officier Municipal qui découvre ou qui est avisé d'un cas de rage doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la sécurité des citoyens.

ARTICLE 15

Si un chien jappe, aboie, hurle, trouble la paix ou ennuie les voisins, le propriétaire de ce chien sera considéré comme ayant commis une nuisance, et est passible des peines édictées au présent règlement.

ARTICLE 16

Si un chien cause des dommages à la propriété privée ou publique, terrasse pelouse, jardin, fleurs, arbres, arbustes ou autres plantes; ou court les animaux de ferme, en pâturage ou non, ou autres animaux domestiques, le propriétaire de ce chien est considéré comme ayant commis une nuisance et est passible des peines édictées au présent règlement.

ARTICLE 17

Toute chienne en "rut" doit être confinée sur le terrain du propriétaire de ce chien pendant une période d'au moins quatorze jours.

ARTICLE 18

Tout propriétaire d'un chien doit veiller à ce que ce chien demeure attaché ou clôturé sur sa propriété, à défaut de quoi, le propriétaire de ce chien est considéré comme ayant commis une nuisance et est passible des peines édictées au présent règlement.

ARTICLE 19

Tout propriétaire d'un chien doit nettoyer par tous les moyens appropriés, tout bien public ou privé, sali par les matières fécales dudit chien sans quoi, ce propriétaire est considéré comme ayant commis une nuisance et est passible des peines édictées au présent règlement.



No. de résolution
ou annotation

ARTICLE 20

Toute personne qui gêne ou empêche l'Officier Municipal d'accomplir les démarches nécessaires pour constater l'observance du présent règlement est considérée comme ayant commis une nuisance et est passible des peines édictées audit règlement.

ARTICLE 21

Tout chien constituant et/ou ayant commis une nuisance au sens du présent règlement peut être immédiatement placé en fourrière par l'Officier Municipal pour y être détenu pendant trois (3) jours, après quoi, il peut être euthanasié ou vendu.

ARTICLE 22

Si tel chien est placé en fourrière, et avant qu'il ne soit abattu ou vendu, est réclamé par son propriétaire, ce dernier peut en reprendre possession, mais seulement après avoir payé la somme de six (6) dollars pour chaque jour de garde et en plus après avoir payé le coût du permis, au cas où tel permis n'aurait pas été émis, en plus de l'amende imposée par le présent règlement.

ARTICLE 23

Tout propriétaire d'un chien constituant une nuisance au sens du présent règlement, commet une infraction au présent règlement.

Si telle nuisance ou infraction se continue, elle constitue jour par jour une nuisance ou une infraction séparée.

ARTICLE 24

Tout chien placé en fourrière, non réclamé par son propriétaire après un avis de trois (3) jours, pourra être vendu à une personne qui en fait la demande.

ARTICLE 25

Quiconque contrevient au présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins \$20.00 et d'au plus \$100.00 et des frais, ou, à défaut de paiement, d'un emprisonnement d'au plus trente (30) jours.

ARTICLE 26

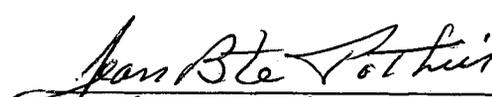
Aucune poursuite pénale ne sera maintenue à l'égard d'un contrevenant au présent règlement si celui-ci paie l'amende minimale encourue dans les quarante-huit (48) heures suivant l'émission du billet d'infraction par l'Officier Municipal.

ARTICLE 27

Le présent règlement abroge et remplace les règlements numéros 30 et 30-1

Adopté à Pointe-du-Lac, ce 13^e jour de février 1984.


Maire


Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PROMULGATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3h et 4 heures de l'après-midi, le 15^e jour de février 1984

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e



jour de février mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Jean B. St. Pierre
Secrétaire-trésorier

Traitement
No. de résolution
ou approuvé

CONSIDERANT que l'A.P.I. de Pointe-du-Lac demande que le ou les mois où il ne survient aucun incendie, que les pompiers soient rémunérés pour un appel,

32/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu que pour le ou les mois où il ne surviendra aucun incendie, la Municipalité de Pointe-du-Lac verse la rémunération d'un appel aux pompiers qui seront présents lors d'une vérification générale de tout l'équipement le premier dimanche suivant ce mois où il ne surviendra aucun incendie.
Adopté.

Contrat
Service
Informat.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a acquis de l'équipement informatique de la compagnie I.B.M. Canada Limitée,

CONSIDERANT que cet équipement requiert un contrat d'entretien,

33/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac demande à la compagnie I.B.M. Canada Limitée de lui émettre un contrat d'entretien pour les unités suivants:

<u>Unité</u>	<u>Modèle</u>	<u>No.Série</u>	<u>Equipement</u>
5291	01	9172667	Ecran
5256	03	0029665	Imprimante
5251	012,2550 3701,4600	91P7221	Ecran

De payer à la compagnie I.B.M. Canada Limitée le coût de ce contrat annuel soit environ \$200.00 par mois.
Adopté.

Parc Mun.
Nom, Encad.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a acquis un terrain en bordure du fleuve,

CONSIDERANT que la Municipalité a fait aménagé une rampe de mise à l'eau par l'entreprise de COLASP et du Ministère du Loisir, Chasse et Pêche,

CONSIDERANT que la Municipalité donne un caractère de parc municipal à ce terrain,

34/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac désigne ce parc municipal sous le nom de "PARC ANTOINE GAUTHIER".

Que la Municipalité autorise Madame Denise Charest à faire encadrer une copie du plan d'aménagement de ce parc afin de l'exposer au public dans la salle du conseil.
Adopté.

MLCP &
COLASP
PARC

CONSIDERANT que la municipalité de Pointe-du-Lac a acquis en 1983 un terrain en bordure du fleuve St-Laurent pour y aménager un parc municipal,

CONSIDERANT que le Ministère Loisir, Chasse et Pêche et la COLASP ont réalisé une rampe de mise à l'eau sur ledit terrain,

35/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac, au nom de ses citoyens,



No. de résolution
ou annotation

Zonage Agr.
Camp
ValHeureux

remercie le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et la COLASP pour la réalisation d'une rampe de mise à l'eau sur le Parc Antoine Gauthier. Que la Municipalité est en conscience du potentiel récréatif que représente le Lac St-Pierre, projette d'investir pour l'année 1984 un montant de \$8,000.00 afin de poursuivre l'aménagement du parc. Adopté.

CONSIDERANT que le Centre Nautique de Francheville par l'entremise de Me Henri-Paul Martin, notaire, s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture et lotir des terrains situés sur les lots 129-1P, 130-1P et 130P du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ces terrains appartiennent présentement à la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ces terrains servent actuellement à des fins récréatives et de loisir,

CONSIDERANT que le demandeur désire acquérir ces terrains dans le but de continuer la vocation récréative de ces installations,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande du Centre Nautique de Francheville. Adopté.

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la sus-dite municipalité.

Signé ce 13e jour de février 1984.

Jean St. Pierre

COMPTES FOLIO 612

69	Le Nouvelliste	Abonnement	122.00
70	Raymond Benoit	Pompier déc.83	25.00
71	Gilles Bourgoin	"	50.00
72	Sylvio Dufresne	"	50.00
73	André Dugré	"	25.00
74	Luc Dugré	"	25.00
75	Jean-Marc Guay	"	25.00
76	Normand Hélie	"	50.00
77	Rénald Légaré	"	25.00
78	Denis Lesmerises	"	25.00
79	Michel Lesmerises	"	25.00
80	Jean-Yves Pépin	"	25.00
81	Michel Thiffeault	"	50.00
82	Réal Trahan	"	25.00
83	Jean-Claude Turgeon	"	25.00
84	André Roque	"	50.00
85	Henri St-Pierre Enr.	Huile	1 891.96
86	Michel Thiffeault	Rajust. 83	35.42
87	Normand Hélie	Frais voyages	18.00
88	Guy Janvier	"	14.00
89	Sergaz Inc.	Camion service	227.09
90	Banque Nat. Can.	Frais banque	50.00
91	Réjean Houle	Aqueduc 20hres	140.00
92	A.Guy Messier	Neige Village	2,881.20
93	Guy Janvier & C.Pop.	Janvier 84	380.00
94	André Biron	puits	140.00
95	Sani Paré	Vidanges janv.84	5,484.41
96	Gaëtan Roberge	voyages	229.17
97	Martial Beaudry	voyages	58.68
98	Ministère Revenu	Impot janv. 84	1,993.22

36/84



No. de résolution
ou annotation

99	Receveur du Canada	Impot janv.84	1,561.94 ⁿ
100	La Survivance Ass.	Maladie	320.09 ⁿ
101	Martial Beaudry	23 janv-4 fév.	696.31 ⁿ
102	Martial Beaudry	6 fév-18 fév.	696.31 ⁿ
103	Suz. Denoncourt	23 janv-4 fév.	459.27 ⁿ
104	Suz. Denoncourt	6 fév-18 fév.	459.27 ⁿ
105	Hélène Leclerc	23 janv-4 fév.	430.58 ⁿ
106	Hélène Leclerc	6 fév-18 fév.	430.58 ⁿ
107	Jean-Bte Pothier	23 janv-4 fév.	697.33 ⁿ
108	Jean-Bte Pothier	6 fév-18 fév.	697.33 ⁿ
109	Gaëtan Roberge	23 janv-4 fév.	680.53 ⁿ
110	Gaëtan Roberge	6 fév-18 fév.	680.53 ⁿ
111	Michel Thiffault	23 janv-4 fév.	637.43 ⁿ
112	Michel Thiffault	6 fév-18 fév.	637.43 ⁿ
113	Mme Doris Lebeau	23 janv-4 fév.	100.00 ⁿ
114	Mme Doris Lebeau	6 fév-18 fév.	100.00 ⁿ
115	Mme Jean-G. Rouette	23 janv-4 fév.	100.00 ⁿ
116	Mme Jean-G. Rouette	6 fév-18 fév.	100.00 ⁿ
117	Antoine Dufour	23 janv-4 fév.	588.73 ⁿ
118	Antoine Dufour	6 fév-18 fév.	588.73 ⁿ
119	Comité Retraite Empl.	1983	100.00 ⁿ
120	Conseil Rég. Culture		10.00 ⁿ
121	Michel Thiffault	temps suppl.	694.59 ⁿ
122	Hilton Québec	congrès sec.	150.00 ⁿ
123	Fosse A.B. Inc.	Cas Robitaille	50.00 ⁿ
124	Comm. Santé Sécurité Travail		1 067.00 ⁿ
125	Ministère Revenu Qué.	Rajust. 83	617.70 ⁿ
126	Michel Thiffault	suppl.	162.81 ⁿ
127	Bell Canada		376.66 ⁿ
128	Pharm. Maurice Biron	Divers	13.50 ⁿ
129	Me Richard Trottier	Evaluation	125.00 ⁿ
130	Legris, Legris Michaud	Cour	505.00 ⁿ
131	Ville Trois-Riv. Ouest	Cour	186.65 ⁿ
132	Imprimerie Arts Graphiques	Papeterie	180.59 ⁿ
133	La Presse Ltée	annonce	5.25 ⁿ
134	Brasserie Sportif Pte	Réception	208.11 ⁿ
135	Rest. Miss Louiseville	Réception	1 657.15 ⁿ
136	M.R.C. Francheville	contribution	28 589.39 ⁿ
137	Imprimerie Auger Inc.	papeterie	230.42 ⁿ
138	Guy Janvier	Déneigement	500.00 ⁿ
139	Guy Janvier & Malbeuf	déneigement	500.00 ⁿ
140	Marcel Bergeron	divers	62.47 ⁿ
141	J.B. Lanouette Inc.	ass.	59.00 ⁿ
142	Burotec Inc.	Photo	479.60 ⁿ
143	R.L Crain	papeterie	1 112.04 ⁿ
144	Corp. Sec. Municipaux	cotisation	380.00 ⁿ
145	Marc Brulé Inc.	Incendie	341.29 ⁿ
146	Louis Dugré	Borne-Font.	255.00 ⁿ
147	Réal Trahan	Divers	12.04 ⁿ
148	Télé Comm. T.Riv.	Incendie	120.00 ⁿ
149	Incendie C.F.S. Ltée	Incendie	10.35 ⁿ
150	A.Guy Messier	Neige	187.00 ⁿ
151	Société Can. Sel Ltée	Neige	750.91 ⁿ
152	Pagé Const. Inc.	Neige	1 217.50 ⁿ
153	Ls G. Guilbert	aqueduc	170.00 ⁿ
154	Régie Ass. Auto du Qué.	licences	357.00 ⁿ
155	Raymond Lamothe	Camion	168.33 ⁿ
156	Henri St-Pierre & Fils		923.66 ⁿ
157	Librairie du Cap Inc.	Loisirs	669.52 ⁿ
158	Quincaillerie Guilbert		270.45 ⁿ
159	C.C.G. Bell Canada	ordinateur	306.58 ⁿ
160	René Babineau	projet	130.00 ⁿ
161	Léopold Duplessis	projet	224.26 ⁿ
162	Quévis Inc.	projet	37.16 ⁿ
163	Simard & Comeau Ltée	projet	80.00 ⁿ
164	Garage Pépin & Fils	camion	26.40 ⁿ
165	Hydro Québec		5 353.50 ⁿ
166	S.T.M. Research Publication		219.00 ⁿ
167	Normand Dupont	projet	650.00 ⁿ
168	André Biron	projet	240.00 ⁿ
169	Guy Senneville	projet	235.00 ⁿ
170	Formules Municipales Ltée	papeterie	95.89 ⁿ
171	Formulaires Ducharme Inc.	papeterie	36.00 ⁿ
172	Abonnement M	Bibliothèque	19.00 ⁿ
173	Magazine Croc	Bibliothèque	21.00 ⁿ
174	Sel & Poivre	..	24.00 ⁿ
175	Clin d'Oeil	..	24.00 ⁿ
176	Chez Soi		24.00 ⁿ



No. de résolution
ou annotation

37/84

177	Bricolage	Bibliothèque	24.00 [~]
178	Union Elect. Ltée	Loisirs	7.29 [~]
179	La Laurentienne Mutuelle	Fonds Pension	1 078.79 [~]
180	Sergaz Inc.	Gaz	173.89 [~]
181	P.S.W. Inc.	Ordinateur	10 000.00 [~]
182	Hial Tech Express	livraison	127.50 [~]
183	Ville Trois-Riv.	ordinateur	1 322.00 [~]
184	Fabrique Pte du Lac	messes	20.00 [~]
			<u>88,802.78</u>

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

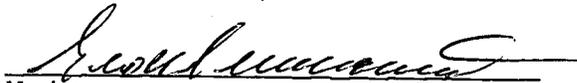
Un contribuable demande des informations sur le contrat d'entretien des équipements informatiques.

Un représentant des Chevaliers de Colomb demande des précisions sur la cédule d'activités que les membres du conseil désirent pour que son organisme obtienne un permis de vente de boisson.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

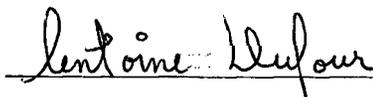
L'assemblée est levée.


Maire

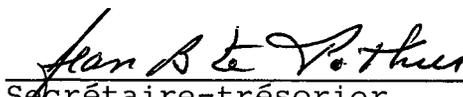

Secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE CE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Je, ANTOINE DUFOUR, soussigné, de Trois-Rivières-Ouest, ayant été dûment nommé DIRECTEUR DES LOISIRS de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.


Antoine Dufour

Assermenté devant moi, ce 17e jour de février 1984, à Pointe-du-Lac, Québec.


Secrétaire-trésorier

Séance
Régul.
27/02/84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 27 février 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de Monsieur le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.



39/84

No. de résolution
ou annotation

Après la récitation de la prière Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée du 13 février dernier et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 13 février 1984, signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION:

Un groupe de citoyens s'opposent à la demande de permis de boisson des Chevaliers de Colomb

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORTS DE COMITES

Le Secrétaire-trésorier soumet le rapport de la bibliothèque municipale pour le mois de février 1984.

LOTISSEMENT

Lot 176-5

RBouchard

CONSIDERANT que M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot P-176, dossier 84-33, propriété de M. Richard Bouchard,

41/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot P-176 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 176-5,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 27 avril 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

JThiffault

Lot 8-4
197-47

CONSIDERANT que M. Régis Lévesque, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots P-8 et P-197, dossier 83-146, propriété de Madame Jeanne Thiffault,

42/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots P-8 et P-197 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 8-4 et 197-47,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 27 avril 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressource du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable de la rue Julien Proulx souligne qu'il n'y a pas eu de développement concernant le problème d'égoût dans leur secteur. Il souligne également que la Municipalité devrait épandre de la pierre concassée sur leur rue.

Madame Jeannine Proulx, directrice de l'Ecole Notre-Dame demande une réponse à leur demande lors de la dernière séance.

Le Conseil fournira une réponse lors de leur prochaine réunion.

Un contribuable demande des informations sur la grandeur des terrains dont les lotissements viennent d'être acceptés sur les rues Marcel et St-Jean-Baptiste.

CORRESPONDANCE

Acc.Rec.
Budget

En date du 13 février 1984, le ministère des Affaires Municipales accuse réception du budget 1984.

Comm.Scol.
Chavigny
VsStYves

Le 16 février 1984, la Commission Scolaire de Chavigny fait parvenir copie d'une résolution autorisant l'utilisation de l'école St-Yves par la Municipalité au cours des deux prochaines années 1984-85 et 1985-86.

KinoQuébec

Kino-Québec informe qu'une grande fête de l'activité physique se tiendra du 26 mai au 3 juin prochain. Un guide d'intervention et de suggestions d'activités est offert.

Acc.Rec.
Compensat.

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception de notre demande de compensation tenant lieu de taxes municipales à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec et des réseaux des Affaires Sociales et de l'Education.

Chevaliers
Colomb
Cédule

Le 22 février 84, les Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac font parvenir le calendrier de leurs activités 83-84. Les membres du Conseil sont les bienvenus au local des Chevaliers de Colomb.

Félicitations
ParcAGaut.

Madame Julienne Gauthier de Drummondville félicite les membres du conseil et en particulier Madame Denise Charest pour les recherches qu'elle fit en regard du nom attribué au Parc Antoine Gauthier. Félicitations pour le choix de ce nom et mille mercis au nom de tous les Gauthier. Elle serait honorée d'être la personne choisie pour le dévoilement de la plaque-souvenir.

Ass.Diabète

L'Association du Diabète du Québec sollicite une participation financière lors de la campagne du 26 février au 12 mars 84.

Inspecteur
MsesHerbes

M. Réal Martineau, agronome du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, invite la Municipalité à lui transmettre le nom de l'inspecteur chargé, en 1984, de l'application de la Loi sur les abris préjudiciables à l'agriculture, section IV- des mauvaises herbes.

43/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de nommer Monsieur Gaëtan Roberge à titre d'inspecteur chargé en 1984, de l'application de la Loi sur les abris préjudiciables de l'agriculture, section IV - des mauvaises herbes.
Adopté.

Seigneurs
Panneaux

En date du 14 février 84, Les Seigneurs de Pointe-du-Lac demandent la permission d'installer les panneaux publicitaires sur la clôture du terrain de baseball et ce, pour l'année 1984.

44/84

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'autoriser les Seigneurs de Pointe-du-Lac à installer les panneaux publicitaires sur la clôture du terrain de balle pour la saison 1984, que ces panneaux soient enlevés dès la saison terminée.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

45/84

Vente pr
taxes
Mandat
MBeaudry

46/84

Emprunt
tempor.

47/84

ATTENDU le contenu des lettres patentes concernant la constitution de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville;

ATTENDU que le principe qui sous-tendait ce regroupement de municipalités consistait en une équité de la représentation des municipalités régies par le Code municipal et celles régies par la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le dernier décret a modifié les chiffres de la population des municipalités du territoire de la M.R.C. de Francheville;

ATTENDU que cette modification a affecté le mode de représentation décrit dans le contenu des lettres patentes;

ATTENDU que la demande de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville formulée par la résolution numéro 83-11-355;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'appuyer la demande de modification des lettres patentes de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville formulée par la résolution numéro 83-11-355 et de demander au Ministre des Affaires Municipales d'y donner suite dans les meilleurs délais.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité a mis en vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes,

CONSIDERANT que cette vente doit se tenir le 12 avril 1984 au bureau de la M.R.C. de Francheville,

CONSIDERANT qu'il y aurait avantage pour la Municipalité d'enchérir et d'acquérir les immeubles pour un montant équivalent le montant des taxes qui lui sont dues,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier-adjoint Martial Beaudry à enchérir et acquérir pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac des immeubles faisant parti de son territoire lors de la vente pour taxes qui doit se tenir le 12 avril 84 au bureau de la M.R.C. de Francheville. L'enchère de la Municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes en capital intérêt, frais, frais de la vente pour taxe, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute dette privilégiée d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et ou scolaires.
Adopté.

ATTENDU que la Municipalité doit émettre de nouvelles obligations pour un montant total de 333,000\$ afin de refinancer un solde non-amorti sur les émissions originales de 650,000\$ et 250,000\$,

ATTENDU que la Commission Municipale du Québec et le Ministère des Affaires Municipales ont autorisé, en date du 17 janvier 1984, la municipalité à effectuer un emprunt temporaire,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de demander à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac:

- 1- De prolonger jusqu'au 16 avril 1984 le solde d'un emprunt de 102,000\$ effectué le 18 janvier 1982, soit 88,000\$.
- 2- Un emprunt temporaire de 231,000\$ à être remboursé le ou vers le 16 avril 1984.
- 3- D'autoriser Monsieur le Maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier-adjoint Martial Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents requis.
Adopté.



48/84

No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que les Chevaliers de Colomb occupent le rez-de-chaussée de l'école St-Yves,

CONSIDERANT que les Chevaliers de Colomb doivent à l'occasion prêter leur salle à des organismes locaux,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de demander aux Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac de prêter leur salle à des organismes locaux seulement, que la Municipalité n'accepte pas le prêt de cette salle à des groupes d'individus ou à des organismes dont les membres ne sont pas tous de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Permis
Alcool
Chevaliers

Un groupe de 91 propriétaires et résidents de Pointe-du-Lac s'opposent à ce que le Conseil municipal autorise les Chevaliers de Colomb à obtenir un permis permanent de vente de boisson et demande une surveillance adéquate lors de l'émission de permis temporaire.

CONSIDERANT que les Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac demandent à la Municipalité l'autorisation de demander un permis annuel de vente de boisson dans la salle de l'école St-Yves,

49/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'autoriser les Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac à demander un permis annuel de vente de boisson dans la salle de l'école St-Yves située au 2870 rue du Fleuve à Pointe-du-Lac. Que les Chevaliers de Colomb devront toutefois respecter la cédule des activités où il sera vendu de la boisson, telle que soumise à la Municipalité, et que s'il survient une ou des activités non comprises dans ladite cédule, les Chevaliers de Colomb devront obtenir l'autorisation du Conseil Municipal pour y vendre de la boisson.
Adopté.

M. Denis Ferron est contre cette résolution.

Subvention
Améliorat.
Rues

CONSIDERANT qu'à chaque année le Gouvernement du Québec accorde à certaines municipalités des octrois pour l'amélioration de chemins municipaux,

CONSIDERANT que Pointe-du-Lac a de nombreuses rues qui demandent des améliorations,

50/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de demander aux autorités gouvernementales concernées, de bien vouloir prendre en considération la demande d'aide financière de la Municipalité de Pointe-du-Lac pour aider l'amélioration des chemins suivants:

<u>NOM</u>	<u>LONGUEUR</u>	<u>KM</u>	<u>NOM</u>	<u>LONGUEUR</u>
Périgny	0.24		Des Pins	0.38
Des Saules	0.72		Montour	1,03
Des Bouleaux	0.61		Des Erables	0.59
Jardin Baie-Jolie	0.32		Baril	0.54
Sylvain	0.11		Julien Proulx	0.35
Denis	0.48		Paul Proulx	0.20
Boucher	0.57		Des Arts	0.63
Ouellette	0.16		Guilbert	0.38
Lafond	0.16		Lajoie	0.19
Place 4 As	0.27		Labrecque	0.09
Orée des Bois	0.20		Laroche	0.09
Les Bocages	0.34		Côté	0.09
Garceau	0.85		Raymond	0.09
Simard	0.09		Colbert	0.09
Marcel	0.14		Chauvette	0.09
Larivière	0.09		Cantin	0.59
Bellevue	0.75		Janvelly	0.41
			Leclerc	0.37

TOTAL: 12.24 km

Adopté.



No. de résolution
ou annotation

51/84

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac opère une bibliothèque municipale depuis quelques années,

CONSIDERANT le nombre élevé d'abonnés qui fréquentent ladite bibliothèque municipale,

CONSIDERANT le nombre imposant de prêts de volumes qui s'y effectuent soit 22,180 en 1983,

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac désire offrir les meilleurs services possibles aux usagés de la bibliothèque,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, et appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu unanimement que dorénavant, soit à compter du 14 mars 1984, la bibliothèque municipale de Pointe-du-Lac opère de la façon suivante:

- Jour d'ouverture: Tous les mercredis
 - Heures d'ouverture: 13h30 à 16h30 -- 19h00 à 21h00
 - Coûts d'abonnement: Adulte \$2.00 annuel
Jeune (12 ans et -) \$1.00 annuel
(Carte Ass. Maladie requise)
 - Nombre de volumes: Maximum de cinq(5) par abonné(e)
 - Durée du prêt: trois(3) semaines
 - Perte et bris de volume: Aux frais de l'abonné(e)
 - Pénalité de retard: Cinq (0.05)cents par jour/
par volume/par abonné(e)
 - Vacance: 2 semaines construction
- Adopté.

Matériaux
Soccer

52/84

CONSIDERANT que la Municipalité possède un terrain de soccer,

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'y aménager des buts,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à acheter les matériaux et faire accomplir les travaux nécessaires pour réaliser deux buts de soccer au coût d'environ \$1,100..
Adopté.

QUESTIONS

Un contribuable demande des détails sur le calendrier d'activités des Chevaliers de Colomb.

Un Chevalier de Colomb trouve sévère que le Conseil autorise les Chevaliers de Colomb à obtenir un permis de vente de boisson avec des conditions.

Un Chevalier de Colomb demande si les conditions exigées à son organisme vont être les mêmes que pour tous les autres organismes.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau Maire-Suppléant,

53/84

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Monsieur Gérard Harnois et unanimement résolu de nommer M. Gaston Levasseur, Maire-Suppléant.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

54/84

Il est proposé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de lever la présente séance.

La séance est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 12 mars 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de Monsieur le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 27 février 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

55/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 février 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

56/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire. Adopté.

RAPPORTS DE COMITES

Le Secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels: Incendie, permis de construction, temps supplémentaire de Michel Thiffeault et rapport du Directeur des Loisirs.

M. le Maire donne un compte rendu d'une réunion tenue le 10 mars dernier à Montréal relativement à la loi 48, loi de Police. Cette réunion était présidée par Me André Asselin, président de l'U.M.R.C.Q. et 19 municipalités concernées étaient représentées. Le consensus de la réunion fut que Me Asselin rencontrera le nouveau Ministre de la Justice Me Pierre-Marc Johnson afin de connaître et discuter de sa position face à la loi 48. Les municipalités semblent vouloir se conformer à la loi à la condition que le Ministère de la Justice et la Commission de Police du Québec leur accorde l'entière liberté de déterminer l'ampleur et la nature de leur service de police jusqu'à ce qu'elles aient atteint une population de 10 000 habitants. Me Asselin a aussi remis à chacun des documents montrant la situation des municipalités en regard de la loi 48. Ces documents proviennent du Ministère de la Justice et dans la majorité de cas où le Ministère prétend qu'il y a eu entente avec une ville voisine, les municipalités ont elle-même démenti ces faits.

M. le Maire souligne qu'en janvier et février 1984 il s'est produit 41 crimes, soit le tiers des crimes commis en 1983. Il demande donc à la population d'être plus vigilante et de rapporter les agissements d'individus suspects.

Lotissem.
Lot 493
PMartin

CONSIDERANT que M. Denis Boies, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 493, dossier 28, propriété de Madame Pierrette Martin,

57/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 493 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 493-1,

Que copies des plans et livre de renvoi soient



No. de résolution
ou annotation

adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 12 mai 1984, si la demande au Ministère de l'énergie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressource du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande un résumé du rapport mensuel du directeur de loisirs.

CORRESPONDANCE

Offre
Emploi
R.Lefebvre

M. Robert Lefebvre du 830 rue Larivière à Pointe-du-Lac présentement sans emploi, offre ses services à titre de journalier ou de tout autre travail à la Municipalité.

AStPierre
Permis Al.
Chevaliers

M. Armand St-Pierre, au nom des 91 résidents de Pointe-du-Lac qui se sont préoccupés de la question de permis de vente d'alcool par les Chevaliers de Colomb, tient à remercier de la façon dont le Conseil municipal a disposé de la question. Les conditions posées par le Conseil permettront de régler l'usage qui sera fait de ce permis annuel.

Acc.Rec.
Demande
Subv.Amél.
Rues

M. Michel Clair, Ministre des Transports et M. Benoit Bouchard, ingénieur chef au District 43 du Ministère des Transports, accusent réception de la résolution demandant une subvention pour l'amélioration du réseau routier de la Municipalité. Comme cette subvention est octroyée par l'entremise du député Yvon Picotte, copie de la demande lui fut adressée.

Contrôle
moustiques

La firme G.D.G. Environnement Mauricie Inc. offre ses services concernant ses méthodes de contrôle et de traitement des moustiques et mouches noires. La firme propose donc une étude de faisabilité pour la somme de \$2,000.00.

Programme
Expo-StBar

La Société d'Agriculture de St-Barnabé Nord sollicite la participation financière de la Municipalité dans la réalisation de son programme. Le coût des annonces sont de: quart de page \$25.00; tiers de page \$30.00; demi-page \$45.00 et une page \$75.00.

Subvention
Jeannettes

Mademoiselle Line Girard, animatrice responsable de la 37e Ronde des Abeilles de Pointe-du-Lac, soit les Jeannettes, souligne que son mouvement est très actif et que pour bien fonctionner, le côté financier doit être à la même proportion. Elle demande donc une subvention de \$150.00 pour défrayer une partie des frais d'administration.

Cette demande sera transmise aux Loisirs de Pointe-du-Lac. Inc.

Appui
Comité
Canron

Me Yvon Dupuis, notaire pour le comité d'aide aux chômeurs de la Canron, sollicite une résolution d'appui de la Municipalité afin que le comité reçoive une aide financière des gouvernements provincial et fédéral. Un modèle de résolution souhaitée est joint.

ATTENDU que la Division de la Tuyauterie de la compagnie CANRON de Trois-Rivières est fermée depuis juillet 1982;

ATTENDU que le comité des chômeurs Canron s'est adressé au gouvernement fédéral pour obtenir les subventions nécessaires à la relance de cette partie de CANRON INC.;

ATTENDU que la fermeture de la Division de la Tuyauterie de CANRON INC. prive plusieurs travailleurs de Trois-Rivières et de la région, de travail et de revenus;



No. de résolution
ou annotation

ATTENDU que le comité des chômeurs CANRON sollicite l'appui de la Municipalité de Pointe-du-Lac dans sa demande d'aide financière au gouvernement du Canada;

58/84 Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Pointe-du-Lac donne son appui au comité des chômeurs Canron dans ses démarches auprès du gouvernement du Canada pour l'obtention par Canron Inc. des subventions nécessaires à la relance de la Division de la Tuyauterie de Canron Inc. de Trois-Rivières.
Adopté.

A.P.I.

CONSIDERANT que l'A.P.I. de Pointe-du-Lac demande que le ou les mois où il ne survient aucun incendie, les pompiers soient rémunérés pour un appel,

CONSIDERANT que cette demande vise à favoriser la participation des pompiers aux exercices et activités de l'A.P.I.

59/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu que pour le ou les mois où il ne surviendra aucun incendie, la Municipalité de Pointe-du-Lac verse la rémunération d'un appel (deux heures) aux pompiers qui se seront présentés à la caserne au moins un dimanche de ce mois pour y faire la vérification des équipements ou un exercice. Le Chef pompier devra soumettre la liste des pompiers qui ont droit à cette rémunération pour le mois où aucun incendie n'est survenu.
Adopté.

Cours
Martial

CONSIDERANT que le Ministère des Affaires Municipales du Québec et la Corporation des Secrétaires-municipaux du Québec ont mis sur pied un programme de perfectionnement en gestion municipale pour secrétaires trésoriers municipaux,

CONSIDERANT qu'un de ces cours, soit Aménagement du Territoire d'une durée de 45 heures, doit se tenir à Trois-Rivières à la M.R.C. de Francheville,

CONSIDERANT que la Municipalité a avantage à favoriser le perfectionnement de ses employés,

60/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu que le secrétaire-trésorier-adjoint Martial Beaudry soit autorisé à assister à ce cours. Que la Municipalité défraie le coût de l'inscription et les coûts de participation, lesquels seront déterminés lors du premier cours.
Adopté.

Zonage
203-8
L.Roux

CONSIDERANT que Madame Louise Roux s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture, un terrain portant le numéro de lot 203-8,

CONSIDERANT que ce terrain est situé sur une rue municipalisée et presque entièrement construite,

CONSIDERANT que ce terrain est desservi par l'aqueduc municipal,

61/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu que la Municipalité appuie la demande de Madame Louise Roux.
Adopté.

Assemblée
spéciale

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac procédera prochainement à l'émission d'obligations pour un montant de \$333,000.

CONSIDERANT que le Ministère des Affaires Municipales a été autorisé à procéder à l'ouverture des soumissions concernant la vente de ces obligations,

CONSIDERANT que la Municipalité doit accepter l'une des soumissions reçues sur recommandation du Ministère des Affaires Municipales,



No. de résolution
ou annotation

Taxes à
biffer

63/84

Télép.
Directeur
Loisirs

64/84

Ecole
Notre-Dam

62/84
EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu de tenir une assemblée spéciale le 20 mars 1984 à 19h30 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac pour l'acceptation d'une soumission concernant la vente d'obligations. Que l'ordre du jour soit le suivant:

- Prière
 - Constatation du quorum
 - Acceptation du procès verbal de la dernière assemblée
 - Réception de pétitions
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Rapport de comités
 - Période de questions
 - Correspondance et réponse
 - Acceptation d'une soumission pour la vente d'obligations
 - Autres s'il y a lieu
 - Levée de l'assemblée.
- Adopté.

CONSIDERANT que le secrétaire-trésorier soumet une liste de taxes à biffer,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de biffer les montants de taxes en regard des personnes dont les noms apparaissent ci-après:

DAGENAIS Raymond	\$281.04
FERRON Paul	50.00
BLANCHARD André	50.00
ROY Pierre	15.00
CAMPBELL Alain	131.58
CORP. Episcopale	33.80
GODIN Raynald	39.32
Travaux Publics Can.	2,343.51
MILOT Fidel	11.32
GRANDBOIS Florent	9.69
SAVARD Marcel	10.99
TOTAL	2,976.25

Adopté.

CONSIDERANT que le système téléphonique actuel au chalet des loisirs comprend un poste téléphonique pour desservir les restaurants du terrain,

CONSIDERANT que le bureau du directeur des loisirs est situé dans le chalet des loisirs et qu'il utilise actuellement le même poste téléphonique que celui des restaurants,

CONSIDERANT que le directeur des loisirs souhaite obtenir un poste téléphonique avec ligne privée et sur laquelle il pourra effectuer des appels interurbains dans le cadre de sa fonction,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu d'autoriser la compagnie TéléCommunication Inc. à installer un poste téléphonique supplémentaire au chalet des loisirs de la Municipalité à un coût d'environ \$225.00 ceci incluant l'appareil téléphonique,
Adopté.

CONSIDERANT que le comité d'école de l'école Notre-Dame demande une participation de la Municipalité dans un projet de rénovation de la salle de récréation en gymnase et pour terminer l'aménagement de la cour de l'école,

CONSIDERANT que cette participation de la Municipalité pourrait consister en la fourniture de bois nécessaire à la réalisation de ces travaux,

CONSIDERANT qu'une visite des terres de la Municipalité permet de croire qu'il y aurait une certaine quantité de bois requis pour l'accomplissement de ces travaux,



No. de résolution
ou annotation

65/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu:

- 1- que la Municipalité de Pointe-du-Lac est disposée à fournir une certaine quantité du bois requis sans toutefois garantir que la totalité du bois requis pourra être fournie.
- 2- que le comité d'école devra fournir la liste de toutes les personnes qui se rendront sur les terres de la Municipalité pour couper, transporter ou aider à la coupe du bois.
- 3- que la Municipalité identifiera elle-même ou par ses employés les arbres qui pourront être coupés.
- 4- que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne se tient aucunement responsable de tout dommage, bris, accident ou autre qui pourront survenir aux personnes et/ou équipements des personnes autorisées à accomplir les travaux de coupe de bois demandé.
- 5- que la Municipalité de Pointe-du-Lac se réserve le droit de mettre fin à ces travaux de coupe de bois en importe quel moment en cas de non respect des conditions ci-avant énumérées.

Adopté.

COMPTES FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la sus-dite municipalité.

Signé ce 12e jour de mars 1984.

Jean-Bte Pothier

185	La Laurentienne Mut. Ass.	Fond Pension 83	15,291.46
186	Ass. Inspecteurs Mun.	congrès	90.00
187	Guy Janvier	Glissoire	250.00
188	Guy Janvier & Caiss Pop.	fév. 84	380.00
189	André Biron	puits	140.00
190	Sani Paré	février 84	5 484.41
191	Gaëtan Roberge	voyages	214.50
192	Ministère Revenu	Février 84	1 886.25
193	Receveur Général	février 84	1 461.25
194	La Survivance Ass.	maladie	320.09
195	Martial Beaudry	20 fév - 3 mars	696.31
196	Martial Beaudry	5 mars - 17 mars	696.31
197	Martial Beaudry	19 mars - 31 mars	696.31
198	Suz. Denoncourt	20 fév - 3 mars	459.27
199	Suz. Denoncourt	5 mars - 17 mars	459.27
200	Suz. Denoncourt	19 mars - 31 mars	459.27
201	Hélène Leclerc	20 fév - 3 mars	430.58
202	Hélène Leclerc	5 mars - 17 mars	430.58
203	Hélène Leclerc	19 mars - 31 mars	430.58
204	Jean-Bte Pothier	20 fév - 3 mars	697.33
205	Jean-Bte Pothier	5 mars - 17 mars	697.33
206	Jean-Bte Pothier	19 mars - 31 mars	697.33
207	Gaëtan Roberge	20 fév - 3 mars	680.53
208	Gaëtan Roberge	5 mars - 17 mars	680.53
209	Gaëtan Roberge	19 mars - 31 mars	680.53
210	Michel Thiffeault	20 fév - 3 mars	637.43
211	Michel Thiffeault	5 mars - 17 mars	637.43
212	Michel Thiffeault	19 mars - 31 mars	637.43
213	Doris Lebeau	20 fév - 3 mars	100.00
214	Doris Lebeau	5 mars - 17 mars	100.00
215	Doris Lebeau	19 mars - 31 mars	100.00
216	Mme J.G. Rouette	20 fév - 3 mars	100.00
217	Mme J.G. Rouette	5 mars - 17 mars	100.00
218	Mme J.G. Rouette	19 mars - 31 mars	100.00
219	Antoine Dufour	20 fév - 3 mars	588.73



No. de résolution
ou annotation

220	Antoine Dufour	5 mars - 17 mars	588.73
221	Antoine Dufour	19 mars - 31 mars	588.73
222	Société Can. Postes	courrier	1 000.00
223	Réjean Houle	Aqueduc	42.00
224	Banque Nat.	obligations	304,050.00
225	O.M.H. Pte du Lac		2 270.75
226	Raymond Benoit	Pompier janv & fév.	100.00
227	Gilles Bourgoïn	"	125.00
228	Maurice Crête	"	100.00
229	Sylvio Dufresne	"	75.00
230	André Dugré	"	100.00
231	Luc Dugré	"	50.00
232	Claude Dupont	"	150.00
233	Jean-Marc Guay	"	25.00
234	Normand Hélie	"	125.00
235	Rénald Légaré	"	100.00
236	Denis Lesmerises	"	100.00
237	Michel Lesmerises	"	100.00
238	Jean Yves Pépin	"	185.00
239	André Roque	"	50.00
240	Michel Thiffeault	"	125.00
241	Réal Trahan	"	75.00
242	J. Claude Turgeon	"	75.00
243	Geo. H. Denoncourt	Frais repr.	1 680.00
244	Jacqueline Moreau	"	626.66
245	Denise Charest	"	726.66
246	Gaston Levasseur	"	586.66
247	Jean-Pierre Benoit	"	646.66
248	Gérard Harnois	"	626.66
249	Denis Ferron	"	586.66
250	Martial Beaudry	Comité	270.00
251	Gaëtan Roberge	"	340.00
252	Suz. Denoncourt	"	105.00
253	Guy Janvier	glissoire	250.00
254	M.R.C. Francheville	papeterie	393.28
255	Papeterie Mauricienne	Papeterie	101.32
256	Imprimerie Auger Inc.	papeterie	198.94
257	Legris, Legris Ass.	Cour	1 135.00
258	Purolator Ltd	courrier	13.18
259	Marc Brulé Inc.	Incendie	59.95
260	Me Dubeau, Perreault	Evaluation	196.23
261	Louis Dugré	Borne fontaines	255.00
262	Comm. Santé Sécurité	Ass. Accident	6 150.96
263	Marcel Bergeron	Divers	35.94
264	Réal Trahan	divers	29.03
265	Min. Communications	licence	105.00
266	Hamel & Roy arp.	Lac des Pins	1 551.95
267	Pagé Const. Inc.	voirie	29 747.50
268	Société Can. Sel Ltée	voirie	2 413.07
269	Thibodeau Inc.	aqueduc	25.50
270	Saillant Inc.	aqueduc	1 190.25
271	P.V. Ayotte	Loisirs	60.50
272	Atelier Reliure Sag-Lac	Bibliothèque	160.68
273	Reliure Tranvaction	Bibliothèque	405.37
274	Bibliothèque Cent. Mauricie	volumes	2 639.47
275	Installation Baie-Jolie	St-Yves	1 250.00
276	Marc Boucher	St-Yves	50.00
277	Matériaux LesRives	St-Yves	562.29
278	Herman Bouchard	St-Yves	163.00
279	Garage R.Lamothe	Camion	361.42
280	Henri St-Pierre	Huile	819.85
281	Machin. Baron Tousignant	rép.	65.95
282	Dessin Mauricie Enr.	parc	30.00
283	Min. Communications	publication	117.61
284	Dist. Robert Enr.	Divers	157.44
285	Maurice Bernier Inc.		77.94
286	J.B. Deschamps Inc.	obligations	330.00
287	Geo-H. Denoncourt	voyages	84.37
288	Michel Thiffeault	temps suppl.	52.70
289	Jean Bte Pothier	voyages	24.00
290	Bell Canada		527.51
291	Hydro Québec		5 319.88
292	Martial Beaudry	voyages	320.83
293	Sergaz Inc.	essence	159.51
294	Quincaillerie Guilbert		71.53
295	Bell Canada	ligne spéc.	73.72
296	MarieAntoinette Enr.	divers	43.60



No. de résolution
ou annotation

297	Guy Janvier	Déneigement	1 000.00
298	Laurentienne Mut.	fond pension fév.	1 078.79
299	Ville Trois-Riv. Ouest	Cour Munic.	66.66
300	Antoine Dufour	voyages	54.25
301	Comm. Scol. Chavigny		17 327.72
		TOTAL	431,214.90

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS Aucune

L'ordre du jour étant épuisé,

67/84

Il est proposé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
Spéciale
20/03/84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'hotel de ville de Pointe-du-Lac le 20 mars 1984 à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier-adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 mars 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

68/84

Il est proposé par M. Denis Ferron appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 12 mars 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par la résolution 62/84 lors de l'assemblée tenue le 12 mars 1984 et comporte l'ordre du jour suivant:

- Prière
- Constatation du quorum
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Réception de pétition
- Adoption ordre du jour
- Rapports de comités
- Période de questions
- Correspondance et réponse
- Acceptation d'une soumission pour la vente d'obligations
- Autres s'il y a lieu
- Levée de l'assemblée

69/84"

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.
Adopté.



RAPPORTS DE COMITES:

Madame Charest souligne qu'elle a remis copie du procès verbal de la dernière réunion de la COLASP. Elle souligne également qu'elle assistera à la table sectoriale de COLASP qui doit se tenir à Louiseville.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

No. de résolution
ou annotation

Formation
Inspecteurs
Pompiers

Le Ministère des Affaires Municipales du Québec avise que dès le début de 1985, il compte mettre des instructeurs à la disposition des municipalités afin d'offrir un programme d'entraînement aux pompiers. Pour mettre ce système à la portée de tous, le Ministère désire former plus de 150 instructeurs-pompiers à travers le Québec. Même si le Ministère aidera à défrayer une partie importante des frais à encourir, il sera difficile d'identifier et d'intéresser un nombre suffisant de bons candidats sans l'appui des municipalités. Il est donc important que les municipalités encouragent et facilitent la participation des intéressés.

Entente
Féd-Prov.
Création
Emploi

M. Alain Marcoux, Ministre des Affaires Municipales du Québec avise qu'il a signé une entente avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux programmes d'emplois de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration pour les municipalités. Le Ministre entend rencontrer le plus tôt possible le Ministre d'état au développement économique du Canada afin d'arriver à conclure des ententes sur les projets d'équipements et de construction d'équipements de loisirs, voirie, aqueduc et égouts.

YPicotte
Acc.Rec.
Demande
Subv.Chem.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, accuse réception de la résolution 50/84 sollicitant une subvention pour l'amélioration des chemins municipaux. Si le Ministre des Transports alloue un budget à cet effet au comté de Maskinongé, M. Picotte se fera un plaisir de recommander le versement d'un montant à la Municipalité.

Garderie
au Québec

L'Office des Services de garde à l'enfance souligne le manque de places disponibles pour répondre à l'ensemble des besoins au Québec. L'Office souligne qu'il appartient aux responsables de l'aménagement du territoire de faciliter l'accès des garderies à une localisation adéquate et à des locaux appropriés. La loi sur les services de garde à l'enfance (L.R.Q., chap. S-41, art.98) permet à un conseil municipal, malgré toute réglementation de zonage, d'octroyer des permis pour l'utilisation de terrains, la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments pour fin de garderie.

CLM.

Le Conseil des Loisirs de la Mauricie prépare actuellement son assemblée générale annuelle et invite la Municipalité à renouveler son adhésion comme membre du Conseil pour l'année 1984-85 en nommant deux délégués et en faisant parvenir une contribution de 25 dollars, avant le 10 mai 1984. De plus, le Conseil invite les personnes intéressées à poser leur candidature comme administrateur.

70/84

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac renouvelle son adhésion comme membre du conseil des Loisirs de la Mauricie pour l'année 1984-85 au coût de \$25.00 et que Messieurs Jean-Pierre Benoit et Antoine Dufour soient les représentants de la Municipalité auprès de cet organisme.
Adopté.

Vente
Obligation
Soumission

CONSIDERANT que la Municipalité désire procéder à l'émission d'obligations pour un montant de 333 000\$

CONSIDERANT que des soumissions ont été demandées à cet effet dans la Gazette Officielle du Québec du 3 mars 1984, 116ième année, no 9, page 908,



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que le Ministère des Affaires Municipales du Québec a été mandaté et a reçu et ouvert les soumissions le 20 mars 1984,

CONSIDERANT que les soumissions suivantes ont été reçues:

Firme Geoffrion Leclerc Inc. Prix offert \$96.15 du 100

15 000	échéance 1985	-	intérêt	10.50%
16 000	échéance 1986	-	intérêt	10.50%
19 000	échéance 1987	-	intérêt	11.00%
20 000	échéance 1988	-	intérêt	11.50%
263 000	échéance 1989	-	intérêt	12.00%

Taux de loyer de 13.0476%

Firme Lévesque, Beaubien Inc. Prix offert \$96.099 du 100

15 000	échéance 1985	-	intérêt	10.50%
16 000	échéance 1986	-	intérêt	11.00%
19 000	échéance 1987	-	intérêt	11.50%
20 000	échéance 1988	-	intérêt	12.00%
263 000	échéance 1989	-	intérêt	12.50%

Taux de loyer de 13.5702%

71/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'accepter la soumission de la firme Geoffrion Leclerc Inc. au prix de 96.15\$.

Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

72/84

Il est proposé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

Adopté.

L'assemblée est levée


Maire


Secrétaire-trésorier-adjoint

Séance
Régul.
26/03/84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 26 mars 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, L'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Ferron est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 20 mars 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours à l'avance.

73/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 20 mars 1984. Signé et initialé par le maire et le secrétaire-trésorier.

Adopté.



No. de résolution
ou annotation

Lotissement
399-1
OLevasseur

75/84

M.A.M
Soirée
Inform.
Code Mun.

Anti-Péage
Autoroute

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORTS DE COMITES:

Madame Denise Charest souligne qu'elle a assisté à une table sectorielle à Louiseville concernant le COLASP. La Municipalité devra faire connaître ses projets de développement des rives du Lac St-Pierre pour les cinq prochaines années.

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 399, dossier 25055, propriété de M. Omer Levasseur.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 399 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 399-1.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 26 mai 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

M. Normand Papineau, délégué régional du Ministère des Affaires Municipales du Québec fait parvenir le calendrier des séances d'information que son ministère tiendra sur la Municipalité régie par le Code municipal "son organisation et son fonctionnement". Tous les membres du Conseil et secrétaire-trésorier sont invités à assister à cette séance. Pour notre municipalité cette séance se tiendra le 30 avril 1984 au bureau de la M.R.C. de Francheville.

Le Mouvement Anti-Péage Inc. invite la Municipalité à adopter le projet de résolution qui est joint afin de l'appuyer dans ses démarches auprès des autorités gouvernementales pour abolir le péage sur les autoroutes de la province de Québec. Si la Municipalité accepte d'appuyer ce mouvement, on suggère de faire parvenir copie de la résolution au député du comté.

- ATTENDU qu'une étude, menée en 1983 par le comité mixte gouvernement - maires des Laurentides, démontre
- 1) le caractère inéquitable du péage autoroutier, qui ne frappe que certaines autoroutes, et donc seulement certaines régions du Québec;
 - 2) le faible rendement de ce moyen fiscal, comparé aux frais de perception;
 - 3) le gaspillage d'essence entraîné par les arrêts aux gares de péage (25 millions de litres par an);
 - 4) la perte de temps entraînée pour l'utilisateur par ces mêmes arrêts (cinq cent mille heures par an);

ATTENDU qu'en conséquence, le comité mixte a re-



No. de résolution
ou annotation

commandé unanimement au gouvernement que le péage autoroutier soit aboli totalement et immédiatement;

ATTENDU que cette étude et cette recommandation ont été présentées au ministre Michel Clair le 21 octobre 1983 et que, depuis, aucune réaction, aucune suite n'a été donnée au niveau gouvernemental;

ATTENDU que chaque jour qui passe accroît de cent soixante-dix mille dollars environ le montant de la taxe de péage perçue injustement sur les régions concernées, et notamment sur la Région de Maskinongé;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gaston Levasseur et résolu que le Conseil municipal demande à Monsieur Yvon Picotte, député de Maskinongé, d'intervenir énergiquement à l'Assemblée nationale, dès la rentrée parlementaire,

- 1) pour que le péage autoroutier soit aboli comme source de revenus dès le début de la prochaine année financière, et qu'en conséquence le péage soit aboli le premier avril prochain;
- 2) pour que le service de la dette et l'entretien de l'autoroute no 40 soient mis à charge du budget général de la province, au même titre que les autoroutes dont l'usage est gratuit;
- 3) que copie de la présente résolution soit envoyée aux mouvements anti-péage de la province.

Adopté.

CroixRouge
Campagne
financ.

La Société Canadienne de la Croix Rouge souligne qu'elle mène actuellement sa campagne pour recueillir les fonds nécessaires à ses activités humanitaires et cette année encore le mois de mars lui est consacré. La Société compte donc sur le généreux concours de la municipalité pour assurer la suivie de tous les services qu'elle offre à la population.

77/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que la Municipalité verse une contribution financière à la Société Canadienne de la Croix Rouge le montant de \$50.00.
Adopté.

Cotisation
COLASP

La C.O.L.A.S.P. souligne qu'elle a obtenu des garanties pour des subventions atteignant un minimum de 255 000\$ pour les deux prochaines années. Toutefois, ces sommes sont strictement affectées à des aménagements et ne peuvent servir à l'administration de l'organisme. En conséquence, la C.O.L.A.S.P. invite la Municipalité à renouveler sa cotisation pour l'année 84-85. Le montant de cotisation est fixé à 0.05\$ par habitant. Un délégué et un substitut devront être nommés pour représenter la municipalité.

78/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac renouvelle sa cotisation à la COLASP au coût de 0.05\$ par habitant pour l'année 1984-85. De nommer Madame Denise Charest représentante de la municipalité auprès de cet organisme et Madame Jacqueline Moreau à titre de substitut.
Adopté.

Tournoi
Chevalier
Vente
boisson

Les Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac demandent la permission d'utiliser leur permis de vente de boisson lors d'un tournoi de sac de sable qui aura lieu les 14 et 15 avril 1984 au local des Chevaliers de Colomb.

79/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'autoriser les Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac à utiliser leur permis de vente



Demande
Claude Noel

No. de résolution
ou annotation

de boisson lors d'un tournoi de sac de sable qui se tiendra les 14 et 15 avril 1984 au local des Chevaliers de Colomb.
Adopté.

M. Claude Noel demande un permis afin de transférer l'immeuble situé au 1230 Chemin Ste-Marguerite à Pointe-du-Lac sur le nouveau cadastre officiel préparé par l'arpenteur-Serge Hamel et dont copie a été déposée à la Municipalité. Comme cette demande n'est pas conforme à la réglementation municipale, les membres du conseil refusent cette demande.

PisteCourse

M. Claude Noel demande un permis pour l'exploitation de piste de course sur un terrain situé au 1741, 6e Rang Est ainsi qu'une approbation de la Municipalité afin de faire dézoner lesdites terres agricoles en terre commerciale ou industrielle.

80/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu:

- 1- que la Municipalité accepte en principe le projet de piste de course de M. Claude Noel sur sa propriété sise au 1741, 6e Rang Est dans la Municipalité de Pointe-du-Lac;
 - 2- ce projet devra recevoir l'approbation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.
 - 3- que ce projet devra recevoir l'approbation du Ministère d'Environnement du Québec et qu'il ne nuise en aucune façon aux sources d'eau potable de la Municipalité.
 - 4- que M. Claude Noel verse à la Municipalité un montant de \$1,000.00 pour couvrir les frais de modification à la réglementation de zonage de la Municipalité, et que si ce projet devait recevoir l'approbation des électeurs-propriétaires de la zone concernée, M. Claude Noel s'engage à déboursier avant les procédures un montant suffisant pour couvrir les frais de référendum sur cette question.
 - 5- Monsieur Noel ne devra pas entreprendre ces travaux avant d'avoir obtenu les approbations requises.
- Adopté.

Madame Denise Charest est contre la résolution.
"Moi je m'objecte parce que je trouve qu'on favorise quelqu'un au détriment de d'autres".

Transfert
Cours de
rebut

M. Claude Noel demande de transférer le permis concernant une partie de l'exploitation de sa cours de rebuts d'automobiles sur une partie de la terre anciennement de M. Luc Pelletier sise au 1741, 6e Rang Est dans la Municipalité de Pointe-du-Lac.

81/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu de refuser l'autorisation de transférer une partie de l'exploitation de cours de rebuts de Monsieur Noel sur une partie de la terre sise au 1741, 6e Rang Est dans la municipalité de Pointe-du-Lac et ce tant que le Ministère de l'Environnement du Québec n'aura pas soumis son étude d'impact sur la nappe d'eau souterraine.
Adopté.

MODIFICA-
tion
Rés. 90/84

Centre
Communaut.

CONSIDERANT que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. demande au gouvernement fédéral une subvention pour construction d'un centre communautaire, l'aménagement d'un deuxième terrain de balle avec éclairage et l'éclairage d'un terrain de soccer,

CONSIDERANT que cette subvention serait de l'ordre de \$650,000.,

CONSIDERANT que cette subvention ne couvre pas les honoraires professionnels pour la confection des plans et devis, surveillance des travaux,

82/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu que



No. de résolution
ou annotation
Contrat
Guy Janvier

la municipalité de Pointe-du-Lac s'engagera à couvrir les frais d'honoraires professionnels pour la confection des plans et devis, surveillance des travaux faisant partie de la demande de subvention des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. par un règlement d'emprunt si le gouvernement fédéral accorde la subvention demandée.
Adopté.

CONSIDERANT que le contrat d'entretien et de responsabilité des équipements de loisirs de la Municipalité entre celle-ci et M. Guy Janvier devient échu le 31 mars 1984,

CONSIDERANT que la Municipalité a négocié de gré à gré avec M. Guy Janvier, les clauses et conditions du renouvellement de ce contrat,

83/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu:

- 1- De signer avec M. Guy Janvier, 3680 Rang des Garceaux à Pointe-du-Lac, un contrat concernant l'entretien et la responsabilité des équipements de loisirs de la Municipalité.
 - 2- Que ce contrat couvrira la période du 1er avril 1984 au 31 mars 1985.
 - 3- Que la Municipalité verse à M. Janvier un montant forfaitaire de \$6,800. (incluant un montant de \$650. pour location de tracteur) pour l'exécution dudit contrat. Le versement de ce montant s'effectuera en versements mensuels égaux à partir du 1er mai 1984.
 - 4- Que M. le Maire Georges-Henri Denoncourt et le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité.
- Adopté.

Gaz
Ecole
St-Yves

CONSIDERANT que la Municipalité loue l'école St-Yves de la Commission Scolaire Chavigny,

CONSIDERANT que Gaz Inter-Cité Québec Inc. offre la possibilité de transformer au gaz naturel le système de chauffage de ladite école,

CONSIDERANT que cette transformation n'occasionnerait aucun frais ni pour la Municipalité, ni pour la Commission Scolaire,

84/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu de demander à la Commission Scolaire Chavigny d'autoriser la Municipalité de Pointe-du-Lac à faire accomplir les et/ou conversion d'appareils de chauffage et/ou d'eau chaude à l'école St-Yves située au 2870 rue du Fleuve à Pointe-du-Lac.
Adopté.

Développ.
PCharbonn

CONSIDERANT qu'en date du 22 mars 1984, Monsieur Roger Houde, ingénieur pour M. Paul Charbonneau, fait parvenir une estimation des travaux restant à faire au printemps 1984 pour finaliser le projet de la 2ième rue du secteur Place Dubois,

CONSIDERANT que ces travaux sont estimés selon M. Houde à: 300 tonnes de gravier à \$4.00 la tonne pour un montant de \$1,200.00, réparation d'une borne-fontaine au montant de \$150.00 et correction d'une section d'égoût sur une longueur de 10 pieds pour un montant de \$250.00 soit un total de \$1,600.

CONSIDERANT que M. Paul Charbonneau a déposé au bureau de la Municipalité un chèque certifié au montant de \$1,600.00



No. de résolution
ou annotation

Livre des Délibérations F.M. - Formules Municipales Liée, Farnham, Qué. - No. 5614-M

Règlement
Cause
Yvon Roy

86/84

Congrès
Gaëtan
Roberge

87/84

Congrès
Récréolo-
gues

88/84

CONSIDERANT que la Municipalité estime que les travaux restant à accomplir s'élèvent à plus de \$1,600.,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu:

- 1- Que M. Paul Charbonneau devra accomplir les travaux décrits dans la lettre de M. Roger Houde en date du 22 mars 1984 avant le 30 juin 1984 sans quoi la Municipalité fera accomplir les travaux restant à faire à même le montant de \$1,600. déposé par M. Paul Charbonneau et à même un montant de \$2,000.00 déposé à la Municipalité pour garantir le paiement des honoraires de l'ingénieur Roger Houde s'il s'avérait que le montant de \$1,600. était insuffisant pour couvrir ces travaux.
- 2- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur pour une valeur nominale de \$1.00 les lots numéros 199-46 et 47, 198-36 et 27, 197-30 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac.
- 3- Que le Notaire Henri-Paul Martin soit autorisé à préparer le contrat d'achat à cette fin.
- 4- Que M. le Maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé.

Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a intenté des poursuites contre M. Yvon Roy pour la propriété sise sur l'Avenue des Pins,

CONSIDERANT que M. Roy a fait une proposition de règlement hors cour,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu:

- D'accepter la proposition de règlement soumise par Monsieur Yvon Roy, soit d'acquitter un montant de \$800.00 correspondant aux frais du procureur de la Municipalité.
- D'autoriser Me Robert Legris à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac, une déclaration de règlement hors cour dans la cause contre M. Yvon Roy, dossier 400-5-000177-809.

Adopté.

CONSIDERANT que l'Association des Agents du Bâtiment tiendra son congrès en mai 1984,

CONSIDERANT que l'Association invite la Municipalité à participer à ces assises,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu de défrayer à l'Association des Agents du Bâtiment un montant de \$50.00 à titre de cotisation annuelle pour Gaëtan Roberge et de l'autoriser à assister au colloque 1984 qui se tiendra les 22, 23, 24 et 25 mai 1984. De défrayer les coûts d'inscription et autres dépenses inhérentes sur présentation de pièces justificatives pour un montant d'environ \$500.00. Ledit congrès se tiendra à l'Institut Coopératif Desjardins à Lévis.
Adopté.

CONSIDERANT que l'Association des Récréologues du Québec invite la Municipalité à participer à son congrès annuel qui se tiendra en avril prochain,

CONSIDERANT que le directeur des Loisirs a exprimé le souhait d'assister à ces assises,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'autoriser le Directeur des Loisirs Antoine Dufour à assister au congrès annuel des récréologues du Québec qui



No. de résolution
ou annotation

89/84

Séance
Spéciale
02/04/84

qui se tiendra les 13, 14 et 15 avril 1984 à l'Auberge des Gouverneurs à Gatineau. De lui payer des frais d'inscription et de participation à ces assises sur présentation de pièces justificatives, le tout pour un montant de \$300.00. Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS:

M. Paul Charbonneau demande si les membres du conseil ont modifié leur position concernant son projet de développement sur le terrain situé entre les rues Bellevue et Marcel.

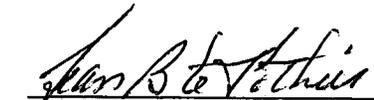
Un contribuable demande si les membres du conseil ont débuté la revision du règlement de zonage.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu de lever la présente assemblée. Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres du Conseil, de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 2 avril 1984 à l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron, sous la présidence de Monsieur le Maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par le Secrétaire-trésorier-adjoint Martial Beaudry en date du 29 mars 1984 et copie de l'avis de convocation a été remise à chacun des membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1- Prière
- 2- Constatation du quorum
- 3- Acceptation du procès verbal de la dernière assemblée
- 4- Etats financiers 1983
- 5- Obligations: Autorisation pour un terme plus court
- 6- Obligations: demande d'un terme additionnel de 3 mois et 1 jour
- 7- Obligations: demande d'un terme additionnel de 1 mois et 15 jours
- 8- Obligations: Modification des règlements d'emprunt
- 9- Réparation chauffage Centre Communautaire.

Après la récitation de la prière M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 26 mars 1984 et dont copie fut distribuée à chacun plusieurs jours avant la présente.

90/84

Il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 1984 tel que ci-après modifié; à la résolution #81/84: au dernier paragraphe, enlever "et ce tant que le Ministère ... la nappe d'eau souterraine."



91/84

No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que la Firme René DeCotret, St-Arnaud et Associés soumet les états financiers de la Municipalité pour l'année 1983,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a étudié ces états financiers en comité privé,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'accepter les états financiers de la municipalité de Pointe-du-Lac pour l'année 1983, tels que présentés par la Firme René DeCotret, St-Arnaud et Associés en date du 16 mars 1984.
Adopté.

Obligations
Court Term
92/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Monsieur Gaston Levasseur, et résolu unanimement pour l'emprunt par obligations au montant total de 333 000\$, fait en vertu des règlements numéros: 97 de l'ex municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac, 76 et 45 de Pointe-du-Lac, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 avril 1984), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 97 et l'ex-municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac et 76 de Pointe-du-Lac, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.
Adopté.

Obligations
terme
3ms+1jr

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac, dans le comté de Maskinongé avait le 15 janvier 1984, un montant de 87 500\$ à renouveler sur un emprunt original de 150 000\$ pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 97 de l'ex municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 16 avril 1984,

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales,

93/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu unanimement que demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la municipalité de Pointe-du-Lac, dans le comté de Maskinongé, à émettre les 87 500\$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 3 mois et 1 jour au terme original du règlement ci-haut mentionné.
Adopté.

Obligations
terme
lms+1jr

CONSIDERANT que la municipalité de Pointe-du-Lac dans le comté de Maskinongé, avait le 1er mars 1984, un montant de 231 000\$ à renouveler sur un emprunt original de 650 000\$, pour une période de 20 ans, en vertu du règlement numéro 76;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 16 avril 1984;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut



No. de résolution
ou annotation

84

être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu unanimement que demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la municipalité de Pointe-du-Lac à émettre les 231 000\$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de un mois et 15 jours au terme original du règlement ci-haut mentionné.
Adopté.

Modification Rêgl Emprunt
ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac émet des obligations pour un montant total de 333 000\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
97 (Ex municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac)	87 500\$
76	231 000
45	<u>14 500</u>
	<u>333 000\$</u>

ATTENDU que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

95/84

Il est par conséquent proposé par M. Gaston Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu unanimement que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 333 000\$:

1. Les obligations seront datées du 16 avril 1984;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale, Yamachiche;
3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 13% l'an sera payé semi-annuellement le 16 octobre et le 16 avril de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)"
5. Les obligations seront émises en coupures de 100\$ ou de multiples de 100\$;
6. Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier, un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.
7. L'emprunt de 87 500\$ fait en vertu du règlement numéro 97 de l'ex municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac sera fait par "obligations" et non par "billets".

Adopté.

Réparat.
Chauffage
Centre
Comm.

CONSIDERANT que M. Jean-Gilles Dubé a effectué la transformation des appareils de chauffage du Centre Communautaire St-Joseph au gaz naturel,



No. de résolution
ou annotation

Ventilateur
Restaurant

97/84

98/84

Séance
Rég.
9/4/84

99/84

100/84

CONSIDERANT que lors de cette installation, M. Dubé a découvert que des réparations étaient nécessaires à 4 radiateurs,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu d'autoriser M. Jean-Gilles Dubé à accomplir les travaux décrits dans son offre de service du 29 mars 1984 à un coût n'excédant pas 500.00\$ soit: fournir le matériel et installer des éléments dans 3 radiateurs et réparer le radiateur dans l'entrée du Centre Communautaire St-Joseph.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Guy Janvier demande l'autorisation d'installer un ventilateur dans le local de restaurant près du terrain de balle pour la durée de son contrat;

CONSIDERANT que celui-ci demande l'autorisation de pouvoir l'enlever une fois son contrat terminé;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'autoriser M. Guy Janvier à installer un ventilateur dans le local du restaurant près du terrain de balle et de l'autoriser à l'enlever une fois son contrat terminé.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 9 avril 1984 à la salle de l'Hotel de ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les Conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest et Denis Ferron sous la présidence de M. le maire Georges-Henri Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 2 avril 1984 et dont copie fut remise à chacun plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 2 avril 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

RAPPORTS DE COMITES:

Le Secrétaire-trésorier soumet les rapports mensuels des permis de construction, du service des incendies et de la bibliothèque.

Madame Denise Charest soumet le procès-verbal de la dernière réunion tenue par la COLASP.

Elle souligne également que mercredi le 4 avril dernier elle a rencontré le nouvel agent de groupe pour le projet Katimavik.

Elle soumet également qu'un contribuable a demandé de faire enlever la neige dans les fossés à l'intersection des rangs des Petites Terres et Saint-Charles.

Une vérification régulière de cet endroit est effectuée. Il n'y a présentement aucun problème.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE:

COLASP

En date du 4 avril, M. Paul-E. Caron, président de COLASP souligne la contribution exceptionnelle et l'implication de Madame Denise Charest à la cause de la mise en valeur du lac St-Pierre. Soyez certains qu'avec le Conseil d'administration et les différents Comités que la mise en valeur du lac St-Pierre est assurée et à court terme.

Merci à l'ensemble du Conseil municipal pour l'intérêt porté à notre cause.

Comm. Protec. Terr. Agric. Le 30 mars, la Commission de protection du territoire agricole informe qu'elle a finalisé la délimitation de la zone agricole de chacune des municipalités. Suite à cette opération "étude-visite", la Commission entreprendra une tournée d'information à l'intention des représentants municipaux.

Mouvement Anti-Péage En date du 6 avril dernier, M. Paul Mercier, président du Mouvement Anti-Péage Inc. envoie copie d'une lettre adressée à M. Yvon Picotte, député, demandant son intervention immédiate à l'injustice que constitue le péage autoroutier.

Modificat. Taux Aqueduc Yamachiche Le 2 avril, M. Serge Robert du Ministère de l'Environnement fait parvenir copie de lettre adressée à l'Association Coop. Aqueduc de la Rivière aux Glaises, Yamachiche, concernant l'autorisation pour modifier le tarif du service d'eau fourni dans une partie de Pointe-du-Lac.

API subvention En date du 29 mars, l'API demande aide financière pour aider au bon fonctionnement de l'organisme.

101/84 Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'accorder à l'A.P.I. une subvention de \$700.00 pour l'année 1984. Adopté.

Chevaliers Colomb Demande Les Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac demandent l'autorisation de se servir du permis de boisson lors d'une soirée dansante le 26 mai 1984.

102/84 Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'autoriser les Chevaliers de Colomb à utiliser leur permis de vente de boisson lors d'une soirée dansante qui se tiendra le 26 mai 1984. Adopté.

Sani-Paré Cueillette Spéciale En date du 5 avril 1984, Sani-Paré Inc. demande la confirmation des dates concernant les cueillettes spéciales 1984.

103/84 Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu de tenir des cueillettes spéciales de vidanges les 15 mai 1984 et 25 septembre 1984. Adopté.



104/84

No. de résolution
ou annotation

Club
Optimiste

Désarmement

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Liée, Farnham, Qué. - No. 5614-M

La Société canadienne de la sclérose en plaques, section Mauricie, fait appel à notre générosité pour sa campagne de financement 1984.

La Société canadienne du Cancer sollicite une aide financière dans le cadre de sa campagne 1984.

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu d'accorder à la Société canadienne du Cancer un montant de \$50.00 pour sa campagne de financement 1984.
Adopté.

En date du 22 mars 1984, le Club Optimiste de Pointe-du-Lac Inc. demande d'appuyer leur démarche en vue de l'obtention de subventions pour l'aménagement d'une base de plein air à Pointe-du-Lac.

Le Projet Québécois pour le Désarmement invite le conseil à adopter une résolution demandant au Gouvernement du Québec de tenir, avant ou lors des prochaines élections, une consultation populaire sur la question du désarmement général et mondial commençant par le gel nucléaire.

ATTENDU que LES GENS DU QUEBEC, comme tous les citoyens et citoyennes du monde, doivent se prononcer sur la menace alarmante et grandissante d'une guerre nucléaire,

ATTENDU que LE CHOMAGE, L'INFLATION et les autres problèmes économiques du Québec, du Tiers-Monde et du monde entier sont causés, en partie, par les dépenses massives de l'industrie de guerre, qui représentent une perte importante de ressources humaines et matérielles, nécessaire à plusieurs secteurs de l'économie comme la construction, le transport, l'énergie ou la santé afin d'améliorer la qualité de vie pour nous et pour NOS ENFANTS.

ATTENDU que LE 22 JUIN 1982, L'ASSEMBLEE NATIONALE est devenue le premier parlement du monde à appuyer l'idée d'un référendum à l'échelle mondiale sur le désarmement général, contrôlé par les Nations Unies sur une période de 5 à 10 ans et lors des élections nationales.

ATTENDU que le DESARMEMENT GENERAL se veut mondial équilibré, graduel et contrôlé selon une formule déjà adoptée par tous les pays de l'ONU en 1961, et n'affaiblirait en aucune façon les pays de l'Ouest.

ATTENDU que le poids qu'auraient DES MILLIONS ET DES MILLIONS de "OUI" en faveur du désarmement venant de nombreux pays, tant de l'Est que de l'Ouest, pourrait aider et même forcer les dirigeants politiques à sortir de l'impasse dans laquelle les maintient, depuis 40 ans, le climat de méfiance et de confrontation actuel,

ATTENDU que le COSTA RICA, appuyé de vingt-cinq autres pays tant de l'EST que de l'Ouest, va introduire cet automne à l'Assemblée générale de l'ONU une résolution proposant un vote mondial sur le désarmement général (élimination balancée et vérifiée des armes nucléaires, chimiques et biologiques - réduction équilibrée des armes conventionnelles - dissolution réciproque des alliances militaires, etc...) et le gel nucléaire (arrêt de la fabrication et du déploiement d'armes nucléaires),

ATTENDU que le CANADA n'est pas encore prêt à appuyer cette initiative, malgré l'appui de 141 députés fédéraux, du Congrès du travail du Canada, du Conseil canadien des Eglises, de la Présidente du Parti Libéral du Canada, des résultats positifs de deux sondages Gallup et du succès des 181 référendum municipaux qui ont permis à plus d'un million d'électeurs de se prononcer à 77% en faveur du désarmement,

ATTENDU que le GOUVERNEMENT DU QUEBEC, avec l'appui de l'Assemblée nationale, en DECIDANT DE RECONNAITRE à sa population le droit de se prononcer sur le désarmement et le gel nucléaire, jouerait un rôle historique et courageux et pourrait bien inciter le gouvernement du Canada et celui



No. de résolution
ou annotation

d'autres pays à appuyer ce projet à l'ONU,

ATTENDU que le DOCUMENT FINAL de la première Session des Nations Unies sur le désarmement disait que l'alternative qui s'offre à nous est:

"d'arrêter la course aux armements et commencer à désarmer OU songer à la destruction totale..." (1978)

ATTENDU qu'il EXISTE AU QUEBEC une loi sur la consultation populaire et que le Premier Ministre a laissé entendre, dans une entrevue accordée au Devoir, que certaines questions importantes pourraient être soumises directement au peuple,

105/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu que:

le Conseil Municipal de Pointe-du-Lac invite le Gouvernement du Québec, suite à un appui majoritaire des partis de l'Assemblée Nationale, de tenir, avant ou lors des prochaines élections, une consultation populaire sur la question du désarmement général et mondial commençant par le gel nucléaire.
Adopté.

CNOEL
Zonage
248-11
176-4 & 22

CONSIDERANT que M. Claude Noel s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture un terrain situé sur les lots 248-11, 176-4 et 177-22 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Noel a l'intention d'y construire une résidence,

CONSIDERANT que ce terrain est situé sur le chemin Ste-Marguerite, qu'il est desservi par l'aqueduc municipal et qu'il est situé dans un secteur déjà construit,

106/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Claude Noel.
Adopté.

CNoel
Zonage
543P, 544P
545P, 553P

CONSIDERANT que M. Claude Noel s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture des terrains situés sur les lots 543P, 544P, 545P et 553P,

CONSIDERANT que M. Noel a l'intention d'y construire une piste de course et ce, en conformité avec toutes les autres lois et règlements régissant ce genre d'installation,

107/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Claude Noel.

Madame Denise Charest est contre cette résolution "Moi, je m'objecte parce que je trouve qu'on favorise quelqu'un au détriment de d'autres"
Adopté.

Inspecteur
Règl
Chiens

CONSIDERANT que la Municipalité possède un règlement concernant les chiens,

CONSIDERANT que la Municipalité doit nommer un officier pour voir à l'application dudit règlement,

108/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de nommer M. Michel Garceau du 2600 Chemin Lamothe, Shawinigan-Sud, No. assurance sociale: 225-869-676 officier municipal chargé de l'application du règlement No. 30-2 concernant les chiens.
Adopté.

Contrôle
Puits 12A

CONSIDERANT que la firme R.J. Lévesque & Fils Ltée



No. de résolution
ou annotation

109/84

Rembours.
taxes

110/84

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. - No. 5614-M

devait installer un système de protection pour la pompe submergible du puits 12A,

CONSIDERANT que le système de protection proposé n'est pas disponible,

CONSIDERANT que la firme Lévesque propose l'installation d'un autre système de protection, et qu'elle soumet ses prix,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'autoriser la firme R.J. Lévesque & Fils Ltée à installer un système de protection pour la pompe submergible du puits 12A au prix de \$710.40 tel que soumis dans sa proposition du 30 mars 1984. D'autoriser le Secrétaire-trésorier à faire accomplir les travaux d'enfouissement du câble électrique entre le puits et le réservoir.
Adopté.

CONSIDERANT que le Secrétaire-trésorier soumet une liste de montants de taxes et intérêts à rembourser,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de rembourser les montants de taxes et/ou d'intérêts aux personnes ci-après:

Bergeron	Claude	\$12.42
Côté	Gilles	38.31 ¹
Couture	Claude	15.00 ¹
Hinse	René	15.00 ¹
Dumouchel	Yvon	72.00 ¹
Dupont	Oliva	17.90 ¹
Ass. Prop. Ile	St-Eugène	296.06 ¹
Verner	Jacques	6.24 ¹
Moreau	Jean-Paul	1,578.62 ¹
Grandmont	Rolland	49.30 ¹
Sévigny	André	7.53 ¹
Blais	Henri	32.63 ¹
Levasseur	Jules	4.45 ¹
Gosselin	Magella	10.57 ¹
Imprimerie Auger		284.01 ¹
Héneault & Gosselin		12.24 ¹
Dumont	Jacques	9.31 ¹
Blouin	Albert	8.65 ¹
Lambert	Charles	18.74 ¹
Lambert	René	6.87 ¹
Lavergne	J.Paul	31.14 ¹
Désilets	Julien	16.43 ¹
Trottier	J.Marie	13.62 ¹
Généreux	Bernard	7.42 ¹
St-Louis	Marius	22.22 ¹
Crête	Danielle	5.54 ¹
Trottier	Michel	35.27 ¹

Adopté

Achat
Bureau

111/84

CONSIDERANT QUE la Municipalité doit faire confectionner un bureau et un support pour l'imprimante du système informatique,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de mandater M. Roger Vallières à procéder à la confection d'un bureau en coin et d'une étagère pour placer l'imprimante du système informatique pour un montant n'excédant pas \$1,000.00.
Adopté.

COMPTES FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la sus-dite municipalité.

Signé



Signé ce 9e jour d'avril 1984

Jean Bte Pothier

No. de résolution
ou annotation

302	Scottish York Ass.		250.00
303	P.S.W. Inc.	Equip. Inform.	4,606.00
304	Guy Janvier & Caisse	Mars 1984	380.00
305	André Biron	puits	140.00
306	Sani Paré	mars 84	5,484.41
307	Gaëtan Roberge	frais voyage	244.75
308	Ministère Revenu	Impot mars	2,638.20
309	Receveur Général	Impot Mars	2,080.20
310	La Survivance Ass.	Maladie	320.09
311	Martial Beaudry	2 - 14 avril	696.31
312	Martial Beaudry	16 - 28 avril	696.31
313	Suz. Denoncourt	2 - 14 avril	459.27
314	Suz. Denoncourt	16 - 28 avril	459.27
315	Hélène Leclerc	2 - 14 avril	430.58
316	Hélène Leclerc	16 - 28 avril	430.58
317	Jean-Bte Pothier	2 - 14 avril	697.33
318	Jean-Bte Pothier	16 - 28 avril	697.33
319	Gaëtan Roberge	2 - 14 avril	680.53
320	Gaëtan Roberge	16 - 28 avril	680.53
321	Michel Thiffeault	2 - 14 avril	637.43
322	Michel Thiffeault	16 - 28 avril	637.43
323	Antoine Dufour	2 - 14 avril	588.73
324	Antoine Dufour	16 - 28 avril	588.73
325	Mme Doris Lebeau	Brigadier	100.00
326	Mme Doris Lebeau	16 - 28 avril	100.00
327	Mme J.Guy Rouette	2 - 14 avril	100.00
328	Mme J.Guy Rouette	16 - 28 avril	100.00
329	Hélène Leclerc	temps Suppl.	464.72
330	Ass. Qué. Agents Batiments	Cotisation	45.00
331	Ass. Qué Agents Batiments	Congrès	450.00
332	Société Can. Croix Rouge	Don	50.00
333	Loisirs Mauricie	Cotisation	25.00
334	COLASP	cotisation	280.00
335	Comité Bénévoles Bibliothèque	Subvention	156.00
336	Papeterie Mauricienne	Incendie	42.13
337	Gaëtan Roberge	congrès	290.72
338	Martial Beaudry	voyages	103.00
339	S.Hamel & Roy Inc.		804.12
340	Ville Trois-Riv.	informat. 3 ms	3 000.00
341	Escouade Canine Prov.	infractions	100.00
342	Burotec Inc.	Photos	244.12
343	Rest. Grec Baie-Jolie	Réception	49.62
344	Ville T.Riv. Ouest	cour	21.21
345	Motorola Ltée	Rép. Incendie	185.33
346	Réal Trahan	Divers	34.03
347	Dufresne Aluminium	incendie	268.14
348	C.F.S. Ltée	Incendie	58.60
349	Louis Dugré	Borne Fontaine	386.00
350	Société Can. Sel Ltée	voirie	275.03
351	A.Guy Messier		2 893.63
352	Télé Communication	Loisirs	246.70
353	Charles Ed. Lamothe	Loisirs	52.32
354	Perco Ltée	Location	497.70
355	H. St-Pierre Enr.	Huile	859.74
356	J.Gilles Dubé	Centre St-Joseph	2 677.65
357	Vitrierie du Centre	St-Yves	36.49
358	Cooke Fils	Rép. St-Yves	14.50
359	Distribution Robert	Divers	144.88
360	Quincaillerie Guilbert	Divers	126.67
361	Garage R. Lamothe	Camion	111.10
362	Machinerie Baron Tousignant		12.54
363	Hydro Québec	Lac des Pins	488.81
364	Michel Thiffeault	temps. supp.	121.45
365	Raymond Benoit	pompier	145.00
366	Gilles Bourgoin	"	240.00
367	Maurice Crête	"	145.00
368	Sylvio Dufresne	"	75.00
369	André Dugré	"	140.00
370	Luc Dugré	"	75.00
371	Claude Dupont	"	50.00
372	Jean-Marc Guay	"	25.00
373	Normand Hélie	"	265.00



No. de résolution
ou annotation

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Liée, Farnham, Qué. - No. 5614-M

374	Rénald Légaré	Pompier	120.00
375	Denis Lesmerises	"	170.00
376	Michel Lesmerises	"	170.00
377	J. Yves Pépin	"	335.00
378	André Roque	"	50.00
379	Michel Thiffeault	"	215.00
380	Réal Trahan	"	125.00
381	J. Claude Turgeon	"	145.00
382	Bell Canada	"	401.32
383	Laurentienne Mut. Ass.	Fonds Pension	1 618.20
384	Garage Pépin Fils	Incendie	535.72
385	Imprimerie Auger	papeterie	102.06
386	Imprimerie Art Graphique	"	95.53
387	Marcel Bergeron	Divers	18.43
388	Matériaux Les Rives Inc.	Biblioth.	292.81
389	Simard & Comeau	Buts Soccer	462.04
390	Hydro Québec	"	5 483.61
391	Bell Canada	Informatique	69.76
392	Atelier Reliure Sag Lac	Bibliothèque	471.85
393	Imprimerie Mauricienne	Papeterie	134.03
394	Télé Communication	Incendie 2ms	120.00
395	Sergaz Inc.	Essence	166.73
396	Jean Bte Pothier	voyage	83.00
397	Bergeron Claude	remboursement	12.42
398	Côté Gilles	"	38.31
399	Couture Claude	"	15.00
400	Hinse René	"	15.00
401	Dumouchel Yvon	"	72.00
402	Dupont Oliva	"	17.90
403	Ass. Prp. Ile St-Eugène	"	296.06
404	Verner Jacques	"	6.24
405	Moreau Jean-Paul	"	1 578.62
406	Grandmont Rolland	"	49.30
407	Sévigny André	"	7.53
408	Blais Henri	"	32.63
409	Levasseur Jules	"	4.45
410	Gosselin Magella	"	10.57
411	Imprimerie Auger	"	284.01
412	Héneault & Gosselin	"	12.24
413	Dumont Jacques	"	9.31
414	Blouin Albert	"	8.65
415	Lambert Charles	"	18.74
416	Lambert René	"	6.87
417	Lavergne J.Paul	"	31.14
418	Désilets Julien	"	16.43
419	Trottier J.Marie	"	13.62
420	Généreux Bernard	"	7.42
421	St-Louis Marius	"	22.22
422	Crête Danielle	"	5.54
423	Trottier Michel	"	35.27

112/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612. Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS:

Un contribuable demande s'il est possible d'obtenir un permis de construction pour un terrain en bordure du chemin Ste-Marguerite.

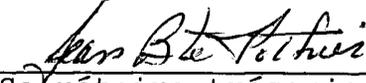
Un contribuable demande si l'étude du règlement de zonage est avancée. Il souligne également l'importance de modifier le règlement de zonage afin de ne pas retarder le développement.

113/84

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de lever la présente assemblée. Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 24 avril 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire trésorier adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Ferron est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 9 avril 1984 et dont copie fut distribuée à chacun plusieurs jours avant la présente.

114/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 9 avril 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

115/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire. Adopté.

RAPPORT DE COMITES:

Madame Denise Charest souligne qu'elle a assisté à une réunion du projet Katimavik où il fut procédé à la nomination d'un comité dont M. Maurice Gauthier est le président, Madame Jacqueline Milot, vice-présidente, et M. Antoine Dufour, secrétaire.

Madame Charest a aussi assisté à une réunion avec le M.L.C.P. et la COLASP relativement à la signalisation routière qui pourrait devenir commune à toutes les municipalités en bordure du Lac St-Pierre.

Le secrétaire-trésorier adjoint soumet un compte rendu rédigé par M. Benoit Bouchard, ingénieur du Ministère des Transports, relativement à une rencontre qui a eu lieu le 6 avril 1984 concernant le chemin Ste-Marguerite.

Copie du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. tenue le 10 avril 1984.

Copie du compte rendu de la réunion sur la loi de police tenue le 10 mars dernier au Reine Elizabeth à Montréal par l'Union des Municipalités Régionales de Comtés et des Municipalités locales de Québec Inc.

Me Martel joint également un tableau comparatif de municipalités d'environ 5,000 habitants indiquant leur évaluation résidentielle par rapport à leur évaluation industrielle et commerciale.

PERIODE DE QUESTIONS:

Un représentant des Chevaliers de Colomb demande des explications relativement à la lettre concernant la surveillance et le dégât survenu mardi dernier à l'école St-Yves.



No. de résolution
ou annotation

116/84

Remerc.
Abbé
Beaudry

Remerc.
Curé
Pompiers

Croix-
Rouge
Remerc.

M.A.M.
Soirée Inf.

HYdroQué.

YPicotte
appuie
Anti-péage

Plainte
Restaurant
MmeDufour
-Janvier

Un contribuable demande des précisions sur le rapport de l'Union des Municipalités (UMRCQ) relativement à l'évaluation des propriétés résidentielles comparée à celle des propriétés commerciales et industrielles.

Un contribuable de l'avenue St-Charles se plaint du mauvais égouttement d'un fossé qui passe près de sa résidence. Il souligne que le Ministère des Transports a visité les lieux à quelques reprises mais le problème n'a pas été solutionné.

CONSIDERANT que M. René Gervais du 2811 Avenue St-Charles à la Pointe-du-Lac se plaint du mauvais égouttement d'un fossé face à sa propriété,

CONSIDERANT que ce problème existe depuis quelques années,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir visiter les lieux et tenter de trouver une solution pour régler définitivement ce problème. Adopté.

CORRESPONDANCE

Les proches parents de M. l'Abbé Antonio Beaudry remercient les membres du Conseil de la sympathie témoignée lors du décès de M. l'Abbé.

M. Pierre Demers, curé, souligne que le 16 avril dernier, le système d'alarme contre le feu de l'église s'est mis à fonctionner à cause d'une infiltration d'eau. Heureusement s'était une fausse alerte, mais M. le Curé tient à souligner au Conseil municipal la rapidité de l'arrivée des pompiers et le soin qu'ils ont mis à visiter tous les lieux, le temps qu'ils ont donné à s'assurer de l'absence de tout danger, les paroles de soulagement, de la gentillesse qu'ils ont manifestée malgré le dérangement en plein milieu de la partie de hockey... le tout avec discipline et service professionnel sous la direction du chef temporaire M. Jean-Yves Pépin.

M. Gilles Lefebvre, président de la campagne financière 1984 pour la Société Canadienne de la Croix Rouge, Division du Québec, remercie les membres du Conseil de leur généreuse contribution.

M. Normand Papineau, délégué régional du Ministère des Affaires Municipales du Québec, avise que la réunion d'information sur la municipalité régie par le Code Municipal qui devait avoir lieu le 30 avril est devancée au 25 avril au même endroit et à la même heure.

Hydro Québec avise que la demande de modification au service d'éclairage public, en date du 9 janvier 1984, est maintenant complétée. En effet, 22 luminaires incandescents ont été remplacés par des luminaires au sodium.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, accuse réception de la résolution 76/84 dans laquelle le Conseil appuie les représentations du mouvement anti-péage. M. Picotte souligne que son groupe parlementaire est favorable à l'abolition du péage sur les autoroutes et espère que le gouvernement tiendra compte de leurs revendications.

Madame Renée Dufour, résidente au Lac des Pins et fournisseur de café, souligne qu'elle est très déçue du comportement de M. Guy Janvier qui détient la concession du restaurant de la Municipalité. Madame Dufour a fourni du café pour un montant de 74 \$ et M. Janvier refuse et/ou tarde à acquitter ce montant et a adressé des paroles grossières à son égard.

CONSIDERANT que Madame Renée Dufour a fait parvenir une lettre pour souligner son insatisfaction et son mécontentement du comportement de M. Guy Janvier à son égard



No. de résolution / 84
ou annotation

CONSIDERANT que Monsieur Janvier est concessionnaire du restaurant du terrain de loisirs de la Municipalité et de ce fait employé par la municipalité,

CONSIDERANT de plus que Madame Dufour mentionne aussi qu'un montant de 74 \$ ne lui aurait pas été acquitté,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu d'aviser M. Guy Janvier que les membres du conseil n'apprécient pas ce genre de comportement face à un fournisseur ou à tout autre individu et qu'ils souhaitent que de telle situation ne se reproduise plus. De demander à Monsieur Janvier de prendre les arrangements nécessaires pour acquitter le montant dû à Madame Dufour dans les meilleurs délais.

Adopté.

Pl. Dubois
Bellavance
Surveillan

M. Raoul Bellavance, du 1731 rue Lajoie à Trois-Rivières, fait parvenir une réclamation pour ses services techniques sur la 2e Avenue de la Place Dubois à Pointe-du-Lac, soit la surveillance technique du projet #83194, de M. Roger Houde ingénieur. M. Bellavance a accompli ces travaux entre le 22 août et le 16 septembre 1983 et souligne qu'un montant de 785. \$ ne lui a pas été payé.

Société
Conservat.
FeuxForets

La Société de Conservation de la région de Québec-Mauricie rappelle que la Municipalité est responsable de l'extinction des feux de champs, mais en ce qui concerne le combat des incendies de forêt, la municipalité se doit d'avertir la Société et d'intervenir. La Municipalité sera remboursée selon les taux établis par le Ministère de l'Énergie et des Ressources. Les taux horaires payés aux pompiers volontaires ou autres sont acceptés et le taux d'un camion incendie ou citerne est de 61.\$ l'heure.

Géomines
étude
Hydrogéol.

La firme Géomines Ltée offre ses services pour réaliser des études concernant l'alimentation en eau potable. La firme offre les services d'ingénieurs hydrogéologues accrédités auprès des Ministères de l'Environnement et des Affaires Municipales dans le cadre de projet soumis au programme "PAIRA".

Chevaliers
Colomb
Porte
Arriere

M. Marc Boucher, secrétaire archiviste des Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac, Conseil 7929, avise que son organisme ne se rend pas responsable de la porte arrière de l'école St-Yves, si elle n'est pas barrée. Les Chevaliers n'ont pas accès à cette porte et qu'ils n'ont pas la clé. Il demande donc d'aviser les responsables qui ont accès à cette porte.

J. Lessard
plainte
Jeu Fer
Brasserie

M. Jocelyn Lessard, 1491 Chemin Ste-Marguerite, souligne que l'an dernier, il avait rencontré M. Gaétan Roberge concernant l'installation d'un jeu de fer sur le terrain de la Brasserie le Rendez-vous du Sportif, 1471 Ste-Marguerite. Selon la réglementation, ce jeu ne pouvait être à cet endroit parce qu'il ne respecte pas la zone. M. Lessard demande donc que la Municipalité applique sa réglementation et qu'une réponse lui soit fournie cette année.

L'inspecteur municipal devra rencontrer les intéressés et tenter de trouver une solution.

Congrès
Pompiers

L'Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec invite la Municipalité à déléguer un ou des représentants à ses assises annuelles qui se tiendront du 27 au 30 mai 1984 à Sherbrooke sous le thème: "A qui profite la protection-incendie au Québec". Les frais d'inscription sont de 80 \$ pour les participants accompagnés.

118/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'autoriser deux représentants des pompiers volontaires à assister au congrès annuel de l'Association des Chefs de Service d'Incendie du Québec. De défrayer le coût d'inscription et autres frais sur présentation de pièces justificatives..

Adopté.



No. de résolution
ou annotation

La firme IBM Canada Ltée invite la Municipalité à participer à un séminaire d'information intitulé "L'Informatique et les Municipalités". Ce séminaire d'une demi-journée traitera de l'utilisation de l'informatique pour des applications dans le domaine municipal comme: la taxation, la perception, l'évaluation, la comptabilité, la paie et le traitement de textes. Il n'y a aucun frais d'inscription et le tout se tiendra à l'Hotel Sheraton Le St-Laurent à Montréal.

Le Secrétaire trésorier adjoint est autorisé s'il est disponible à assister à ce séminaire.

Le département du Bâtiment et des travaux Publics du Collège de Trois-Rivières, de concert avec l'Association de la Construction de la Mauricie invite la Municipalité à une journée spécialement organisée. Les frais de participation sont de 20 \$ par personne et le tout se déroulera au Sapineau le 2 mai 1984 à compter de 10h00.

Le secrétaire trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'inspecteur Gaétan Roberge sont autorisés à assister à cette journée.

Salaire
Juge Munic.

M. Claude Touzin, greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest souligne que la ville a procédé à la nomination d'un nouveau juge municipal soit Me Richard Rioux. La ville a donc négocié de nouveaux honoraires et c'est pourquoi il avise que le salaire du juge municipal devra être porté à 70 \$ par mois, et ce, à compter du 1er mai 1984.

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest vient de procéder à l'engagement d'un nouveau juge municipal

CONSIDERANT que la ville a négocié de nouveaux honoraires pour le juge municipal,

CONSIDERANT que le règlement de la municipalité permet de changer les tarifs de la cour municipale par simple résolution,

119/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu de verser à la ville de Trois-Rivières-Ouest les montants suivants: 70 \$ par mois pour le salaire du juge municipal, 20 \$ par mois pour le greffier, et 10 \$ par mois pour la location de la salle.

Adopté.

Chevaliers
Vente
Boisson
Noces Arg.

Le Conseil 7929 des Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac demande la permission d'utiliser le permis de boisson pour les noces d'argent d'un membre qui auront lieu le 9 juin 1984 au local des Chevaliers de Colomb et organisés par les Chevaliers de Colomb.

CONSIDERANT que la demande de réserver la salle des Chevaliers de Colomb pour la tenue des noces d'argent d'un des membres avait été faite en janvier dernier,

CONSIDERANT que la Municipalité a adopté par la suite une résolution interdisant la tenue d'activités organisées par des particuliers dans les locaux de la municipalité,

CONSIDERANT qu'il serait difficile compte tenu du délai de changer l'endroit de la tenue de ces noces,

CONSIDERANT que les Chevaliers de Colomb ont refusé toutes les autres demandes reçues des particuliers depuis,

120/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu d'autoriser les Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac à utiliser leur permis de boisson pour la tenue des noces d'argent de l'un de leurs membres qui se tiendront le 9 juin 1984.

Adopté.



Liste
No. de résolution
ou d'amortissement
Vente pour
Taxes

La Ville de Baie-Comeau demande l'appui de la Municipalité auprès du gouvernement du Québec afin de faire modifier le plus tôt possible l'article 65, paragraphe 1, de la loi sur la fiscalité municipale. A cet effet, un modèle de résolution est joint.

M. Robert Bouchard, secrétaire trésorier de la M.R.C. de Francheville, fait parvenir une copie de la liste des immeubles qui ont été vendus pour défaut du paiement des taxes le 12 avril 1984. M. Bouchard souligne que les propriétaires ou occupants de chaque immeuble doivent être informés par avis spécial de la vente qui a été faite et des particularités relatives.

Lotissem.
NBouchard
177-P

CONSIDERANT que M. Régis Lévesque, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 177-P, dossier 84-65 propriété de M. Normand Bouchard.

121/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 177-P du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 177-23.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 24 juin 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie & Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

Adopté.

Site
Enfouiss.
H.Bouchar

CONSIDERANT que la Municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant le site d'enfouissement de matériaux secs situé sur les lots P-183 et P-184 à Pointe-du-Lac propriété de M. Herman Bouchard,

CONSIDERANT que le Ministère de l'Environnement a été avisé à plusieurs reprises qu'il pouvait y avoir contamination de l'eau dans ce secteur,

CONSIDERANT que des échantillons d'eau ont été prélevés l'hiver dernier mais qu'aucun correctif n'a été apporté jusqu'à présent pour améliorer la situation,

122/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu que la Municipalité demande au Ministère de l'Environnement de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour faire coriger cette situation dans les meilleurs délais.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande s'il y a eu des développements concernant les égouts.

L'ordre du jour étant épuisé,

123/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


MAIRE


SECRETARE TRESORIER-ADJOINT



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville le 14 mai 1984 à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le Maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion tenue le 23 avril 1984 et dont copie fut distribuée à chacun plusieurs jours avant la présente.

124/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 23 avril 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

125/84

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITES

Le Secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels soit: Incendies, rapport du directeur des loisirs, rapport financier des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc., rapport de la bibliothèque, des permis de construction, temps supplémentaire.

Subdivision
Lot 123-2

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot P-123, Minute 25088, propriété de M. Rosaire Poliquin,

126/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot P-123 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 123-2,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 14 juillet 1984 si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

M. Jacques Milot du Rang des Garceaux demande si la Municipalité va lui remplacer ses arbres qui furent coupés l'été dernier. Il demande également s'il y a des amendes pour les personnes qui arrosent leur pelouse lorsque cela est défendu. Il suggère que les pompiers soient munis d'échelle plus longue.



No. de résolution
ou annotation

Un contribuable demande si les maisons construites au cours de l'année 1983 bénéficieront de la subvention Corvée Habitation.

M. Claude Laframboise et Alain Bergeron de la rue Michel soulignent qu'il y a un fossé entre leur propriété respective et demandent à la Municipalité de collaborer pour remplir ce fossé.

Les membres du conseil étudieront cette question et prendront position lors de la prochaine réunion.

Un contribuable reproche à Madame Charest et au conseil municipal l'adoption de la résolution #17/84 puisque selon lui c'est une question d'affaire personnelle sur laquelle le conseil municipal n'a aucune juridiction.

Un contribuable de l'avenue St-Jean-Baptiste se plaint d'un voisin qui opère un commerce de peinture et débosselage dans son garage privé.

CORRESPONDANCE

Acc.Recept.
Etats Fin.
1983

En date du 1er mai 1984, le Ministère des Affaires Municipales accuse réception du rapport financier 1983.

Madame Gisèle Harnois remercie les membres du Conseil de leur délicate attention lors de son séjour à l'hôpital.

S.S.J.B.
TRO,
concours

La Société St-Jean-Baptiste de Trois-Rivières-Ouest organise pour la 2e année consécutive un concours d'histoire et de géographie du Québec pour les élèves de 5e année des écoles primaires du territoire de la Commission Scolaire Chavigny. Le Conseil est invité à venir appuyer et acclamer ces jeunes lors de la grande finale de ce concours qui soulignera la Fête du Drapeau. Le tout se déroulera le 21 mai 84 à 19h30 au gymnase de l'école Richelieu.

Acc. Recep
désarmemen

Le Premier Ministre René Lévesque accuse réception de la résolution concernant la tenue d'une consultation populaire sur la question du désarmement général et mondial.

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, accuse réception de la résolution concernant le désarmement.

U.M.R.C.Q.
LoiPolice

M. André Asselin, Président de U.M.R.C.Q. souligne qu'il a rencontré le nouveau Ministre de la Justice du Québec, M. Pierre Marc Johnson. Me Pierre Verdon s'est joint à la discussion sur l'application de la loi 48 pour les municipalités qui atteignent 5,000 habitants. Le Mouvement a réitéré son intention ferme d'appliquer la loi dès cette année. Le nouveau Ministre a démontré une souplesse encourageante et Me Asselin a reçu l'assurance que si les municipalités concernées font diligence pour assurer une protection policière sur leur territoire, il verra lui-même à considérer chacun des cas à leur mérite et toutes les hypothèses de solution seront considérées. Il tiendra compte des différences qui existent entre les municipalités touchées par la loi. Certaines démarches ont été ou seront entreprises par le Ministre de la Justice pour aider aux municipalités à régler leur cas en tenant compte de l'impact particulier qui sera occasionné à leur fiscalité locale. Il est donc important que les propositions soumises soient assorties d'un document explicatif sur l'impact particulier qu'aura cette décision sur le compte de taxes foncières des résidences. Me Asselin compte donc que les municipalités régleront ce problème avec diligence et invite à lui faire part s'il y avait des difficultés.

CPTAQ
dossier
Leclerc-
Fréchette

La Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec avise que la demande présentée dans le dossier de M. Sylvain Fréchette et Clément Leclerc est inscrite au rôle de la Commission du 22 mai 1984.

Congrès
Regroup.
CentreVill

Le Regroupement des Centres Villes du Québec invite la Municipalité à son 6e Congrès annuel au Holiday Inn Centre-Ville de Québec. Le thème est "La Relance Passe par les Centres-Villes" et se tiendra le 27 mai prochain.



No. de résolution
ou annotation

La firme Garceau et Martel, Courtiers d'assurance, offre ses services pour la couverture d'assurance de la Municipalité. La firme souhaite donc connaître la date d'expiration des polices de la Municipalité et recevoir un cahier de charge.

Le Ministère de l'Environnement du Québec soumet les tarifs qu'il a accepté pour l'Association Coopérative de la Rivière aux Glaises, soit:

Maison non sociétaire	115\$
Maison sociétaire	110\$
Cultivateur (inc.maison)	150\$
Magasin	150\$
Industrie	135\$
Chalet	60\$

Ces taux sont rétroactifs au 1er novembre 1983 et sont payables d'avance en deux versements égaux soit le 1er mai et le 1er novembre

C.L.M.
Piste cyclable

Le Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. souligne qu'aucun réseau cyclable n'existe sur le territoire de la M.R.C. de Francheville. Les statistiques démontrent qu'il y aurait pour des gens de 15 ans et plus au delà de 30 000 bicyclettes dans la M.R.C. Le C.L.M. a proposé au M.L.C.P. 04 de travailler à la planification d'un réseau cyclable reliant les principaux sites utilitaires et récréatifs de la M.R.C. Le C.L.M. a donc la responsabilité de former un groupe de travail formé d'un représentant de chaque municipalité et demande donc à la Municipalité de déléguer une personne pour siéger sur le groupe de travail.

127/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de mandater M. Jean-Pierre Benoit à représenter la municipalité sur le groupe de travail formé par le Conseil de Loisirs de la Mauricie pour la planification d'un réseau cyclable reliant les principaux sites utilitaires et récréatifs de la M.R.C. de Francheville.
Adopté.

AR Richer
Permis
Chenil

M. Alexandre Richer, résidant au 1120 chemin des Petites Terres, demande d'obtenir un permis de chenil afin de garder ses six chiens.

128/84

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accorder un permis de chenil à M. Alexandre Richer du 1120 chemin des Petites Terres à la condition que celui-ci se conforme aux normes du Ministère de l'Environnement et qu'il acquitte le coût de permis.
Adopté.

Brigadière

Madame Jean-Guy Rouette, 1821 Ste-Marguerite, demande de conserver son poste de brigadière pour l'automne prochain.

Corp.
Infirmiers
Vente
Poupées

Madame Carole Plante, avocate et représentante de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec demande l'autorisation de procéder à la vente de petites poupées d'une valeur de \$5.00. Les bénéficiaires tirés de cette vente seront remis à Leucan qui est un organisme de charité chargé d'amasser des fonds pour aider les enfants atteints de la leucémie et du cancer.

Le Secrétaire-trésorier devra aviser que la municipalité ne possède pas de réglementation régissant la matière.

N.Hélie
Cours
Pompier

M. Normand Hélie souligne qu'il oeuvre au service des incendies de la Municipalité et demande l'appui de sa candidature pour suivre des cours d'instructeur en prévention d'incendie donnés par le Ministère des Affaires Municipales. Comme une partie des frais seront absorbés par le Ministère, M. Hélie demande que la Municipalité absorbe les autres frais s'il y a lieu.



No. de résolution
ou annotation 129/84

CONSIDERANT que M. Normand Hélie fait partie du groupe de pompiers volontaires du service des incendies de la Municipalité,

CONSIDERANT que M. Hélie désire poser sa candidature pour suivre des cours d'instructeur en prévention des incendies donnés par le Ministère des Affaires Municipales,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu que la Municipalité appuie fortement la candidature de M. Normand Hélie auprès du Ministère des Affaires Municipales du Québec.
Adopté.

Congrès
C.S.M.Q

La Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec souligne qu'elle tiendra son congrès annuel les 15-16 et 17 août 1984 à l'Hotel Hilton de Québec, sous le thème "Relais".

La Corporation invite donc la municipalité à favoriser la participation de ses employés à ses assises. Les frais d'inscription sont de 200\$ pour les membres accompagnés.

130/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'autoriser le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry à assister à ces assises annuelles. De défrayer le coût d'inscription au montant de 200\$ par membre et de défrayer les dépenses inhérentes sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

Com. Toponymy

La Commission de toponymie souligne qu'elle invitait à donner des noms aux districts électoraux de la municipalité. Comme cette demande est restée sans réponse, elle la réitère.

Le Secrétaire-trésorier devra aviser la Commission que la Municipalité ne possède pas de districts électoraux.

R. Gervais
fossé
St-Charles

M. René Gervais, 2811 Avenue St-Charles, souligne qu'il a un problème d'odeur et d'eau morte qui se dégage d'un fossé près de chez lui. M. Gervais demande de résoudre ce problème municipal.

Le Ministère des Transports du Québec a déjà été avisé de ce problème.

Fossé rue
Michel

Messieurs Claude Laframboise et Alain Bergeron demandent que le fossé situé sur leur terrain respectif soit rempli. Ceux-ci mentionnent qu'aucune clause n'apparaît sur leur contrat d'achat, donc aucune servitude envers la Municipalité. Ils demandent que ce soit fait dans les plus brefs délais car ils projettent des travaux de terrassement très prochainement sur leur propriété.

Système
d'Alarme

CONSIDERANT que les bureaux de la Municipalité ne sont protégés d'aucune façon contre le vol,

CONSIDERANT qu'il y aurait avantage à ce que les bureaux aient un minimum de protection contre le vol,

CONSIDERANT que des prix ont été demandés aux firmes ci-après, soit:

- Alarme Microcom: Système à infra rouge Prix: 1 125.31\$
- Marc Brûlé Inc.: Système à ultra-son Prix: 985.00\$

131/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac achète un système d'alarme contre le vol selon le prix de 985.00\$ soumis par la firme Marc Brûlé Inc. Qu'un montant de 985.00\$ soit approprié aux surplus accumulés pour acquitter cet achat.
Adopté.



No. de résolution 132/84
ou annotation

CONSIDERANT que la police d'assurance-collective des employés de la Municipalité se renouvelle le 1er mai 1984,

CONSIDERANT que la Compagnie Omni-Groupe a fait parvenir un avis d'augmentation des taux pour la prochaine année,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'accepter les taux d'assurance collective soumis par la Compagnie Omni-Groupe pour la période du 1er mai 1984 au 30 avril 1985 afin de couvrir les employés de la Municipalité. Que suite à l'amendement no. 2, les taux soient les suivants:

Assurance-Vie (base) : 0,72\$ par 1,000\$
Double indemnité et Mutilation : 0,07\$ par 1,000\$
Avenant familial : 0,87\$ par famille
Indemnité hebdomadaire : 0,86\$ par 10\$ par semaine
Omni-Service : - Plan individuel 8.10\$
- Plan familial 26.63\$

Que suite à l'amendement No. 3 de la police 14X65, cette police est prise en charge entièrement par La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie, et ce à compter du 1er mai 1984.
Adopté.

Achat
Tondeuse-
Soudeuse

CONSIDERANT que la Municipalité doit se procurer une tondeuse pour l'entretien de ses terrains,

CONSIDERANT que M. J.Guy Lesage de St-Léon offre une tondeuse à chaîne usagée, mais reconditionnée au prix de 600.00\$,

CONSIDERANT que M. Jean Allard, de St-Léon, offre aussi une soudeuse de marque Lincon 225 ampères au prix de 150.00\$,

133/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac achète:

1° Une tondeuse à chaîne usagée, mais reconditionnée, de 60 pouces de largeur, de M. Jean-Guy Lesage de St-Léon au prix de 600\$,

2° Une soudeuse à l'arc de marque Lincon, 225 ampères, de M. Jean Allard de St-Léon, au prix de 150\$.

Adopté.

Négociateur
Ste-Marg.

CONSIDERANT que la Municipalité projette l'élargissement du Chemin Ste-Marguerite, en collaboration avec le Ministère des Transports du Québec,

CONSIDERANT que pour ce faire, la Municipalité doit obtenir le terrain nécessaire des propriétaires adjacents à ce chemin,

CONSIDERANT que l'ingénieur Edouard Lair a déposé le plan numéro 5006, préparé le 17 juin 1982, démontrant le tracé accepté par le Ministère des Transports du Québec,

CONSIDERANT que la Municipalité doit obtenir des promesses de cession de terrain de la part de chacun des propriétaires dont une partie de terrain est requise,

134/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu:

1° Que la Municipalité de Pointe-du-Lac retienne les services de M. Maurice Jacob, e.a.,

2° De verser à M. Jacob un salaire horaire de 15\$, avec un maximum de 1 500\$.



No. de résolution
ou annotation

3° Que le mandat de M. Jacob prendra fin le 9 juin 1984.

4° Que le mandat de M. Jacob sera le suivant:

- a) Rencontrer les propriétaires de terrains longeant la section du chemin Ste-Marguerite comprise entre la voie ferrée et la rue Notre-Dame Centre, à l'exception des terrains expropriés par le Ministère des Transports du Québec.
- b) Obtenir de ces propriétaires, une promesse de cession du terrain requis pour l'élargissement du chemin Ste-Marguerite.
- c) Soumettre un rapport de chacune de ses rencontres avec les propriétaires concernés de même que son évaluation des arbres, clôtures ou autres (à l'exception des terrains) dont les propriétaires voudraient obtenir une compensation, dans les meilleurs délais.
- d) Que M. Jacob n'a aucune autorité pour prendre quelques engagements que ce soit auprès ou envers les propriétaires concernés et que la Municipalité devra accepter chacune des promesses de cession pour qu'elles aient effet.

Adopté.

Avis 135/84
Motion
Entente
Yamachiche

Il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu de donner un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à conclure une entente concernant le service d'aqueduc de la Municipalité avec la Municipalité du Village de Yamachiche.

Adopté.

Sable &
Fossé
Parc AGaut.

CONSIDERANT que la Municipalité désire aménager le parc Antoine Gauthier,

CONSIDERANT que le premier aménagement à réaliser est le chemin d'accès et un fossé pour le drainage,

136/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à l'achat du sable et de la pierre nécessaire pour aménager adéquatement le chemin d'accès au Parc Antoine Gauthier et à faire confectionner le drainage requis. Les fonds nécessaires à ces travaux seront puisés à même le montant de 5,000\$ prévu au budget de l'année 1984 pour ces fins.

Adopté.

Achat
Pierre &
Calcium

CONSIDERANT que la Municipalité a prévu à son budget de l'année 1984 un montant de 22 000\$ pour l'achat de pierre et l'épandage de calcium,

CONSIDERANT qu'il est préférable d'épandre la pierre et le calcium dès les prochaines semaines,

CONSIDERANT qu'il est probable que la Municipalité obtienne une subvention pour l'amélioration de son réseau routier,

137/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à l'achat de pierre de rue et de la faire épandre aux endroits nécessaires et de faire épandre du calcium dans les rues et chemins gravelés. Que le montant de ces travaux n'excède pas 25 000\$

Adopté.

Zonage
Maurice
Roux

CONSIDERANT que M. Maurice Roux s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres qu'agricole un terrain portant le numéro de lot 203-10 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Roux désire vendre ce terrain pour la construction d'une résidence,



Np. de résolution
138/84
Zonage Yvon
Rouette

CONSIDERANT que ce terrain est situé dans la rue presque entièrement construite et qu'il est desservi par l'aqueduc municipal,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Roux. Adopté.

CONSIDERANT que M. Yvon Rouette s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture, un terrain situé sur le lot 17-P du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain est situé sur le chemin Ste-Marguerite, qu'il est desservi par l'aqueduc municipal et qu'il est situé dans un secteur entièrement construit,

139/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron et résolu que la Municipalité appuie la demande de M. Yvon Rouette. Adopté.

Subvention
O.P.D.Q

CONSIDERANT que la Municipalité s'est porté acquéreur d'un terrain en bordure du fleuve St-Laurent (Lac St-Pierre) afin d'y aménager un parc municipal avec rampe de mise à l'eau,

CONSIDERANT que ce parc porte le nom "Parc Antoine Gauthier" et qu'une rampe de mise à l'eau y a déjà été aménagée,

CONSIDERANT l'ampleur que prennent les activités nautiques sur le Lac St-Pierre et de ce fait le caractère régional qui pourra lui être dévolu en égard des aménagements qui y seront faits,

140/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de demander à l'Office de Planification et de Développement du Québec, Région 04, une subvention de l'ordre de 10 000\$ à raison de 5 000\$ en 1984 et 5 000\$ en 1985. Que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'engage à investir dès 1984, le montant total de la subvention demandée moyennant une confirmation du versement de ladite subvention. Adopté.

Halte
Routière

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac demande depuis près de 10 ans la réalisation d'une halte routière en bordure du Lac St-Pierre,

CONSIDERANT que le Ministère des Transports du Québec possède le terrain nécessaire à ce projet, soit les lots P-123 et 617 à 624 incl.

CONSIDERANT que le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche a déjà un dossier d'ouvert à cet effet,

141/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gaston Levasseur, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de demander au Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, de bien vouloir nous faire connaître l'avancement de ce dossier et de bien vouloir poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation d'une halte routière en bordure du Lac St-Pierre. Adopté.

Remboursement
Taxes

CONSIDERANT que le Secrétaire-trésorier soumet une liste de montants de taxes à rembourser,

CONSIDERANT que ces remboursements font suite à des jugements sur des plaintes concernant l'évaluation municipale,

142/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu de rembourser les montants de taxes aux contribuables concernés, tel que ci-après:



No. de résolution
ou annotation

André Charron	\$10.80
Gaston Trudel	63.16
Gérard Hélie	14.70
Germain Allard	48.40
Ls-G. Guilbert	756.35
Alice M. Massé	9.03
Rose Descotes	77.04
Lionel Berthiaume	65.52
L. St-Jean Gélinas	151.54
Robert Grandmont	31.36
Richard Généreux	43.15
Jacques Rouette	242.73
G.Thériault & J. Gouin	764.90
Alex. Lecuyer	273.57
Adopté	

Décès
J.M.Moreau

CONSIDERANT que M. Jean-Marie Moreau fut président de l'Union des Municipalités Régionales de Comtés et des Municipalités locales du Québec Inc. de nombreuses années,

CONSIDERANT que M. Moreau a grandement contribué de par sa personnalité, à l'amélioration de la vie municipale au Québec,

CONSIDERANT le dévouement total de Monsieur Moreau à la cause municipale et plus particulièrement aux intérêts défendus par la Municipalité de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT le décès tragique de Monsieur Moreau,

143/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac offre à la famille éprouvée ses plus sincères condoléances et la prie de croire au partage des profonds regrets que laisse le départ d'un grand "HOMME"
Adopté.

Vente
Boisson
Loisirs

CONSIDERANT que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. organise en collaboration avec les Seigneurs de Pointe-du-Lac, un tournoi de balle qui se tiendra du 30 mai au 3 juin prochain,

CONSIDERANT que les Loisirs demandent l'autorisation de vendre de la boisson sur le terrain de loisirs, soit dans la bâtisse située à l'arrière du terrain de balle,

144/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'autoriser les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. à vendre de la boisson sur le terrain de loisirs de la Municipalité les 30 et 31 mai et les 1-2 et 3 juin 1984. Que la Municipalité prête gratuitement aux Loisirs de Pointe-du-Lac, le local requis pour la vente.
Adopté.

Semaine
des Postes
145/84

Il est proposé par M. Gaston Levasseur, appuyé par Madame Denise Charest et résolu que:

Le conseil de la Municipalité de Pointe-du-Lac considère qu'il y a lieu de souligner la Semaine des gens de la poste 1984 dans notre municipalité pour sensibiliser nos citoyens aux efforts déployés par les gens de la poste afin d'améliorer la qualité du service postal pour le bien public.

En conséquence, la semaine du 14 au 20 mai de l'année 1984 est par la présente décrétée "Semaine des gens de la poste 1984" et nos concitoyens sont invités à y participer.
Adopté.

COMPTES FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la sus-dite municipalité.

Jean Ste. Potier



No. de résolution
ou annotation

424	Me Michel Lupien	Evaluation	3,557.60
425	Guy Janvier	travaux	248.50
426	Guy Janvier	travaux	217.00
427	Soc. Canadienne Cancer	Dons	50.00
428	Banque Nat. Can.	Règl. 86-110	6 796.85
429	Antoine Dufour	congrès	326.60
430	A.P.I. Pte du Lac	octroi	700.00
431	Guy Janvier	déneigement	1 500.00
432	Guy Janvier & Caisse	loisirs avril 84	566.66
433	André Biron	puits	140.00
434	Sani Paré	avril 84	5,484.41
435	Gaëtan Roberge	voyages	217.25
436	Ministère Revenu Qué	avril 84	1,858.14
437	Receveur du Canada	avril 84	1,463.24
438	La Survivance Ass.	maladie	499.14
439	La Laurentienne Mut.	fonds pension	1,078.79
440	Martial Beaudry	30 avril-12 mai	696.31
441	Martial Beaudry	14 mai - 26 mai	696.31
442	Suz. Denoncourt	30 avril-12 mai	459.27
443	Suz. Denoncourt	14 mai - 26 mai	459.27
444	Hélène Leclerc	30 avril-12 mai	430.58
445	Hélène Leclerc	14 mai - 26 mai	430.58
446	Jean B. Pothier	30 avril-12 mai	697.33
447	Jean B. Pothier	14 mai - 26 mai	697.33
448	Gaëtan Roberge	30 avril-12 mai	680.53
449	Gaëtan Roberge	14 mai - 26 mai	680.53
450	Michel Thiffault	30 avril-12 mai	637.43
451	Michel Thiffault	14 mai - 26 mai	637.43
452	Antoine Dufour	30 avril-12 mai	588.73
453	Antoine Dufour	14 mai - 26 mai	588.73
454	Mme Doris Lebeau	30 avril-12 mai	100.00
455	Mme Doris Lebeau	14 mai - 26 mai	100.00
456	Mme J.Guy Rouette	30 avril-12 mai	100.00
457	Mme J.Guy Rouette	14 mai - 26 mai	100.00
458	J.Gilles Dubé	Centre Comm.	3,477.66
459	B.T.P. Promotion 84	congrès	40.00
460	Ass. Chefs Incendie Inc.	congrès	160.00
461	Comité Bénévoles Bibliothèque subv.		208.00
462	Ls G. Guilbert	Barils Loisirs	24.00
463	Roger Vallière	Bureau	1 000.00
464	Guy Janvier	24 avril-5 mai	406.00
465	Jean Allard	Machine à souder	150.00
466	Michel Thiffault	temps suppl.	138.78
467	Michel Thiffault	location soudure	648.00
468	Annulé		
469	Pitney Bowes	Location	264.22
470	Burotec Inc.	photos	554.71
471	J.B. Deschamps Inc.	obligations	3,201.93
472	R.L. Crain Inc.	papeterie	677.65
473	Ville T.Riv.	ordinateur	1,000.00
474	Wilson Lafleur Ltée	Papeterie	36.00
475	Formules Municipales	Papeterie	97.22
476	Restaurant Grec Baie-Jolie	Réception	177.14
477	Fleur. Marie Antoinette	divers	32.00
478	Papeterie Mauricienne	Papeterie	77.90
479	Imprimerie Auger Inc.	Papeterie	521.52
480	Réal Trahan	divers	36.06
481	Martin, Martin	contrat Charbonneau	163.00
482	G.G. Garceau	contrat Rouette	163.00
483	Marcel Bergeron	divers	47.72
484	Louis Dugré	voirie	508.00
485	Saillant Inc.	matériaux	1,340.71
486	Fournier & Martin	matériaux	16.59
487	Jacques Lacerte Fils	Loisirs	696.00
488	Quincaillerie Guilbert		292.76
489	Bibliothèque Cent. Maur.	Volumes	3 182.80
490	Gaz Inter Cité Qué.	Centre comm.	270.12
491	Distribution Robert Enr.	Divers	138.97
492	Eclairage M.G. Enr.	divers	197.50
493	Garage Pépin Fils	camion	141.00
494	Bell Canada	Lac des Pins	174.34
495	Bell Canada	ordinateur	69.76
496	Installation Elect. B.J.	aqueduc	45.00
497	Thomas Bellemare Ltée		1 274.00
498	Bell Canada	399.15	
499	Jean B. Pothier	voyages av.-mai	70.00
500	Martial Beaudry	voyages	108.36
501	Hydro Québec		5 377.29



No. de résolution
ou annotation

502	Marcel Crête	14-26 mai	588.30
503	Sergaz Inc.	essence	204.58
504	Maurice Crête	pompier	50.00
505	Sylvio Dufresne	"	50.00
506	André Dugré	"	75.00
507	Luc Dugré	"	25.00
508	Claude Dupont	"	25.00
509	Normand Hélie	"	75.00
510	Rénald Légaré	"	25.00
511	Denis Lesmerises	"	25.00
512	Michel Lesmerises	"	25.00
513	J. Yves Pépin	"	105.00
514	André Roque	"	50.00
515	Michel Thiffeault	"	75.00
516	Réal Trahan	"	50.00
517	J. Claude Turgeon	"	25.00
518	Ls G. Guilbert	Divers	20.00
519	Jean-Guy Lesage	faucheuse	600.00
520	André Charron	remb. taxes	10.80
521	Gaston Trudel	"	63.16
522	Gérard Hélie	"	14.70
523	Germain Allard	"	48.40
524	Ls G. Guilbert	"	756.35
525	Alice M. Masse	"	9.40
526	Rose Descotes	"	77.04
527	Lionel Berthiaume	"	65.52
528	L. St-Jean Gélinas	"	151.54
529	Robert Grandmont	"	31.36
530	Richard Généreux	"	43.15
531	Jacques Rouette	"	242.73
532	G. Thériault & J.Gouin	l	764.90
533	Alex. Lecuyer	"	273.57
534	Guy Janvier	travaux	185.50
535	A.Guy Messier		3 029.50

TOTAL 60 870.90

146/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612. Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande des informations concernant le projet d'élargissement du chemin Ste-Marguerite.

Un contribuable demande des informations concernant la semaine des gens de la poste.

Un contribuable suggère que le chalet de service sur le terrain des loisirs soit ouvert plus souvent.

L'ordre du jour étant épuisé

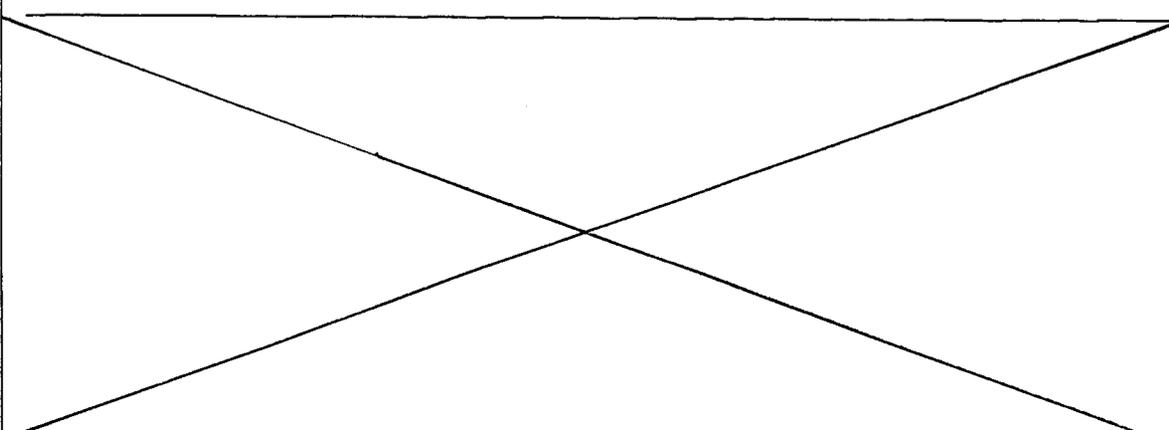
147/84

Il est proposé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de lever la présente assemblée. Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier





No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 28 mai 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Les conseillers Denis Ferron et Denise Charest sont absents.

Après la récitation de la prière M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 mai 1984 et dont copie fut distribuée à chacun plusieurs jours avant la présente.

148/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

149/84

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire. Adopté.

RAPPORT DE COMITES:

Lotissem.
F. Paquin
56-13

CONSIDERANT que M. Yves Abran, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot P-56, dossier 41504, propriété de M. François Paquin.

150/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot P-56 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 56-13,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 28 juillet 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date. Adopté.

M. le Maire souligne qu'il a assisté jeudi dernier à la rencontre des municipalités impliquées dans la campagne annuelle d'économie d'eau potable.

PERIODE DE QUESTIONS:

Les contribuables de la rue Michel demandent si la municipalité a pris position relativement à leur demande de remplissage d'un fossé.

CORRESPONDANCE

Ecole N.D.
inaugurat.

La Direction de l'Ecole Notre-Dame tient à souligner de façon spéciale la réalisation de son projet d'aménagement de la cour d'école. A cet effet, elle invite les



membres du Conseil à une réception qui se tiendra le vendredi 1er juin prochain à 15h30.

Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation informe que les travaux d'amélioration du cours d'eau Ste-Marguerite et branches ont repris le 7 mai 1984.

No. de résolution
ou annotation

René Gervais
AveStCharl.
fossé

M. Benoit Bouchard, ingénieur Chef du district 43 au Ministère des Transports du Québec accuse réception de la résolution 116-84 relativement au dossier de M. René Gervais de l'Avenue St-Charles. Une visite des lieux a été effectuée avec M. Gaétan Roberge, inspecteur municipal. M. Gervais doit acquérir le tuyau nécessaire et le Ministère a donné l'autorisation de se raccorder au ponceau sous la route à l'aide d'un regard d'égoûts de 36 pouces. Cette installation devrait régler ce problème.

Programmes
Emplois-
formulaire

Le Ministère des Affaires Municipales du Québec fait parvenir les formulaires d'inscription aux programmes de création d'emplois pour lesquels des fonds fédéraux sont disponibles, soit celui en vertu de l'article 38 de la loi de l'assurance-chômage et celui de croissance locale de l'emploi.

Congrès
Ass.Urban.

L'Association Québécoise d'Urbanisme invite la municipalité à participer à sa 7e conférence annuelle qui se tiendra les 20, 21 et 22 juin 1984, à l'Hotel "Loews Le Concorde" de Québec. Le thème de la conférence est "La Municipalité et les programmes d'habitation". Les frais d'inscription sont de 110\$ pour les membres et de 125\$ pour les non-membres.

CinéParc
lumière de
rue

M. Gilles Desrosiers du Ciné Parc Trois-Rivières souligne qu'en fin de soirée il y a parfois un trafic assez intense sur le chemin des Petites Terres et que cela représente un risque d'accident. A cet effet, M. Desrosiers demande que la Municipalité installe une ou deux lumières de rue à la sortie du Ciné Parc. Le Secrétaire-trésorier communiquera avec M. Desrosiers.

Piste
Course
CNoel
Etude impa

M. Michel R. Caron, ingénieur Hydrogéologue soumet un prix concernant une étude d'impact sur l'environnement suite au projet d'une piste de course de M. Claude Noel. Cette proposition fait suite à une visite du 16 avril dernier. Le prix soumis est de 1,584.\$

M. Guy Janvier demande de rencontrer les membres du Conseil en comité privé le plus tôt possible. Cette rencontre se tiendra le 4 juin prochain.

Ontario
bilingue

La Ville d'Ottawa fait parvenir copie d'une résolution demandant au Premier Ministre de l'Ontario de déclarer la province de l'Ontario officiellement bilingue. On demande l'attention du Conseil sur cette question. Une copie de cette résolution sera remise à chacun pour étude.

Etats fin.
83-HLM

CONSIDERANT que la Firme René DeCotret, St-Arnaud, Letendre a préparé les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que copies furent remises à chacun des membres du Conseil pour examen,

CONSIDERANT que les états démontrent un surplus d'opération de \$3,116.00,

151/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu d'accepter tel que présentés, les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac pour l'exercice de quatorze mois terminé le 31 décembre 1983.
Adopté.

Entente
Aqueduc
Yamachiche

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac et la Municipalité du Village d'Yamachiche ont déjà conclu une entente relative à la fourniture d'eau en cas de



No. de résolution
ou annotation

152/84

Cession
Terrain
Bureau
Poste

besoin et/ou d'urgence,

CONSIDERANT qu'une telle entente assure la Municipalité d'une alimentation en eau potable en cas de besoin et/ou urgence,

CONSIDERANT que cette entente n'implique aucun frais pour l'une ou l'autre des municipalités, à l'exception d'un tarif horaire/homme pour accomplir les ouvertures/fermetures de valves,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gaston Levasseur, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'autoriser M. le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, une entente avec la Municipalité du Village d'Yamachiche pour la période du 1er juillet 1984 au 30 juin 1987 relativement à la fourniture d'eau potable, à même les installations existantes en cas de besoin et/ou d'urgence. Que les seuls frais qui sont facturés à la municipalité qui bénéficie des services de l'autre sont ceux d'un ou des employés requis à raison de 12\$ heure/homme.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac projette l'élargissement du Chemin Ste-Marguerite, avec la collaboration du Ministère des Transports,

CONSIDERANT que cet élargissement permettra la réalisation d'un trottoir et d'une voie de stationnement en bordure de ce chemin,

CONSIDERANT que pour ce faire, la Municipalité requiert des citoyens adjacents à ce chemin, la cession du terrain requis,

CONSIDERANT que Travaux Publics Canada est un des propriétaires impliqués, pour sa propriété sise sur le lot P-256,

153/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de demander à Travaux Publics Canada, de bien vouloir céder à la Municipalité de Pointe-du-Lac une lisière de son terrain soit le lot P-256, afin d'élargir le chemin Ste-Marguerite.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac projette l'élargissement du chemin Ste-Marguerite, avec la collaboration du Ministère des Transports,

CONSIDERANT que cet élargissement permettra la réalisation d'un trottoir et d'une voie de stationnement en bordure de ce chemin,

CONSIDERANT que pour ce faire, la Municipalité requiert des citoyens adjacents à ce chemin, la cession du terrain requis,

CONSIDERANT que la Commission Scolaire Chavigny est un des propriétaires impliqués, pour sa propriété sise sur le lot 265-4,

154/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu de demander à la Commission Scolaire Chavigny de bien vouloir céder à la Municipalité de Pointe-du-Lac une lisière de son terrain soit le lot 265-4, afin d'élargir le chemin Ste-Marguerite.
Adopté.

Zonage
R.Guilbert
P-495

CONSIDERANT que M. Réjean Guilbert s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres que l'agriculture un terrain situé sur le lot 495-P du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain est situé le long du
Rue



Rang St-Nicolas et qu'il est impropre à l'agriculture,

155
EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Réjean Guilbert.
Adopté.

No. de résolution

Rita Bergeron
Lot 63-110
Travaux
Bordure Fleuv

CONSIDERANT que Madame Rita Bergeron est propriétaire d'un terrain en bordure du fleuve St-Laurent soit le lot 63-110,

CONSIDERANT qu'en 1983 Madame Bergeron a débuté des travaux de remblayage en bordure du fleuve St-Laurent avec des matériaux de démolition et ce dans la bande de 15 mètres représentant la zone de protection le long d'un cours d'eau,

CONSIDERANT que le 30 août 1983 Madame Bergeron a été avisée d'enlever ces matériaux et de se conformer à la réglementation en vigueur,

CONSIDERANT que suite à une visite des lieux effectuée le 22 mai 1984 il a été constaté que Madame Bergeron ne s'est pas conformée à l'avis précédemment reçu,

CONSIDERANT que Madame Bergeron a été avisée de cesser immédiatement ces travaux et de se conformer à la réglementation,

CONSIDERANT que Madame Bergeron n'a pas obtempéré aux avis reçus,

156/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'autoriser Me Robert Legris à prendre les procédures nécessaires contre Madame Rita Bergeron afin qu'elle se conforme à la réglementation en vigueur.
Adopté.

Marché
aux Puces
P231-P233
JPBoudou

CONSIDERANT que M. Jean-Pierre Boudou domicilié au 711 Bloomfield, Montréal, H2P 3S4 est propriétaire des lots P-231 et P-233 de la Municipalité de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Gilles Grimard domicilié au 870 Chemin Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac, est locataire de cette propriété et opère à cet endroit un commerce "Marché aux puces"

CONSIDERANT que le 15 mai 1984, Monsieur Grimard a été avisé par Me Robert Legris de cesser sans délai d'étaler des marchandises devant son domicile,

CONSIDERANT que M. Grimard n'a pas obtempéré à cet avis,

157/84

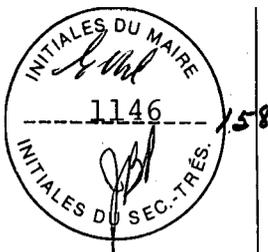
EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu d'autoriser Me Robert Legris à prendre les procédures contre M. Grimard et/ou M. Boudou afin de faire cesser cette exploitation.
Adopté.

L'inspecteur-municipal devra aussi aviser Monsieur Marcel Ringuette du 1290 Chemin Ste-Marguerite de cesser l'étalage de marchandises devant sa propriété.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable de l'Avenue Michel demande si la municipalité connaît d'autres produits que le calcium et l'huile comme abat poussière dans les rues. Il demande également une lumière de rue supplémentaire ou bout de la rue Michel.

Un autre contribuable demande des informations concernant le déficit du H.L.M.



No. de résolution
ou annotation

Séance
Régul.
11/06/84

159/84

160/84

Yvon
Rouette
Lot 17-30

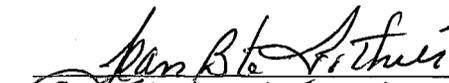
161/84

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 11 juin 1984 à la salle de l'hotel de ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denis Ferron sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

Madame le Conseiller Denise Charest est absente.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion tenue le 28 mai 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITES:

Le Secrétaire-trésorier soumet les rapports mensuels soit le rapport de la bibliothèque, des permis de construction, service des incendies, du congrès des pompiers.

M. Maurice Jacob soumet un rapport de l'avancement des travaux de négociation concernant l'acquisition des parcelles de terrain pour l'élargissement du chemin Ste-Marguerite.

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 17-P, dossier 33670, Minute 460, propriété de M. Yvon Rouette Inc.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 17-P du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 17-30,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.



Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 11 août 84, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

No. de résolution
D. Vallières
JMCaron
Lot 265-19
-20

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 265-P, dossier 33660, Minute 447, propriété de Madame Denise Vallière et M. Jean-Marc Caron,

162/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 265-P du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 265-19 et 265-20.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 11 août 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

Fin Cours
Eau Ste-
Marguer.

M. Gilles Noel, ingénieur au Ministère de l'Agriculture souligne que les travaux d'amélioration du cours d'eau "Ste-Marguerite et ses branches" exécutés par l'entreprise "Excavation Dratex Inc." ont pris fin le 22 mai 84.

Offre Serv
analyse
eau

La firme Laboratoire de Génie Sanitaire du Québec Inc. offre ses services pour effectuer les analyses bactériologiques requises par le Ministère de l'Environnement du Québec sur l'eau distribuée aux humains. La firme soumet ses tarifs.

Bureau Poste
cession de
terrain

M. Martin de Travaux Publics Canada accuse réception de la résolution 153/84 relativement à une partie de terrain requise pour l'élargissement du chemin Ste-Marguerite. Cette demande sera sûrement acceptée, cependant un plan d'arpenteur est requis pour la préparation d'un document légal.

Halte Rout.
Acc. Rec.

Le Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette, accuse réception de la résolution 141/84 demandant la réalisation d'une halte routière en bordure du Lac St-Pierre.

Halte Rout.
Y. Picotte

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée au Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche relativement à la demande d'une halte routière en bordure du Lac St-Pierre. M. Picotte souligne que le Ministère des Transports possède déjà le terrain requis.

Taux Scol.
84-85

M. Yves Lacombe de la Commission Scolaire Chavigny fait parvenir copie des taux qui ont été décrétés pour l'imposition scolaire 1984-1985, soit:
Commission Scolaire Régionale Vieilles Forges:
Répartition 39.13% taux 00.25\$
Commission Scolaire Chavigny:
Répartition 60.87% taux 00.193\$
soit un taux combiné de 00.2153\$

Analyse
d'eau

Le Ministre de l'Environnement du Québec fait parvenir une copie du règlement obligeant les distributeurs d'eau potable à faire analyser cette eau. Ce règlement



Ecole Beau
No. de résolution
ou de délibération
Projet

163/84

C.L.S.C.
appui

164/84

Soumission
Asphalte
JardinBjolie

entrera en vigueur le 1er juin 1984. Le Ministère continuera à effectuer des analyses mais selon les tarifs établis.

La Ville de Trois-Rivières-Ouest fait parvenir copie de ses projets et de ses règlements de modifications au plan d'urbanisme, au règlement de zonage, au règlement de lotissement ainsi qu'au règlement de construction.

M. Marcel Dion, Directeur de l'Ecole Beau-Soleil demande l'appui de la municipalité relativement à un projet soumis au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Cette demande consiste à fournir du bois afin de confectionner quelques jeux dans la cour d'école.

CONSIDERANT que la direction de l'Ecole Beau-Soleil désire poursuivre l'aménagement de la cour d'école,

CONSIDERANT que la direction de l'Ecole demande l'implication de la Municipalité dans la réalisation de ces travaux, soit la fourniture de bois,

CONSIDERANT que la direction de l'Ecole demande l'appui de la Municipalité relativement à une demande de subvention placée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu: que la Municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de subvention de la direction de l'Ecole Beau-Soleil auprès du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, que la Municipalité de Pointe-du-Lac fournira le bois nécessaire à la réalisation de jeux dans la cour de l'Ecole soit d'une valeur d'environ 300.\$.
Adopté.

Le Comité de Promotion pour l'implantation d'un C.L.S.C. à Trois-Rivières sollicite l'appui de la Municipalité.

CONSIDERANT les besoins de la population du territoire, particulièrement les besoins d'aide pour le maintien à domicile pour les personnes âgées et d'aide aux jeunes en difficulté;

CONSIDERANT les besoins de coordination entre les différents services spécialisés existants pour ces populations sur notre territoire;

CONSIDERANT tout le travail fait actuellement par le Comité de promotion du C.L.S.C. qui oeuvre depuis novembre 1983;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu de demander au Ministre des Affaires sociales, de prendre, dans les meilleurs délais, les décisions nécessaires à l'implantation d'un C.L.S.C. sur le territoire désigné.

Nous considérons que la population de ce territoire est prête pour accueillir et administrer un C.L.S.C.

Nous croyons, Monsieur le Ministre que la population avec laquelle nous travaillons, ne peut être privée plus longtemps de ce service qui existe déjà depuis plus de dix ans dans d'autres régions.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité a demandé des soumissions pour l'épandage de pierre et la confection d'asphalte dans le secteur Jardin Baie-Jolie,

CONSIDERANT que les soumissionnaires ci-après ont soumis un prix:

Firme Massicotte & Fils avec un prix total de 35,440.\$
Firme Continental Asphalte avec un prix total de 36,050.\$
Firme Pagé Construction avec un prix total de 37,790.\$
Firme Pavage Nicolet Inc. avec un prix total de 36,650.\$



No. de résolution
ou annotation
Véhicule
motorisé
Terr. Loisir

165/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de transmettre ces soumissions à l'ingénieur Edouard Lair afin qu'il vérifie la conformité des soumissions et des documents qui les accompagnent.
Adopté.

CONSIDERANT que pour la sécurité et le confort des usagers du terrain de loisirs, la Municipalité a aménagé suffisamment d'espaces de stationnement pour les véhicules motorisés,

CONSIDERANT de plus que la Municipalité a aménagé un parc linéaire le long de la rivière aux Sables soit la section comprise entre le secteur De Tonnancour et le terrain de loisir et que certains motocyclistes ou autres véhicules motorisés circulent dans ce sentier,

166/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu: d'interdire toute circulation et/ou stationnement de véhicules motorisés sur le terrain de loisir de la municipalité et dans le parc linéaire le long de la rivière aux Sables sous peine de remorquage aux frais du propriétaire du véhicule et/ou d'amendes. Que les personnes autorisées à circuler sur le terrain de loisir devront le faire uniquement pour aller chercher ou transporter du matériel et qu'en aucun cas leur véhicule ne devra demeurer près des installations des loisirs soit de l'arrêt balle. Que le Secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à l'achat et à l'installation de cartes indiquant l'interdiction de circuler et de stationner sur le terrain de loisir.
Adopté.

Zonage
Agricole
R. Laroche
P-291

CONSIDERANT que M. Roger Laroche s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres qu'agricole, lotir et aliéner des terrains situés sur le lot P-291 à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ces terrains sont situés face au rang des Petites Terres à Pointe-du-Lac.

CONSIDERANT que ces terrains ne sont d'aucune utilité pour l'agriculture.

167/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Laroche.
Adopté.

Fauchage
Herbe

CONSIDERANT que la Municipalité a demandé des prix pour accomplir le fauchage d'herbes le long des chemins, routes et rues de la Municipalité,

CONSIDERANT que les contracteurs ci-après ont soumis un prix soit:

Louis-Georges Guilbert au tarif de 28.\$ l'heure
Jean-Guy Lesage au tarif de 25.\$ l'heure
Denis Beaudry au tarif de 32.\$ l'heure

168/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de retenir les services de M. Louis-Georges Guilbert à raison de 28.\$ l'heure pour accomplir le fauchage d'herbes le long des routes, rues, chemins et rangs de la municipalité. Que la municipalité escorte avec le camion Monsieur Guilbert pour les travaux à accomplir le long du chemin Ste-Marguerite et aux autres endroits, M. Guilbert travaillera seul. Que M. Guilbert devra terminer complètement ces travaux le ou avant le 15 juillet 1984.
Adopté.

Aqueduc
Boulevard

CONSIDERANT que la Municipalité projette un prolongement de l'aqueduc municipal sur un boulevard qu'elle vient de réaliser,



No. de résolution
ou annotation

MBellerive
P-10
Remplissag
fleuve

170/84

Programme
PADEL
Ecoles N.D.
& BSoleil

171/84

Félicitat.
Parc
Ecole ND

172/84

CONSIDERANT que ces travaux de prolongement doivent obtenir l'autorisation du Ministère de l'Environnement,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de mandater l'ingénieur Edouard Lair à procéder à la confection des plans et devis nécessaires à la construction d'un réseau d'aqueduc sur le boulevard adjacent au chemin Ste-Marguerite. De mandater l'ingénieur Lair à présenter ses plans et devis pour approbation au Ministère de l'Environnement du Québec.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Marcel Bellerive, propriétaire d'une partie du lot 10 accomplit des travaux de remplissage en bordure du fleuve St-Laurent,

CONSIDERANT que M. Bellerive a été avisé de cesser ces travaux et de remettre les lieux dans leur état original, et qu'il n'a pas donné suite aux avis reçus,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'autoriser Me Robert Legris à prendre les procédures nécessaires contre M. Marcel Bellerive.
Adopté.

CONSIDERANT que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche offre un programme d'aide financière pour l'amélioration et le développement des équipements de loisir,

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac de concert avec la Commission Scolaire Chavigny a élaboré une demande dans le cadre de ce programme,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour le programme PADEL (Programme d'amélioration et de développement des équipements de loisir 1984-85) au bénéfice de l'Ecole Notre-Dame et de l'Ecole Beau-Soleil (donc des jeunes de la municipalité) Que la Municipalité s'engage à fournir à cette fin pour l'école Notre-Dame du bois à être coupé sur ses terres pour une valeur n'excédant pas 1,500.\$ et pour l'école Beau-Soleil, du bois pour une valeur n'excédant pas 300.\$ Qu'il va de soi que la participation de la municipalité ne pourra en aucun cas être supérieure peu importe le résultat de cette demande.
Adopté.

CONSIDERANT qu'un comité de parents bénévoles et la direction de l'école Notre-Dame ont réalisé l'aménagement d'un parc d'école,

CONSIDERANT que ce parc école est mis à la disposition des élèves et de la population en général,

CONSIDERANT que le conseil reconnaît et apprécie grandement au nom de la population de Pointe-du-Lac la somme de travail requis pour la réalisation de ce parc école,

En CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac offre aux bénévoles impliqués, à Madame Laurette Dupont, responsable et promoteur du projet ainsi qu'à la direction de l'école Notre-Dame, ses plus sincères félicitations et sa grande appréciation pour leur implication dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Pointe-du-Lac.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si le conseil a la discrétion de choisir le contracteur qu'elle désire lors de soumissions publiques.



No. de résolution
ou annotation

Des contribuables demandent des informations
relativement à l'annonce de pénurie d'eau.

Un contribuable se plaint des débris de la maison
incendiée de M. Roger Laroche.

M. Rosaire Gélinas souligne qu'il a déjà présenté
en 1978, une demande pour l'ouverture d'un terrain de cam-
ping sur sa propriété située en bordure de la route 138
à l'extrémité ouest de la municipalité. Il demande de pour-
suivre l'aménagement de ce terrain de camping.
La réglementation municipale et provinciale ayant changé
depuis, M. Gélinas devra soumettre des avis légaux.

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il
y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles
pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite
est projetée par le Conseil de la sus-dite municipalité.

Signé ce 11e jour de juin 1984

COMPTES FOLIO 612

536	Ferme H. Dugré & Fils		190.00
537	Corp. Sec. Mun.	Congrès	400.00
538	J.Gilles Dubé	chauffage Centre Comm	800.00
539	J.Guy Lesage	pièces tondeuse	132.98
540	Mme Denise Charest	Divers, parc	33.15
541	Banque Nat. Can.	Règl. 105-1	1 530.41
542	Guy Janvier & Caisse Pop.	Loisirs mai 84	566.66
543	André Biron	puits	140.00
544	Sani Paré	mai 84	5 484.41
545	Gaëtan Roberge	voyages congrès	142.82
546	Min. Revenu Qué.	mai 84	1 932.24
547	Receveur du Canada	mai 84	1 516.92
548	La Survivance Ass.	Maladie	461.25
549	La Laurentienne Mut.	Fonds Pension	1 164.85
550	Martial Beaudry	28 mai- 9 juin	691.55
551	Martial Beaudry	11 juin- 23 juin	691.55
552	Martial Beaudry	25 juin - 7 juil	691.55
553	Suz. Denoncourt	28 mai- 9 juin	455.90
554	Suz. Denoncourt	11 juin- 23 juin	455.90
555	Suz. Denoncourt	25 juin - 7 juil	455.90
556	Hélène Leclerc	28 mai - 9 juin	427.21
557	Hélène Leclerc	11 juin- 23 juin	427.21
558	Hélène Leclerc	25 juin - 7 juil	427.21
559	J.B. Pothier	28 mai - 9 juin	692.57
560	J.B. Pothier	11 juin- 23 juin	692.57
561	J.B. Pothier	25 juin - 7 juil	692.57
562	Gaëtan Roberge	28 mai - 9 juin	675.77
563	Gaëtan Roberge	11 juin- 23 juin	675.77
564	Gaëtan Roberge	25 juin - 7 juil	675.77
565	Marcel Crête	28 mai - 9 juin	588.30
566	Marcel Crête	11 juin- 23 juin	588.30
567	Marcel Crête	25 juin - 7 juil	588.30
568	Michel Thiffeault	28 mai - 9 juin	632.67
569	Michel Thiffeault	11 juin - 23 juin	632.67
570	Michel Thiffeault	25 juin - 7 juil	632.67
571	Antoine Dufour	28 mai - 9 juin	555.59
572	Antoine Dufour	11 juin - 23 juin	555.59
573	Antoine Dufour	25 juin - 7 juil	555.59
574	Mme Doris Lebeau	Brigadier	100.00
575	Mme Doris Lebeau	Brigadier	100.00
576	M.R.C. Francheville	Vente taxe	287.67
577	Mme J.Guy Rouette	Brigadier	100.00
578	Mme J.Guy Rouette	Brigadier	100.00
579	Suz. Denoncourt	divers réception	122.18
580	Comm. Scolaire Chafigny	Rem. taxe	159 050.91
581	Martial Beaudry	Voyages mai 84	106.72
582	Louise Tousignant	divers	14.00
583	Guy Janvier	aqueduc	87.50
584	Mario Janvier	aqueduc	70.00



No. de résolution
ou annotation

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. - No. 5614-M

585	Cie Auvents Marchand	Drapeaux	84.94
586	P.V. Ayotte Ltée	Papeterie	25.95
587	S.Hamel & P. Roy	papeterie	30.85
588	Annulé		
589	R.L. Crain Inc.	papeterie	127.47
590	Distribution JGV Enr	Divers café	156.00
591	Marie Antoinette Enr.	Divers	18.53
592	Aménagement Plurie	voirie	687.50
593	Thomas Bellemare	voirie	2 575.00
594	Pagé Const. Inc.	hiver 84	33,177.80
595	Aluminium Dufresne	voirie	291.51
596	Gaëtan Roberge	voyage mai	203.50
597	R.J. Lévesque Ltée	puits	710.40
598	M. Electrique Ltée	puits	446.29
599	Jacques Lacerte Fils	aqueduc	252.70
600	Maurice Biron phar.	loisirs	55.00
601	Sports Action Inc.	loisirs	119.90
602	Comité BénévoleBiblio.		260.00
603	Yvon Caron	divers	19.00
604	Bo Québécois Elect.	lampes	36.00
605	Techno Lamp Inc.		163.59
606	Eclairage MGO Inc	lampes	154.99
607	Garage R. Lamothe	rép.	37.82
608	Garage D. Trudel	tracteur	62.13
609	Garage Pépin Fils		194.10
610	A. Guy Messier		10 942.12
611	Gilles Lemyre	Sciage bois	142.00
612	Herman Bouchard	parc	20.00
613	Quincaillerie Guilbert		457.10
614	J.B. Pothier	voyages	140.20
615	G.H. Denoncourt	Frais rep.	1 540.00
616	Jacqueline Moreau	"	566.66
617	Denise Charest"	"	606.66
618	Gaston Levasseur	"	506.66
619	J.Pierre Benoit	"	611.66
620	Gérard Harnois	"	546.66
621	Denis Ferron	"	506.66
622	Gaëtan Roberge	Comité	245.00
623	Suz. Denoncourt	"	70.00
624	Marcel Bergeron	Divers	95.98
625	Réal Trahan	divers	40.34
626	Burotec Inc.	location	271.65
627	Bell Canada		434.49
628	Société Can. Postes		1 000.00
629	Marcel Crête	congrès pompiers	460.60
630	Michel Thiffeault	"	557.49
631	Bell Canada	ordinateur	69.76
632	Gervais Ltée	voirie	24.08
633	C.F.S. Ltée	incendie	74.56
634	Hydro Québec		5 470.96
635	Motorola Ltée	incendie	140.80
636	Gaz Inter Cité	St-Joseph	116.35
637	annulé		
638	Arts Graphique Inc.	papeterie	54.06
639	Marc Brûlé Inc.	Alarme	985.00
640	Raymond Benoit	pompier	75.00
641	Maurice Crête	"	75.00
642	Sylvio Dufresne	"	50.00
643	André Dugré	"	50.00
644	Luc Dugré	"	25.00
645	Claude Dupont	"	50.00
646	Normand Hélie	"	75.00
647	Rénald Légaré	"	25.00
648	Denis Lesmerises	"	50.00
649	Michel Lesmerises	"	50.00
650	J. Yves Pépin	"	105.00
651	André Roque	"	50.00
652	Michel Thiffeault	"	75.00
653	Réal Trahan	"	75.00
654	J. Claude Turgeon	"	25.00
655	DeCotret Ass.	vérificateur	7 075.00
656	Val Mauricie Ltée	incendie	197.81
657	Sergaz Inc.	essence	221.17
658	Michel Thiffeault	incendie	300.00
659	Martial Beaudry	comité	70.00



No. de résolution
ou annotation

ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé,

174/84

Il est proposé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté

La présente assemblée est levée.

Georges-H. Denoncourt
Maire

Jean-Bte Jochin
Secrétaire-trésorier

Séance Reg. CANADA
26-06-84

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 26 juin 1984, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Denise Charest, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier-adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Ferron est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juin dernier dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

175/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 11 juin 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

176/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITE:

Mesdames Denise Charest, Jacqueline Moreau et M. Gaston Levasseur donnent un rapport verbal de l'assemblée annuelle de la COLASP à laquelle ils ont assisté. Lors de cette réunion, il fut fait un résumé des activités de l'année terminée et on procéda à une redivision des corporations membres. On a aussi fait la suggestion que le Ministère contacte d'abord la COLASP sur les budgets alloués pour les projets.

M. le Maire donne un rapport verbal de l'assemblée de la M.R.C. à laquelle il a assisté. Il fut question du ré-engagement de trois employés en urbanisme, de la ville de Trois-Rivières-Ouest qui a demandé d'être exemptée du contrôle intérimaire ce qui a été refusé par le gouvernement du Québec et il a été question que la M.R.C. fasse une étude des prix de différentes firmes pour procéder à l'analyse d'eau requise par le Ministère de l'Environnement pour les 17 municipalités.



PERIODE DE QUESTIONS:

Un contribuable demande si la municipalité a établi une zone industrielle en bordure de l'autoroute 40.

CORRESPONDANCE

Picotte
No. de résolution
Amélioration
rues

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, accuse réception de la lettre du 4 juin dernier relativement à l'amélioration de certaines rues sur le territoire de la municipalité. Prochainement, M. Picotte fera part de la subvention consentie.

Asphalte
6e Rg O.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, souligne que M. Roger Trépanier lui a demandé l'asphaltage du 6e Rang Ouest. Comme ce chemin en est un à vocation municipale, il est du ressort de la municipalité de programmer en priorité ce chemin. M. Picotte souhaite que cette situation soit normalisée dans les meilleurs délais.

Tableau
Remboursement
Subvention
Asphalte

Le Ministère des Transports du Québec fait parvenir son tableau du remboursement des coûts de l'enrobé bitumineux. Ce tableau sert au remboursement lors de l'octroi de subvention par le Ministère.

Inventaires
Entreprises
Région 04

Le laboratoire en économie et gestion des systèmes des petites entreprises de l'Université du Québec à Trois-Rivières vient de compléter un inventaire de toutes les entreprises manufacturières de la région Mauricie-Bois-Francis-Drummondville (Région 04). Cet inventaire comprend le nom, l'adresse, le nom du ou des directeurs, les principaux produits, le groupe industriel et le nombre d'employés à l'usine et au bureau. Cet inventaire est disponible au coût de quarante (40\$) dollars.

177/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu que la municipalité achète le volume réalisé par le laboratoire en économie et gestion des systèmes des petites entreprises de l'Université du Québec à Trois-Rivières au coût de 40.\$ Adopté.

Assurances
offre serv.

La firme Antonio Barrette et Fils Inc. offre ses services en tant que courtiers habilités en assurances municipales.

Assurances
offre serv.

La firme Gestas Inc. offre ses services pour couvrir la responsabilité professionnelle et civile des administrateurs et dirigeants municipaux.

Ligue de
Soccer
Avis pr
infraction

La Ligue Mauricienne de Soccer fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Antoine Dufour et Claude Parent pour souligner leurs manquements aux Statuts et Règlements à savoir:

Coordination non payée en date du 19 juin 84 et devra l'être avant le 26 juin à midi sans quoi toutes les équipes seront radiées du calendrier.

Amende de 20\$ non payée suite à la partie du mardi 5 juin (perdue par défaut) et devra l'être pour le 29 juin à midi à défaut de quoi l'équipe Junior (féminin) sera radiée du calendrier.

Déclassement des Bantam à Pee-Wee non autorisé par la ligue.

Refonte du
Code Munic.

Le Ministère des Affaires municipales du Québec avise que la Commission de refonte des lois et des règlements a procédé à la refonte du Code municipal. Des changements ont été faits à la numérotation pour en faciliter la consultation. Le début de septembre 1984 marquera l'entrée en vigueur de cette refonte du Code municipal. La nouvelle version reliée sera mise en vente au cours de l'été chez l'Editeur officiel du Québec.



No. de résolution
ou annotation

M. Jean-Claude Déry du Ministère de l'Environnement du Québec fait parvenir la liste des laboratoires accrédités en microbiologie. Présentement deux laboratoires sont accrédités en région et quatre autres demandes sont à l'étude. A compter du 1er juillet 84, les exploitants de réseaux d'aqueduc qui n'auront pas conclu d'entente avec un laboratoire privé, le Ministère pourra procéder à l'analyse microbiologique de leurs échantillons moyennant les tarifs suivants:

- Dénombrement des coliformes totaux: 15.00/échan.
- Dénombrement des coliformes totaux et fécaux : 25.00\$/échan.

Laboratoire Environn. offre serv.

Le laboratoire de l'Environnement (L.C.Q.) de Sainte-Foy offre ses services pour accomplir les analyses d'eau du réseau d'aqueduc de la Municipalité. La firme fournit le tontenant à être expédié. Les coûts sont les suivants:
Coliformes totaux: 6.75\$
Coliformes totaux et fécaux: 13.00\$

Pluritec offre serv.

La firme Pluritec Ltée offre ses services pour accomplir les analyses d'eau du réseau d'aqueduc de la Municipalité. Les prix sont les suivants:
Bactérie coliformes: 9.50\$
Bactérie coliformes totaux 9.50\$
Physico-chimie 180.00\$

C.P.T.A.Q. Règlement Application

La Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec souligne que le 6 juin 1984 entrain en vigueur le règlement d'application de la loi sur la protection du territoire agricole suite à un arrêté en conseil du Conseil des ministres (1163-84).

- L'Article 6 définit les cas où une corporation municipale peut procéder à des travaux de réfection ou d'élargissement des chemins publics, d'amélioration ou d'implantation d'un système d'égoût et d'aqueduc ou de fourniture de service public, sans l'autorisation de la Commission.
- Le coût d'une demande d'autorisation et d'une revision sont maintenant de 20.00\$

Permis Alcool Loisirs

La Régie des Permis d'alcool du Québec fait parvenir copie de l'avis publié relativement à la demande des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. Centre des loisirs pour un permis de Bar dans un centre sportif.

Plainte R Bergeron Remplissage fleuve

M. Armand St-Pierre fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à la M.R.C. de Francheville relativement à son voisin, Madame Rita Bergeron, qui a remblayé les abords du fleuve St-Laurent en y mettant de la toile, de la pierre, du sable et de la végétation.

Carrières-Sablière Document

Le Ministère de l'Environnement du Québec, Direction Régionale de la Mauricie-Bois-Francs fait parvenir copie du document "La réhabilitation des carrières et sablières, un coup de main à l'environnement". Cette publication se veut un guide pratique de réhabilitation des lieux d'extractions au Québec.

Ch. Ste Marg. Ecole N.D.

La Commission Scolaire Chavigny accepte, par résolution adoptée lors de son assemblée du 11 juin dernier, de céder à la Municipalité, le terrain requis pour l'élargissement du Chemin Ste-Marguerite.

Péage délais rapprochés

Le Mouvement Anti-péage Inc. remercie la municipalité d'avoir participé aux pressions exercées sur les autorités gouvernementales afin d'abolir le péage sur les autoroutes. Les maires des Laurentides estiment que les raisons données par le gouvernement ne justifient pas que les délais pour supprimer les derniers postes de péage soient de seize mois. Ils ont mandaté leur comité d'obtenir du gouvernement que le délai soit raccourci. Ils demandent que la date d'abolition totale soit reportée de septembre 85 au 24 juin 1985.

CONSIDERANT que le gouvernement du Québec a consenti à procéder à l'abolition des postes de péage sur les autoroutes du Québec moyennant certains délais,



No. de résolution
ou annotation

Subvention
Loisirs 84

179/84

Soumission
Asphalte
Jardin
BaieJolie

Calendrier
Délinquanc

MBellerive
Rencontre

Responsab.
GJanvier

180/84

Subvention
PADEL

CONSIDERANT que les maires de la région des Laurentides ne sont pas satisfaits des délais que le gouvernement désire prendre pour abolir ces postes,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie les maires des Laurentides dans leur revendication auprès du gouvernement du Québec afin que la date d'abolition totale des postes de péage sur les autoroutes du Québec soit reportée de septembre 1985 au 24 juin 1985.
Adopté.

Les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. demandent que la Municipalité lui verse un un montant de sa subvention pour l'année 1984.

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu que la municipalité verse un montant de 8,500.00\$ aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. à titre de premier versement de la subvention totale prévue pour l'année 1984.
Adopté.

M. Edouard Lair, ingénieur, souligne qu'il a examiné les soumissions reçues concernant le pavage des rues Jardin Baie-Jolie et Sylvain. Les trois soumissions sont conformes aux exigences des plans et devis. Les documents accompagnant la soumission de la firme Massicotte et Fils Ltée sont conformes.

Le Service de Réadaptation Sociale Inc. souligne qu'il oeuvre à la prévention de la délinquance. Pour ce faire, il procède à l'impression d'un calendrier thématique qui a été distribué dans plus de 150 000 foyers de toutes les régions du Québec. Le Service sollicite donc une contribution financière de l'ordre de 500\$.

M. Marcel Bellerive du 271 Baie-Jolie, Pointe-du-Lac souligne qu'il a reçu un avis pour ordonnance de cessation de nouvelle utilisation du sol. Il souligne que les informations fournies par l'inspecteur municipal étaient peut être incomplètes. Afin de clarifier les faits, M. Bellerive demande une rencontre privée avec les membres du Conseil et les officiers. Cette rencontre se tiendra immédiatement après la réunion de ce soir.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac détient un contrat avec M. Guy Janvier relativement à la surveillance, l'entretien et la responsabilité de son terrain et de ses équipements de loisirs,

CONSIDERANT qu'en saison estivale, la Municipalité souhaite que le chalet de loisirs soit accessible à la population,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que:

L'article 4B du contrat avec M. Guy Janvier signifiera, pour la période estivale, soit du 1er juin 1984 au 1er octobre 84, que la responsabilité de M. Janvier sera limitée au local de restauration du chalet de loisirs seulement.
Adopté.

CONSIDERANT que le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche offre un programme d'aide financière pour l'amélioration et le développement des équipements de loisirs,

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac désire terminer l'aménagement de son parc municipal "Antoine Gauthier",

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a déjà investi des sommes importantes (soit 45,000\$.



No. de résolution
ou annotation

pour l'achat du terrain)

CONSIDERANT que le M.L.C.P. par l'entremise de la C.O.L.A.S.P. a construit en 1983 une rampe de mise à l'eau dans ledit parc,

CONSIDERANT que l'apport du milieu (environ 25,000\$) à la finalisation du projet. (commanditaires, municipalité, Katimavik, etc.)

CONSIDERANT qu'il est très important pour le développement touristique que le projet se termine le plus rapidement possible,

181/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu à l'unanimité que la municipalité présente au M.L.C.P. dans le cadre de son programme d'aide à l'amélioration et au développement des équipements de loisir 1984-85, une demande d'aide financière de 10,000\$ pour terminer l'aménagement du parc "Antoine Gauthier".
Adopté.

Remerciement
tables
pique-nique

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a fait confectionner des tables à pique-nique pour son parc municipal,

CONSIDERANT qu'elle ne possédait pas les plans du modèle désiré,

CONSIDERANT que M. René Perron du Service de la Récréation et des Parcs de la ville de Trois-Rivières a consenti à prêter une table de son service,

182/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac remercie M. René Perron pour son excellente collaboration.
Adopté.

Zone
désignée

CONSIDERANT que la Municipalité a reçu une réclamation de Madame Paul Wibrin demeurant au 4300 Rang Acadie à Pointe-du-Lac pour des dommages causés à des bâtiments lors des périodes de verglas le ou vers le 11 février 84 et du 16 au 19 mars 84,

CONSIDERANT que le gouvernement du Québec a entrepris de dédommager les propriétaires de ces immeubles,

183/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu unanimement de demander au Bureau de la Protection Civile du Québec d'enregistrer la Municipalité à titre de municipalité sinistrée et de nous faire parvenir les formulaires nécessaires pour les réclamations.
Adopté.

Cas
Roger
Laroche

CONSIDERANT qu'un incendie a détruit un bâtiment propriété de M. Roger Laroche sur le lot 290-P à Pointe-du-Lac et que M. Laroche laisse sur son terrain des détritiques, des déchets, de la ferraille et des substances nauséabondes provenant de ce bâtiment incendié, occasionnant ainsi une nuisance pour les résidences environnantes,

CONSIDERANT qu'un officier municipal a rencontré M. Laroche à plusieurs reprises et qu'un avis recommandé lui a été envoyé dans le but de lui faire nettoyer ce terrain,

CONSIDERANT que les délais fixés ont été dépassés,

184/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'autoriser Me Legris à prendre les procédures contre M. Laroche afin de lui faire nettoyer sa propriété située sur le lot 290-P du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

Implanta-
tion CLSC

186/84

CONSIDERANT que Madame Denise Charest et Monsieur Gérard Harnois formaient le comité de personnel,

CONSIDERANT que ces deux personnes ne désirent plus faire partie du comité de personnel,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu de nommer M. Gaston Levasseur et Madame Jacqueline Moreau sur le comité de personnel.
Adopté.

CONSIDERANT que le comité pour l'implantation d'un C.L.S.C. couvrant le territoire de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Pointe-du-Lac, et St-Etienne-des-Grès, demande au Ministère des Affaires Sociales l'implantation d'un C.L.S.C. sur le territoire désigné,

CONSIDERANT que dernièrement le comité demandait l'appui des municipalités concernées,

CONSIDERANT que la municipalité de Pointe-du-Lac est favorable à l'implantation d'un tel service pour les citoyens de la région,

CONSIDERANT que la municipalité de Pointe-du-Lac est située à proximité des grands centres urbains de Trois-Rivières-Ouest et de Trois-Rivières,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu de demander au Ministre des Affaires Sociales du Québec de bien vouloir considérer la municipalité de Pointe-du-Lac comme site pour l'implantation d'un C.L.S.C. sur le territoire désigné.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande des informations concernant l'éventuelle zone industrielle, concernant la subvention accordée aux loisirs et concernant l'implantation d'un C.L.S.C.

Un contribuable demande des informations concernant les licences de chiens, concernant le fauchage d'herbes le long des chemins et rues, et concernant le parc Antoine Gauthier.

Un contribuable se plaint des déchets de la maison incendiée propriété de M. Roger Laroche sur le lot P-290.

187/84

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier adjoint



No. de résolution
ou annotation

Ferron,

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 9 juillet 1984, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents les conseillers: Jacqueline Moreau, Denis Ferron, Gaston Levasseur, Denise Charest, Jean-Pierre Benoit sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'inspecteur municipal Gaëtan Rberge sont aussi présents.

M. le conseiller Gérard Harnois est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 juin dernier dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

188/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

189/84

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire. Adopté.

RAPPORT DE COMITE

M. Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier, fournit les rapports suivants pour le mois de juin: Bibliothèque, Incendie, Construction, Temps supplémentaire.

Madame Denise Charest donne un rapport d'une réunion avec le ministre Chevrette au sujet de l'endiguement des rives du Lac St-Pierre.

CONSIDERANT que M. Denis Boies, aprenteur géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 251-P, minute 84, propriété de Adélarde Rouette Inc. et M. Fernand Beaudoin.

190/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 251-P du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 251-38 et 251-39.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de L'Energie et Ressources du Québec, en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 9 septembre 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date. Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS:

Des contribuables responsables du soccer à Pointe-du-Lac donnent des précisions sur la lettre reçue par M. Antoine Dufour au sujet de manquement aux Statuts et règlements de la ligue Mauricienne de Soccer.



No. de résolution
ou annotation

191/84

ATTENDU que l'Association du Soccer de Pointe-du-Lac participe aux activités de la Ligue Mauricienne de Soccer depuis cinq ans,

ATTENDU que l'Association du Soccer de Pointe-du-Lac respecte les règles et directives de l'Association Régionale de Soccer de la Mauricie, représentant de la Fédération Québécoise de Soccer en région,

ATTENDU que la Ligue Mauricienne de soccer doit elle aussi respecter ses règles et directives (cette dernière étant membre de l'Association régionale),

ATTENDU que les sanctions prises par la Ligue Mauricienne de Soccer à l'endroit de l'organisation de soccer de Pointe-du-Lac, vont à l'encontre des règles et directives de L'Association régionale de Soccer de la Mauricie,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu à l'unanimité que la Municipalité appuie l'organisation du soccer de Pointe-du-Lac dans leurs démarches auprès de la ligue Mauricienne Adopté.

Des propriétaires de la rue Michel demandent à la municipalité de faire nettoyer un terrain vacant situé sur leur rue. La municipalité avisera le propriétaire de faire le nettoyage.

Un résident s'informe sur le projet de réunion des rues Michel et Ricard ainsi que sur la possibilité de création d'une zone industrielle.

CORRESPONDANCE

Réserve
navale

En date du 5 juillet 1984, M. Claude G. Lajoie, député de Trois-Rivières, annonce la création de trois nouvelles divisions de la Réserve navale à Chicoutimi, Trois-Rivières et Rimouski. Ces divisions seront mises sur pied entre 1986 et 1989.

Développ.
VieuxPort
T.Riv.

En date du 5 juillet 1984, M. Claude G. Lajoie annonce qu'une somme additionnelle de \$550,000. sera ajoutée au montant de \$8 millions déjà budgété pour le développement du parc du vieux port de Trois-Rivières.

Subv. Fete
350e

En date du 4 juillet, M. Claude G. Lajoie annonce une subvention de \$6,900. au comité des Fêtes du 350e anniversaire de la Ville de Trois-Rivières.

CieGestas
Vs Récl.
assuranc

En date du 3 juillet, la Compagnie Gestas Inc. nous fait part de cas de réclamation d'assurance qui ne sont pas garantis par les polices d'assurance de responsabilité civile générale habituellement souscrite par les municipalités. Cette compagnie nous offre une police couvrant:

- les erreurs ou omissions commises par les professionnels à l'emploi de la municipalité.
- Les dommages immatériels résultant de services municipaux pour les erreurs ou omissions commises par tout employé de la municipalité.
- et enfin les dommages et intérêts résultant de l'administration municipale c'est-à-dire les erreurs pouvant être commises dans l'administration par le maire et les conseillers

Symposium
Plein Air

En date du 27 juin 84, Madame Jeanne Sarrasin, présidente du Symposium Plein-Air 2000, invite la municipalité à participer au symposium qui sera tenu du 22 au 25 novembre prochain à l'Hotel Sheraton Laval à Ville Laval. Le thème officiel sera: le Plein-air, source de développement social et économique.

Ass.Touris.

En date du 9 juillet 84, l'Association touristique du Coeur du Québec demande à la municipalité de joindre l'association en tant que membre pour l'année 1984-1985. Le montant de la cotisation est de \$100.00.

De plus, il est à noter que notre région disposera d'une somme de \$333,000. pour l'application de différents programmes.



No. de résolution
ou annotation

En date du 9 juillet 84, le Ministère de l'Environnement donne son assentiment au projet de rehaussement du chemin le long de la Marégotte et conduisant à la rampe de mise à l'eau. Nous devons toutefois obtenir l'accord de la M.R.C. et du Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche.

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières a procédé à des travaux d'embellissement dans le cadre des Fêtes du 350e,

192/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de féliciter les dirigeants et les employés de la Ville de Trois-Rivières pour leur travail de nettoyage et d'embellissement de leur ville et plus précisément pour les travaux entrepris à la couronne du Rond Point.
Adopté.

CONSIDERANT que plusieurs membres et conseil et employés municipaux seront en vacances prochainement,

193/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu d'annuler l'assemblée régulière du 23 juillet prochain.
Adopté.

CONSIDERANT que les derniers rapports de l'environnement concernant la qualité de l'eau potable desservi par la municipalité, nous indique des problèmes de fer, de magnésium et d'agressivité,

CONSIDERANT que l'environnement nous suggère de faire une étude de traitement de notre eau,

194/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu de mandater la firme Pluritec à prendre des échantillons et à procéder aux études en laboratoire en vue de déterminer les traitements requis.
Adopté.

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la sus-dite municipalité.

Signé ce 9e jour de juillet 1984.

COMPTES FOLIO 612

660	Serre Beau Lieu	fleurs	129.50
661	Comité Moulin Seigneur.	réception	100.00
662	Comité Bénévoles Biblio.	subvention	208.00
663	Gaîté TV	réparation	42.08
664	Banque Nationale	Règl. 105-2,26	10,627.87
665	G.Janvier & Caisse Pop.	juin 84	566.66
666	André Biron	juin 84	140.00
667	Sani Paré	juin 84	5,484.41
668	Gaëtan Roberge	voyages	255.75
669	Ministre Revenu Qué.	juin 84	3,074.49
670	Receveur du Canada	juin 84	2 419.51
671	La Survivance Ass.	ass. maladie	461.25
672	La Laurentienne Mut.	fonds pension	2,116.38
673	Martial Beaudry	9 - 21 juillet	691.55
674	Martial Beaudry	23 juil-4aout	691.55
675	Suz. Denoncourt	9 - 21 juillet	455.90
676	Suz. Denoncourt	23 juil-4aout	455.90
677	Hélène Leclerc	9 - 21 juillet	427.21
678	Hélène Leclerc	23 juil-4aout	427.21
679	Jean Bapt. Pothier	9 - 21 juillet	692.57
680	Jean Bapt. Pothier	23 juil-4aout	692.57



No. de résolution
ou annotation

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. - No. 5614-M

681	Gaëtan Roberge	9 - 21 juillet	675.77
682	Gaëtan Roberge	23 juil 4 aout	675.77
683	Marcel Crête	9 - 21 juillet	588.30
684	Marcel Crête	23 juil- 4 aout	588.30
685	Michel Thiffeault	9 - 21 juillet	632.67
686	Michel Thiffeault	23 juil-4aout	632.67
687	Antoine Dufour	9 - 21 juillet	555.59
688	Antoine Dufour	23 juil-4 aout	555.59
689	Corp. Loisirs Pte Lac	subvention	8 500.00
690	Yvon Caron	incendie	19.00
691	M.R.C. Francheville		28 589.39
692	Imprimerie Art Graphique papeterie		119.41
693	Papeterie Mauricienne		61.13
694	Marie Antoinette Enr.	divers	49.05
695	Réal Trahan	divers	9.63
696	Télé Communication	incendie	180.00
697	Aréo Feu Ltée	incendie	112.87
698	Oxygène Val Mauricie	incendie	125.51
699	Motorola Ltée	incendie	140.80
700	Thibeault Inc.	incendie	269.37
701	Dufresne Aluminium Inc.		962.22
702	Produits Chimiques Calco voirie		11 404.19
703	Saillant Inc.	aqueduc	1 889.68
704	J.U. Houle Ltée	aqueduc	483.18
705	Service Centrale Inc.	égout	871.48
706	Fournier, Martin	divers	6.81
707	Distribution Robert	divers	163.56
708	Ville Trois-Riv.	informatique	1,000.00
709	Reliure Sag Lac	bibliothèque	175.14
710	Bibliothèque Cent.	bibliothèque	1,297.50
711	Garage Pépin Fils	incendie	140.52
712	Matériaux Rives Inc.		1 095.48
713	Michel Thiffeault	temps supp.	182.15
714	Marcel Bergeron	divers	42.39
715	Martial Beaudry	voyages	65.63
716	Bell Canada		411.13
717	Quincaillerie Guilbert		204.93
718	Garage R. Lamothe	rép. camion	210.47
719	A.Guy Messier		1 435.55
720	Société des Postes		19.08
721	Gaston Thériault		25.10
722	Ls Geo. Guilbert	divers	24.00
723	Forest Fils Ltée	Parc	214.89
724	Raymond Benoit	Pompier	145.00
725	Gilles Bourgoin	"	135.00
726	Maurice Crête	"	145.00
727	Sylvio Dufresne	"	145.00
728	André Dugré	"	175.00
729	Luc Dugré	"	50.00
730	Claude Dupont	"	25.00
731	Jean-Marc Guay	"	25.00
732	Normand Hélie	"	115.00
733	Rénald Légaré	"	105.00
734	Denis Lesmerises	"	50.00
735	Michel Lesmerises	"	115.00
736	J. Yves Pépin	"	255.00
737	André Roque	"	25.00
738	Michel Thiffeault	"	80.00
739	Réal Trahan	"	50.00
740	J. Claude Turgeon	"	80.00
741	Hydro Québec		7 106.35
742	Louis Dugré	aqueduc	578.00

195/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un organisateur des loisirs souligne que le terrain de soccer est très poussiéreux et demande la possibilité de procéder à l'arrosage avec l'équipement de la municipalité.

Un contribuable demande des informations sur les heures d'arrosage.

Un contribuable demande la décision du conseil dans



No. de résolution
ou annotation
196/84

le cas du remplissage d'un fossé situé entre deux propriétés.

Un contribuable souligne que des poteaux de clôture sont volés le long de la voie de service de l'autoroute 40.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Madame Denise Charest et unaniment résolu de lever l'assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
Régulière
13-08-84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 13 août 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaëtan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Jean-Pierre Benoit est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière réunion tenue le 9 juillet 1984.

197/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron et unaniment résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 1984. Signé et initialé par le Maire et le Secrétaire-trésorier. M. le conseiller Denis Ferron. était présent lors de cette assemblée.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

198/84

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unaniment résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORTS DE COMITES

Le secrétaire-trésorier soumet les rapports mensuels de la Bibliothèque, du service des incendies, et un rapport financier pour les 6 premiers mois de l'année.

Lotissement
Lot 291-2
290-8

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur les lots 290 et 291, Minute 25 201, propriété de M. Roger Laroche et de M. Rosaire Godon.

199/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision des lots 290 et 291 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 291-2 et 290-8.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux



No. de résolution
ou annotation

exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 13 octobre 1984, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date. Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande les normes de distance par rapport une ligne de lot pour une construction d'un garage.

CORRESPONDANCE

HydroQué
Nettoyage
ligne

Hydro Québec avise qu'elle est à procéder aux travaux d'entretien des emprises de ses lignes électriques situées sur le territoire de Pointe-du-Lac. Elle joint donc un dépliant et des informations sur les méthodes utilisées.

Décision
endiguement
L.St-Pierr

Le Ministère du Loisir et de la Chasse et de la Pêche fait parvenir un communiqué concernant les terres alluviales du Lac St-Pierre. Le Conseil des Ministres a pris la décision suivante:

Rive Nord: Le projet actuel d'endiguement est accepté, par contre le pompage est soumis à certaines normes.

Rive Sud : Des travaux d'endiguement sont autorisés pour les terres incluses dans le secteur ouest de la région Baie-ville-Nicolet. A l'extrémité est de ce secteur, des aménagements fauniques seront réalisés par les gouvernements.

Etude Environnementale: Une étude sera réalisée sur les répercussions environnementales des projets d'endiguement de la rive Sud du Lac St-Pierre.

Y.Picotte
acc. rec.
PostePeage

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, accuse réception de la résolution 178/84 concernant l'appui donné aux Maires des Laurentides au sujet de l'abolition totale des postes de péage.

Protect.
Civile
AideSinist.

Le Bureau de la Protection Civile du Québec accuse réception de la résolution du 26 juin 84 et demandant que la Municipalité soit désignée dans le cadre d'un éventuel programme d'assistance financière que le gouvernement pourrait établir suite à certains sinistres survenus au cours de l'hiver et du printemps 84. Des recommandations seront soumises sous peu au ministre.

Architecte
Respect de
la Loi

L'Ordre des Architectes du Québec fait part que la Loi sur les Architectes oblige que tous les travaux excédant 100,000\$ soient exécutés d'après des plans et devis préparés, signés et scellés par des membres de l'Ordre. Un Comité de surveillance de l'exercice illégal de l'architecture afin d'assurer le respect de la loi et de la protection du public. La collaboration des municipalités est donc demandée.

PosteCanada
transport
Echantillo
Eau

La Société Canadienne des Postes offre sa collaboration pour le transport des échantillons d'eau vers les laboratoires accrédités dans le cadre de la loi du Ministère de l'Environnement. La poste prioritaire pourrait répondre parfaitement aux besoins de rapidité et de fiabilité tout en assurant une preuve d'expédition et de réception.

CRD 04
Usine
Cannon

Le C.R.D. 04 invite la Municipalité à exiger des tuyaux Cannon (Usine de Trois-Rivières) si des travaux d'amélioration ou d'expansion sont prévus au réseau d'aqueduc. Ceci afin de contribuer à la relance de l'usine Cannon à Trois-Rivières où plus de 300 travailleurs de la région sont affectés par cette fermeture.



Services
No. Communaut.
ou annotation
Acc. rec.
C.L.S.C. TR

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Camille Laurin, Ministre des Affaires Sociales relativement au retard apporté à compléter le réseau des C.L.S.C. de la région 04. M. Picotte apprécierait connaître les intentions du Ministre concernant ce dossier.

M. Julien Dallaire, pour Madame Mireille Fillion, Directrice des Services communautaires, accuse réception de la résolution du 11 juin dernier concernant l'implantation d'un C.L.S.C. dans le district de Trois-Rivières. Il revient au Ministère des Affaires Sociales de décider à quel moment ce type de ressource pourra être mis en place.

M. Camille Laurin, Ministre des Affaires Sociales, accuse réception des résolutions du 11 et 25 juin dernier relativement à l'implantation d'un C.L.S.C. dans le district de Trois-Rivières. Copie est transmise à la Direction Générale des Programmes de Service Sociaux.

Y. Picotte
subvent.
Parc Gauth.

M. Yvon Picotte souligne qu'après discussion avec le Ministre du Loisir de la Chasse et de la Pêche, celui-ci devrait confirmer l'octroi d'une subvention de 6 250\$ pour l'aménagement du Parc Antoine Gauthier.

Subvention
Jardin
Baie-Jolie

M. Jacques Léonard, Ministre des Transports du Québec avise que son Ministère accorde une subvention pour un montant maximum de 10 000\$ pour l'amélioration des rues Sylvain et Jardin Baie-Jolie. Les travaux seront remboursés sur présentation des pièces justificatives et selon les tarifs établis par le Ministère.

Subvention
Féd. Concord.
Acc. Québec

M. Alain Marcoux, Ministre des Affaires Municipales du Québec fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée le 7 août dernier à M. John Roberts concernant le programme de subvention et contribution pour la création d'emplois (P.S.C.C.E.) dont pourraient bénéficier directement ou indirectement les municipalités sous l'étiquette du "Fonds Laprade". M. Marcoux souligne dans cette lettre que sa demande constitue le consentement du Québec selon l'article 2.3 de l'entente intervenue entre les gouvernements. En conséquence, M. Marcoux demande à M. Roberts d'inclure ce programme au concordat.

Congrès
Mondial
Cités Unies

Le Comité organisateur du Congrès 1984 de la Fédération Mondiale des Cités Unies Inc. offre la possibilité de s'inscrire au 11^{ème} Congrès mondial. Le coût est de 70\$ par jour.

AlloBouBou

M. Jacques Boulanger, animateur à Radio-Canada invite les membres du Conseil et les concitoyens à assister à l'émission Allo Bou Bou au studio 42. La 4^{ème} saison débutera le 24 septembre.

Travailleurs
Unis

Le comité législatif du Québec des Travailleurs Unis des Transports envoie une copie du rapport adressé au gouvernement concernant la survie, la sécurité des employés du rail.

Cours
formation
CEGEP

M. Normand Papineau, délégué régional, Ministère des Affaires Municipales remercie du support apporté lors de la tournée d'information sur le code municipal et invite à s'inscrire aux cours 84-85.

200/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier adjoint Martial Beaudry à s'inscrire aux cours de perfectionnement pour secrétaires trésoriers municipaux offerts par le CEGEP de Trois-Rivières. De défrayer le coût d'inscription et de participation sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

Gel Nucléaire

M. T. James Stark président de Operation Dismantle Inc. envoie copie d'une lettre du maire de Toronto demandant l'appui en adoptant une résolution en faveur du gel nucléaire.



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac désire une entente bilatérale concernant le désarmement nucléaire,

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac n'approuve pas les essais du missile Cruise au Canada,

CONSIDERANT que les 650 membres de l'organisation pour la paix dans le monde ont proposé une initiative de paix pour les 4 continents laquelle fut annoncée le 22 mai 1984 par les dirigeants des gouvernements de l'Inde, du Mexique, de la Tanzanie, de l'Argentine, de la Suède et de la Grèce,

CONSIDERANT que le Pape Jean-Paul II a endossé cette initiative de paix,

CONSIDERANT QUE L'assemblée des Nations Unies a suggéré le gel nucléaire en 1982 et 1983,

201/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac appuie la déclaration de ces 6 nations laquelle comprend une proposition pour un gel mutuel et vérifiable de la production de l'essai et du déploiement des armes nucléaires, et demande aux autorités gouvernementales de faire les représentations qui s'imposent. adopté.

UMRCM

L'Union des Municipalités Régionales de Comté et des Municipalités locales du Québec Inc. invite à s'inscrire au Congrès annuel qui se tiendra du 25 au 27 octobre au Québec Hilton. Invitation à s'inscrire avant le 15 septembre.

202/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et le maire Georges-H. Denoncourt à assister au congrès annuel de l'Union des Municipalités Régionales de Comté et des Municipalités locales du Québec. De défrayer le coût d'inscription et de participation sur présentation de pièces justificatives. Adopté.

L'A.Q.T.E. souligne que depuis 2 mois, elle sensibilise les citoyens par une campagne d'économie d'eau potable. Cette campagne a permis de faire économiser plusieurs millions de gallons d'eau aux municipalités participantes. Elle remercie la Municipalité d'avoir souscrit à ce programme.

Infraction
Règl. Chien

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède un règlement concernant les chiens, soit le règlement #30-2,

CONSIDERANT que l'Officier responsable de l'application de ce règlement a émis des billets d'infraction en regard du dit règlement,

CONSIDERANT que certains contrevenants n'ont pas acquitté le ou les amendes imposées,

203/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu d'autoriser Me Robert Legris à prendre les procédures requises contre les personnes ci-après:

Houle Serge	200 St-Jean Baptiste	#048
Lavoie Claude	260 St-Jean-Baptiste	#050
Désilets Pierre	170 Des Saules	#101
Leclerc René	4711 St-Charles	#226
Carrier Eddy	847 Raymond	#232 & 233
Provencher Henri	260 Des Bouleaux	#234

Adopté.

Système
Communic.
HLM

CONSIDERANT que la porte d'entrée du H.L.M. est munie d'un système d'ouverture à partir de chacun des logements

CONSIDERANT que les résidents du H.L.M. ouvrent la porte d'entrée d'après le son d'une sonnerie ce qui n'identifie pas la ou les personnes qui désirent s'introduire à l'intérieur de la bâtisse,



CONSIDERANT que ce système est facilement adoptable pour y ajouter un système "Intercom",

CONSIDERANT que l'O.M.H. de Pointe-du-Lac demande à la S.H.Q. un budget supplémentaire de 400\$,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de l'O.M.H. de Pointe-du-Lac d'obtenir un budget supplémentaire de 400\$ afin de compléter le mécanisme d'ouverture de la porte d'entrée du H.L.M. en y ajoutant un "Intercom".
Adopté.

Avis Motion
J.Proulx

CONSIDERANT que les propriétaires de la rue Julien Proulx possèdent un système d'égoûts privé,

CONSIDERANT que ceux-ci demandent que la Municipalité prenne en charge ce système,

205/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du Conseil, d'un règlement concernant le système d'égoût sanitaire de la rue Julien Proulx.
Adopté.

Asphalte
Jardin BJ.

CONSIDERANT que les propriétaires des rues Jardin Baie-Jolie et Sylvain ont demandé en 1983, l'asphaltage de leurs rues,

CONSIDERANT que la firme Les Consultants H.L.R. Inc., Edouard Lair ingénieur, a préparé les plans et devis de ces travaux, dossier 5023 préparé le 26 août 1983,

CONSIDERANT que lors d'un appel d'offre publique, les firmes ci-après ont soumis un prix:

Pagé Construction Inc. (1983)	:	37 790\$
Les Pavages de Nicolet Inc.	:	36 650\$
Continental Asphalte Inc.	:	36 050\$
Massicotte & Fils Ltée	:	35 440\$

CONSIDERANT que le coût de ces travaux est évalué à 37,000\$,

CONSIDERANT que les propriétaires concernés ont versé à la Municipalité un montant de 17 024.\$

CONSIDERANT que le Ministre des Transports du Québec, M. Jacques Léonard, a confirmé le 9 juillet 1984, l'octroi d'une subvention de 10 000\$ pour la réalisation de ces travaux,

206/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu:

- 1) De décréter les travaux de recouvrement d'asphalte des rues Jardin Baie-Jolie et Sylvain, tel que décrits aux plans et devis de la firme Les Consultants H.L.R. Inc. Edouard Lair, ingénieur, dossier 5023, préparé le 26 août 1983,
- 2) De mandater la firme Les Consultants H.L.R. Inc., Edouard Lair, ingénieur, à surveiller les travaux de recouvrement d'asphalte des rues Jardin Baie-Jolie et Sylvain. De verser à ladite firme un montant représentant 10% du coût total des travaux à titre d'honoraires.
- 3) D'autoriser la firme Massicotte et Fils Ltée à réaliser les travaux de recouvrement d'asphalte des rues Jardin Baie-Jolie et Sylvain selon les coûts mentionnés dans une lettre du 3 juillet 1984, soit:
 - a) utilisation de 700 tonnes de gravier 0.3/4 à 9.25\$ épandage de 4" d'épaisseur, la scarification et compactage 6 475.\$
 - b) 4,100 m² de pavage MB-3 dont le taux de pose serait



No. de résolution
ou annotation

de 110kg/m² à 5.90\$

24 190\$

Pour un total de :

30 665\$

- 4) D'approprier au paiement de ces travaux:
- Un montant de 10 000\$ prévu au budget 1984 de la Municipalité de Pointe-du-Lac.
 - Une subvention du Ministre des Transports du Québec au montant de 10 000\$ confirmée par une lettre en date du 9 juillet 1984.
 - Un montant de 17 024\$ versé par les contribuables du secteur concerné. Une partie de ce montant pourra être remboursée aux propriétaires si le coût des travaux est inférieur à 37 024\$. Ce remboursement s'effectuera au prorata du nombre de pieds de façade de chaque terrain selon la façade établie au paragraphe 5. De même ce montant pourra être supérieur si le coût total des travaux excède 37 024\$. Ce supplément sera chargé à chacun des propriétaires selon le prorata du nombre de pieds de façade de chaque terrain selon la façade établie au paragraphe 5.
- 5) Les propriétaires concernés, leur nombre de pieds de façade respectif ainsi que la répartition des coûts est tel que ci-après:

BLANCHET Raymond P.	100 pieds	\$ 578.00
MILOT Fernand	132	763.00
FERRON Paul	180	1,040.00
DESCOTEAUX Doreen T.	195	1,127.00
THERRIEN Michel	120	694.00
BEAULIEU René	135	780.00
MOISAN Claudette	140	809.00
MATHIEU J.	140	809.00
LAMANNA André	240	1,387.00
MICELI Dominico	213	1,231.00
BOISCLAIR Alain	120	694.00
JARVIS Thomas	125	723.00
ROUSSEAU Florent	124	717.00
GRIMARD Denise B.	80	462.00
GRIMARD Fernand	91	526.00
BERUBE André	100	578.00
MONTREUIL René	125	723.00
FERRON Robert	110	636.00
SAVARD Jean-Paul	110	636.00
RACINE Claude	120	694.00
YARGEAU Claudette	125	723.00
BRANCHAUD Denis	120	694.00

2,945

17,024.00

Adopté.

Centre
Communautaire

ATTENDU que la Municipalité de Pointe-du-Lac a à prendre position relativement à une subvention de 627 000\$ offerte par le gouvernement fédéral,

ATTENDU que cette subvention est promise aux Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. pour la réalisation d'un centre communautaire, l'aménagement d'un terrain de balle et d'un système d'éclairage pour le terrain de soccer,

207/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron et résolu que la Municipalité appuie les Loisirs de Pointe-du-Lac dans leur démarche pour l'obtention d'une subvention de 627 000\$ des autorités fédérales. Qu'advenant la réalisation de ce projet, la municipalité prenne les dispositions nécessaires pour que l'école St-Yves ne lui occasionne aucun déboursé.

Adopté.

Le vote est demandé sur cette résolution.

Sont pour M. Gérard Harnois, M. Gaston Levasseur et M. Denis Ferron.

Sont contre Madame Jacqueline Moreau, et Madame Denise Charest



No. de résolution
ou annotation

208/84

ATTENDU que la Municipalité de Pointe-du-Lac a adopté le règlement numéro 40 relativement à la municipalisation et à des travaux dans la 1ère Avenue, une partie de la 4e Rue et la 2e Rue au Lac des Pins,

ATTENDU que le Ministère des Affaires Municipales du Québec et la Commission Municipale du Québec ont approuvé le règlement No. 40 en date respectivement du 21 juillet et du 19 juillet 1983,

ATTENDU que ce règlement prévoit un emprunt de 12 000\$ pour le financement des travaux,

ATTENDU que certains contribuables du secteur ont acquitté à l'avance leur partie des coûts,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu:

- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac effectue un emprunt par billet de 7 432.83\$ soit la partie des travaux non acquittée à l'avance par les propriétaires concernés.
- Que les billets seront datés du 15 août 1984.
- Que les billets porteront un taux d'intérêts n'excédant pas 15% l'an payable semi-annuellement le 15 août et le 15 février de chaque année.
- Que les billets seront payables à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac
- Que les billets seront rachetables p4r anticipation et sans pénalité.
- Que les billets seront signés par le maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier.
- Que les billets soient remboursés comme suit quant au capital:

1-	le 15 février 1985	:	1,100\$
2-	le 15 février 1986	:	1,300\$
3-	le 15 février 1987	:	1,500\$
4-	le 15 février 1988	:	1,700\$
5-	le 15 février 1989	:	<u>1,832.83\$</u>

7,432.83\$

- Que cet emprunt par billets porte intérêts au taux de 14 1/8% l'an et qu'il soit négociable à chaque année.
- Adopté.

Appui

C.H.St-Jos.

ATTENDU que la population de Pointe-du-Lac ne possède pas de centre hospitalier pour y recevoir les services de santé,

ATTENDU que la population de Pointe-du-Lac doit se rendre à Trois-Rivières pour y recevoir les services de santé qu'elle requiert,

ATTENDU que la fermeture temporaire du bloc opératoire du Centre St-Joseph paralyse pratiquement tous les soins dispensés par ce centre, et entraîne la congestion des autres centres hospitaliers en région,

ATTENDU que cet état de fait perturbe la qualité des soins dont la population est en droit de recevoir en région,

ATTENDU que le bloc opératoire du Centre Hospitalier St-Joseph de Trois-Rivières est désuet depuis nombre d'années,

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà voté les sommes d'argent nécessaires à la modernisation du bloc opératoire du Centre Hospitalier St-Joseph,

209/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de demander aux autorités gouvernementales de procéder aux tra-



No. de résolution
ou annotation

vaux de modernisation du bloc opératoire du Centre Hospitalier St-Joseph dans les meilleurs délais et ce, pour la sécurité et le bien être de la population.
Adopté.

CONSIDERANT que Mlle France Ferron s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres qu'agricoles un terrain situé sur la rue Jardin Baie-Jolie et portant le numéro 22-27 au cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain est situé dans un projet de développement domiciliaire et que les terrains adjacents sont tous construits,

CONSIDERANT que ce terrain est desservi par l'aqueduc municipal,

210/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gaston Levasseur, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu que la Municipalité appuie la demande de Mlle France Ferron.
Adopté.

Zonage
FermeSuzel

CONSIDERANT que la ferme Suzelle Inc. s'adresse à la Commission pour pouvoir lotir et aliéner un terrain situé sur le lot 392 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT qu'il y a sur ce terrain une résidence construite en vertu de l'article 40 de la loi,

CONSIDERANT que le demandeur abandonne l'agriculture et désire détacher cette résidence du reste de la propriété,

211/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de la Ferme Suzelle Inc.
Adopté.

Zonage
GChénier

CONSIDERANT que M. Gabriel Chénier s'adresse à la Commission pour pouvoir aliéner en faveur de Monsieur Normand Dubé un terrain portant le numéro de lot 8-2 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Dubé a l'intention d'utiliser ce terrain à des fins autres qu'agricole en y construisant une résidence unifamiliale,

CONSIDERANT que ce terrain est dans un secteur presque entièrement construit et qu'il est desservi par l'aqueduc municipal,

212/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu que la Municipalité appuie la demande de MM Chénier et Dubé.
Adopté.

Zonage
RVallièrè

CONSIDERANT que M. Roger Vallières s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres qu'agricoles et aliéner un terrain d'une superficie de 6 090 pieds carrés situé sur le lot 253-P du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que M. Vallières désire vendre ce terrain à sa fille pour l'agrandissement d'un terrain résidentiel,

213/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu que la Municipalité ne s'objecte pas à la demande de M. Roger Vallières.
Adopté.

Zonage
L.Piché

CONSIDERANT que Madame Lise Piché s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres qu'agricoles et aliéner un terrain portant le numéro 243-4 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce terrain est situé dans un secteur résidentiel et qu'il est desservi par l'aqueduc municipal,



Enseigne
Boulevard

CONSIDERANT que Madame Piché désire vendre ce terrain pour la construction d'une résidence,

214'84 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que la Municipalité appuie la demande de Madame Piché.
Adopté.

CONSIDERANT QUE LA Municipalité a procédé à l'ouverture d'un boulevard avec une zone commerciale,

CONSIDERANT qu'il y a présentement deux commerces d'établis dans cette zone,

CONSIDERANT QUE ces commerces désirent placer une annonce en bordure du Chemin Ste-Marguerite,

CONSIDERANT que la Firme Simard & Comeau a soumis un prix de 1 200\$ pour la réalisation de poteaux support pour ces annonces,

215/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de la firme Simard & Comeau des poteaux support pour annonces de commerces au coût de 1 200\$ et procède à la réalisation de la base de béton et l'installation électrique nécessaire pour ces annonces. Par la suite la municipalité loue aux commerces intéressés des espaces pour placer des annonces publicitaires.
Adopté.

Sondage
pour puits

CONSIDERANT qu'en date du 16 juillet 1984 la firme R.J. Lévesque & Fils Ltée a soumis des prix pour accomplir des recherches en eau souterraine afin de remplacer le puits No. 1 à la station Ste-Marguerite,

CONSIDERANT que la Municipalité se doit d'accomplir certains sondages pour remplacer ce puits,

216/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de retenir les services de la firme R.J. Lévesque & Fils Ltée pour accomplir un maximum de deux sondages afin de trouver un puits pour remplacer le puits No. 1 à la station Ste-Marguerite.
Adopté.

rue Yvan
Thériault

CONSIDERANT que M. Yvan Thériault désire municipaliser une rue ouverte il y a nombre d'années,

CONSIDERANT que les propriétaires riverains consent à céder le terrain nécessaire,

CONSIDERANT que M. Thériault s'engage à recouvrir la rue de gravier et à confectionner le service d'aqueduc,

217/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu:

- 1- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur d'une rue de 60 pieds de largeur par environ 650 pieds de longueur à partir de la route 138 sur le lot P-62 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac.
- 2- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac supporte 50% du coût d'achat des terrains de Madame Germaine Pratte et de M. René St-Pierre, soit un montant d'environ 1 500\$.
- 3- Que M. Yvan Thériault supporte tous les frais requis pour la passation de tel contrat notarié, règlement de succession ou autre.
- 4- Que M. Yvan Thériault fasse procéder, à ses frais, au cadastre de ladite rue.
- 5- Que M. Yvan Thériault recouvre ladite rue de 6 pouces de gravier ou pierre concassée.



No. de résolution
ou annotation

- 6- Que M. Yvan Thériault s'engage à accomplir, à ses frais, l'installation d'un tuyau d'aqueduc, avec bouche d'incendie, dans ladite rue, selon les plans et devis qu'il s'engage aussi à faire confectionner par des ingénieurs et à faire approuver par le Ministère de l'Environnement du Québec. Les travaux d'aqueduc pourront être réalisés après l'acquisition de la rue par la Municipalité, mais dans ce cas, M. Thériault devra réaliser ces travaux selon les exigences de la Municipalité dès qu'il vendra un terrain à construire.
- 7- Que le notaire H. Paul Martin soit mandaté à préparer les documents requis à cette fin.
- 8- Que M. le Maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac à signer les documents requis.

Adopté.

Soumission Assurance CONSIDERANT que les assurances de la Municipalité deviennent échues le 4 octobre prochain,

CONSIDERANT que la Municipalité doit procéder par invitation auprès d'au moins deux fournisseurs,

218/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gaston Levasseur, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac invite au moins deux fournisseurs à présenter des prix pour la couverture d'assurance telle que décrite au cahier de charge déjà préparé.

Que les soumissions seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier jusqu'au 11 septembre 1984 avant 15 heures.

Que le Conseil Municipal prendra connaissance des soumissions reçues lors de son assemblée régulière du 11 septembre 1984 à compter de 20 heures.

Que le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce sans responsabilité à l'égard des soumissionnaires.
Adopté.

Soumission Vidanges CONSIDERANT que la Municipalité doit renouveler son contrat pour la cueillette, le transport et l'enfouissement des ordures ménagères,

CONSIDERANT que la Municipalité désire obtenir un contrat pour une durée de deux ans,

219/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu de demander des soumissions publiques pour l'octroi d'un contrat concernant la cueillette, le transport et l'enfouissement des ordures ménagères du territoire de Pointe-du-Lac pour les années 1985 et 1986.

Que les soumissionnaires devront suivre les indications et directives apparaissant au cahier et devis de soumission fourni par la Municipalité.

Que les soumissions seront reçues au bureau du Secrétaire-trésorier jusqu'à 16 heures le 24 septembre 1984 pour être ouvertes le même jour lors de la séance du Conseil Municipal qui se tiendra à compter de 20 heures.

Que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce sans responsabilité envers les soumissionnaires.
Adopté.

Soumission Dénéigement CONSIDERANT que la Municipalité doit renouveler son contrat pour le déneigement de ses chemins,

CONSIDERANT que la Municipalité doit procéder par soumissions publiques,



No. de résolution
ou annotation

210/84
EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de demander des soumissions publiques pour l'octroi d'un contrat de déneigement de ses chemins pour les hivers 1984-85 et 1985-1986.

Que les soumissionnaires devront suivre les indications et directives apparaissant au cahier et devis de soumission fourni par la Municipalité.

Que les soumissions seront reçues au bureau du Secrétaire-trésorier jusqu'à 16 heures le 24 septembre 1984, pour être ouvertes le même jour lors de la séance du Conseil Municipal qui se tiendra à compter de 20 heures.

Que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce sans responsabilité envers les soumissionnaires.
Adopté.

Projet
Ecole BSol.

ATTENDU que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche offre une aide financière pour le développement et l'amélioration des équipements de loisirs;

ATTENDU que l'école Beau-Soleil désire se prévaloir de ce programme (P.A.D.E.L., volet II);

ATTENDU que la Commission Scolaire Chavigny autorise la présentation de ce projet;

ATTENDU qu'un protocole d'utilisation de ces équipements est actuellement en préparation entre nos organismes,

ATTENDU que ce projet n'impliquera aucune aide financière de la part de la Municipalité,

221/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour le programme PADEL (Programme d'amélioration et de développement des équipements de loisirs 1984-85, Volet II). Au bénéfice de l'école Beau-Soleil, au montant de 1,660.\$.
Adopté.

Réunion
27 août &
10 sept.

CONSIDERANT d'une part la saison estivale et d'autre part la visite du Pape Jean-Paul II le 10 septembre prochain,

222/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu:

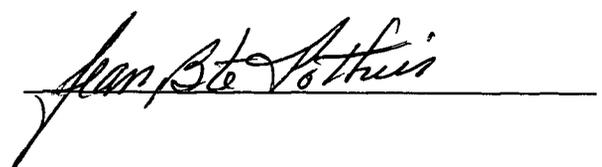
- 1- Que la réunion du 27 août 1984 soit annulée
 - 2- Que la réunion prévue pour le 10 septembre 1984 soit reportée au mardi 11 septembre 1984.
 - 3- Que le 10 septembre 1984, les bureaux de la Municipalité soient fermés pour la journée.
- Adopté.

COMPTES AOUT 84 FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-bas décrite est projetée par le Conseil de la sus-dite municipalité.

Signé ce 13e jour d'août 1984





No. de résolution
ou annotation

743	Distribution Consomm.	Films	59.90
744	Comité Bénévoles Bibl.	juillet	104.00
745	Guy Janvier & Caiss Pop.	juillet	566.66
746	André Biron	puits	140.00
747	Sani Paré	juillet	5,484.41
748	Gaétan Roberge	voyages	202.00
749	Ministre Revenu	juillet	2 078.19
750	Receveur Canada	juillet	1 628.37
751	La Survivance Ass.	Maladie	461.25
752	La Laurentienne Mut.	Fonds Pension	1 410.92
753	Martial Beaudry	6 - 18 aout	691.55
754	Martial Beaudry	20 - 31 aout	691.55
755	Suz. Denoncourt	6 - 18 aout	455.90
756	Suz. Denoncourt	20 - 31 aout	455.90
757	Hélène Leclerc	6 - 18 aout	427.21
758	Hélène Leclerc	20 - 31 aout	427.21
759	Jean Bte Pothier	6 - 18 aout	692.57
760	Jean Bte Pothier	20 - 31 aout	692.57
761	Gaétan Roberge	6 - 18 aout	675.77
762	Gaétan Roberge	20 - 31 aout	675.77
763	Marcel Crête	6 - 18 aout	588.30
764	Marcel Crête	20 - 31 aout	588.30
765	Michel Thiffeault	6 - 18 aout	632.67
766	Michel Thiffeault	20 - 31 aout	632.67
767	Antoine Dufour	6 - 18 aout	555.59
768	Antoine Dufour	20 - 31 aout	555.59
769	Martial Beaudry	voyages	52.00
770	Escouade Canine Pro.	infractions	180.00
771	Burotec Inc.	Location	239.80
772	Motorola Ltée	Incendie	223.27
773	Bell Canada		470.29
774	Régie des Rentes	Fonds Pension	100.00
775	Papeterie Mauricienne		123.23
776	Réal Trahan	Divers	56.84
777	Télé Communication T.R.	contrat	360.00
778	Marcel Bergeron	divers	136.53
779	Les Publications Què.	abonnement	50.00
780	Baron Tousignant Ltée	divers	12.54
781	Ville T.Rivières	2 ms ordinateur	2 000.00
782	Bell Canada	2 ms ordinateur	139.52
783	Hamel & Roy arp.	plans	350.00
784	Servac Inc.	voirie	1 602.30
785	Thomas Bellemare Ltée	voirie	1 087.66
786	André Grenier	voirie	120.00
787	Laurent Savoie		1 316.52
788	A.Q.T.E	cotisation	300.00
789	M. Electric Ltée	divers	22.32
790	Jacques Lacerte & Fils	Loisirs	175.00
791	Simard & Comeau Ltée	Loisirs	31.46
792	De L'Orme Const. Ltée	Loisirs	43.60
793	Gaz Inter Cité	Centre	54.18
794	Sergaz Inc.	Camion	549.05
795	Garage Pépin & Fils	camion	285.20
796	Quincaillerie Guilbert		81.40
797	A.Guy Messier		1 098.10
798	Matériaux Les Rives Inc.		1 565.67
799	Launier Ltée	égout	294.01
800	Service Central Inc.	égout	320.00
801	Imprimerie Art Graphique		86.49
802	Télé Communication T.Ri.	3 mois	180.00
803	Aluminium Dufresne Inc.	voirie	149.56
804	Union Municipalité Rég.	cotisation	1 000.00
805	Hydro Québec		7,350.08
806	Raymond Benoit	pompier	70.00
807	Gilles Bourgoin	"	25.00
808	Maurice Crête	"	25.00
809	Sylvio Dufresne	"	50.00
810	André Dugré	"	45.00
811	Luc Dugré	"	25.00
812	Claude Dupont	"	25.00
813	Normand Hélie	"	25.00
814	Michel Lesmerises	"	25.00
815	Jean-Yves Pépin	"	110.00
816	André Roque	"	25.00
817	Michel Thiffeault	"	50.00
818	Réal Trahan	"	25.00

44,306.44 A



No. de résolution
ou annotation

par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable de la rue Julien Proulx se plaint du mauvais état de la rue.

Un propriétaire d'un commerce situé sur le boulevard remercie les membres du conseil d'avoir accepté l'installation d'un panneau publicitaire en bordure de Ste-Marguerite. et demande à quel moment ces travaux seront réalisés.

M. Michel Veillette, président des Loisirs de Pointe-du-Lac, remercie les membres du conseil de leur appui concernant le projet du centre communautaire.

Un représentant des Chevaliers de Colomb souligne que l'école St-Yves coût probablement de l'argent à la municipalité mais rapporte par contre beaucoup auprès de la population.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée


Maire


Secrétaire-trésorier

224/84

Séance
Spéciale
29-08-84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 29 août 1984 à 19h30 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denis Ferron sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire Trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

Mesdames Denise Charest et Jacqueline Moreau sont absentes.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par M. le maire Georges-H. Denoncourt, en date du 27 août 1984 et a été livré au domicile ou remis de main à main à chacun des membres du Conseil.

L'ordre du jour de la convocation est le suivant:

- 1- Acceptation des minutes
- 2- Projet Centre Communautaire

Après la récitation de la prière M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion tenue le 13 août 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

225/84

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée du 13 août 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

226/84

*pris à même
ses fonds
accumulés

M. le conseiller Jean-Pierre Benoit se retire des discussions ci-après à cause de ses intérêts personnels dans ce dossier.

CONSIDERANT que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. ont obtenu une subvention pour l'aménagement d'équipement de loisirs,

CONSIDERANT que les Loisirs doivent s'engager à défrayer les coûts exécutés à la réalisation du projet s'il y a lieu,

CONSIDERANT que ces coûts exécutés sont évalués à 60,000\$,

CONSIDERANT que les Loisirs doivent obtenir une marge de crédit équivalente à ce montant,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu,

- 1° De transférer un montant de 30,000\$,* au Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. et à la Caisse où une marge de crédit sera obtenue afin de garantir la marge de crédit au montant de 60,000.\$ nécessaire à la réalisation du projet de 627,000\$.
- 2° De verser conjointement à la Caisse populaire où sera obtenue une marge de crédit et au Loisirs de Pointe-du-Lac Inc., la subvention que la Municipalité pourrait prévoir à son budget 1985 pour le remboursement de l'utilisation de cette marge de crédit.
- 3° D'autoriser M. le Maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier ou l'adjoint Martial Beaudry à signer les documents et faire les transports requis.

Adopté.

CONSIDERANT que les Caisses populaires de Pointe-du-Lac et Ste-Marguerite offrent à Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. la possibilité d'obtenir une marge de crédit de 60,000\$ pour la réalisation d'un projet de 627,000\$,

effectué CONSIDERANT qu'il semble que ce soit le fait d'avoir la même demande auprès d'une deuxième institution qui ait permis d'obtenir les conditions d'obtention d'une marge de crédit tel que soumis par les institutions,

227/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le maire Georges-H. Denoncourt, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu de suggérer à Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. d'obtenir une marge de crédit auprès de la Caisse Populaire Ste-Marguerite de Trois-Rivières.
Adopté.

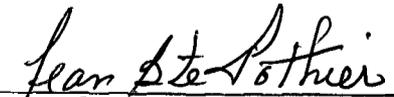
L'ordre du jour étant épuisé,

228/84

Il est proposé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée


Maire


Secrétaire-trésorier



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 11 septembre 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron, sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 29 août 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

229/84

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 29 août 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

230/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITES

Le secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels soient: rapport incendies, rapport des permis de construction, et du temps supplémentaire de M. Michel Thiffeault et Guy Janvier.

Lotissement
A.Laforest
478

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 478, dossier 33723 Minute 505, propriété de M. Adam Laforest,

231/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 478 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 478-1,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 11 novembre 84, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Lotissement
M.Perron
Lot 289

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 289, Minute 25236, propriété de Madame Marguerite Perron,

232/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 289 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 289-9,



No. de résolution
ou annotation

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 11 novembre 84, si la demande au Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

Remerciements
T.Riv.

Le Conseil de la Ville de Trois-Rivières siégeant en Commission permanente a pris connaissance de la résolution de félicitations concernant le nettoyage et les aménagements fait dans le cadre du 350e Anniversaire et ceux faits au rond point. Le Conseil a grandement apprécié ce geste.

C.P.T.A.Q.
MauriceRoux

La Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec avise que le dossier de M. Maurice Roux est inscrit au rôle d'audition de la Commission pour le 26 septembre 1984. Il est possible de faire parvenir des représentations écrites additionnelles. Comme ce n'est pas un rôle d'audition publique, aucune convocation ne sera expédiée.

C.L.M.
Programme
Soutien
Loisirs

Le C.L.M. Inc. offre ses services pour aider à compléter les formulaires requis dans le cadre du Programme National de Soutien aux Activités de Loisir Municipal. De plus, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a chargé le C.L.M. d'analyser les structures et mécanisme de consultation en loisirs auprès des municipalités de la région.

S.H.Q.
Budget supp.

La Société d'Habitation du Québec soumet son rapport d'approbation d'un budget supplémentaire pour 1984 afin d'installer un système "intercom" au H.L.M. de Pointe-du-Lac.

Subvention
Bibliothèq.

Le Ministre des Affaires Culturelles du Québec M. Clément Richard, avise qu'il accorde une première tranche de subvention de 2470\$, qu'il informera dès que le montant total de subvention sera établi.

Egouts
JulienProulx

M. Rosaire Blier, Direction Régionale Mauricie-Bois-Francs au Ministère de l'Environnement du Québec accuse réception d'une lettre que lui a adressée M. J. Guy Rousseau de la rue Julien Proulx concernant la disposition des eaux usées dans ce secteur. M. Blier souligne qu'il a reçu de nombreuses plaintes pour ce secteur et que des études préliminaires sont en voie de réalisation afin que le programme d'assainissement des eaux puisse être appliqué dans la Municipalité. M. Blier l'invite à communiquer avec la municipalité pour connaître les délais.

Réunion
M.R.C.
Schéma Amén.

M. Michael Hiller de la M.R.C. de Francheville, convoque les membres du Conseil à assister à une réunion spéciale de consultation ayant pour but de finaliser le découpage du périmètre d'urbanisation de la Municipalité au schéma d'aménagement de la M.R.C. Cette réunion se tiendra jeudi le 20 septembre 1984 à la salle de la M.R.C.

Refonte
Code Munic.

Le Ministère des Affaires Municipales du Québec avise que la refonte du Code Municipal est amorcée et qu'elle entre en vigueur le 1er septembre 1984. La première modification est une renumérotation des articles du Code Municipal. Une modification plus importante sera apportée à la législation municipale, d'ici quelques années.

Caisse Pte
Parc Ant.
Gauthier

M. Jean-Paul Boisvert, Directeur de la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac souligne que M. le Maire Georges-H. Denoncourt a offert une possibilité d'implication dans l'aménagement du parc "Antoine Gauthier" en défrayant le



No. de résolution
ou annotation

233/84

Symposium
PleinAir2000

Location
Salle Che-
valier Col.

S.P.A.M.

Centraide
Don
Budget 85

Salle Conseil
AFEAS

Pompier-
Instructeur

Aqueduc
Boulevard
Autorisat
Min.Envir.

coût d'un panneau publicitaire dont la Caisse aurait l'exclusivité de la commandite et suite aux explications supplémentaires de Madame Charest, responsable du projet, le Conseil d'Administration a accepté de souscrire un montant de 1,000\$ (dont 500\$ immédiatement et 500\$ au cours de l'exercice financier 1984-85). Monsieur Boisvert demande un accusé de réception de même que les principaux points mentionnés verbalement.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a débuté l'aménagement du parc Antoine Gauthier,

CONSIDERANT que certains commerces et/ou entreprises locaux se sont impliqués financièrement dans la réalisation de cet aménagement,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac remercie les commerces, entreprises ou individus qui se sont impliqués financièrement dans la réalisation de certains aménagements au Parc Antoine Gauthier et ce pour le mieux être et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Pointe-du-Lac. Adopté.

La présidente du Symposium Plein-Air 2000 invite la Municipalité à déléguer un ou des représentants à ces as-sises qui se dérouleront du 22 au 25 novembre prochain à l'Hotel Sheraton Laval. Le coût d'inscription est de 50\$ si payé avant le 20 septembre 1984 ou 65\$ après cette date plus les frais d'hébergement.

M. Vital Crépaud, 230 rue Boucher, demande pour louer la salle des Chevaliers de Colomb le 1er janvier 1985 de 3 heures p.m. à la fermeture.

Le secrétaire-trésorier devra aviser M. Crépaud que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne peut mettre ses locaux à la disposition des particuliers.

Madame Alice Britten, présidente de la S.P.A.M. Inc fait parvenir une copie en blanc d'un contrat désignant les services que cette société offre aux municipalités de la région. Si des informations supplémentaires sont nécessaires, M. Gilles Hamelin, gérant, s'empressera de fixer un rendez-vous.

Centraide Mauricie souligne que sa campagne annuelle de financement se tient en octobre. L'organisme demande de prévoir au prochain budget de la municipalité la contribution financière qu'elle juge à propos. Le président M. Guy Rousseau souligne que son organisme oeuvre principalement à la prévention de la délinquance, de l'alcoolisme, de la toxicomanie et du désœuvrement; de l'amélioration de la qualité de vie; de l'autonomie régionale et locale.

La Municipalité de Pointe-du-Lac prendra cette demande en considération lors de l'étude du prochain budget.

Madame Jeannine Chauvette, secrétaire pour l'A.F.E. A.S. de Pointe-du-Lac, souligne que le Cercle tiendra sa vente artisanale le 25 novembre 1984. A cette fin, elle demande d'utiliser la salle du Conseil les 24 et 25 novembre prochains. Les membres du Conseil sont d'accord à prêter la salle pour cette occasion.

La Direction Générale de la Prévention des Incendies au Ministère des Affaires Municipales du Québec souligne qu'elle a retenu la candidature de M. Normand Hélie pour suivre un cours de formation à titre de pompier-instructeur.

M. Normand Hélie devra soumettre des informations supplémentaires en ce qui concerne les coûts impliqués.

La Direction Régionale du Ministère de l'Environnement du Québec avise qu'elle autorise les travaux d'aqueduc sur le Boulevard, soit les lots 254-4, 254-1, 253-4 et P-253, soit 300 mètres de conduite en P.V.C., classe 160, 200mm tel que présenté au plan préparé par Les Consultants H.L.R. Inc. en date du 17 juillet 1984.



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que la Direction Régionale du Ministère de l'Environnement du Québec autorise les travaux d'aqueduc projetés sur le Boulevard,

CONSIDERANT que les argents sont prévus au budget de l'année 1984 pour la réalisation des travaux,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu d'autoriser les travaux de pose d'une conduite d'aqueduc sur une partie du boulevard tel que décrit au plan préparé par Les Consultants H.L.R. Inc. en date du 17 juillet 1984. D'autoriser le secrétaire-trésorier à faire accomplir les travaux et acheter les matériaux pour un montant d'environ 8,000\$.
Adopté.

Achat Terr.
L. Croteau

Monsieur Léonard Croteau, 120 rue Ouellette, demande d'acheter un terrain (partie de rue) appartenant à la Municipalité et situé à côté de sa propriété.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac désire se départir d'un terrain étant une partie du lot 54 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

235/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac vende par soumission publique un terrain étant une partie du lot 54 tel que ci-après décrit:

Une lisière de terre en forme de parallélogramme portant le numéro TRENTE-QUATRE d'une subdivision non officielle du lot CINQUANTE-QUATRE (54-34) du cadastre de la Pointe-du-Lac, mesurant cinquante pieds dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest par cent trente-sept pieds dans ses lignes de côté Sud-Est et Nord-Ouest (50 x 137') à mesure anglaise; la ligne de côté Nord-Ouest passant à deux cents pieds (200) au Sud-Est de la route Montréal-Québec; bornée ladite lisière au Nord-Est, par une ligne passant à soixante et un pieds (61') de la ligne de division des lots 47 et 54 du cadastre de la Pointe-du-Lac; au Sud-Ouest, par la rue donnée en premier lieu (54-32); au Nord-Ouest, par les lots 54-12 et 54-13 non officiels, propriété de André Croteau et par le lot 54-14 propriété du cédant J.P. Lafond; au Sud-Est, par les lots non officiels 54-19, 54-20, 54-21 propriété du cédant J.P. Lafond.

Que le soumissionnaire devra s'engager à faire et déboursier toutes les démarches requises pour la passation d'un acte de vente, dont entre autre tenir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec. Le soumissionnaire devra s'engager à faire subdiviser officiellement ledit terrain à ses frais.

La municipalité de Pointe-du-Lac recevra jusqu'au 24 septembre 1984 avant 16h00 les soumissions à cet effet.

La municipalité de Pointe-du-Lac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions qui lui seront soumises et ce sans responsabilité envers le ou les soumissionnaires.
Adopté.

Soumission
Assurance

La Municipalité de Pointe-du-Lac a demandé par invitation des soumissions pour la couverture d'assurance de la Municipalité. Les courtiers ci-après ont soumis un prix:

Les Assurances Jean Villemure Inc.	prix total	11,553.\$
Assurance Montreuil & Fils Inc.	prix total	8,202.\$
Assurance Jean Caron Inc.	prix total	11,553.\$
J.B. Lanouette Inc.	prix total	10,404.\$
		et 10,412.\$

Les membres du Conseil préfèrent étudier les soumissions reçues avant de prendre une décision.

Regl. 48

REGLEMENT #48

REGLEMENT RELATIF AU SYSTEME D'EGOUT SANITAIRE DE LA RUE JULIEN PROULX.



No. de résolution
ou annotation

236/84

ATTENDU que la rue Julien Proulx possède des réseaux d'égouts privés pour desservir les propriétés adjacentes à cette rue,

ATTENDU que les propriétaires concernés demandent à la Municipalité de prendre en charge l'entretien de ces réseaux,

ATTENDU que M. Simon Dubé, constructeur et propriétaire de ces installations autorise la Municipalité de Pointe-du-Lac à exécuter tous travaux d'entretien, de réparation, de vidange ou autres, pour le bon fonctionnement de ces installations,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté à une séance antérieure du Conseil, soit à la séance tenue le 13 août 1984.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu qu'il soit ordonné et statué, et ledit Conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit, à savoir:

ARTICLE 1: Les propriétés concernées pour chacun des secteurs sont:

Secteur 1:

150, rue Julien Proulx	: Michel Brunelle	64.1 pi façade
160, rue Julien Proulx	: Réal Matton	65
161, rue Julien Proulx	: Jean-Pierre Grenier	65
170, " " "	: René Valiquette	65
180, " " "	: Jean-Guy Rousseau	65
181, " " "	: Simon Dubé	130
190, " " "	: Pierre Proulx	65
191, " " "	: Michel St-Louis	130
200, " " "	: Jean-Louis Tessier	65

Secteur 2:

210, rue Julien Proulx	: Marc Alarie	65
211, " " "	: Yvan Hamelin	65
220, " " "	: Gilles Fournier	65
221, " " "	: Jean Bertrand	65
230, " " "	: Gilles Talbot	65
231, " " "	: Claude Després	65
240, " " "	: Gaston Hamelin	65
241, " " "	: Jasmin Métivier	125

ARTICLE 2: M. Simon Dubé, domicilié au 181 Julien Proulx, Pointe-du-Lac, autorise la Municipalité de Pointe-du-Lac, ses officiers ou représentants à circuler sur les terrains de deux fosses septiques situées sur des parties du lot 247 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

ARTICLE 3: Un croquis montrant les terrains affectés de même que la localisation des deux fosses septiques constitue l'annexe A et fait partie du présent règlement.

ARTICLE 4: Les coûts d'entretien, d'opération et de réparation des conduites d'égouts, de la fosse septique et autres installations à cette fin, sont entièrement à la charge des propriétés du secteur (1 ou 2) où ils sont accomplis, selon la liste des propriétés mentionnées à l'article 1 pour chacun des secteurs. (Chaque secteur supporte ses frais)

ARTICLE 5: Les coûts mentionnés à l'article 4 sont répartis à part égale entre les propriétés mentionnées à l'article 1 pour chacun des secteurs.

ARTICLE 6: Chaque propriétaire devra installer à ses frais et maintenir en tout temps en état d'usage un système adéquat pour empêcher qu'il ne se produise de refoulement des eaux usées à l'intérieur de sa construction.

ARTICLE 7: La Municipalité ne pourra d'aucune façon être tenue responsable des dommages provenant d'inon-



No. de résolution
ou annotation

dations causées par un refoulement des eaux usées ou autre.

ARTICLE 8: Une taxe spéciale d'égoûts est imposée aux propriétés concernées pour couvrir les frais des travaux requis. Cette taxe est imposée et expédiée à chaque propriétaire de la même manière et suivant les mêmes délais et conditions que la taxe foncière.

ARTICLE 9: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Maire

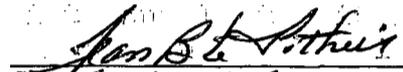

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11h00 et 12h00 le 14e jour de septembre 1984

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14e jour de septembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Projet
Marigotte


Secrétaire-trésorier

CONSIDERANT qu'il existe sur le territoire de la Municipalité un marécage en bordure du Lac St-Pierre, lequel est appelé "Marigotte de l'Ile St-Eugène",

CONSIDERANT que ce marécage est un lieu de reproduction important pour différentes espèces de poissons dont la "Carpe Allemande" et pour différentes espèces d'oiseaux,

CONSIDERANT que ce marécage exige un bon nettoyage et différents aménagements pour retrouver son caractère et remplir adéquatement ses fonctions auprès de la faune et de la flore,

CONSIDERANT que la Municipalité ne dispose pas des ressources techniques et financières requises pour élaborer un tel projet,

237/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu de demander au Ministère de l'Environnement du Québec de bien vouloir fournir à la Municipalité l'aide technique nécessaire en vue du nettoyage et de l'aménagement du marais "Marigotte de l'Ile St-Eugène" situé sur les lots P-28 à P-36, P-40 à P-51 et P-54 à P-59 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, et ce pour en faire un attrait touristique et faunique.

D'Autoriser Madame Denise Charest à faire les démarches nécessaires auprès des autorités concernées.
Adopté.

Soumission
Sel

CONSIDERANT que la Municipalité doit procéder à l'achat de sel à chemin pour épandage au cours de l'hiver 84-85,

238/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'autoriser le Secrétaire-trésorier à demander des prix à plusieurs firmes pour l'achat de sel à chemin pour l'hiver 84-85. Le conseil prendra connaissance de ces prix lors de la réunion du 24 septembre prochain.
Adopté.

Déneigement
propriétés
municipales

239/84

CONSIDERANT que la Municipalité doit faire procéder au déneigement de ses différentes propriétés,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à demander des prix pour



No. de résolution
ou annotation

faire accomplir le déneigement des propriétés municipales au cours de l'hiver 1984-85.

Le conseil municipal prendra connaissance des prix soumis lors de l'assemblée du 24 septembre prochain.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Gilles Girard demande au Ministère de l'Agriculture, l'amélioration d'un fossé situé sur le rang St-Charles à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ledit fossé doit être creusé et qu'un ponceau doit être abaissé,

CONSIDERANT que M. Girard a obtenu l'autorisation des personnes intéressées soient Messieurs Pierre P. Leduc et René Leclerc,

240/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu de demander au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de bien vouloir procéder au creusement du fossé situé sur le rang St-Charles à Pointe-du-Lac.
Adopté.

M. le Maire se retire des discussions à cause de son lien de parenté avec le demandeur.

Zonage

FDenoncours
P-15

CONSIDERANT que Madame Fabiola L. Denoncours s'adresse à la Commission pour pouvoir utiliser à des fins autres qu'agricole et aliéner un terrain situé sur le lot P-15 du cadastre de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que Madame Denoncours désire vendre ce terrain à M. Champod dans le but d'agrandir sa propriété,

CONSIDERANT que ce terrain est en friche, qu'il est en pente et qu'il n'est d'aucune utilité pour l'agriculture,

241/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu que la municipalité ne s'objecte pas à la demande de Madame Fabiola L. Denoncours.
Adopté.

Hockey
MINEUR
T.R.O.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest exige pour la saison 84-85 une taxe spéciale de non-résident de 60\$ par enfant pour la participation au hockey mineur,

ATTENDU que l'année dernière 115 jeunes ont profité de l'aréna pour la pratique de leur activité favorite, le hockey,

ATTENDU que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. offre un programme d'aide financière aux jeunes qui pratiquent cette activité à Trois-Rivières-Ouest,

ATTENDU que la Municipalité de Pointe-du-Lac est d'accord avec le principe de la taxe de non-résident,

ATTENDU que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne peut utiliser les revenus de la taxation générale des citoyens au profit d'un petit groupe d'individus, dans la libre pratique d'une activité de loisir,

ATTENDU que la Municipalité de Pointe-du-Lac trouve exagéré le montant de la taxe de non-résident en rapport avec le montant de 15\$ versé par les jeunes en 83-84,

ATTENDU que la Municipalité est en désaccord avec la notion de "par enfant", car un citoyen qui a plusieurs enfants à la pratique d'une activité, ne paye pas un montant supplémentaire pour cette raison,

242/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne se rendra pas responsable du montant réclamé par la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la pratique du hockey mineur des jeunes de Pointe-du-Lac. Cette dernière verra elle-même à mettre sur pied un mécanisme de perception de cette taxe spéciale directement auprès du participant. De plus, la Municipalité verra à inciter les Loisirs de Poin-



No. de résolution
ou annotation

243/84

Travaux
Jardin
Baie-Jolie

244/84

245/84

Ponceau
Voirie
St-Charles
Acadie
246/84

2e Tranche
H.L.M.

te-du-Lac Inc. à apporter une aide financière substantielle aux parents des jeunes qui participeront au hockey mineur à Trois-Rivières-Ouest pour la saison 84-85.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité possède un terrain de soccer,

CONSIDERANT que ce terrain a été aménagé au printemps 1984 et que le gazon qui y a été ensemencé a été abîmé par la saison 1984 de soccer

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à acheter les engrais chimiques nécessaires, à faire passer un aérateur et épandre la graine de gazon déjà en inventaire sur le terrain de soccer et ce pour un coût d'environ 800\$.
Adopté.

CONSIDERANT qu'en date du 9 juillet dernier, le Ministre des Transports du Québec, M. Jacques Léonard, confirmait une subvention de 10,000\$ pour le pavage des rues Jardin Baie-Jolie et Sylvain,

CONSIDERANT que l'inspecteur municipal soumet un rapport des coûts des travaux réalisés dans ces rues,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gaston Levasseur, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'accepter tel que présenté, le rapport de l'inspecteur municipal relativement aux dépenses pour les travaux de pavage des rues Jardin Baie-Jolie et Sylvain au montant de 33,732.\$
Adopté.

CONSIDERANT que M. Edouard Lair soumet un rapport des coûts à payer à la firme Massicotte & Fils Ltée pour le pavage des rues Jardin Baie-Jolie et Sylvain,

CONSIDERANT que les travaux ont été effectués à la satisfaction des parties intéressées,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter les travaux tels qu'exécutés par la firme Massicotte & Fils Ltée, de payer à celle-ci le montant de 30,665.\$ représentant le coût total des travaux et de payer à la firme H.L.R. Inc. le montant de 3,067.\$ représentant les frais de contingence et d'honoraires applicables à ce projet.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité a reçu des plaintes concernant le mauvais égouttement de ponceaux le long des rangs,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir procéder aux travaux d'amélioration des ponceaux ci-après décrits:

1° à l'intersection du rang St-Charles et du rang des Petites Terres, le ponceau qui traverse sous le rang des Petites Terres devrait être aligné avec les fossés du rang St-Charles.

2° le ponceau situé face au 4201 St-Charles devrait être réinstallé de façon à ne pas retenir l'égouttement des eaux.

3° le ponceau traversant le rang Acadie entre les propriétés situées au 4230 et 4240 devrait être d'un diamètre supérieur puisqu'il reçoit l'égouttement de trois fossés.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac participe au déficit d'exploitation du H.L.M. de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que la Municipalité a prévu un montant



No. de résolution
ou annotation

à cette fin à son budget 1984,

CONSIDERANT que la Municipalité a déjà versé la moitié du montant prévu,

47/84 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu de verser à l'O.M.H. de Pointe-du-Lac, un montant de 2 479.25\$, représentant le solde de la participation prévue de la Municipalité de Pointe-du-Lac au déficit d'exploitation du H.L.M. de Pointe-du-Lac.
Adopté.

Félicitations
PH.Vincent

CONSIDERANT la tenue des élections fédérales le 4 septembre dernier,

CONSIDERANT que Me Pierre H. Vincent a été élu dans le comté de Trois-Rivières,

248/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac offre ses plus sincères félicitations et ses meilleurs voeux de succès au nouveau député de Trois-Rivières, Me Pierre H. Vincent.
Adopté.

Remboursement
taxes

CONSIDERANT que la Municipalité doit rembourser des montants de taxe à certains contribuables dont les évaluations ont été diminuées suite à des certificats d'évaluation émis par l'évaluateur,

249/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu de rembourser aux contribuables les montants tels que décrits aux chèques numéro 915 à 956 inclusivement.
Adopté.

Base
Panneau
Publicitaire

CONSIDERANT que la Municipalité doit procéder à l'installation d'un panneau publicitaire pour la zone commerciale près du Boulevard,

CONSIDERANT que ce panneau publicitaire nécessite une base de béton,

250/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'autoriser la firme Simard & Comeau Ltée à réaliser la base de béton pour le panneau publicitaire au coût de 680\$
Adopté..

Madame Denise Charest donne un rapport des activités du projet Katimavik, entre autre le rendement du présent groupe de jeunes est plus élevé que celui du précédent et l'organisation de ce groupe est présentement à la recherche de foyers d'hébergement pour la période du 30 septembre au 21 octobre 84.

COMPTES FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-bas décrite est projetée par le Conseil de la sus-dite municipalité.

Signé ce 11e jour de septembre 1984

Jean-Bte Lachin

819	Hilton Québec	Congrès	738.18
820	Caisse Pop. Pte du Lac		824.92
821	Guy Janvier & C. Pop.	août 84	566.66
822	André Biron	août 84	140.00
823	Sani-Paré	août 84	5 484.41



No. de résolution
ou annotation

824	Gaëtan Roberge	aout 84	284.50
825	Ministre Revenu Qué.		2 049.66
826	Receveur du Canada		1 415.00
827	U.M.R.C.Q.		500.00
828	La Survivance Ass.	Maladie	461.25
829	La Laurentienne Mut.	fonds pension	1 410.92
830	Martial Beaudry	3 - 15 sept.	691.55
831	Martial Beaudry	17 - 29 sept.	691.55
832	Jean-Bte Pothier	3 - 15 sept.	692.57
833	Jean-Bte Pothier	17 - 29 sept.	692.57
834	Gaëtan Roberge	3 - 15 sept.	675.77
835	Gaëtan Roberge	17 - 29 sept.	675.77
836	Suz. Denoncourt	3 - 15 sept.	455.90
837	Suz. Denoncourt	17 - 29 sept.	455.90
838	Hélène Leclerc	3 - 15 sept.	427.21
839	Hélène Leclerc	17 - 29 sept.	427.21
840	Marcel Crête	3 - 15 sept.	588.30
841	Marcel Crête	17 - 29 sept.	588.30
842	Michel Thiffeault	3 - 15 sept.	632.67
843	Michel Thiffeault	17 - 29 sept.	632.67
844	Antoine Dufour	3 - 15 sept.	555.59
845	Antoine Dufour	17 - 29 sept.	555.59
846	Doris Lebeau	3 - 15 sept.	100.00
847	Doris Lebeau	17 - 29 sept.	100.00
848	Mme Jean-Guy Rouette	3 - 15 sept.	100.00
849	Mme Jean-Guy Rouette	17 - 29 sept.	100.00
850	Loisirs Pte du Lac & C.Pop.		30,000.00
851	Les Estampes P.G. Inc.	Parc	65.40
852	Petite Caisse S.Denoncourt	réception	95.39
853	Le Nouvelliste	annonces	252.00
854	I.B.M. Canada Ltée	divers	87.60
855	Papeterie Mauricienne Inc.	papeterie	242.22
856	Restaurant Grec B-Jolie	réception	59.91
857	Legris, Legris, Michaud	juridique	30.00
858	Camions Incendie Pierreville	Pompe	291.76
859	Motorola Ltée	Incendie	82.47
860	Réal Trahan	divers	59.13
861	Marie Antoinette Enr	divers	34.88
862	Massicotte Fils Ltée	voirie	30,665.00
863	Edouard Lair Ing.	voirie	1 533.25
864	Ls Geo. Guilbert	voirie	1,952.00
865	Saillant Inc.	aqueduc	2 969.41
866	J. Gilles Dubé	Centre comm.	763.58
867	Distribution Robert Enr.	Divers	165.58
868	Baron, Tousignant Ltée	Machinerie	350.93
869	Sports Expert	Loisir	62.12
870	Fournier & Martin	Loisir	24.58
871	Garage Pépin & Fils	Loisir	12.78
872	Bibliothèque Cent. Maur.	Volumes	3,018.09
873	Quincaillerie Guilbert Inc.		700.49
874	Georges H. Denoncourt		1,540.00
875	Jacqueline Moreau		486.66
876	Denise Charest		626.66
877	Gaston Levasseur		546.66
878	Jean-Pierre Benoit		606.66
879	Gérard Harnois		526.66
880	Denis Ferron		506.66
881	Martial Beaudry	Comité	140.00
882	Gaëtan Roberge	Comité	105.00
883	Suzanne Denoncourt	Comité	105.00
884	Bell Canada	Hotel Ville	461.45
885	Michel Thiffeault	temps supp.	112.76
886	Jacqurs Lacerte & Fils	Loisirs	21.25
887	Louis Dugré	voirie	576.00
888	Marcel Bergeron	Divers	70.45
889	Comité Bénévoles Biblio.	aout 84	260.00
890	Martial Beaudry	Frais voyages & cong.	328.68
891	Jean-Bte Pothier	Frais voyages	194.08
892	A. Guy Messier		1,583.81
893	Garage R. Lamothe	Camion	33.77
894	Raymond Benoit	pompier	75.00
895	Gilles Bourgoïn	"	25.00
896	Maurice Crête	"	50.00
897	Sylvio Dufresne	"	50.00
898	André Dugré	"	75.00
899	Luc Dugré	"	50.00
900	Claude Dupont	"	25.00



No. de résolution
ou annotation

901	Normand Hélie	Pompier	75.00
902	Renald Légaré	"	25.00
903	Denis Lesmerises	"	75.00
904	Michel Lesmerises	"	50.00
905	Jean-Yves Pépin	"	105.00
906	André Roque	"	50.00
907	Michel Thiffeault	"	25.00
908	Réal Trahan	"	75.00
909	Hydro Québec	9	104.69
910	Burotec Inc.	Location	242.63
911	Imprimerie Auger Inc.	papeterie	263.03
912	Matériaux Les Rives Inc.	Parc	243.81
913	Guy Janvier	Loisirs	125.00
914	Bell Canada	ordinateur	70.72
915	Rolland Grandmont	Remboursement taxes	47.13
916	Henri Blais	"	20.78
917	Magella Gosselin	"	10.10
918	Imprimerie Auger	"	185.89
919	Héneault & Gosselin	"	11.69
920	Charles Lambert	"	11.95
921	Jean-Paul Lavergne	"	19.86
922	Julien Désilets	"	10.54
923	Jean-Marie Trottier	"	13.01
924	Marius St-Louis	"	14.54
925	Danielle Crête	"	14.42
926	Michel Trottier	"	22.96
927	André Charron	"	4.59
928	Gérard Hélie	"	6.25
929	Germain Allard	"	20.65
930	Ls Georges Guilbert	"	150.42
931	Rose Descotes	"	31.04
932	Lionel Berthiaume	"	27.94
933	Jacques Rouette	"	29.13
934	G. Thériault & J. Gouin	"	91.83
935	Alexandre L'Ecuyer	"	49.39
936	Michel Lafond	"	3.89
937	Réal Gélinas	"	1.25
938	François Levasseur	"	2.81
939	Yvon Rouette	"	28.40
940	Claude Girard	"	11.58
941	Roger Gravel	"	0.90
942	Germain Allard	"	3.53
943	Claude Vigneault	"	2.63
944	Roger Jolin	"	1.89
945	Doris H. Duhaime	"	1.72
946	Pierre Brouillard	"	29.29
947	Pierre Laroche	"	1.64
948	Gilles Duchesneau	"	1.40
949	Micheline Vigneault & Madeleine Désilets	"	2.88
950	Johanne Donati	"	193.67
951	Mun. Pte du Lac	"	24.34
952	Jeanne Dionne	"	1.29
953	Roger Beaudet	"	9.90
954	Oliva Dupont	"	84.54
955	Gélinas & Durand	"	7.95
956	Lucien Lessard	"	6.54

251/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

L'ordre du jour étant épuisé,

252/84

Il est proposé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.

Leslie M. C. ...

Maire

Jean B. Levesque

Secrétaire-trésorier



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac le 24 septembre 1984 à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron, sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier-adjoint Martial Beaudry, l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 septembre dernier dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

253/84

Il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par Monsieur Denis Ferron, et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée du 11 septembre 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

254/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable se plaint de la façon dont la Ville de Trois-Rivières-Ouest a fait parvenir un compte de 60\$ aux résidents de Pointe-du-Lac qui ont un ou des jeunes qui jouent au hockey à l'aréna de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Après discussion, M. le Maire suggère qu'une rencontre ait lieu avec les représentants de la Ville de Trois-Rivières-Ouest afin de discuter de ce problème.

CORRESPONDANCE

Nouveau
Puits

Le Ministère de l'Environnement du Québec accuse réception du dossier concernant la recherche en eau pour la Municipalité dans le secteur Jean XXIII.

Optimiste
Domaine

Le Ministère de l'Environnement du Québec accuse réception du projet d'installation septique du Domaine Optimiste de Pointe-du-Lac.

Fossé
G.Girard

Le Ministère de l'Agriculture accuse réception de la demande d'abaissement d'un pont de route pour la propriété de M. Gilles Girard. Cette demande sera transmise au Ministère des Transports pour exécution, compte tenu des priorités et des disponibilités budgétaires.

Halte
Routière

M. Guy Chevrette, Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, accuse réception de la résolution demandant la réalisation d'une halte routière en bordure du Lac St-Pierre. Pointe-du-Lac étant identifié comme pôle majeur de récréation sur le plan directeur pour la conservation et la mise en valeur de la région du Lac St-Pierre, le ministre est prêt à considérer éventuellement cet aménagement dans sa programmation future. Ce projet devrait être soumis à la C.O.L.A.S.P. entre temps.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac demande depuis près de 10 ans la réalisation d'une halte routière en bordure du Lac St-Pierre,



No. de résolution
ou annotation

255/84

Semaine
Prévention
Incendie

Subvention
Chemins
Hiver

Subvention
Parc
Gauthier
Ecole N.D.

Noel Pauvre
Salle H.V.

Dépliant
explicatif
Compte Taxe
Evaluation

Cours aux
élus

256/84

Assainisse-
ment Eaux

CONSIDERANT que le Ministère du Transport du Québec possède déjà le terrain nécessaire à ce projet soit les lots P-123 et 617 à 624 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a déjà un dossier d'ouvert à cet effet,

CONSIDERANT que cet aménagement est déjà identifié sur le plan directeur de la conservation et de la mise en valeur de la région du Lac St-Pierre,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu de demander à la Corporation pour la mise en valeur du Lac St-Pierre (COLASP) de bien vouloir appuyer et aider la Municipalité de Pointe-du-Lac à obtenir la réalisation d'une halte routière en bordure du Lac St-Pierre.
Adopté.

Le Ministre des Affaires Municipales du Québec, M. Alain Marcoux, invite les municipalités à poser des gestes concrets lors de la Semaine de la Prévention des Incendies qui se tiendra du 7 au 13 octobre prochain.

Le Ministère des Transports du Québec fait parvenir la liste des chemins qui étaient subventionnés au cours de l'hiver 1983-1984. Pour fin de calcul de la subvention de l'hiver 84-85, les modifications à cette liste devront être faites avant le 5 octobre prochain. La prochaine subvention sera de 620\$ le kilomètre

Le Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche avise que le Gouvernement du Québec, par l'entremise de son Ministère, accorde deux subventions à la Municipalité de Pointe-du-Lac dans le cadre du volet I du Programme d'aide au Développement des Equipements de Loisirs 1984-85, soit:

- 1° 6250.00\$ pour le Parc Municipal Antoine Gauthier.
- 2° 7175.00\$ pour l'Amélioration du Gymnase de l'école Notre-Dame.

Le Comité du Noel du Pauvre demande d'occuper la salle de l'Hotel de Ville le 7 décembre 84 au soir pour y tenir la soirée du Noel du Pauvre et ce comme l'an passé.

Les membres du Conseil sont unanimes à ce prêt de salle pour cette circonstance.

Le Ministère des Affaires Municipales du Québec fait parvenir un dépliant pour mieux faire comprendre aux contribuables l'avis d'évaluation et le compte de taxe. Ce dépliant traite de la confection du rôle d'évaluation, du contenu de l'avis d'évaluation et du compte de taxe à l'aide de spécimens. Si des copies supplémentaires sont désirées, on doit en faire la demande.

Les membres du Conseil désirent que le secrétaire-trésorier demande une quantité de ces dépliants pour joindre aux comptes de taxes 1985.

L'Union des Municipalités du Québec invite les membres du Conseil à s'inscrire à un programme de perfectionnement "Gestion Financière". Une session se tiendra les 13 et 14 octobre prochain à Bécancour et les frais d'inscription sont de 50\$ par participant..

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'autoriser Messieurs Gérard Harnois, Gaston Levasseur, Madame Jacqueline Moreau et M. Georges-H. Denoncourt à s'inscrire au Programme de perfectionnement de l'Union des Municipalités du Québec au coût de 50\$ par participant. De défrayer les coûts de participation et autres dépenses sur présentation des pièces justificatives.
Adopté.

La Ville de Trois-Rivières-Ouest fait parvenir copie d'une résolution par laquelle elle demande au Ministre



No. de résolution
ou annotation

257/84

de l'Environnement du Québec afin que le délai pour compléter les travaux pour l'assainissement des eaux soit reporté au 31 mars 1990. La Ville demande à la Municipalité de l'appuyer et d'adopter une résolution semblable.

CONSIDERANT que les municipalités qui désirent profiter du programme d'assainissement des eaux doivent signer un protocole avec celle-ci,

CONSIDERANT que ce protocole doit être signé avant le 31 mars 1986,

CONSIDERANT que l'ensemble des travaux ~~ne~~ pourront être terminés avant le 31 mars 1986,

CONSIDERANT qu'il y aurait lieu d'extensionner ce délai,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu que demande soit faite à l'Union des Municipalités du Québec, à l'Union des Municipalités Régionales de Comté et locales du Québec de bien vouloir faire les pressions nécessaires auprès du Ministère de l'Environnement du Québec pour que les municipalités qui ont signé le protocole et ont débuté leurs travaux avant le 31 mars 1986, lesquels ne pouvant être terminés à cette même date, obtiennent un délai jusqu'au 31 mars 1990 et que la subvention de 90% des travaux s'applique toujours à cette nouvelle date.
Adopté.

Chevaliers
Colomb

Les Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac font parvenir la liste de leurs activités pour la prochaine saison.

Soumissions
Chemins
Hiver

La firme Pagé Construction 1983 Inc. soumet les prix suivants:
Hiver 1984-85 prix unitaire au kilomètre 1 525\$
Hiver 1985-86 prix unitaire au kilomètre 1 600\$

La firme Thomas Bellemare Ltée soumet les prix suivants:
Hiver 1984-85 prix unitaire au kilomètre 1 450\$
Hiver 1985-86 prix unitaire au kilomètre 1 500\$

Les membres du Conseil préfèrent examiner les soumissions pour vérifier leur conformité et prendre position lors de la prochaine réunion.

Soumissions
Vidanges

Les firmes ci-après ont soumis un prix pour la cueillette, le transport et l'enfouissement des ordures ménagères, soit:
Nicopièrre Inc. pour 1985, logement annuel \$39.50 l'unité, chalet saisonnier \$12.00 l'unité.
pour 1986, logement annuel \$41.50 l'unité, chalet saisonnier \$14.00 l'unité.

Firme Sani Paré Inc. pour 1985, logement annuel \$44.00 l'unité, chalet saison. \$22.00 l'unité
pour 1986, logement annuel \$47.00 l'unité, chalet saison. \$23.50 l'unité

Contenants Inter-Cité Inc. 1985, logement annuel 48.00 l'unité, chalet saison. 25.00 l'unité
1986, logement annuel 51.00 l'unité, chalet saison. 26.50 l'unité

Les membres du Conseil vérifieront la conformité des soumissions reçues et une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil.

Déneigement
propriétés
municipales

Les contracteurs ci-après ont soumis un prix pour accomplir le déneigement des différentes propriétés municipales soit:

M. A. Guy Messier, Centre communautaire, 475\$
Ferme Henri Dugré, & Fils, Station Dugré, 190\$
M. Guy Janvier, Stationnement Hotel de Ville, garage et chemin de la glissoire 700\$; patinoire 2,300\$; Station



No. de résolution
ou annotation

Ste-Marguerite 500\$.

Les membres du Conseil prendront une décision lors de la prochaine réunion.

CONSIDERANT que la Municipalité a demandé par voie d'invitation publique des prix pour la couverture d'assurance de la Municipalité,

CONSIDERANT que la Municipalité a reçu et pris connaissance des prix soumis lors de la réunion du 11 septembre dernier,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, il s'avère que la firme Montreuil a soumis le plus bas prix,

258/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac retienne les services de la firme André Montreuil & Fils Inc. pour la couverture d'assurance de la municipalité de Pointe-du-Lac pour l'année 1984-85 au coût de \$7,475. Toutefois la compagnie devra accepter et inclure à son contrat d'assurance qu'elle accepte les conditions relatives à la gestion des réclamations telles que stipulées au document de la municipalité. Adopté.

Location
photocopie.

CONSIDERANT que des prix ont été demandés à au moins deux fournisseurs pour la location d'un photocopieur,

CONSIDERANT que les prix ci-après ont été soumis soit:

Système de Bureautique SBM Inc.: photocopieur Sharp SF-825 au coût de 166.76\$ plus 0.02\$ par photocopie;

Burotec Inc. avec un appareil Savin model 5020 au coût de 140.00\$ par mois plus 0.02\$ par photocopie et un appareil Savin model 7025 au coût de 160.00\$ par mois plus 0.02\$ la copie.

CONSIDERANT que les mêmes caractéristiques ont été demandées aux fournisseurs,

259/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac loue pour une période de 36 mois un photocopieur Savin 7025 de la firme Burotec Inc. au coût de 160.00\$ par mois plus 0.02\$ la copie le tout tel que soumis dans la proposition du 18 septembre 1984. Adopté.

Analyse Eau

CONSIDERANT que la M.R.C. de Francheville a fait une demande de service pour l'analyse d'eau potable de ses municipalités membres,

CONSIDERANT qu'un cahier de charge a été préparé à cet effet,

CONSIDERANT que chaque soumissionnaire s'est conformé au cahier des charges,

260/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac retienne les services de la firme Pluritec pour accomplir ses analyses d'eau potable à raison de 6.50\$ par analyse des bactéries colliformes et de 10.00\$ par analyse des bactéries colliformes et des bactéries colliformes d'origine fécale. D'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat avec ladite firme. Adopté.



No. de résolution
ou annotation

Remise
Terrain
Allard-Laroche

262/84

Budget 85
OMH

263/84

PAREL
G. Rouette

264/84

CONSIDERANT que la Municipalité a fait procéder à différents sondages pour l'établissement d'un nouveau puits,

CONSIDERANT que la firme R.J. Lévesque & Fils Ltée a soumis une étude préliminaire d'un des sondages qu'elle a réalisés,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de demander au Ministère de l'Environnement du Québec de bien vouloir analyser et soumettre ses commentaires relative-ment à l'étude préliminaire soumise par la firme R.J. Léves-que & Fils Ltée sur un sondage réalisé sur les terrains de la Municipalité pour la mise en opération d'un nouveau puits d'aqueduc.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a procédé à la municipalisation de certaines rues du secteur Lac des Pins,

CONSIDERANT qu'à l'extrémité d'une des parties de rues à municipaliser la Municipalité s'est portée acqué-reur de lisière de terrain excédentaire à la largeur de rue requise,

CONSIDERANT que ces lisières de terrain ont été cédé par les propriétaires riverains à condition qu'ils ser-vent de rues,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac rétrocède aux proprié-taires concernés les parties de terrain qu'elle n'a pas besoin pour la réalisation d'une rue soit: M. Germain Allard, une partie du lot 307 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac, Division d'enregistrement de Trois-Rivières d'une superficie de 106,7 mètres²; M. Pierre Laroche, une partie du lot 307 du cadastre de Pointe-du-Lac, Division d'enregistrement de Trois-Rivières d'une superficie de 3,7 mètres². Ces deux parties de terrain apparaissent sur un plan de l'arpenteur-géomètre Serge Hamel en date du 30 août 1983, dossier 33394. D'autoriser le notaire Henri-Paul Martin à préparer les contrats de rétrocession à cette fin, d'autoriser M. le Maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipa-lité les documents à cette fin.
Adopté

CONSIDERANT que l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac présente ses prévisions budgétaires pour l'année 1985,

CONSIDERANT que ses prévisions prévoient un déficit d'opération de l'ordre de 46 700\$,

CONSIDERANT que la contribution de la Municipalité de Pointe-du-Lac au déficit d'opération serait d'environ 4 676.\$,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac accepte les prévisions budgétaires 1985 telles que présentées par l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Gilles Rouette a fait une deman-de au programme d'aide à la remise en état des logements (P.A.R.E.L.) le 23 mars 83 et que ce dossier n'est pas encore finalisé,

CONSIDERANT que l'état du logement met en danger la santé et la sécurité des occupants,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Har-nois, appuyé par M. Gaston Levasseur et résolu que la Municipa-lité demande à la firme Bendwell et Associés de prendre



No. de résolution
ou annotation

265/84

en considération la situation d'urgence de ce dossier.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac désire se départir d'un terrain étant une partie du lot 54,

CONSIDERANT que la Municipalité a demandé des soumissions publiques pour la vente de ce terrain,

CONSIDERANT que M. Léonard Croteau, 120 rue Ouellette, Pointe-du-Lac, est le seul à avoir déposé une offre,

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu: Que la municipalité de Pointe-du-Lac vende à M. Léonard Croteau une lisière de terrain étant le lot 34 de la subdivision non-officiel du lot 54 du cadastre de la Pointe-du-Lac, Division d'enregistrement de Trois-Rivières, ledit terrain apparaissant sur un plan non-officiel préparé par Roger Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 9 septembre 1960. D'accepter le prix offert par M. Léonard Croteau soit 150.00\$ pour la vente de ce terrain. Que ladite vente est conditionnelle à ce que M. Croteau s'engage à obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole s'il y a lieu et à faire subdiviser officiellement ledit terrain à ses frais. D'autoriser M. le maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande des informations relativement aux comptes de taxes scolaires qu'il vient de recevoir.

L'ordre du jour étant épuisé,

266/84

Il est proposé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier adj.

Séance rég.
9-10-84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 9 octobre 1984, à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Monsieur le conseiller Gaston Levasseur est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 septembre 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

267/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

RECEPTION DE PETITION: Aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M.Gérard Harnois, appuyé par M.Denis Ferron, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel qu'élaboré par M. le Maire. Adopté.

RAPPORTS DE COMITES:

Le secrétaire-trésorier soumet les différents rapports: rapport du congrès des secrétaires-trésoriers municipaux, rapport des incendies, rapport d'une rencontre du projet Katimavik, rapport d'une rencontre relativement au programme ONET.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande quel arrangement la municipalité a pris avec la ville de Trois-Rivières relativement au montant de 60\$ que les résidents de Pointe-du-Lac doivent payer pour jouer à l'aréna de Trois-Rivières-Ouest.

Un contribuable de la rue Julien Proulx demande s'il y a des développements relativement au projet d'assainissement.

Un contribuable demande si les jeunes de Trois-Rivières-Ouest paient un montant pour venir jouer sur la patinoire extérieure à Pointe-du-Lac.

Un contribuable se plaint du remplissage du marécotte avec des morceaux de ciment et de sable provenant de la rénovation de la route 138 à Trois-Rivières-Ouest.

CONSIDERANT qu'à plusieurs reprises la municipalité a constaté des cas de remblayage en bordure du fleuve St-Laurent,

CONSIDERANT que dans le cas de l'île St-Eugène ou du marécotte il a été signalé de nombreux cas de remblayage à même le marais,

CONSIDERANT que ces cas ont été soumis à plusieurs reprises au Ministère de l'Environnement du Québec,

CONSIDERANT qu'à ce jour aucun résultat concret n'a été obtenu,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu d'aviser le Ministère de l'Environnement du Québec et la direction de l'Aménagement des Lacs et Cours d'eau de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que cesse le remblayage à même le marais et même que les remblais déjà faits à l'intérieur du marais soient enlevés. Que copie soit envoyée au Ministère de l'Environnement à la direction de l'aménagement des Lacs et cours d'eau et au Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche M.Guy Chevrette. Adopté.

CORRESPONDANCE

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, fait parvenir copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Adrien Ouellette, Ministre de l'Environnement du Québec. M. Picotte appuie la demande des municipalités d'obtenir que le délai du 31 mars 1986, pour la réalisation du programme d'assainissement soit reporté au 31 mars 1990.

L'Institut d'Urbanisme invite la Municipalité à s'inscrire à sa prochaine session de formation continue de deux jours. La session se tiendra les 18 et 19 octobre prochain à Montréal et le coût d'inscription est de 150\$.

M. Benoit Bouchard, ingénieur chef du district 43, au Ministère des Transports, accuse réception de la résolution #246/84. M. Bouchard prend en bonne considération chacune des demandes et tentera dans la mesure du possible de pouvoir y trouver une solution dès cet automne.

M. Jean-Claude Déry, directeur régional au Ministère de l'Environnement du Québec, fait parvenir copie d'une lettre adressée à Herman Bouchard Démolition. Cette lettre fait suite à une demande d'agrandissement de son lieu de dépôt de matériaux secs. Les lots 180 et 181 sont zonés agricoles. Il devra faire la preuve que cette partie des lots a déjà été utilisée comme sablière avant le 21 décembre 1972. Il devra fournir des certificats de la municipalité et de la M.R.C. de Francheville attestant que ce projet ne contrevient

269/84

Assainissem.
délai
supplém.

Cours
Urbanisme

BBouchard
voirie
demandes
Rés.246

Agrandisse.
site en-
fouissm.
HBouchard



No. de résolution
ou annotation

Renouvell.
Contrat
Escouade

à aucun règlement municipal. La direction régionale n'est pas favorable à ce projet parce qu'il ne s'agit pas de restauration d'une excavation existante. De Plus, le ministère a reçu plusieurs plaintes des résidents du secteur et de la Municipalité au sujet du site existant. De plus, des inspections récentes ont permis de constater que l'exploitation actuelle contrevient à certains articles de la loi de la qualité de l'Environnement, ainsi que du Règlement sur les déchets solides et du "Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers" (Référence lettres du 1er juin et 27 septembre 84). Les débris déposés sur une partie du lot 180 devront être ramassés et éliminés sur les lots déjà approuvés.

M. Robert Kermel, président de l'Escouade Canine Provinciale, remercie les membres du Conseil de la confiance démontrée à l'égard de son entreprise. Il souligne que son contrat avec la Municipalité se termine le 31 décembre 84, et que son entreprise est prête à continuer à donner les mêmes services, aux mêmes conditions de l'entente actuelle.

Seminaires
aux élus
Protect.Civile

La Protection Civile offre aux membres du Conseil d'assister à un séminaire dont le but est d'aider les maires et conseillers municipaux à assurer des responsabilités particulières reliées à la prévention des sinistres et aux mesures d'urgence. Chaque séminaire débute le mardi pour se terminer le vendredi à 12h00 et se tient au Manoir Montmorency, 2490 Ave Royale, Courville.

Cours
pompiers
N. Hélie

M. Normand Hélie soumet des détails relativement au coût d'hébergement requis pour suivre un cours comme instructeur d'incendies. Le coût est de 145\$ par semaine et le gouvernement du Québec en défraie 75 \$ par semaine. Aini il lui reste à payer un montant de 70\$ par semaine (pour 9 semaines) qu'il demande à la municipalité de défrayer. M. Hélie souligne que sa formation apporterait un bon complément au service des incendies de Pointe-du-Lac.

270/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac verse un montant de 630\$ à M. Normand Hélie afin de défrayer ses frais d'hébergement pour suivre un cours d'instructeur pompier. M. Hélie devra s'engager à donner gratuitement aux pompiers volontaires de Pointe-du-Lac la formation qu'il recevra.
Adopté.

Course
Gaetan
Bellerose

La Fondation Gaétan Bellerose Course Internationale Contre Faim fait parvenir des informations relativement à leur projet. M. Bellerose est né et a été élevé à Trois-Rivières et réside à Hamilton, Ontario depuis 12 ans. Il projette une course de 6 ans autour du monde afin de faire prendre conscience du problème de la faim dans le monde et de ramasser les fonds pour cette cause.

Contrat
Chemins
Hiver

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a demandé des soumissions publiques pour accomplir le déneigement de ses chemins d'hiver pour les saisons 1984-1985 et 19 86,

CONSIDERANT que les firmes ci-après ont soumis leurs prix, soit:

THOMAS BELLEMARE LTEE

Prix 1984-1985: 1 450\$/kil.
1985-1986: 1 500\$/kil.

PAGE CONSTRUCTION (1983) Inc.

Prix 1984-1985: 1 525\$/kil.
1985-1986: 1 600\$/kil

CONSIDERANT que les deux soumissions reçues sont conformes aux documents d'appel d'offre,

271/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu, que la municipalité de Pointe-du-Lac accepte la soumission soumise par la firme Thomas Bellemare Ltée pour accomplir le déneigement de ses chemins pour les saisons d'hiver 1984-1985 au coût de 1 450\$ le kilomètre et 1985-1986 au coût de 1 500\$ le kilomètre.

Que la municipalité de Pointe-du-Lac obtienne l'autorisation de la Commission municipale du Québec et du Ministre des Affaires Municipales relativement à l'engagement de crédit que comporte l'octroi de ce contrat.



No. de résolution
ou annotation

Que M. le maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac, un contrat de déneigement avec la firme Thomas Bellemare Ltée.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac a demandé des soumissions publiques pour accomplir la cueillette, le transport et l'enfouissement des ordures ménagères,

CONSIDERANT que les firmes ci-après ont soumis leurs prix, soit:

NICOPIERRE INC.

Prix pour 1985:	Résidence	39.50\$
	Chalet	12.00\$

Prix pour 1986:	Résidence	41.50\$
	Chalet	14.00\$

SANI PARE INC.

Prix pour 1985:	Résidence	44.00\$
	Chalet	22.00\$

Prix pour 1986:	Résidence	47.00\$
	Chalet	23.50\$

CONTENANTS INTER-CITE

Prix pour 1985:	Résidence	48.00\$
	Chalet	25.00\$

Prix pour 1986:	Résidence	51.00\$
	chalet	26.50\$

CONSIDERANT que la soumission de la firme Nicopierre Inc. ne remplit pas toutes les exigences du document de soumission, soit:

- La soumission reçue ne contient pas de cautionnement de garantie d'exécution tel que décrit à l'article 4-1 du devis descriptif.
- La soumission reçue ne contient pas de copie du contrat entre l'entrepreneur et le site d'enfouissement tel que décrit à l'article 6-2-1 du devis descriptif.
- La soumission reçue ne contient pas de copie de la police d'assurance détenue par l'entrepreneur, tel que décrit à l'article 12-2 du devis descriptif.

272/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu:

- 1- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac rejette la soumission de la firme Nicopierre Inc. puisque non conforme au devis descriptif.
- 2- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac accepte la soumission de la firme SANI PARE INC. pour la cueillette, le transport et l'enfouissement des ordures ménagères pour l'année 1985 au coût de 44\$ par résidence et 22\$ par chalet; pour l'année 1986 au coût de 47\$ par résidence et 23.50\$ par chalet.
- 3- Que la Municipalité de Pointe-du-Lac obtienne l'autorisation du Ministre des Affaires municipales et de la Commission municipale du Québec relativement à l'engagement de crédit que comporte l'octroi de ce contrat.
- 4- Que M. le maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac, le contrat à cette fin.
Adopté.

Déneigement
propriétés

Considerant que la Municipalité a demandé par voie d'invitation auprès de différents déneigeurs, des prix pour accomplir le déneigement des propriétés municipales.

CONSIDERANT que des prix ont été soumis pour chacun des endroits demandés,

273/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Denise Charest et unanimement résolu que:



No. de résolution
ou annotation

La Municipalité de Pointe-du-Lac accepte les prix soumis par les différents soumissionnaires, tels que ci-après:

- Déneigement du stationnement de l'Hotel de Ville et chemin du garage municipal situé au 1597 Ste-Marguerite:
M. Jean-Guy Janvier, 3680 Rang des Garceaux
Tarif forfaitaire pour hiver 84-85: 700\$ incluant le chemin pour glissoire.
- Déneigement du stationnement du Centre de s Loisirs et des 2 patinoires, situés au 1571 Ste-Marguerite:
M. Jean-Guy Janvier, 3680 Rang des Garceaux,
Tarif forfaitaire pour hiver 84-85: 2,300\$
- Déneigement du stationnement au Centre Communautaire situé au 2841 Notre-Dame Centre:
M.A. Guy Messier, 2390 Notre-Dame
Tarif forfaitaire pour hiver 84-85: 475\$
- Déneigement du chemin d'accès et stationnement de la Station de pompage Dugré situé au 3880 Rang St-Charles:
Ferme H. Dugré et Fils, 3861 Rang St-Charles
Tarif forfaitaire pour hiver 84-85: 190\$
- Déneigement du stationnement de la station de pompage Ste-Marguerite et du chemin d'accès au puits #2 situé sur l'Avenue Larivière:
M. Jean-Guy Janvier, 3680 Rang des Garceaux
Tarif forfaitaire pour hiver 84-85: 500\$

Que M. le maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, les contrats à cette fin.
Adopté.

Sel à
chemin

CONSIDERANT que la Municipalité a demandé des prix pour l'achat de 175 tonnes métriques de sel à chemin pour l'hiver 1984-1985,

CONSIDERANT que les firmes ci-après ont soumis leurs prix:

SOQUEM-SELEINE INC.:	F.A.B. Bécancour	33\$/t.m.
	F.A.B. Pointe-du-Lac	32.76\$/t.m.
SAFE-T SALT	: F.A.B. Trois-Rivières	33.00\$/t.m.
DOMTAR, SEL SIFTO	: F.A.B. Pointe-du-Lac	32.30\$/t.m.
	F.A.B. Trois-Rivières	33.00\$/5.m.

CONSIDERANT que la firme Thomas Bellemare Ltée accepte d'entreposer gratuitement ce sel sur ses terrains situés au 2950 rue Sidbec à Trois-Rivières-Ouest,

274/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accepte le prix soumis par la firme **DOMTAR, SEL SIFTO** pour la fourniture de 175 tonnes métriques de sel à chemin au coût de 32.30\$ la tonne métrique, livré au 2950 rue Sidbec à Trois-Rivières-Ouest.
Adopté.

Echange
Service
Incendie

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède un camion autopompe et un camion citerne pour son service d'incendie,

CONSIDERANT que les Municipalités de la Paroisse et du Village d'Yamachiche possèdent un camion autopompe et un camion citerne pour leur service d'incendie

CONSIDERANT qu'il survient occasionnellement, sur le territoire de l'une ou l'autre des municipalités, des incendies nécessitant un grand approvisionnement d'eau,

CONSIDERANT qu'en de telles circonstances, la municipalité éprouvée requiert les services de la municipalité voisine,

275/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de conclure une entente entre la Corporation municipale de Pointe-du-Lac, la Paroisse Ste-Anne d'Yamachiche et le Village d'Yamachiche selon les termes suivants:

1° L'une ou l'autre des municipalités parties à l'entente pourra demander



No. de résolution
ou annotation

Servitude
Denoncourt

276/84

Session de
terrain P- 252
Raccordement
Rues Michel &
Ricard

277/84

l'aide du service des incendies de la municipalité voisine, pour intervenir sur son territoire, à la demande du chef pompier ou de son représentant.

- 2° Les frais encourus par ces déplacements ne concerneront que le temps des hommes et non pas l'équipement ou les camions. La municipalité qui donne le service ne charge à celle qui le reçoit, que le montant qu'elle verse effectivement à ses pompiers pour la durée de cet appel, le tout selon ses tarifs en vigueur.
 - 3° A moins de demande spécifique autre du chef pompier ou de son représentant, une demande d'aide signifie: un camion citerne et deux hommes.
 - 4° La présente entente est valable pour UN (1) an à compter de la date de la signature de la convention, et se renouvellera automatiquement à chaque année pour la même durée à moins que l'une des parties donne un avis contraire aux autres au moins trois (3) mois avant la date de la fin de l'entente.
- Adopté.

CONSIDERANT qu'en 1981 la municipalité a procédé à l'installation d'une conduite pour le drainage du secteur Place Bellevue,

CONSIDERANT que la Municipalité par la résolution 149/81 a mandaté le notaire René Cloutier à préparer un acte de servitude avec M. Georges-H. Denoncourt,

CONSIDERANT que depuis lors M. Denoncourt est maintenant maire de la municipalité,

CONSIDERANT que M. Denoncourt s'est retiré des présentes discussions à cause de son intérêt personnel,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu de mandater le notaire René Cloutier à préparer une servitude d'égouttement pour recevoir l'eau de la Place Bellevue au bas de la côte soit sur le lot P-12 propriété de M. Georges-H. Denoncourt. Que Madame Jacqueline Moreau, conseiller et M. Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte préparé.

Adopté.

CONSIDERANT que la municipalité projette de joindre la rue Ricard à la rue Michel,

CONSIDERANT qu'un accord est intervenu entre la firme Adé-
lard Rouette & Fils Inc. et la Municipalité relativement à l'échange de ter-
rains requis à cette fin,

CONSIDERANT que la Municipalité a déjà acquis de M. Yvon Rouette, une autre partie de terrain nécessaire à la réunion de ces rues par acte notarié sous le numéro d'enregistrement 352 200, division d'enregistre-
ment de Trois-Rivières,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que:

- La municipalité se porte acquéreur d'un terrain étant une partie du lot 252 propriété de Adé-
lard Rouette et Fils Inc. tel que ci-après décrit, un terrain de forme triangulaire borné au nord-est sur une distance d'environ 92 pieds par le lot 251-P propriété de la Municipalité de Pointe-du-Lac, au sud par une partie du lot 252 propriété de M. Adé-
lard Rouette & Fils Inc. et à l'ouest par le lot 251 propriété de la Municipalité de Pointe-du-Lac de superficie approxi-
mative de 2,346 pieds carrés.
- La Municipalité cède à Adé-
lard Rouette & Fils Inc., un terrain étant une partie du lot 251 telle que ci-après décrit. Un terrain de forme irrégulière borné au sud-ouest, au nord-ouest et au nord par le lot 251 et au nord-est par une partie du lot 252 propriété de Adé-
lard Rouette & Fils Inc. d'une super-
ficie approximative de 2,346 pieds carrés.
- D'autoriser le notaire Henri-Paul Martin à préparer l'acte de cession des dits terrains.
- D'autoriser l'arpenteur géomètre Pierre Roy à procéder au cadastre des terrains résultant de l'échange ainsi que du terrain acquis de M. Yvon Rouette.



No. de résolution
ou annotation

- D'autoriser le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et M. le maire Georges-H. Denoncourt à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac le contrat ainsi préparé.

Adopté.

CONSIDRANT que la municipalité vient d'acquérir une lisière de terrain nécessaire au raccordement des rues Ricard et Michel,

CONSIDERANT que la municipalité désire accomplir certains travaux dans cette partie de rue afin de permettre la circulation principalement pour les services ,

278/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à acheter les matériaux et faire accomplir les travaux requis pour faire la forme de rue et mettre un minimum de gravier pour permettre la circulation.

Que le secrétaire-trésorier est autorisé à dépenser une somme ne dépassant pas 3,000\$ pour l'exécution de ces travaux..

Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité a entrepris des procédures judiciaires dans les cas Bergeron et Bellerive,

CONSIDERANT que la M.R.C. de Francheville suggère l'abandon de ces procédures,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'autoriser Me Robert Legris à prendre les dispositions nécessaires pour abandonner les procédures judiciaires dans les causes de Madame Rita Bergeron et M. Marcel Bellerive.

Adopté.

CONSIDERANT qu'une partie du secteur Place Garceau n'est pas desservi par l'aqueduc municipal,

CONSIDERANT QU'il serait avantageux pour la municipalité de boucler le service d'aqueduc dans ce secteur,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à acheter les matériaux et faire accomplir les travaux requis afin de boucler le réseau d'aqueduc dans le secteur Place Garceau.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à dépenser un montant n'excédant pas 2,000\$ pour l'accomplissement de ces travaux.

Adopté.

COMPTES au FOLIO 612

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-bas décrite est projetée par le Conseil de la sus-dite municipalité.

Signé ce 9e jour d'octobre 1984

957	Jean-M. Janvier	Voirie	137.00
958	Socitéte Can. Postes		1000.00
959	Marcel Bergeron	Parc	95.83
960	Denis Loyer	Parc	100.00
961	Yvon Caron	Parc	10.00
962	Guy Janvier & Caiss Pop.		566.66
963	André Biron	puits sept. 84	140.00
964	Sani Paré	sept. 84	5,484.41
965	Gaétan Roberge	sept. 84	267.50
966	Ministère Revenu	sept. 84	2,067.32
967	Receveur du Canada	sept. 84	1,622.51
968	La Survivance Ass.		461.25
969	La Laurentienne Mut.	fonds pension	1,410.92
970	Martial Beaudry	1 - 13 oct.	691.55
971	Martial Beaudry	15-27 oct.	691.55
972	Jean-Bapt. Pothier	1 - 13 oct.	692.57
973	Jean-Bapt. Pothier	15-27 oct.	692.57
974	Gaétan Roberge	1- 13 oct.	675.77
975	Gaétan Roberge	15-27 oct.	675.77

Cause
Bergeron-
Bellerive

279/84

Aqueduc
Pl.Garceau

280/84



No. de résolution
ou annotation

976	Suz. Denoncourt	1 - 13 oct.	455.90
977	Suz. Denoncourt	15 - 27 oct.	455.90
978	Hélène Leclerc	1 - 13 oct.	427.21
979	Hélène Leclerc	15 - 27 oct.	427.21
980	Marcel Crête	1 - 13 oct.	588.30
981	Marcel Crête	15 - 27 oct.	588.30
982	Michel Thiffeault	1 - 13 oct.	632.67
983	Michel Thiffeault	15 - 27 oct.	632.67
984	Antone Dufour	1 - 13 oct.	555.59
985	Antoine Dufour	15 - 27 oct.	555.59
986	Doris Lebeau	1 - 13 oct.	100.00
987	Doris Lebeau	15 - 27 oct.	100.00
988	Mme J.Guy Rouette	1 - 13 oct.	100.00
989	Mme J.Guy Rouette	15 - 27 oct.	100.00
990	U.M.Q.	cours élus	200.00
991	Office Municipal Habitation		2,479.25
992	Centraide Mauricie	don	50.00
993	Guy Janvier	soccer	199.00
994	Comité Bénévola Bibliothèque		208.00
995	Jean-Bapt. Pothier	voyages aout-sept.	92.58
996	Martial Beaudry	cours & voyages	112.98
997	Imprimerie Auger Inc.	papeterie	102.06
998	Hydro Auébec		8 456.97
999	G.I.G. Inc.	Centre Comm.	41.59
1000	Distribution Robert Enr.	divers	206.28
1001	Edouard Lair Ass.	plans	1,280.00
1002	Marie Antonette Enr.	divers	27.25
1003	Jacques Lacerte & Fils	soccer	205.00
1004	Touchatou	Parc	22.18
1005	Ubald Forest *& Fils Ltée	Parc	464.07
1006	Gilles Lemyre	parc	10.00
1007	Legris, Legris, Michaud Ass.		620.00
1008	C.F.S. Ltée	incendie	31.18
1009	Sergaz Inc.	camions	238.53
1010	Jardin Baie-Jolie Inc.	voirie	69.76
1011	Baron Tousignant Ltée	divers	71.49
1012	Louis-Geo. Guilbert	égout	50.00
1013	Réal Trahan	divers	20.63
1014	Thomas Bellemare Ltée	voirie	1,124.50
1015	Cooke & Fils Enr.	aqueduc	49.59
1016	Imprimere Art Graphique		86.49
1017	Quincaillerie Guilbert		494.50
1018	Garage Pépin & Fiuls	camion incendie	392.57
1019	Louis Dugré	aqueduc	1,594.00
1020	Reliure Travaction inc.	bibliothèque	947.68
1021	De l'Orme Const. Ltée	aqueduc	130.80
1022	Papeterie Mauricienne Inc.		208.31
1023	Bell Canada		436.68
1024	Burotec	photos	479.60
1025	A.Guy Messier		1,884.12
1026	Fournier & Martin	divers	60.80
1027	Ville Trois-Rivières	ordinateur	1,000.00
1028	Matériaux Les Rives Inc.	Parc	185.11
1029	Banque Nationale du Canada Règl. 97		19,749.52
1030	R.J. Lévesque Fils Ltée	sondage puits	2,618.00
1031	Adélar Rouette	remboursement	100.00
1032	Raymond Benoit	pompier	50.00
1033	Maurice Crête	pompier	25.00
1034	Sylvio Dufresne	..	50.00
1035	Dugré André	..	50.00
1036	Luc Dugré	..	25.00
1037	Claude Dupont	..	50.00
1038	Normand Hélie	..	25.00
1039	Rénald Légaré	..	50.00
1040	Denis Lesmerises	..	25.00
1041	Michel Lesmerises	..	50.00
1042	Jean-Yves Pépin	..	70.00
1043	André Roque	..	25.00
1044	Michel Thiffault	..	50.00
1045	Réal Trahan	..	50.00
1046	Yvon Charest	Parc	32.53

annulé

70,544.63 A

281/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Har-
nois, et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au
folio 612.
adopté



No. de résolution
ou annotation

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande des informations relativement aux travaux d'aqueduc prévus dans le secteur Place Garceau. Il suggère également de relier les réseaux d'aqueduc des rues Boucher et Denis.

Un contribuable demande s'il y a des périodes précises pour l'épandage de fumier sur les terres des cultivateurs.

Un contribuable souligne que le ministre des Transports n'a pas remplacé la clôture qui a été volée le long de la voie d'accès de l'autoroute 40 entre les rangs des Garceaux et St-Nicolas.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Madamé Denise Charest et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
Régul.
22-10-84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 22 octobre 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron, sous la présidence de M. le maire George-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 octobre 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 9 octobre 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION

Une pétition d'appui à la demande de M. Jean-Marc Janvier, propriétaire d'un dépanneur situé au 4191 Rang St-Charles, est déposée. Cette pétition est placée à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORT DE COMITES

Rapport financier au 30 septembre 1984 est déposé.
M. le Maire donne un rapport verbal d'une réunion de la M.R.C. de Francheville relativement au partage des voix des maires au sein de la M.R.C.

283/84

294/84



No. de résolution
ou annotation

PERIODE DE QUESTIONS

Un représentant du comité de parents de l'École Notre-Dame demande que la municipalité porte une attention spéciale lors du déneigement du chemin Ste-Marguerite pour la section comprise entre l'école Notre-Dame et au moins le secteur Place de Tonnancour.

CORRESPONDANCE

U.M.Q.
Assainiss.

L'Union des Municipalités du Québec accuse réception de la lettre du 28 septembre dernier à laquelle était annexée une résolution concernant le Programme québécois d'assainissement des eaux. Cette question sera discutée lors d'une prochaine rencontre avec les représentants du ministère de l'environnement.

U.M.Q.
Budget
M.R.C.Qué.

L'U.M.Q. fait parvenir un document qui trace le portrait budgétaire des municipalités régionales de comté du Québec ainsi qu'un exemplaire de la revue mensuelle URBA. On demande que ce document soit soumis aux membres du Conseil

A.P.I.
Païement
Serv.
Préventio

L'A.P.I., suite à une réunion de ses membres, demande que les pompiers qui participent à la semaine de prévention dans les écoles, soient rémunérés par la municipalité puisque ceux-ci quittent souvent leur travail pour aller renseigner les enfants. Cette organisation devra faire une demande précise à cet effet, soit de déterminer un montant fixe.

Equipement
Incendie

L'A.P.I., après une vérification de ses équipements souligne qu'il serait nécessaire d'acheter dans les plus brefs délais, 4 doublures de casque avec harnais et 1 réservoir d'air supplémentaire afin de faire une meilleure rotation des cylindres et d'augmenter la sécurité des utilisateurs. Les membres du Conseil n'y voient pas d'objection puisqu'il y a un budget prévu à cette fin.

Photocopies
Club Optim

Le Club Optimiste de Pointe-du-Lac souligne que le mois d'octobre marque le début d'une nouvelle année et d'un nouveau conseil d'administration. Le Club remercie les membres du conseil de l'apport et de l'aide témoigné. Il formule également la demande de continuer le service de photocopies pour la prochaine année. Il offre leur appui et leur aide pour le mieux-être de la collectivité et particulièrement la jeunesse, dans les limites de leurs possibilités. Le Secrétaire-trésorier devra aviser le Club qu'une charge de 0.04\$ la copie sera exigée à compter du 1er janvier 1985.

Pompier-
Instructeu

M. Gaétan Levasseur, directeur général à la Direction générale de la prévention des incendies, félicite les membres du conseil d'avoir permis qu'un représentant du service d'incendie s'inscrive au programme de formation des pompiers instructeurs.

Une avance du Ministère des Affaires municipales parviendra sous peu à la municipalité, et demande est faite d'avancer au candidat les argents nécessaires à son séjour.

CONSIDERANT que M. Normand Hélie s'est inscrit au Programme de formation de pompiers-instructeurs donnée par la direction générale de prévention des incendies du Québec,

CONSIDERANT que le Ministère des Affaires municipales demande que la municipalité avance au candidat les argent nécessaires à son séjour,

CONSIDERANT que le Ministère des Affaires municipales garantie le versement d'une subvention pour rembourser ses avances soit un montant de 3,240.\$,

295/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac verse à M. Normand Hélie un montant hebdomadaire de 360.\$ pour une durée de 9 semaines, soit le montant prévu par le Ministère des Affaires municipales au titre d'allocation et ledit montant devant être versé à la municipalité par le même ministère.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que M. Pierre Brassard et M. Gilbert Charette présentent un projet pour l'aménagement d'une piste de velocross sur le terrain de loisir.

CONSIDERANT que cet aménagement serait réalisé par l'octroi d'une subvention dans le cadre d'un programme de création d'emploi,

CONSIDERANT toutefois que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. devraient aussi exprimer leur opinion sur ce projet,

296/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie le projet d'aménagement d'une piste de velocross tel que présenté par Messieurs Brassard et Charette, à la condition que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. appuient ce projet.
Adopté.

Programme
National
Soutien
Loisirs

CONSIDERANT l'existence du programme national de soutien aux activités de Loisir municipal,

CONSIDERANT que par ce programme, la municipalité est maître d'oeuvre en matière de Loisir sur son territoire,

297/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'inscrive au Programme Nationale de Soutien aux Activités de Loisir municipal pour l'année 1984-85. Que la municipalité de Pointe-du-Lac s'engage à remplir les formalités exigées en vertu de ce programme.
Adopté.

Programme
O.N.E.T.

M. Yves Blanchet, responsable général du Programme O.N.E.T. 85 fait parvenir un protocole d'entente qu'il demande à la municipalité de signer suite à une rencontre tenue le 1er octobre 1984 avec Mesdemoiselles Odette Trottier et Josée Villemère.

Les membres du conseil préfèrent obtenir plus d'informations avant de signer ce protocole.

Aide-technique
Aménagem.
marigotte

CONSIDERANT qu'il existe sur le territoire de la municipalité un marécage en bordure du Lac St-Pierre, lequel est appelé "Marigotte de l'Île St-Eugène",

CONSIDERANT que ce marécage est un lieu de reproduction important pour différentes espèces de poissons dont la "Carpe Allemande" et pour différentes espèces d'oiseaux,

CONSIDERANT que ce marécage exige un bon nettoyage et différents aménagements pour retrouver son caractère et remplir adéquatement ses fonctions auprès de la faune et de la flore,

CONSIDERANT que la Municipalité ne dispose pas des ressources techniques et financières requises pour élaborer un tel projet,

298/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu de demander au Ministère de l'environnement du Québec, direction de l'aménagement des Lacs et cours d'eau, de bien vouloir fournir à la municipalité l'aide technique nécessaire en vue du nettoyage et de l'aménagement du marais "Marigotte de l'Île St-Eugène" situé sur les lots P-28 à P-36, P-40 à P-51 et P-54 à P-59 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, et ce pour en faire un attrait touristique et faunique.

D'autoriser Madame Denise Charest à faire les démarches nécessaires auprès des autorités concernées.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

299/84

Arbres
J.Milot

300/84

CONSIDERANT que le club de baseball Les Seigneurs de Pointe-du-Lac évolue à l'intérieur de la ligue rurale,

CONSIDERANT que ce club a réussi à se rendre en semi-finale,

CONSIDERANT que cela constitue une fierté pour notre localité,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac offre ses plus sincères félicitations au Club de baseball Les Seigneurs de Pointe-du-Lac pour son excellente performance de la saison 1984.
Adopté

CONSIDERANT que la municipalité de Pointe-du-Lac a fait couper des branches dans les fossés de ses chemins, dans le cadre d'un programme de création d'emplois,

CONSIDERANT que l'un des employés a coupé 3 arbres sur le terrain de M. Jacques Milot, domicilié au 8136 Rang des Garceaux,

CONSIDERANT que la municipalité doit remplacer ou défrayer ces arbres,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac débourse un montant de 150\$ à M. Jacques Milot à titre de dédommagement pour la perte de 3 arbres coupés sur son terrain.
Adopté.

Une pétition de 141 personnes est déposée pour appuyer la demande de M. Jean-Marc Janvier propriétaire du dépanneur situé au 4191 Rang St-Charles à Pointe-du-Lac et demandant l'autorisation d'aménager son commerce dans un nouveau local adjacent à sa maison.

Après discussion, les membres du conseil fixent au lundi 5 novembre 1984 une réunion de comité privée afin de discuter de la ou les modifications à apporter au règlement de zonage actuel.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable de la rue Javelly demande s'il y a un règlement concernant les personnes qui déposent de la neige dans les rues.

Un contribuable de la Place Dubois suggère que la municipalité prévoie à son prochain budget les argentés nécessaires pour la réalisation d'une carte routière de Pointe-du-Lac.

Un résident de la route 138 demande s'il y a eu des développements relativement au remplissage du marigotte.

L'ordre du jour étant épuisé,

301/84

Il est proposé par M. Denis Ferron et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.

Georges Levesque *Jean-Benoît St-Onge*



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 12 novembre 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreu, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest sous la présidence de Monsieur le maire Georges-H. Denoncourt, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial BEaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Ferron est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 22 octobre 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

302/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 22 octobre 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adopté.

RECEPTION DE PETITION: Aucune

303/84

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé. Adopté.

RAPPORT DE COMITES

Le secrétaire-trésorier soumet les rapports suivants rapport du congrès des maires, rapport des incendies, rapport des permis de construction, rapport de la bibliothèque.

Madame Denise Charest soumet un rapport de la Corporation de développement du Lac St-Pierre. Il souligne que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche accordera les subventions suivantes soit: 25,000\$ pour le Parc Antoine Gauthier, 50,000\$ pour un habitat faunique soit une étude concernant le réaménagement de la chaîne de roches, 90,000\$ pour l'aménagement d'une halte routière en face du Cénacle St-Pierre et 75,000\$ pour le centre nautique de Francheville.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Maire donne un rapport sur la situation financière de la municipalité soit, à partir des derniers états financiers de l'année 1983 dressés par la firme comptable, la réalisation de l'année en cours, la situation financière au 31 octobre 1984 et sur les orientations du budget de l'année 1985.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable du chemin Ste-Marguerite demande des informations concernant les travaux de construction que projettent Monsieur Philippe Juneau.

Il ne s'agit que des travaux de rénovation de bâtiments existants.

M. Jean-Marc Janvier, propriétaire d'un dépanneur, dans le Rang St-Charles, demande s'il y a des développements relativement à sa demande de transférer son commerce dans l'agrandissement de sa maison qu'il vient de réaliser.

Le cas est toujours à l'étude et il n'y a aucun développement.



No. de résolution
ou annotation

PHVincent
remercie

Environn.
Nettoyage
Marigotte

Y.Picotte
Remplissage
Marigotte

Comm.Munic.
Vidange
Déneigement

Subvention
entretien
CheminsHiv.

Rencontre
Président
O.M.Q.

Aménagement
Marigotte
Droits
Propriétés

Projet
Beau-Sol.
Parc-ecole
factures

304/84

Cours
Protection
Lacs-Cours
d'eau

CORRESPONDANCE

Madame Thérèse Benoit remercie les membres du Conseil de leurs bons voeux témoignés lors de son hospitalisation.

M. Pierre Boulard, coordonnateur pour Centraide Mauricie remercie la municipalité de sa collaboration lors de la campagne annuelle de financement.

Me Pierre H. Vincent remercie bien sincèrement les membres du Conseil de leurs bons mots de félicitations suite à son élection comme député du comté de Trois-Rivières.

M. Jean-Claude Déry, directeur régional au Ministère de l'Environnement du Québec accuse réception de la résolution demandant l'aide technique pour le nettoyage du marigotte. Cette demande est transmise à la direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau.

M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, accuse réception de la résolution No. 269/84 relativement aux cas de remblayage de bordure du fleuve St-Laurent. M. Picotte portera une attention particulière à ce dossier.

La Commission municipale du Québec, en date du 19 octobre 1984, approuve les engagements de crédit que comporte l'attribution des contrats pour l'enlèvement des déchets et pour le déneigement des chemins pendant une période de deux ans.

Le Ministère des Transports du Québec offre une subvention pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 1984-1985 au taux de 620\$/kil., sur une longueur de 36,80kilomètres, soit un montant total de 22 816\$

M. Jean-Claude Beaumier, maire de Cap-de-la-Madeleine, invite les membres du Conseil à participer à une rencontre avec le président de l'Union des municipalités du Québec et le maire d'Anjou, M. Jean Corbeil. Cette rencontre aura lieu mercredi le 5 décembre à la salle du Conseil de l'Hotel de Ville de Shawinigan à compter de 19h30.

M. Louis Perron, de la Direction générale de l'aménagement des lacs et cours d'eau, accuse réception de la résolution 298/84 concernant une demande d'aide technique afin de procéder à la restauration du marigotte. La première étape à franchir serait de déterminer la propriété du site. La restauration implique au départ un contrôle sur le remplissage dont certains riverains ont abusé. Plusieurs options peuvent être envisagées pour l'aménagement de ce site. M. Marcel Bernard du service de l'Aménagement de la faune connaît bien le secteur et possède des informations de base en ce qui concerne la flore et la faune actuelle. En attendant la réalisation de l'étude des droits de propriétés, Monsieur Perron suggère de réfléchir sur les orientations que le Conseil désire donner à ce marécage.

M. Marcel Dion, directeur de l'école Beau-Soleil, souligne qu'il a présenté un projet visant à poursuivre le parc école en collaboration avec le M.L.C.P. et la municipalité qui avait accepté d'investir une somme de 300\$. Le Ministère n'a pas retenu le projet, mais la Commission scolaire de Chavigny a maintenu son adhésion au projet en collaboration avec l'action du groupe Katimavik. M. Dion demande donc si la municipalité est prête à poursuivre son implication en défrayant deux factures au montant total de 312.73\$

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de verser à l'école Beau-Soleil relativement à l'aménagement du parc-école, le montant de 312.73\$.
Adopté.

M. Michael Hiller, de la M.R.C. de Francheville,



No. de résolution
ou annotation

invite les membres du Conseil, les secrétaires-trésoriers et les inspecteurs municipaux à participer à une journée d'information qui se tiendra au bureau de la M.R.C. Jeudi le 23 novembre de 9h00 à 16h30. Cette journée concerne le cours théorique sur la protection des rives et du littoral des lacs et cours d'eau.

Les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le personnel et les membres du Conseil intéressés à assister à cette journée et à défrayer les dépenses inhérentes sur présentation de pièces justificatives.

Terrain
Boisé pour
louveteaux

M. Luc Béliveau, responsable de la Meute des louveteaux de Pointe-du-Lac, sollicite l'aide de la municipalité pour allouer un terrain boisé situé près de la Place Dubois ou dans les environs. Ceci afin de promouvoir la découverte de la nature par les louveteaux et pour permettre d'avoir un endroit où mettre en pratique les techniques de plein air. Ceci implique aussi l'autorisation de procéder à l'éclaircissement du terrain pour mieux progresser dans la découverte et l'apprentissage des réalisations des jeunes louveteaux.

Les membres du Conseil ne voient pas d'objection que ces activités se tiennent sur les terrains de la station de pompage Ste-Marguerite.

Tournée
Hockey
Européenne

M. Pierre Marcoux, secrétaire-trésorier de la tournée européenne midget-inter Trois-Rivières-Ouest, souligne qu'un comité de citoyens est au travail depuis des mois pour préparer une tournée de Hockey en France et en Allemagne, pour 18 jeunes dont l'âge varie entre 15 et 17 ans. Quatre de ceux-ci proviennent de Pointe-du-Lac. L'organisation sollicite l'appui financier de la municipalité.

Les membres du Conseil ne peuvent subventionner une telle activité sans créer un précédent à l'égard des autres organismes qui participent eux aussi à des tournois à l'extérieur de la municipalité.

Claude
Lacerte
Vente
59-1P

M. Claude Lacerte, propriétaire du lot 59-1P offre de vendre son terrain situé à côté du parc "Antoine Gauthier", au prix de 4 000\$.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède le parc Antoine Gauthier,

CONSIDERANT que la municipalité en collaboration avec les autorités gouvernementales projettent un nettoyage de la marigotte,

CONSIDERANT que M. Claude Lacerte est propriétaire d'un terrain lot 59-1P et que ce terrain est situé à côté du Parc Antoine Gauthier et constitue aussi l'entrée du marigotte,

CONSIDERANT que M. Claude Lacerte dans une lettre du 23 octobre 1984 offre de vendre son terrain à la municipalité pour le prix de 4 000\$

305/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur du lot 59-1P propriété de M. Claude Lacerte au prix de 4 000\$.

Que le Notaire Henri-Paul Martin soit mandaté à préparer les documents requis à cette fin. Que M. le maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac les documents ainsi préparés. Qu'un montant de 3 000\$ prévu au budget de l'année 1984 soit réaffecté à cette fin et qu'un montant de 1 500\$ pris à même les surplus accumulés soit aussi affecté à cette fin. Adopté.

Associat.
Touristiq.

L'Association touristique du coeur du Québec invite la municipalité à devenir membre pour l'année 1984-1985 dans un esprit de collaboration et de concertation. Le montant de cotisation est de 100\$.



No. de résolution
ou annotation

Conférence
AQTE

307/84

Fossé
R.Gélinas
Lot P-26

308/84

Périmètre
Urbanisat.

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M Gaston Levasseur et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac, défraie la cotisation de 100\$ à l'Association Touristique du Coeur du Québec.
Adopté.

M. Marcel Dion, directeur de l'école Beau-Soleil et Madame Micheline Landry, professeur d'anglais, demandent à la municipalité d'utiliser la salle de l'Hotel de Ville afin de donner des cours de danse aérobique en anglais aux élèves de 6e année de 11h35 à 13h00. Le professeur et les élèves s'engagent à laisser le local propre à la fin de chaque cours.

Les membres du Conseil acceptent de prêter la salle du Conseil à cette fin.

L'A.Q.T.E. invite la municipalité à sa douzième conférence régionale annuelle qui se tiendra le jeudi 29 novembre 1984 à l'Hotellerie LeBaron de Trois-Rivières. Le coût de participation est de 35\$ diner inclus pour les membres.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'autoriser les employés de la municipalité qui désirent participer à cette journée, de défrayer les coûts de participation et les dépenses inhérentes sur présentation de pièces justificatives.
Adopté.

Madame Réjane Gélinas, propriétaire au 851 Baie-Jolie, souligne que son terrain est traversé par un cours d'eau drainant une partie de la route 138, quelques terrains au nord ainsi que la rue Boucher. Comme ce fossé réduit la façade de son terrain, Madame Gélinas demande de régler ce cours d'eau de sorte qu'il suive, à partir de la route, la ligne du lot vers le sud.

Les membres du Conseil sont d'opinion que ce fossé et les travaux demandés relèvent du Ministère des Transports.

CONSIDERANT que les membres du Conseil désirent prendre connaissance du plan joint à la demande du secrétaire-trésorier de la M.R.C. de Francheville,

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu d'ajourner la présente assemblée pour cinq minutes.
Adopté.

L'assemblée est ajournée.

L'ajournement étant écoulé, l'assemblée reprend.

M. Robert Bouchard, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de Francheville, souligne qu'une tournée de consultation a été tenue concernant la délimitation du périmètre d'urbanisation. Il soumet un document cartographique qui se veut le résultat de cette consultation, et si le tout est conforme, il demande d'adopter le projet de résolution soumis

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (A-19.1), et plus particulièrement du 3e paragraphe, le schéma d'aménagement d'une municipalité régionale de comté doit comprendre la délimitation de périmètres d'urbanisation;

ATTENDU QU'une étude intitulée "Définition des grands périmètres d'urbanisation" a été réalisée par le personnel technique de la M.R.C. de Francheville;

ATTENDU qu'une réunion de consultation a été tenue auprès de la municipalité concernée, relativement aux résultats de cette même étude, le 20 septembre 1984, à laquelle étaient présents M. le maire Georges-Henri Denoncourt, MM les conseillers Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit ainsi que M. Gaétan Roberge, inspecteur municipal;



No. de résolution
ou annotation

Programme
National
Soutien
Activités
Loisirs

310/84

Piste
Velo-Cross

311/84

Assurance
Responsabilité
Municipale

312/84

ATTENDU que la municipalité, lors de cette même réunion de consultation, a fait entendre ses orientations propres et ses projets particuliers quant à la définition de son périmètre d'urbanisation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que le plan no 84-43200-167-1 est reconnu par le conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac comme étant le périmètre d'urbanisation retenu pour la proposition d'aménagement de la M.R.C. de Francheville.
Adopté.

CONSIDERANT que le gouvernement du Québec, par l'entremise du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, offre aux municipalités du Québec une aide financière pour l'organisation du loisir dans le cadre de son programme national de soutien aux activités de loisir municipal pour 1984-1985;

CONSIDERANT que la municipalité de Pointe-du-Lac bénéficie de ce programme depuis sa création par le gouvernement du Québec;

CONSIDERANT que le maintien de ce programme est essentiel aux opérations des loisirs sur notre territoire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu unanimement que la municipalité de Pointe-du-Lac présente pour le 16 novembre 1984, le formulaire F-1 "Formulaire d'inscription à l'enveloppe de base" du programme national de soutien aux activités de loisir municipal pour 1984-1985. Et que M. le Maire et/ou le secrétaire-trésorier soit autorisé à siger tous les documents requis à la finalisation de ce programme tel que préparé par le directeur des loisirs de la municipalité de Pointe-du-Lac.
Adopté.

CONSIDERANT que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. ont donné leur accord au projet d'une piste de vélo-cross;

CONSIDERANT que les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. ont accepté de parrainer une demande d'aide financière auprès du Gouvernement du Canada dans le cadre des projets "Canada au travail" pour la réalisation de ce projet;

CONSIDERANT que les promoteurs du projet s'engagent à former un club responsable de l'aménagement, de l'entretien et d'opération de cette piste;

CONSIDERANT que ce projet ne peut être qu'un actif pour les jeunes de Pointe-du-Lac;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu unanimement que la Municipalité de Pointe-du-Lac autorise les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. à aménager une piste de vélo-cross sur la partie du terrain située à l'arrière du terrain de baseball et près de la rivière aux sables, en conformité avec les normes du ministère de l'environnement du Québec.
Adopté.

CONSIDERANT que la police d'assurance de la municipalité ne couvre pas la responsabilité municipale du personnel cadre et les membres du Conseil,

CONSIDERANT que la firme Assurance Montreuil et Fils Inc. fait une proposition pour couvrir cette responsabilité,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac souscrive de la firme Assurance Montreuil et Fils Inc. une assurance couvrant la responsabilité municipale à raison de 250,000\$ par sinistre avec un maximum de 750 000\$ par année pour une prime totale de 750\$, avec un déductible de 1 000\$ par sinistre.
Adopté



No. de résolution
ou annotation 313/84

CONSIDERANT que l'évaluateur a fait parvenir des certificats d'évaluation par lesquels l'évaluation de certains contribuables a été réduite,

CONSIDERANT que la municipalité doit rembourser ces contribuables les montants de taxe payés en trop avec intérêts,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu que la municipalité rembourse les montants de taxe et intérêts aux contribuables ci-après:

Gélinas Claire L.	25.34✓	Juneau Philippe	1.01✓
Martel Yves	1.28✓	Doyon Maurice	10.70✓
Charbonneau Paul	1 744.98✓	Normandin Michel	8.83✓
Jacob Bernard	36.31✓	Pl. de Tonnancourt	37.46✓
Rouette Jacques	154.82✓	Pl. de Tonnancourt	34.69✓
Hélie Gérard	19.17✓	Gélinas L.St-Jean	14.47✓
Neault Céline	4.87✓	Crête Jean & Montamb.	9.61✓
Prescott René	79.46✓	Matteau Gérald	27.49✓
Matton Yves & All	36.09✓	Gélinas Roland	2.94✓
Richard Augustin	26.77✓	Lemire Raoul	0.54✓
Charron André	14.04✓	Guilbert Ls G.	110.82✓
Allard Germain	70.53✓	Berthiaume Lionel	85.79✓
Laroche Roger	149.43✓	Descotes Rose	99.52✓
Ciné Drummond	2 833.65✓	Généreux Richard	49.88✓
Grandmont Robert	36.40✓	Ciné Drummond	323.82✓
Buist Gilles	75.83✓	Thériault G. & Yvan	432.09✓
Dumont Jacques	60.75✓	Giroux Germain	3.03✓
Gélinas Pierre	1.74✓	Jacob Bernard	19.98✓
Crête Jean & All	4.93✓	Lainesse L. & Gendron G.	7.20✓
Leblanc André	108.15✓	Prescott René	8.56✓
Normandin Michel	11.53✓	Lemire Raoul	5.89✓
Neault Céline & All	6.97✓		

Adopté.

Propriétés
Marigotte

CONSIDERANT qu'il existe sur le territoire de la municipalité de Pointe-du-Lac, un marécage où se retrouve une faune et une flore qu'il y aurait lieu de réhabiliter, soit le "Marigotte",

CONSIDERANT que la propriété de ce marais est difficile à établir,

CONSIDERANT que la municipalité doit connaître si ce marais est de propriété privée ou publique avant d'élaborer un projet de réaménagement.

314/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu de demander au Ministère de l'environnement du Québec, direction générale de la protection de l'environnement et de la nature, de bien vouloir déterminer le ou les droits de propriété du marais qui est situé ou entre les lots P-28 à P-36, P-40 à P-51 et P-54 et P-59 du cadastre officiel de la Paroisse de la Pointe-du-Lac.

Que s'il appert que ce marais est de propriété privée, le Ministère déterminera la limitation entre le domaine privé et le domaine public.

Adopté

Tarif

CONSIDERANT que la municipalité a jusqu'à maintenant réalisé une grande quantité de photocopies pour les différents organismes locaux,

CONSIDERANT que la municipalité désire continuer à offrir ce service aux différents organismes, mais en ne supportant pas toutefois tous les coûts,

315/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu qu'à compter du 1er janvier 1985, la municipalité de Pointe-du-Lac offrira aux organismes à but non lucratif le service de photocopies à raison de 0.04\$ la copie et ce afin de défrayer une partie des coûts occasionnés.

Adopté



No. de résolution
ou annotation

CONSIDERANT que la municipalité doit nommer trois représentants pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que le mandat de deux représentants de la municipalité est échu,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu de nommer M. Martial Beaudry et Mademoiselle Hélène Leclerc représentants de la municipalité de Pointe-du-Lac au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Pointe-du-lac pour un terme de trois ans.
Adopté.

Travaux
2e Rue
Pl. Dubois
Acceptatio

CONSIDERANT qu'en date du 29 octobre 1984 M. Roger L. Houde, ingénieur, souligne que les travaux d'aqueduc et d'égouts de la 2ième Rue Secteur Place Dubois sont terminés cent pour cent que les travaux ont été exécutés selon les spécifications et normes des différents ministères concernés.

CONSIDERANT que le promoteur de ce projet M. Paul Charbonneau a déposé à la municipalité un montant de 2 000\$ pour couvrir les honoraires de l'ingénieur et un montant de 2 120\$ représentant la garantie exigée pour la confection des travaux soit 1% du montant total des travaux à réaliser,

317/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter les travaux d'aqueduc et d'égouts réalisés dans la 2ième Avenue secteur Place Dubois. De défrayer à M. l'ingénieur Roger Houde le montant de 2 000\$ déposé par M. Paul Charbonneau à titre d'honoraires professionnels sur ce projet. De conserver en dépôt de garantie sur les travaux le montant de 2 120\$ déjà déposé par M. Paul Charbonneau pour une période d'une année à compter de la date des présentes.
Adopté.

Lotissem.
Y. Rouette
Lot 17-30

CONSIDERANT que M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 17-P dossier 33670, Minute 460, propriété de M. Yvon Rouette

318/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de renouveler la résolution numéro 161/84 adoptée le 11 juin 1984; d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 17-P du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit la subdivision 17-30,

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'énergie et ressources du Québec en deux exemplaires afin que la municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 12 janvier 1985, si la demande au ministère de l'Énergie et ressources ou le dépôt au bureau du Ministre de l'énergie et ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

COMPTES AU FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-bas décrite est projetée par le Conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 12e jour de novembre 1984

Jean Bte Lathier



No. de résolution
ou annotation

1047	Mme Roméo Fafard	Incendie	120.00
1048	Geo. H. Denoncourt	voyages	51.00
1049	Antoine Dufour	voyages	240.20
1050	annulé		
1051	Ciné Drummond Inc.	remboursement taxe	3,157.47
1052	Guy Janvier & C.Pop.	octobre	566.66
1053	André Biron	puits St-Charles	140.00
1054	Sani Paré	octobre	5,484.41
1055	Gaétan Roberge	octobre	286.00
1056	Ministère Revenue	octobre	2,049.66
1057	Receveur du Canada	octobre	1,613.00
1058	La Survivance Ass.	octobre	461.25
1059	La Laurentienne Mut.	fonds pension	1,410.92
1060	Martial Beaudry	29 oct - 10 nov.	691.55
1061	Martial Beaudry	12 nov - 24 nov.	691.55
1062	Jean-Bte Pothier	29 oct - 10 nov.	692.57
1063	Jean-Bte Pothier	12 nov - 24 nov.	692.57
1064	Gaétan Roberge	29 oct - 10 nov.	675.77
1065	Gaétan Roberge	12 nov - 24 nov.	675.77
1066	Suz. Denoncourt	29 oct - 10 nov.	455.90
1067	Suz. Denoncourt	12 nov - 24 nov.	455.90
1068	Hélène Leclerc	29 oct - 10 nov.	427.21
1069	Hélène Leclerc	12 nov - 24 nov.	427.21
1070	Marcel Crête	29 oct - 10 nov.	588.30
1071	Marcel Crête	12 nov - 24 nov.	588.30
1072	Michel Thiffault	29 oct - 10 nov.	632.67
1073	Michel Thiffault	12 nov - 24 nov.	632.67
1074	Antoine Dufour	29 oct - 10 nov.	555.59
1075	Antoine Dufour	12 nov - 24 nov.	555.59
1076	Doris Lebeau	29 oct - 10 nov.	100.00
1077	Doris Lebeau	12 nov - 24 nov.	100.00
1078	Mme J.Guy Rouette	29 oct - 10 nov.	100.00
1079	Mme J.Guy Rouette	12 nov - 24 nov.	100.00
1080	Normand Hélie	cours inciendie	860.00
1081	Jacques Milot	arbres voirie	150.00
1082	Hotel Méridien Mtl	congrès	650.51
1083	Comité Bénévolat	Bibliothèq	260.00
1084	Normand Hélie	cours incendie	860.00
1085	Jean Gilles Dubé	chauffage St-Yves	7 907.24
1086	A.Guy Messier	voirie	2,343.90
1087	Louis Dugré		1 188.00
1088	Edouard Lair	projet plan	5,000.00
1089	Maurice Jacob	projet plan	990.00
1090	Matériaux Economiques inc.	Loisirs	316.10
1091	Ls Geo. Guilbert	Parc	60.00
1092	Yvon Caron	Parc	30.00
1093	Servac Inc.	voirie	994.00
1094	Jardins Baie-Jolie Inc.	voirie	190.75
1095	M.G.A. Canada Inc.	incendie	11.45
1096	Marcel Bergeron	divers	21.45
1097	Sergaz Inc.	essence	208.51
1098	Fournier & Martin	aqueduc	113.36
1099	Bell Canada	ordinateur	139.52
1100	Garage R. Lamothe		590.63
1101	Legris, Legris Ass.	frais cour	1 358.65
1102	annulé		
1103	Les Estampes P.G. Inc	Parc	87.20
1104	De L'Orme Const. Ltée	Parc	850.00
1105	Ville Trois-Rivières	Informatique	1,000.00
1106	G.I.G. Inc.	chauffage	183.92
1107	Bell Canada		429.01
1108	Papeterie Mauricienne Inc.		83.53
1109	Atelier Reliure Sag Lac	bibliothèque	547.23
1110	Bouchard & Fils Inc.	parc	30.00
1111	Saillant Inc.	aqueduc	1,643.06
1112	Quincaillerie Guilbert		532.99
1113	Plongée Sous Marine Inc.	incendie	10.00
1114	Imprimerie Art Graphique Inc.		544.23
1115	Michel Thiffault	temps suppl.	234.17
1116	Normand Hélie	cours	860.00
1117	Bibliothèque Centrale	volumes	1,890.81
1118	Raymond Benoit	pompier	85.00
1119	Gilles Bourgoin	"	50.00
1120	Maurice Crête	"	60.00
1121	Sylvio Dufresne	"	110.00
1122	André Dugré	"	35.00
1123	Luc Dugré	"	85.00



No. de résolution
ou annotation

1124	Claude Dupont	pompier	85.00
1125	Jean M. Guay	"	60.00
1126	Normand Hélie	"	25.00
1127	Rénald Légaré	"	60.00
1128	Denis Lesmerises	"	85.00
1129	Michel Lesmerises	"	85.00
1130	J. Yves Pépin	"	155.00
1131	André Roque	"	50.00
1132	Michel Thiffault	"	75.00
1133	Réal Trahan	"	50.00
1134	Gilles Lemyre	Parc	10.00
1135	Réal Trahan	divers	45.84
1136	Télé Communication T.Riv.		180.00
1137	Burotec Inc.		355.82
1138	Ville Trois-Riv. Ouest	Cour	623.32
1139	C.F.S. Ltée	Incendie	148.24
1140	Banque Nationale		11,811.85
1141	Hydro Québec		8,468.35
1142	Motorola Ltée	incendie	121.05
1143	Martial Beaudry	voyages	153.95
1144 à 1177		rembours. taxes	3,603.80
1178	annulé		
1179	Plongée Sous Marine Inc.		25.00
1180	Roger Houde	Place Dubois	2,000.00
1181	Ecole Beau-Soleil	divers projet	312.73

319/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

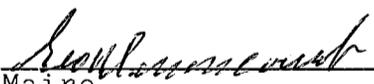
Un contribuable demande si des comptes-rendus sont produits lors de journées d'étude ou de congrès.

Un représentant des Chevaliers de Colomb demande la permission d'installer des affiches publicitaires à l'Hotel de Ville.

320/84

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Réunion
rég.
26-11-84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 26 novembre 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 12 novembre 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

321/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 12 novembre 1984.



No. de résolution
ou annotation

Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: aucune

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par
M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu d'accepter l'ordre
du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.

RAPPORTS DE COMITES

Madame Denise Charest donne un compte rendu du cours
auquel elle a assisté accompagnée de Madame Moreau et de
l'inspecteur municipal relativement au littoral des lacs et
cours d'eau. Elle souligne que la municipalité peut obtenir
du Ministère de l'environnement des dépliants d'informations
concernant ce sujet.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable de la rue Germain demande s'il y a
des développements relativement à sa demande de confection
de fossé dans ce secteur. Comme le propriétaire actuel et
l'éventuel propriétaire ne sont pas d'accord à avoir un fossé
ouvert sur leur terrain, d'autres solutions doivent être en-
visagées.

Un représentant des Chevaliers de Colomb demande
l'autorisation d'installer un arbre de Noël géant à même la
façade de l'Hotel de Ville. Il demande également que la
municipalité fournisse environ 150 lumières pour placer sur
cet arbre.

Des résidents du secteur Place Dubois demandent
pourquoi le contracteur de neige ou la municipalité ont fait
reculer les poteaux de métal ou de bois que les résidents du
secteur avaient placés en bordure de l'asphalte.

La municipalité possède 60 pieds de largeur d'empri-
se de rue. Elle a donc en dehors de la voie asphaltée l'es-
pace nécessaire pour y placer la neige en période d'hiver.

Un représentant du comité d'école Notre-Dame et
Beau-Soleil demande que la municipalité accorde une attention
spéciale lors du déneigement du chemin Ste-Marguerite pour
la section comprise entre ces deux écoles afin que les jeunes
puissent circuler le long du chemin.

Un contribuable de la route 138 demande l'autorisa-
tion de garder en pension des chiens.

Les membres du conseil étudieront cette question.

CORRESPONDANCE

Programme
National
Loisirs

Le Ministère du loisir, de la chasse et de la Pêche,
Direction des programmes municipaux, accuse réception du for-
mulaire d'inscription à l'enveloppe de base au programme na-
tional de soutien aux activités de loisirs.

Min. Loisir
acc. recep.
remblayage
fleuve

Le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
accuse réception de la résolution concernant le remblayage
en bordure des lacs et cours d'eau. Celle-ci sera portée à
l'attention de M. Chevrette dans les meilleurs délais.

Croix-Rouge

M. Arthur Lortie, conseiller régional à la Société
Canadienne de la Croix-Rouge, remercie vivement de la contri-
bution accordée à la campagne 1984. M. Lortie profite de
l'occasion pour demander la possibilité de prévoir au pro-
chain budget une contribution pour le prochain exercice fi-
nancier.

Noel du
Pauvre

Madame Margot Milot, publiciste du comité du Noël
du Pauvre, sollicite la collaboration de la Municipalité pour
l'obtention d'un don pour les moins favorisés. L'organisme
serait heureux de recevoir ce don lors de la soirée du 7
décembre prochain à l'Hotel de Ville entre 5h00 et 12h00.



No. de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac verse au comité du Noël du Pauvre un montant de \$50.00 à titre de don.
Adopté.

La Société Canadienne de la sclérose en plaques, Division du Québec, section Mauricie, vient faire appel à la générosité de la municipalité pour sa campagne de financement annuelle. Cet organisme à but non lucratif a comme objectif premier la recherche médicale. Dans notre région, plus de huit cents personnes en sont atteintes.

Cotisation
CRD-04

Le C.R.D. 04 invite la municipalité à adhérer à ce conseil pour la prochaine année, afin de participer au développement régional. La cotisation est fixée à 0.03 par habitant, soit 171.\$

323/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu que la municipalité adhère au Conseil Régional de Développement de la région 04 pour la prochaine année, et défraie la cotisation au coût de 0.03 par habitant.
Adopté.

Comptoir
linge
Bénévoles

Madame Jacqueline Milot, présidente du Service des bénévoles de la Pointe-du-Lac, souligne que leur service de comptoir de linge est installé au premier plancher du centre communautaire. Ce local est exigu et surchargé par d'énormes quantités de vêtements. L'organisme demande la permission de descendre le comptoir de linge au sous-sol où l'espace conviendrait mieux, en plus d'être contigu au coin d'entreposage déjà concédé au sous-sol.

Les membres du conseil acceptent en principe ce transfert à la condition qu'il n'y ait pas de cours de danse ou autre qui se donne à cet endroit ou que le transfert n'affecte pas la tenue des cours.

Cour municipale
Tarif 1985

La ville de Trois-Rivières-Ouest informe que les tarifs pour l'utilisation de la Cour municipale seront majorés à compter du 1er janvier 1985. Ainsi, le salaire du juge passera à 75\$ par mois, celui du greffier à 25\$ par mois et le coût de location de la salle à 20\$ par mois.

324/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accepte les tarifs de l'utilisation de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1985, soit le salaire du juge municipal 75\$ par mois, celui du greffier 25\$ par mois, et le coût de location de salle 20\$ par mois.
Adopté.

Centre
Nautique
Appui
CPTAQ P130

La Corporation du Centre Nautique DeFrancheville Inc. demande l'appui de la municipalité concernant la mise en place d'installations sanitaires (champs d'épuration hermétique) sur le lot 130, la partie située au nord de la route 138. Cet appui serait nécessaire lors de l'audience publique de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec.

CONSIDERANT que le centre Nautique de Francheville Inc. a demandé une révision de leur dossier à la Commission de Protection du Territoire Agricole concernant l'utilisation non agricole du lot 130-P à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT qu'une audience publique a été convoquée pour le 27 novembre prochain.

CONSIDERANT le Centre Nautique de Francheville Inc. désire mettre en place une installation septique sur le lot 130-P situé au nord de la Route 138 et demande l'appui de la Municipalité à cet effet,

CONSIDERANT que l'endroit projeté pour cette installation semble le meilleur, compte tenu de l'élévation des terrains situés au sud de la Route 138 par rapport aux cotes d'inondation,



No. de résolution
ou annotation

326/84

FinEntente
Escouade
Canine

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu que la municipalité appuie la demande du Centre Nautique de Francheville Inc.
Adopté.

CONSIDERANT qu'à la fin de chaque année, la municipalité doit faire dresser des états financiers pour les présenter au Ministère des Affaires municipales,

CONSIDERANT que la municipalité doit faire préparer ces documents par une firme comptable,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit et unanimement résolu de retenir les services de la firme DeCotret, St-Arnaud et Associés pour dresser les états financiers 1984 de la municipalité et les présenter au Ministère des Affaires municipales du Québec.
Adopté

CONSIDERANT que la municipalité de Pointe-du-Lac a une entente avec l'Escouade Canine Provinciale pour l'application de son règlement concernant les chiens,

CONSIDERANT que cette entente prend fin le 31 décembre 1984,

327/84

Entente
SPCAM
chiens

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'aviser l'Escouade Canine Provinciale que la municipalité de Pointe-du-Lac ne désire pas renouveler l'entente qu'elle détient avec ladite firme pour l'année 1985.
Adopté.

CONSIDERANT QUE la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie offre à la municipalité de s'occuper de l'application de son règlement concernant les chiens,

CONSIDERANT que la municipalité doit signer un contrat avec ladite firme,

328/84

Règlement
chiens
Avis Motion

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gaston Levasseur, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu premièrement de conclure l'entente avec la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie (SPAM) pour l'application du règlement concernant les chiens de la municipalité de Pointe-du-Lac pour l'année 1985. D'autoriser M. le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac de ladite entente.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac doit modifier son règlement No. 30-2 intitulé "Règlement concernant les chiens"

329/84

Prolongem.
rue Denis

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement No. 30-2 soit le règlement concernant les chiens.
Adopté.

Madame Rock Boucher a présenté une demande pour le prolongement d'une rue. Les membres du conseil ont étudié cette question et ont soumis à Madame Boucher les conditions pour le prolongement de cette rue. Comme Madame Boucher n'a pas donné sa réponse en regard de ces conditions, une décision sera prise suite à la réponse de Madame Boucher.

Programme
ONET

CONSIDERANT que M. Yves Blanchette responsable général du programme ONET 1985 fait parvenir un protocole d'entente qui pavera la voie aux rencontres ultérieures avec les instances des différents paliers d'organisation au fur et à mesure que le projet prendra toute son ampleur,

CONSIDERANT que l'organisation demande que la municipalité signe ce protocole d'entente,

CONSIDERANT que le protocole d'entente soumis



No. de résolution
ou annotation

ne fait pas état de tous les engagements que la municipalité pourrait avoir à supporter pour la réalisation de ce projet

1217 330/84 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron et unanimement résolu:

- 1- D'autoriser M. le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le protocole soumis.
- 2- Que la signature de ce protocole d'entente n'engage la municipalité de Pointe-du-Lac qui a donné son support moral au projet et qu'à ramasser et enfouir les déchets non récupérables seront accumulés à certains endroits lors de la réalisation du programme.

Adopté.

Fossé
rue Michel

CONSIDERANT que l'égouttement de la rue Michel se fait sur des terrains privés pour joindre le fossé de ligne situé entre les lots 252 et 253,

CONSIDERANT que les propriétaires concernés sont consentants à donner à la municipalité une servitude,

331/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu:

- 1- Que la municipalité de Pointe-du-Lac obtienne une servitude de 20 pieds de largeur pour l'installation et par la suite de l'entretien d'un fossé à être construit sur la ligne séparative des lots 252-6 et 252-7 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, propriété respective de M. Claude Lafranboise domicilié au 2691 rue Michel et de M. Alain Bergeron domicilié au 2711 rue Michel. La dite servitude devant avoir 10 pieds de largeur sur chacun des lots.
- 2- Que la municipalité de Pointe-du-Lac s'engage à fournir, installer et entretenir un tuyau sur toute la longueur de la servitude obtenue.
- 3- Que Messieurs Lafranboise et Bergeron et/ou les propriétaires éventuels de ces terrains s'engagent à fournir le matériel et faire accomplir les travaux nécessaires pour le remplissage du fossé créé par l'installation du tuyau.
- 4- Que le Notaire Henri-Paul Martin soit autorisé à préparer les documents requis à cette fin.
- 5- Que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents ainsi préparés.

Adopté.

Panneau
Publicitaire
Boulevard
Location

CONSIDERANT que la municipalité de Pointe-du-Lac a fait procéder à l'installation d'une base de ciment et de poteaux pour suspendre des panneaux publicitaires des commerces du Boulevard Grande Allée,

CONSIDERANT que la municipalité a prévu louer les espaces aux différents commerces,

332/84

EN CONSEQUENCE' IL est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu

- 1- De louer un espace de 2 pieds de hauteur par 6 pieds de largeur pour l'installation d'un panneau publicitaire aux commerces ci-après:
La Brasserie Rendez-vous du Sportif, propriété de M. Herman Bouchard et Magasin Sports Action, propriété de M. Michel Messier et Monique Lemay, x.
- 2- Le tarif de cette location d'espace est fixé à 300.\$ par année par espace et comprend la fourniture de l'électricité par la municipalité.
- 3- Que la municipalité de Pointe-du-Lac permet à ces commerces d'utiliser deux espaces, pour le prix d'un, à la condition que les espaces disponibles sur les poteaux existants puissent répondre aux demandes des commerces présents et futurs. Si un commerce cesse l'utilisation de



No. de résolution
ou annotation

Zonage Agri.
RonaldBou -
chard

333/84

Don
StVincent
de Paul

334/84

Chemin
Ste Marguer.
mandat
arpenteur

335/84

cet espace supplémentaire, il remet les poteaux dans leur état original. Que ce commerce s'engage à payer les frais supplémentaires encourus par la municipalité pour l'utilisation de ce deuxième espace s'il y a lieu. Que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un contrat de location avec chacun des commerces intéressés. Adopté.

CONSIDERANT le désir de M. Ronald Bouchard, propriétaire d'une partie du lot 178 du cadastre de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac ayant une superficie de 27 850 pieds carrés, de se construire une résidence,

CONSIDERANT que plusieurs maisons sont déjà construites dans ce secteur,

CONSIDERANT que cet emplacement ne serait pas rentable à l'agriculture et que le potentiel du sol agricole est moyen,

CONSIDERANT que le terrain est présentement desservi par le service d'aqueduc de notre municipalité,

CONSIDERANT qu'en vertu de notre réglementation municipale, une maison peut être construite sur l'emplacement visé,

CONSIDERANT que l'ancienne propriétaire n'a pas utilisé de son privilège de construction à cause du décès de son mari,

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de M. Ronald Bouchard, faite auprès de la Commission de Protection du territoire agricole, d'utiliser à des fins autres que l'agriculture l'emplacement visé d'une superficie de 27 850 pieds carrés dans le but d'y construire une résidence, avec obligation pour M. Bouchard de respecter notre réglementation municipale lors de la construction de la résidence. Adopté.

CONSIDERANT QU'à chaque année la Municipalité verse à la Société St-Vincent-de Paul local un montant pour répondre aux demandes des gens dans le besoin,

CONSIDERANT que la municipalité a prévu à son budget 1984 un montant à cette fin,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac verse à la Société St-Vincent-de-Paul de Pointe-du-Lac un montant de 500.\$ à titre de don. Adopté.

CONSIDERANT que dans le dossier de l'élargissement du chemin Ste-Marguerite, la municipalité a déjà obtenu une bonne partie des terrains requis pour ces travaux,

CONSIDERANT QUE Certains propriétaires n'ont pas encore accepté de céder le terrain nécessaire à la Municipalité,

CONSIDERANT que pour négocier ces parties de terrain avec les propriétaires concernés, la municipalité requiert les plans montrant plus précisément les largeurs de terrain requises,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de mandater M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, à préparer des plans montrant les superficies que la municipalité de Pointe-du-Lac requiert pour accomplir l'élargissement du chemin Ste-Marguerite pour les propriétés ci-après: M. Pierre Julien Jutras pour une partie du lot 264, M. Jean-Guy Paillé pour une partie du lot 263 et P-264



No. de résolution
ou annotation

M. Louis Dugré, pour une partie du lot 257,
Madame Marie-Claire Young Simard pour une partie du lot 252.
Adopté.

CONSIDERANT que le président du Domaine
Club Optimiste, M. Paul Charbonneau fait une déclaration de
droits acquis en vertu de l'article 101 de la loi de Protec-
tion du Territoire agricole concernant les lots 302-P, e
303-P, 305-P, 306-P et 307-P à Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que selon le rôle d'évaluation
de la municipalité nous sommes en mesure d'affirmer qu'il y
avait des bâtiments sur ces lots en 1955 ou avant

336/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame
Denise Charest, appuyé par M. Denis Ferron, et résolu que la
Municipalité est en droit de croire au bien fondé de la dé-
claration de droits acquis faite par le Club Optimiste de
Pointe-du-Lac.
Adopté.

Lotissement
Lot 67-22

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpen-
teur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 67,
dossier 25 316, propriété de Gélinas, Durand Inc.

337/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-
Pierre Benoit, appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu
d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot
67 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-
du-Lac, soit les subdivisions 67-22 à 67-27 inclus.

Que copies des plans et livre de renvoi
soient adressés au Ministère de l'Energie et Ressources du
Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne
deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et
sans effet à compter du 26 janvier 1985, si la demande au
Ministère de l'Energie et Ressources du Québec ou le dépôt
au bureau du Ministre de l'Energie et Ressources du Québec
nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné
n'est pas fait avant ladite date.
Adopté.

Achat rue
Lot 67

Considérant que la Compagnie Gélinas,
Durand Inc. présente un projet de prolongement du secteur
Orée des Bois sur le lot P-67,

CONSIDERANT que les promoteurs s'engagent
à respecter les conditions de prolongement de rues de la
municipalité,

338/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M Denis
Ferron, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu:

- 1- Que la municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur
pour un dollar d'une rue formée des lots 67-22 et 67-23,
tels qu'apparaissant au plan projet soumis par M. Roger
Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 20 novembre 1984,
dossier #25 316 et propriété de la Compagnie Gélinas,
Durand Inc.
- 2- Que la Compagnie Gélinas, Durand Inc. s'engage à accom-
plir la forme de rue, le revêtement de 6 pouces de pier-
re concassée, les travaux d'aqueduc incluant plans, de-
vis et acceptation par le Ministère de l'Environnement
du Québec,
- 3- Que la Compagnie Gélinas, Durand Inc. s'engage à déposer
à la municipalité un montant de 2,000\$ pour garantir
l'accomplissement des travaux requis.
- 4- Que ladite compagnie cède à la municipalité, par acte
notarié, un terrain représentant 10% de la superficie
totale du projet de développement du secteur Orée des
Bois, ledit terrain ou sa valeur étant cédé à des fins de
loisirs,



No. de résolution
ou annotation

- 5- Que le Notaire Henri-Paul Martin soit autorisé à préparer les contrats à cette fin.
- 6- Que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents requis.

Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable du Rang St-Nicolas se plaint de chiens errants dans son secteur.

Un contribuable de l'Avenue des Bouleaux demande des explications relativement à l'adoption préliminaire du périmètre de développement de la municipalité face à la M.R.C. de Francheville.

Un responsable des sentiers de motoneiges demande à qui appartient la voie d'excès le long de l'autoroute 40 entre les rangs des Garceaux et St-Nicolas afin d'obtenir une autorisation d'y faire un sentier de motoneiges.

339/84

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

La présente assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Réunion
rég.
10-12-84

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Seance régulière de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 10 décembre 1984 à la salle de l'hotel de ville de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

M. le conseiller Denis Ferron est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

340/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

RECEPTION DE PETITION: aucune

341/84

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire.
Adopté.



No. de résolution
ou annotation

RAPPORTS DE COMITES

Le Secrétaire-trésorier soumet le rapport des incendies et des permis de construction pour le mois de novembre.

M. le Maire donne un compte rendu de la dernière réunion de la M.R.C. de Francheville.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

CORRESPONDANCE

Remerciement St-Vincent M. Pierre Demers, curé, remercie le Conseil municipal de sa généreuse contribution à la Société St-Vincent de Paul de Pointe-du-lac. Cette société porte attention aux défavorisés afin de les aider temporairement dans des situations difficiles.

Remerciement DeCotret M. Paul René DeCotret remercie le Conseil municipal d'avoir confié à sa firme comptable, la vérification des livres de la municipalité pour l'année 1984. Il portera la même attention que par les années passées.

Agence Mauricienne la patrouille et la collecte des licences de chiens. Elle Offre Serv. énumère les modalités des différents services offerts.

Laboratoire Choisy La firme "Les laboratoires Choisy Ltée" souligne qu'elle travaille avec la Société Québécoise d'assainissement des Eaux depuis 3 ans et présentement avec les villes de Grand-Mère et Victoriaville. Elle peut donc offrir, de par son expérience, les services: d'étude géotechnique, installation de piézomètre et d'analyse contre inspection de sols et béton de ciment. De plus, le directeur des projets M. Michel Jodoin, ingénieur, est résident de Pointe-du-Lac depuis près de 3 ans.

CONSIDERANT que la municipalité de Pointe-du-Lac est présentement désignée zone cible en ce qui concerne l'assainissement des eaux,

CONSIDERANT qu'une étude est actuellement en cours et que les travaux pourraient être entrepris en 1985.

CONSIDERANT que lors des différentes étapes de construction, il y a lieu de s'assurer du contrôle de la qualité des matériaux employés,

CONSIDERANT qu'il y aurait avantage à procéder au choix d'un laboratoire compétent pour faire cette surveillance,

342/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de recommander la firme "Les Laboratoires Choisy Ltée" auprès de la Société Québécoise d'assainissement des eaux.
Adopté.

Société Assainissement offre serv. La Société Québécoise d'assainissement des eaux fait parvenir une pochette d'information. On y retrouve:

- Le rapport de gestion de la Société
- La loi 92 qui la régit
- La liste des municipalités qui ont confié leur maîtrise d'oeuvre
- L'entente protocolaire type.

Dès que l'étude d'avant projet de la municipalité sera terminée et que le chargé de projet du Ministère de l'environnement aura été rencontré, un représentant de la société se fera un plaisir de rencontrer le Conseil pour expliquer les nombreux avantages de confier la maîtrise d'oeuvre de son programme d'assainissement.

Cueillette Déchets Noel La firme Sani-Paré Inc. souligne que les congés de Noel et du Jour de l'An étant des mardis, elle demande la possibilité d'effectuer la cueillette des ordures soit le lundi ou le jeudi de chacune de ces semaines.



No. de résolution
ou annotation

344"84

Chef pomp.
Démission
M. Crête

346/84

347/84

Aqueduc
Entente
Yamachiche

Règlement
chiens
Modificat.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu de demander à la firme Sani Paré Inc. d'effectuer la cueillette des ordures ménagères le 27 décembre 1984 au lieu du 25 et le 3 janvier 1985 au lieu du 1er.
Adopté.

Le Conseil des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. souligne que la municipalité lui a versé une première tranche de sa subvention d'opération. Elle demande, par résolution passée à la séance du 20 novembre dernier, le versement du solde de la subvention d'opération.

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu de verser à la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. un montant de 8,500\$ représentant la dernière tranche de la subvention 1984 pour l'opération des loisirs.
Adopté.

M. Marcel Crête, en date du 10 décembre 84, remet sa démission écrite comme chef-pompier de la municipalité. Monsieur Crête souligne que son état de santé ne lui permet plus d'occuper ce poste. Il remercie tous ceux avec qui il a eu le plaisir de travailler durant les années où il a été en charge du service des incendies.

CONSIDERANT que M. Marcel Crête remet sa démission comme chef-pompier de la municipalité pour des raisons de santé,

CONSIDERANT que Monsieur Crête a été en charge du service des incendies de Pointe-du-Lac durant de nombreuses années,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accepte la démission de Monsieur Crête comme chef-pompier et lui offre par la même occasion ses plus sincères remerciements pour les innombrables services rendus au service des incendies et à la population de Pointe-du-Lac.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Marcel Crête a remis sa démission comme chef-pompier,

CONSIDERANT QU'actuellement M. Jean-Yves Pépin, a été nommé chef par intérim,

CONSIDERANT QU'il y a lieu de nommer un chef-pompier,

CONSIDERANT que le groupe de pompiers volontaires s'est formé une association soit l'A.P.I.,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de demander à l'A.P.I. de Pointe-du-Lac de bien vouloir faire sa recommandation pour la nomination d'un nouveau chef-pompier.
Adopté.

La municipalité du Village d'Yamachiche soumet un projet de règlement concernant la régie et l'administration de l'aqueduc (204-84) et un projet de règlement (207-84) concernant une entente intermunicipale pour l'alimentation de certains usagers de Pointe-du-Lac. L'étude de cette réglementation est reportée en janvier prochain.

REGLEMENT NO. 30-3

REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT No. 30-2,
REGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

ATTENDU que la Municipalité de Pointe-du-Lac a adopté le règlement #30-2: "Règlement concernant les chiens"



No. de résolution 348
ou annotation

ATTENDU que la Municipalité désire modifier son règlement,

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été déposé lors de la réunion tenue le 26 novembre 1984,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur, et résolu d'adopter le règlement #30-3, intitulé "Règlement modifiant le règlement #30-2, règlement concernant les chiens"

BUT: Le présent règlement a pour but de modifier certains tarifs dont le coût du permis, de même que le coût des frais de garde.

1- Article #6: Modifié comme suit:

Le coût annuel du permis est de Douze(12) dollars pour chaque chien. Si le permis est acquitté dans les TRENTE (30) jours du premier avis, le coût est alors réduit à dix (10) dollars.

2- Article #8: Modifié comme suit:

Nul ne peut être propriétaire de plus de deux (2) chiens par propriété ou logement sans obtenir l'autorisation écrite de la Municipalité d'opérer un chenil.

3- Article #22: Modifié comme suit:

Si un tel chien est placé en fourrière, et avant qu'il ne soit abattu ou vendu, est réclamé par son propriétaire, ce dernier peut en reprendre possession, mais seulement après avoir payé la somme de quinze (15) dollars pour la cueillette plus un montant de quatre (4) dollars pour chaque jour de garde et en plus après avoir payé le coût du permis, au cas où tel permis n'a pas été émis, en plus de l'amende imposée par le présent règlement.

4- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Pointe-du-Lac, ce 10e jour de décembre 1984.


Maire


Secrétaire

Garde-Fou
RgStCharl
6eRg E&O

CONSIDERANT qu'un ponceau a été installé sur la rivière St-Charles dans le 6e Rang entre le 6e Rang est et le 6e Rang ouest à la hauteur du lot 530-P,

CONSIDERANT que la rivière est très profonde de chaque côté du chemin et qu'il n'y a pas de garde-fou pour protéger les automobilistes,

349/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu de demander au Ministère des transports d'installer des garde-fous de chaque côté du chemin à cet endroit.
Adopté.

Ministère
transports
Lumières
rues

CONSIDERANT que certains secteurs de la route 138 ne sont pas suffisamment éclairés,

CONSIDERANT que la municipalité reçoit régulièrement des plaintes de contribuables à ce sujet,

CONSIDERANT que la Municipalité désire améliorer l'éclairage de tous les chemins pour les rendre plus sécuritaires,



No. de résolution
ou annotation

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu de demander au Ministère des transports de bien vouloir installer des lumières de rues aux endroits suivants sur la route nationale 138:

- Limite de Pointe-du-Lac et Yamachiche
- Coins des rues:
 - Orée des Bois
 - Ouellette
 - Denis
 - Jardin Baie-Jolie
 - Des Saules
 - Périgny.

Adopté

Lotissement
Gérard Pagé
Lot 67-22
à 67-27

CONSIDERANT que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un projet de subdivision sur le lot 67, dossier 25 316, propriété de la firme Gélinas, Durand Inc. de la Municipalité de Pointe-du-Lac, de M. Guy Bélisle et de Mesdames Elaine Guimond et Hélène Gamache,

351/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu d'accepter tel que présenté, le plan de subdivision du lot 67 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, soit les subdivisions 67-22 à 67-27 inclus.

Que copies des plans et livre de renvoi soient adressés au Ministère de l'énergie et ressources du Québec en deux exemplaires afin que la Municipalité obtienne deux (2) copies approuvées par ce Ministère.

Que cette approbation devient nulle et sans effet à compter du 10 février 1985, si la demande au Ministère de l'énergie et ressources du Québec ou le dépôt au bureau du Ministre de l'énergie et ressources du Québec nécessaire à l'entrée en vigueur du plan ci-haut mentionné n'est pas fait avant ladite date.

Adopté.

Prolongement rue
Orée Bois

CONSIDERANT que la compagnie Gélinas, Durand Inc., M. Guy Bélisle ainsi que Mesdames Elaine Guimond et Hélène Gamache présentent un projet de prolongement du secteur Orée des Bois sur le lot P-67,

CONSIDERANT que les promoteurs s'engagent à respecter les conditions de prolongement de rues de la municipalité,

352/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu:

- 1- Que la municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur pour un dollar d'une rue formée des lots 67-22 et 67-23, tels qu'apparaissant au plan projet soumis par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 20 novembre 1984, dossier numéro 25 316 et propriété de la compagnie Gélinas Durand Inc., M. Guy Bélisle et Mesdames Elaine Guimond et Hélène Gamache.
- 2- Que les promoteurs s'engagent à accomplir la forme de rue, le revêtement de 6 pouces de pierre concassée, les travaux d'aqueduc incluant plans, devis et acceptation par le Ministère de l'environnement du Québec,
- 3- Que les promoteurs s'engagent à déposer à la municipalité un montant de 2,000\$ pour garantir l'accomplissement des travaux requis.
- 4- Que la compagnie Gélinas Durand Inc. cède à la municipalité, par acte notarié, un terrain représentant 10% de la superficie totale du projet de développement du secteur Orée des Bois, ledit terrain ou sa valeur étant cédé à des fins de loisirs,
- 5- Que le notaire Henri-Paul Martin soit autorisé à préparer les contrats à cette fin.



No. de résolution
ou annotation

6- Que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents requis.

Adopté.

CONSIDERANT que le comité provincial de discipline et de protet lors de sa réunion du 28 octobre 1984, a suspendu M. Louis Benoit, entraîneur des Seigneurs de Pointe-du-Lac, de toutes activités, pour une période de 3 ans;

CONSIDERANT que nous croyons démesuré la sanction imposée en regard des faits réels qui se sont déroulés lors de la partie du 1er septembre à Pointe-du-lac;

CONSIDERANT que M. Louis Benoit, a toujours travaillé au développement du baseball mineur dans notre municipalité en tant que président de notre tournoi régional atome et à titre de bénévole au sein du comité du baseball mineur de Pointe-du-Lac;

CONSIDERANT que le maintien de cette suspension de trois ans imposée à M. Louis Benoit, de toutes activités reliées au baseball, hypothéquerait pour plusieurs années à venir notre programme de développement de notre baseball mineur;

CONSIDERANT qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles compétents et intéressés;

CONSIDERANT qu'il n'est pas dans notre intention d'excuser le geste posé par M. Louis Benoit,

CONSIDERANT que M. Louis Benoit ne peut être le seul fautif dans le déroulement des événements du 1er septembre dernier;

353/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, que la Corporation municipale de Pointe-du-Lac appuie la demande du Club de Baseball "Les Seigneurs de Pointe-du-Lac", qu'une nouvelle enquête soit ouverte dans le dossier #CDP-84-05-06 "cas Benoit", afin que ce dernier puisse encore apporter sa compétence et son intérêt au service de nos jeunes qui désirent se développer par l'intermédiaire de cette belle discipline qu'est le baseball.
Adopté.

Prolongement
rue Denis

CONSIDERANT que Madame Madeleine Beauchesne Boucher désire procéder au prolongement de la rue Denis pour l'implantation de maisons mobiles,

CONSIDERANT que Madame Boucher a demandé une participation financière de la municipalité,

CONSIDERANT qu'un changement au zonage est nécessaire pour étendre la superficie de la zone de maisons mobiles RM2,

354/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et résolu que:

MADAME BOUCHER s'engage à:

- Déposer le montant de 1,000\$ nécessaire pour la modification au règlement de zonage.
- Déposer un montant de 200\$ représentant le 10% exigé pour fins de loisir.
- Faire préparer les plans et devis nécessaires par un ingénieur reconnu par la municipalité.
- Faire approuver lesdits plans et devis par le Ministère de l'environnement.
- Procéder à la construction de l'aqueduc selon les plans approuvés.
- Faire la forme de rue et le recouvrement selon les directives de la municipalité.



No. de résolution
ou annotation

Travaux
Jardin
Baie-Jolie
remboursem.

355/84

- Céder la rue et les infrastructures pour la somme de 1.00\$

La MUNICIPALITE s'engage À:

- Entreprendre les procédures nécessaires au changement au plan de zonage de la municipalité.
- Payer 50% du coût des matériaux pour la confection de la rue transversale réunissant les rues Denis et Boucher et ce jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 2,700\$
- Mandater le notaire Henri-Paul Martin pour la préparation du contrat d'achat de la rue.
- Autoriser le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer les documents requis.

Adopté.

CONSIDERANT que la municipalité a reçu une subvention de 10,000.\$ du Ministère des transports pour le pavage du Secteur Jardin Baie-Jolie,

CONSIDERANT que la partie des travaux payables par les résidents a été évaluée à 13,732.\$,

CONSIDERANT que les résidents ont déjà payé à la municipalité un montant de 17,024.\$ pour couvrir les travaux,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Har-nois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu de rem-bourser au propriétaire la somme de 3,292.\$ au prorata du nombre de pieds linéaires de façade de chacun, soit:

Blanchette Raymond P.	100 pieds	\$112.00✓
Milot Fernand	132 "	148.00✓
Ferron Paul	180 "	201.00✓
Descoteaux Doreen T.	195 "	218.00✓
Therrien Michel	120 "	134.00✓
Beaulieu René	135 "	151.00✓
Moisan Claudette	140 "	156.00✓
Mathieu J.	140 "	156.00✓
Lamana André	240 "	268.00✓
Miceli Dominico	213 "	238.00✓
Boisclair Alain	120 "	134.00✓
Jarvis Thomas	125 "	140.00✓
Rousseau Florent	124 "	139.00✓
Grimard Denise B.	80 "	89.00✓
Grimard Fernand	91 "	102.00✓
Bérubé André	100 "	112.00✓
Montreuil René	125 "	140.00✓
Ferron Robert	110 "	123.00✓
Savard Jean-Paul	110 "	123.00✓
Racine Claude	120 "	134.00✓
Yergeau Claudette	125 "	140.00✓
Ferron France	120 "	134.00✓

Adopté

Chenil
RéalMartel

CONSIDERANT que M. Réal Martel domicilié au 980 Baie-Jolie demande l'autorisation d'opérer un chenil,

CONSIDERANT que la réglementation autorise l'octroi de permis de chenil à l'intérieur des zones agricoles définies au règlement numéro 21,

CONSIDERANT que la propriété de M. Martel est com-prise à l'intérieur d'une zone résidentielle,

356/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Har-nois, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de ne pas accorder un permis d'opérer un chenil à M. Réal Martel du 980 Baie-Jolie.

Adopté.

Taux Int.
1985

CONSIDERANT que la Municipalité doit en décembre de chaque année fixer un taux d'intérêt à être chargé sur les montants qui lui sont dus et qui ne sont pas acquittés dans les délais prescrits,



No. de résolution
ou annotation

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de fixer à 1.25% par mois (soit 15% par année) le taux d'intérêt à être chargé sur tous les montants dus à la municipalité et non acquittés dans les délais prescrits.
Adopté.

CONSIDERANT que cette année un comité local du Noel du Pauvre a été mis sur pied,

CONSIDERANT que ce comité a ramassé au delà de 6,000\$ pour le bénéfice des personnes défavorisées de Pointe-du-Lac,

358/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gaston Levasseur, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu de féliciter le comité du Noel du Pauvre de Pointe-du-Lac, sa responsable Madame Micheline Bournival et toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à l'énorme succès que ce comité a obtenu. Que le conseil municipal apprécie au plus haut point le dévouement des bénévoles pour la cause des personnes défavorisées.
Adopté.

Remerciement
Chev. Col.

CONSIDERANT que les Chevaliers de Colomb (conseil de Pointe-du-Lac) ont réalisé un sapin géant à l'occasion de la campagne de financement du Noel du Pauvre de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que ce sapin de Noel a été installé dans la façade de l'hotel de ville de Pointe-du-Lac,

CONSIDERANT que les Chevaliers de Colomb font don de ce sapin à la municipalité de Pointe-du-Lac,

359/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac offre ses plus sincères remerciements au Conseil des Chevaliers de Colomb de Pointe-du-Lac pour leur magnifique réalisation.
Adopté.

Ste Marguerite
Mandat Arpent

CONSIDERANT que dans le dossier de l'élargissement du chemin Ste-Marguerite, la municipalité a déjà obtenu une bonne partie des terrains requis pour ces travaux,

CONSIDERANT que certains propriétaires n'ont pas encore accepté de céder le terrain nécessaire à la municipalité,

CONSIDERANT que pour négocier ces parties de terrain avec les propriétaires concernés, la municipalité requiert les plans montrant plus précisément les largeurs de terrain requises,

360/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement résolu de mandater M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, à préparer des plans montrant les superficies que la municipalité de Pointe-du-Lac requiert pour accomplir l'élargissement du chemin Ste-Marguerite pour les propriétés ci-après:

Mme Edith Camirand P-267
M. Michel Desmarais P-267
M. André Naud P-267
Mme Emilienne Guay P-265
Mme Lucille Dupont P-263
M. Georges Lesmerises P-254
M. Jocelyn Lessard P-254
M. Roger Vallières P-253
M. Jean-Paul Lamy P-252
M. Bertrand Lebeau P-252

Adopté

Fermeture
bureau
24 & 31 déc.

CONSIDERANT que les lundis 24 et 31 décembre sont des jours précédant les deux journées de fête,

CONSIDERANT de plus que l'assemblée régulière du



No. de résolution
ou annotation

Conseil doit se tenir le 24 décembre,

1/84 EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Har-
nois, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, et unanimement réso-
lu:

- 1- Que les bureaux de la Municipalité seront fermés à cause de la fête de Noël et celle du Jour de l'An, les 24, 25 et 26 décembre de même que les 31 décembre, 1er et 2 janvier 1985.

Que l'assemblée régulière du 24 décembre 1984 n'aura pas lieu.

Adopté.

Avis de
Motion
Eclairage
rues
362/84

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, et unani-
mement résolu de déposer un avis de motion pour la présenta-
tion à une séance ultérieure d'un règlement pour installer
des lumières de rues à chaque intersection de rues ou de
rangs de la municipalité et d'imposer une taxe spéciale à
cet effet.

Adopté.

COMPTES FOLIO 612

CERTIFICAT DE CREDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-bas décrite est projetée par le Conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 10e jour de décembre 1984.

Jean Bte Pothier

1182	Banque Nationale		1,004.98
1183	Ass. Touristique Coeur	Cotisation	100.00
1184	Ass. Qu.. Technique Eau	journée étude	105.00
1185	Caisse Pop.St-Phil.	remb. taxes	602.16
1186	Rest. Grand Constant	Katimavik	21.56
1187	Com. St-VincentPaul		500.00
1188	Guy Janvier & C.Pop.	nov. 84	566.66
1189	André Biron	puits	140.00
1190	Sani Paré Inc.	vidanges	5,484.41
1191	Gaétan Roberge	voyages	283.25
1192	Ministère Revenu	nov. 84	2,086.35
1193	Receveur du Canada	nov. 84	1,632.76
1194	La Survivance Ass.	nov. 84	481.89
1195	La Laurentienne Mut.	nov. 84	1,410.92
1196	Martial Beaudry	26 nov- 8 déc.	691.55
1197	Martial Beaudry	10 déc- 22déc.	691.55
1198	Jean-Bte Pothier	26 nov- 8 déc.	692.57
1199	Jean-Bte Pothier	10 déc- 22 déc.	692.57
1200	Gaétan Roberge	26 nov- 8 déc.	675.77
1201	Gaétan Roberge	10 déc.-22 déc.	675.77
1202	Suz. Denoncourt	26 nov- 8 déc.	455.90
1203	Suz. Denoncourt	10 déc.-22 déc.	455.90
1204	Hélène Leclerc	26 nov- 8 déc.	427.21
1205	Hélène Leclerc	10 déc.-22 déc.	427.21
1206	Marcel Crête	26 nov- 8 déc.	588.30
1207	Marcel Crête	10 déc.-22 déc.	588.30
1208	Michel Thiffeault	26 nov- 8 déc.	632.67
1209	Michel Thiffeault	10 déc.-22 déc.	632.67
1210	Antoine Dufour	26 nov- 8 déc.	555.59
1211	Antoine Dufour	10 déc.-22 déc.	555.59
1212	Mme Doris Lebeau	26 nov- 8 déc.	100.00
1213	Mme Doris Lebeau	10 déc- 22 déc.	100.00
1214	Mme J.Guy Rouette	26 nov- 8 déc.	100.00
1215	Mme J.Guy Rouette	10 déc.-22 déc.	100.00
1216	Normand Hélie	26 nov- 8 déc.	860.00
1217	Normand Hélie	10 déc.-22 déc.	450.00
1218	Comité Noel du Pauvre		50.00
1219	Wilson-Lafleur	papeterie	10.00
1220	Comité Bénévolat	bibliothèque	208.00



No. de résolution
ou annotation

1221	Manoir Plage Auger	Réception	338.75
1222	Société Can. Postes		1,500.00
1223	Geo. H. Denoncourt	Frs représentation	1,717.76
1224	Jacqueline Moreau	"	666.66
1225	Denise Charest	"	806.66
1226	Gaston Levasseur	"	726.66
1227	Jean-Pierre Benoit	"	806.66
1228	Gérard Harnois	"	706.66
1229	Denis Ferron	"	626.66
1230	Antoine Dufour	voyages	78.25
1231	Martial Beaudry	comité	315.00
1232	Gaétan Roberge	comité	420.00
1233	Suz. Denoncourt	comité	175.00
1234	Ville Trois-Rivières	ordinateur	2,000.00
1235	Ducharme Inc.	papeterie	125.00
1236	R.L. Crain Inc.	papeterie	1,386.34
1237	I.B.M. Canada Ltée	papeterie	253.38
1238	Papeterie Mauricenne	papeterie	47.28
1239	Hamel-Roy Ass. arp.		395.00
1240	Martin, martin notaires		386.00
1241	Simard, Comeau Ltée	panneau	1,889.00
1242	Continental Asphalt.		1,825.24
1243	Aluminium Dufresne Inc.		29.06
1244	Domtar Inc.	sel	6 285.86
1245	A.Guy Messier		2,147.46
1246	Thomas Bellemare Ltée		1,100.0
1247	Central Inc.	égout	497.50
1248	Saillant Inc.	matériaux	4,829.39
1249	Fournier, Martin	matériaux	13.58
1250	Marcel Bergeron	divers	164.88
1251	Distribution Robert	divers	238.43
1252	Gaz Inter Cité		504.86
1253	Mich-O-Tomobile Ltée		269.36
1254	Garage Pépin Fils		602.34
1255	Sergaz Inc.		294.84
1256	Baron Tousignant Ltée		56.47
1257	Quincaillerie Guilbert		787.42
1258	Matériaux Rives Inc.		13.13
1259	Les Estampes P.G.	parc	4.36
1260	Hamel Inc.	Incendie	16.20
1261	Bibliothèque Cent.	volumes	345.18
1262	Atelier Reliure SagLac		102.62
1263	Reliure Travaction Inc.		180.56
1264	Bell Canada		418.54
1265	Réal Trahan	DIVERS	10.35
1266	Forest & Fils Ltée	parc	76.16
1267	Burotec Inc.	location	119.90
1268	Hydro Québec		7,823.97
1269	Garage R. Lamothe		293.30
1270	Raymond P. Blanchette	Remb. Jardin B.Jolie	112.00
1271	Fernand Milot	"	148.00
1272	Paul Ferron	"	201.00
1273	Doreen T. Descoteaux	"	218.00
1274	Michel Therrien	"	134.00
1275	René Beaulieu	"	151.00
1276	Claudette Moisan	"	156.00
1277	J. Mathieu	"	156.00
1278	André Lamana	"	268.00
1279	Dominico Miceli	"	238.00
1280	Alain Boisclair	"	134.00
1281	Thomas Jarvis	"	140.00
1282	Florent Rousseau	"	139.00
1283	Denise B. Grimard	"	89.00
1284	Fernand Grimard	"	102.00
1285	André Bérubé	"	112.00
1286	René Montreuil	"	140.00
1287	Robert Ferron	"	123.00
1288	Jean-Paul Savard	"	123.00
1289	Claude Ra ine	"	134.00
1290	Claudette Yergeau	"	140.00
1291	France Ferron	"	134.00
1292	Raymond Benoit	Pompier	110.00
1293	Gilles Bourgoin	"	320.00
1294	Maurice Crête	"	50.00
1295	Sylvio Dufresne	"	300.00
1296	André Dugré	"	135.00
1297	Luc Dugré	"	135.00



No. de résolution
ou annotation

1298	Claude Dupont	Pompier	130.00
1299	Normand Hélie	"	90.00
1300	Rénald Légaré	"	200.00
1301	Denis Lesmerises	"	135.00
1302	Michel Lesmerises	"	135.00
1303	Jean-Yves Pépin	"	350.00
1304	André Roque	"	160.00
1305	Michel Thiffeault	"	190.00
1306	Réal Trahan	"	90.00
1307	Caisse Pop. Pte	Secteur Dugré	1,800.00
1308	Raymond Dorval	divers	43.56
1309	Martial Beaudry	voyages	164.20
1310	Jean-Bte Pothier	voyages	21.00
1311	Aréo Feu Ltée		1,149.27
1312	Martial Beaudry	24 - 31 déc.	392.81
1313	Suz. Denoncourt	24 - 31 déc. Suppl.	495.84
1314	Hélène Leclerc	24 - 31 déc. suppl.	464.72
1315	Jean-Bte Pothier	24 - 31 déc.	409.75
1316	Gaétan Roberge	24 - 31 déc.	382.29
1317	Marcel Crête	24 - 31 déc.	305.71
1318	Michel Thiffeault	24 - 31 déc.	359.79
1319	Antoine Dufour	24 - 31 déc.	318.00
1320	Brasserie Patrimoine	journée budget	194.35
1321	C.R.D. 04	cotisation	168.00
1322	Maison des Vins	budget	30.00
1323	Bell Canada	informatique	70.00
1324	Restaurant Grec	diner sec.	84.58
1325	Les Publications Qué.	manuel	80.00
1326	Antoine Dufour	comité	70.00
1327	Jeannine Proulx	Katimavik	24.49
1328	Loisirs Pointe-du-lac	subvention	8,500.00

363/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612, Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande des explications supplémentaires sur le mandat qui a été confié à l'arpenteur-géomètre pour dresser des plans pour le chemin Ste-Marguerite.

364/84

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par M. Gaston Levasseur et résolu de lever la présente assemblée. Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

Séance
spéciale
17-12-84

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 17 décembre 1984 à 7h30 p.m. à la salle de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Jean-Pierre Benoit, Denise Charest, Denis Ferron sous la présidence de Monsieur le maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier, l'adjoint Martial Beaudry et l'inspecteur-municipal Gaétan Roberge sont aussi présents.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par Monsieur le maire Georges-H. Denoncourt le 13 décembre 1984.

CONSIDERANT que tous les membres du conseil sont présents,



No. de résolution
ou annotation

L'ordre du jour de la convocation est modifié de la façon suivante:

Ordre du jour:

Prière

Constatation du quorum

Acceptation du procès-verbal du 10 décembre 1984

Congédiement de M. Jean-Baptiste Pothier, secrétaire

Nomination d'un secrétaire-trésorier

Résolution autorisant les signataires des effets
de commerce

Adoption du règlement de lumières de rue

Résolution concernant le droit de représentation à

la M.R.C. de Francheville

Démission de M. Jean-Pierre Benoit aux comités des rues
et d'incendies

Rectification des conditions de travail des employés
pour 1985

Période des questions

Levée de l'assemblée

365/84

Il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Gérard Harnois et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.
Adopté.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 1984 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

366/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 1984. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.
Adopté.

Congédiement
M. Pothier

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'est doté d'un système informatique depuis janvier 1984,

CONSIDERANT que la Municipalité a accordé un délai d'un an pour permettre à son personnel de se familiariser avec ce système,

CONSIDERANT que Monsieur Pothier n'a pas été en mesure de s'adapter et comprendre ce nouveau système,

CONSIDERANT que ce système permet d'accomplir le travail de bureau (perception des taxes et comptabilité) de façon plus rapide et avec moins de personnel,

CONSIDERANT que désormais un seul secrétaire-trésorier est suffisant avec l'implantation de ce système,

367/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et résolu QUE:

- La Municipalité de Pointe-du-Lac souligne sa plus haute appréciation à M. Jean-Baptiste Pothier, pour les innombrables services et l'intérêt qu'il a témoigné à la Municipalité durant les nombreuses années qu'il a occupé le poste de secrétaire-trésorier.

- La Municipalité de Pointe-du-Lac se voit dans l'obligation de remercier M. Jean-Baptiste Pothier de ses services.

- Le licenciement deviendra effectif à compter du 28 décembre 1984.
Adopté.

Nomination
Sec.-trés.

CONSIDERANT que la municipalité de Pointe-du-Lac a remercié M. Jean-Baptiste Pothier à titre de secrétaire-trésorier,

CONSIDERANT que la Municipalité doit se nommer un secrétaire-trésorier.

CONSIDERANT que M. Martial Beaudry occupe le poste de secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité depuis nombre d'années,

368/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Denise Charest, et résolu de nommer M. Martial Beaudry



No. de résolution
ou annotation

369/84

Règlement 5-

secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe-du-Lac.
Que cette nomination devient effective à compter du 28 décembre 1984.
Adopté.

CONSIDERANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac vient de nommer un nouveau Secrétaire-trésorier,

CONSIDERANT que la Municipalité doit changer les signataires autorisés à signer ses effets de commerce auprès de son institution bancaire,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gaston Levasseur, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'autoriser M. le Maire Georges-H. Denoncourt et le secrétaire-trésorier Martial Beaudry, à signer les chèques et autres effets de commerce de la Municipalité de Pointe-du-Lac auprès de la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac.
Adopté.

REGLEMENT NO. 5-1

REGLEMENT RELATIF A L'ECLAIRAGE DES RUES A L'INTERIEUR DE LA MUNICIPALITE

ATTENDU que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède déjà un règlement concernant l'éclairage des rues de certains secteurs,

ATTENDU que le coût de ce service doit être défrayé par les bénéficiaires de ce service,

ATTENDU que les secteurs desservis ne le sont pas tous de la même façon,

ATTENDU que le Conseil désire installer des luminaires aux intersections de routes, rangs et rues du territoire de l'ex-municipalité de la Paroisse,

ATTENDU Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 10 décembre 1984,

370/84

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par M. Jean-Pierre Benoit, qu'il est par le présent règlement ordonné et statué et ledit règlement ordonne et statue ainsi qu'il suit, à savoir:

ARTICLE 1: Le présent règlement s'intitule: "REGLEMENT RELATIF A L'ECLAIRAGE DES RUES A L'INTERIEUR DE LA MUNICIPALITE"

ARTICLE 2: Le présent règlement abroge tout règlement adopté antérieurement, soit le règlement numéro 5 et ses amendements, dont les articles 1,e; 1,f; 1,g

ARTICLE 3: Pour les fins du présent règlement, le territoire de chacune des ex-municipalités du Village et de la Paroisse de Pointe-du-Lac, est défini comme suit:

Secteur 1: Territoire de l'ex-municipalité du Village de Pointe-du-Lac, compris dans les limites suivantes
Limite Nord-Est: lots 56, 251, 270 et Rang des Garceaux

Limite Nord : lots P-353, 357, 358, 359, 127, 128, 129, 130

Limite Ouest : lot 130

Limite Sud,
Sud-Est : le Fleuve St-Laurent

Secteur 2: Territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac à l'exception de celui du secteur 1

ARTICLE 4a: Le coût des lumières de rues installées sur le territoire du secteur No 1 est défrayé par tous les propriétaires présents et futurs de ce secteur.

4b: Afin de pourvoir au paiement du coût de l'éclairage du secteur No. 1, la Municipalité de Pointe-du-Lac impose à ce secteur une taxe spéciale de lumière de rue. Cette taxe est imposée sur la base de l'évaluation imposable de chacune des propriétés du secteur. Le taux de cette taxe est fixé annuellement par résolution du Conseil municipal et est imposée et payable à la même date et sur le même avis que la



No. de résolution
ou annotation

taxe foncière générale.

- ARTICLE 5a: Le coût des lumières de rues installées sur l'Avenue St-Jean Baptiste est défrayé par tous les propriétaires riverains présents et futurs de cette avenue.
- ARTICLE 5b: Afin de pourvoir au paiement du coût de l'éclairage de l'Avenue St-Jean-Baptiste la Municipalité de Pointe-du-Lac impose une taxe spéciale de lumière de rue à chacun des propriétaires riverains de cette avenue.
- ARTICLE 5c: Propriétaires riverains: Signifie propriétaire d'un terrain situé en bordure de cette rue et sur lequel une bâtisse est érigée.
- ARTICLE 5d: Le taux de la taxe spéciale de lumière de rue de l'Avenue St-Jean-Baptiste est le coût de l'éclairage réparti à part égale entre chacun des propriétaires riverains présents et futurs. Le taux de cette taxe spéciale est fixé annuellement par résolution du Conseil municipal et est imposée et payable à la même date et sur le même avis que la taxe foncière générale.
- ARTICLE 5e: Pour le calcul du coût de l'éclairage de l'Avenue St-Jean-Baptiste, les luminaires placées aux intersections avec cette avenue ne sont pas compris, soient:
- | | |
|-------------------------|--------------|
| 1- Route 138, | 1 luminaire |
| 2- Rue Gilbert, | 2 luminaires |
| 3- Rue des Arts (ouest) | 2 luminaires |
| 4- Rue des Arts (est) | 1 luminaire |
| 5- Rue Lajoie, | 2 luminaires |
| 6- Ste-Marguerite, | 1 luminaire |
- Donc, le coût de l'éclairage est calculé avec 19 luminaires.
- ARTICLE 6a: Le coût des lumières de rues installées sur l'Avenue Simard (2 luminaires) est défrayé par tous les propriétaires riverains présents et futurs de cette avenue, soit l'avenue Simard comprise entre le chemin Ste-Marguerite et la jonction avec la rue Place Dubois.
- ARTICLE 6b: Afin de pourvoir au paiement du coût de l'éclairage de l'Avenue Simard, soit 2 luminaires, la Municipalité de Pointe-du-Lac impose une taxe spéciale de lumière de rue à chacun des propriétaires riverains de cette avenue.
- ARTICLE 6c: Propriétaires riverains: Signifie propriétaire d'un terrain situé en bordure de cette rue et sur lequel une bâtisse est érigée.
- ARTICLE 6d: Le taux de la taxe spéciale de lumière de rue de l'Avenue Simard est le coût de l'éclairage réparti à part égale entre chacun des propriétaires riverains présents et futurs de cette avenue. Le taux de cette taxe spéciale est fixé annuellement par résolution du Conseil municipal et est imposée et payable à la même date et sur le même avis que la taxe foncière générale.
- ARTICLE 7a: Le coût des lumières de rues installées sur l'avenue des Arts, soit la partie située à l'ouest de l'Avenue St-Jean-Baptiste est défrayé par tous les propriétaires riverains présents et futurs de cette avenue.
- ARTICLE 7b: Afin de pourvoir au paiement du coût de l'éclairage de l'Avenue des Arts (côté ouest de St-Jean-Baptiste), (5 luminaires) la Municipalité de Pointe-du-Lac impose une taxe spéciale de lumière de rue à chacun des propriétaires riverains de cette avenue.
- ARTICLE 7c: Propriétaires riverains: Signifie propriétaire d'un terrain situé en bordure de cette rue et sur lequel une bâtisse est érigée.
- ARTICLE 7d: Le taux de la taxe spéciale de lumière de rue de l'Avenue des Arts (Côté ouest de l'Avenue St-Jean-Baptiste) est le coût, de l'éclairage réparti à part égale entre chacun des



No. de résolution
ou annotation

des propriétaires riverains présents et futurs de cette avenue. Le taux de cette taxe spéciale est fixé annuellement par résolution du Conseil municipal et est imposée et payable à la même date et sur le même avis que la taxe foncière générale.

ARTICLE 8a: Le coût des lumières de rues installées aux intersections de routes, rangs ou rues sur le territoire du secteur No. 2 est défrayé par tous les propriétaires présents et futurs de ce secteur.

ARTICLE 8b: Afin de pourvoir au paiement du coût de l'éclairage du secteur No. 2, la municipalité de Pointe-du-Lac impose à ce secteur une taxe spéciale de lumière de rue. Cette taxe est imposée sur la base de l'évaluation imposable de chacune des propriétés du secteur. Le taux de cette taxe est fixé annuellement par résolution du Conseil municipal et est imposée et payable à la même date et sur le même avis que la taxe foncière générale.

ARTICLE 9: Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.
Adopté.

CERTIFICAT DE PROMULGATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 18e jour de décembre 1984.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18e jour de décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

ATTENDU le contenu des lettres patentes concernant la constitution de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville;

ATTENDU que le principe qui sous-tendait ce regroupement de municipalités consistait en une équité de la représentation des municipalités régies par le Code Municipal et celles régies par la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le dernier décret numéro 1232-84 a modifié les chiffres de population des municipalités du territoire de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville;

ATTENDU que cette modification a affecté le mode de représentation quant à l'équité des municipalités régies par le Code Municipal et celles régies par la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le décret numéro 1232-84 entrera en vigueur le 1er janvier 1985;

ATTENDU la demande des membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville formulée par la résolution numéro 84-11-500;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gérard Harnois, et résolu d'appuyer la demande de modification des lettres patentes de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville formulée par la résolution numéro 84-11-500.
Adopté.

CONSIDERANT que M. Jean-Pierre Benoit souligne qu'il remet verbalement sa démission à titre de membre du comité des rues et du comité des incendies,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame Jacqueline Moreau, appuyé par Madame Denise Charest, et unanimement résolu d'accepter la démission de M. Jean-Pierre Benoit comme membre des comités de rues et d'incendie.

De nommer M. Gérard Harnois en remplacement de M. Jean-Pierre Benoit.

Mode de
représentation
MRC

371-84

Démission
JP. Benoit
comités Rues
& Incendies

372-84



No. de résolution
ou annotation

Conditions
travail 1985
Employés

374/84

sur le comité de rues et sur le comité des incendies.
Adopté.

CONSIDERANT que les membres du conseil désirent discuter des conditions de travail des employés de la municipalité,

Il est proposé par M. Jean-Pierre Benoit, appuyé par M. Denis Ferron, et unanimement résolu d'ajourner la présente assemblée spéciale pour quinze minutes.
Adopté.

L'assemblée est ajournée.

Les quinze minutes étant écoulées, l'assemblée reprend.

CONSIDERANT qu'à chaque année la Municipalité doit établir les conditions de travail et les conditions salariales de ses employés,

CONSIDERANT que le comité de personnel a soumis aux employés les conditions offertes par le Conseil municipal,

CONSIDERANT qu'une description sommaire des tâches et responsabilités de chacun a été ébauchée,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferron, appuyé par Madame Jacqueline Moreau, et unanimement résolu:

- Que les conditions de travail pour l'année 1985, soient celles établies pour l'année 1984, avec les modifications suivantes:

1° Page 2, 2e paragraphe: La cédule de vacance à soumettre au Conseil pour approbation est obligatoire.

2° Comités privés du Conseil: Ajouter "En dehors des heures régulières de travail"

3° Page 3, inspecteur municipal; La visite hebdomadaire de la Municipalité est obligatoire.

4° Page 4, frais de déplacement de Martial Beaudry: 1,000\$

5° Page 5, frais de déplacement de Gaëtan Roberge conditionnels à l'accomplissement de la visite hebdomadaire

- Que la description sommaire des tâches et responsabilités de chacun des employés qui a été ébauchée soit mise en application pour l'année 1985.

- Que les conditions salariales pour l'année 1985 soient telles que ci-après:

Martial Beaudry	\$28,833.75
Gaëtan Roberge	\$24 968.23
Suzanne Denoncourt	\$17,054.95
Hélène Leclerc	\$16,258.62
Marcel Crête	\$23 493.40
Michel Thiffault	\$23,594.28
Antoine Dufour	\$21,840.00
J. Bapt. Pothier	\$10,000.00 Montant forfaitaire

Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS: Aucune

L'ordre du jour étant épuisé,
L'assemblée est levée.

Suzanne Denoncourt
Maire

Jean-Baptiste Pothier
Secrétaire trésorier



No. de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 20 décembre 1984 à la salle de l'Hotel de Ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Gérard Harnois, Jacqueline Moreau, Gaston Levasseur, Denise Charest sous la présidence de M. le maire Georges-H. Denoncourt formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier et l'adjoint Martial Beaudry sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Jean-Pierre Benoit et Denis Ferron sont absents.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par M. le maire Georges-H. Denoncourt en date du 13 décembre 1984, et l'ordre du jour porte exclusivement sur l'adoption des prévisions budgétaires 1985.

L'ordre du jour est le suivant:

- Prière
- Constatation du quorum
- Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 1984
- Adoption des prévisions budgétaires 1985
- Adoption des taux de taxes 1985
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 17 décembre 1984 et dont copie fut distribuée à chacun plusieurs jours avant la présente.

375/84

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par M. Gaston Levasseur et unanimement résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 décembre 1984. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire trésorier.
Adopté.

M. le Maire présente les prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'année 1985. Une copie de ces prévisions est remise à chacun des contribuables présents.

BUDGET 1985

REVENUS

Taxe foncière	\$579 096.
Taxe eau	125 300.
Taxe services (vid. égout, lum. etc)	118 000.
Compensation tenant lieu de taxes	118 807.
Services rendus	3 200.
Revenus de sources loc.	47 000.
Subventions	31 760
	<hr/>
	\$1,023 163.

DEPENSES

Administration générale	311 150
Sécurité Publique	23 000.
Transport Routier	232 050.
Eclairage des rues	40,000.
Aqueduc - égouts	55 000.
Enlèv.-dest. ordures	73 200.
Urbanisme-zonage	13 000.
Loisirs Culture	105 800
Edifices-véhicules	19 800.



No. de résolution
ou annotation

Immobilisation 47 000.
Service de la dette 103 150.

\$1 023 150.

Suite à la présentation des prévisions budgétaires 1985 telles que ci-haut,

Il est proposé par M. Gérard Harnois, appuyé par Madame Jacqueline Moreau et unanimement résolu d'accepter les prévisions budgétaires de la municipalité de Pointe-du-Lac pour l'année 1985 telles que ci-haut décrites.
Adopté.

M. le Maire présente un tableau des différents taux de taxes qui doivent être imposées pour couvrir les montants des dépenses du budget de l'année 1985. Copie de ce tableau est distribué à chacun des contribuables présents.

LISTE DES TAXES IMPOSEES EN 1985

Taxe foncière	\$ 0.81 du \$100. évaluation
Taxe de vidange	44.00 usager annuel
	22.00 usager saisonnier
Taxe égoûts (sect. St-Charles)	40.00 /an/usager
Taxe égoûts Julien Proulx	23.00 /an/usager
Taxe eau	85.00 usager annuel
	50.00 usager saisonnier
Taxe de piscine	15.00 année
Taxe spéc.:	
Secteur Ave St-Charles	0.40 du \$100. évaluation
Secteur Dugré	4.10 le pied linéaire
Secteur Lac des Pins #1	0.39 le pied linéaire
Secteur Lac des Pins #2	2.23 le pied linéaire
Taxe de lumière de rue:	
Sect. #1 (Village)	0.09 du \$100 évaluation
Sect. #2 (Paroisse)	0.02 du \$100 évaluation
Sect. Ave St-Jean Bapt.	60.00 /an/usager
Sect. Ave Simard	50.00 /an/usager
Sect. Ave des Arts	44.00 /an/usager
Taxe de compensation de service pour institutions rel.	0.80 du \$100. évaluation sur valeur terrain

377/84

Il est proposé par Madame Denise Charest, appuyé par M. Gaston Levasseur, et unanimement résolu d'accepter les différents taux de taxes à imposer pour l'année 1985 telles qu'apparaissent au tableau ci-haut.
Adopté.

PERIODE DE QUESTIONS

Les contribuables présents demandent plusieurs informations relativement aux prévisions budgétaires 1985 ainsi qu'aux taux de taxes à être imposées pour la même année.

378/84

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Madame Denise Charest et unanimement résolu de lever la présente assemblée.
Adopté.

L'assemblée est levée.


Maire


Secrétaire-trésorier

